

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Evolution en Belgique des crédits aux entreprises et particuliers et mesures récentes de politique de crédit — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

EVOLUTION EN BELGIQUE DES CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET MESURES RECENTES DE POLITIQUE DE CREDIT

Ce *Bulletin* publie couramment des données relatives aux crédits que le système monétaire accorde aux entreprises et particuliers. Ces indications sont contenues dans les tableaux intitulés : « Bilans intégrés des organismes monétaires » et « Origines des variations du stock monétaire » (1). L'évolution qui se dégage de ces données est commentée à l'occasion de chroniques de ce *Bulletin* (2).

D'autres indications, plus complètes, concernent l'ensemble des crédits accordés aux entreprises et particuliers par — en principe — tous les intermédiaires financiers; elles figurent aux tableaux des « Créances et dettes dans l'économie belge » (3); ces tableaux, qui doivent permettre de décrire les flux de fonds, ont évidemment un objet bien plus vaste que celui de montrer l'évolution des crédits accordés aux seules entreprises et particuliers, mais les délais de leur élaboration sont longs en raison même de l'ampleur du tra-

vail, et, partant, ces informations statistiques sont loin d'être actuelles.

Dans l'un et l'autre cas, qu'il s'agisse des actifs et passifs du système monétaire seul, ou de ceux de l'ensemble des intermédiaires financiers, le matériel d'investigation a été conçu pour servir à l'analyse d'aspects généraux de la situation monétaire ou des marchés de fonds. L'agencement des données répond donc aux besoins de ces analyses.

Ainsi, dans ces statistiques, la sectorisation des intermédiaires financiers est *fonctionnelle*. Une distinction est opérée entre les organismes à fonctions monétaires et les autres; les intermédiaires financiers non monétaires sont regroupés en « sous-secteurs » suivant les fonctions principales de chacun d'eux. Dès lors, les opérations des institutions à fonctions multiples sont ventilées : les mouvements de leurs actifs et passifs sont reclassés dans divers groupes d'intermédiaires financiers exerçant des fonctions assez homogènes.

Quant à la découpe des secteurs non monétaires (ou non financiers), elle suit, en principe, la *sectorisation de base utilisée dans les comptes réels*, à savoir, la distinction entre, d'une part, les secteurs nationaux (Etat-Entre-

(1) Cf. Statistiques, tableaux XIII-1 et 3 de ce *Bulletin*.

(2) Cf. notamment « Aperçu de la situation économique et financière de la Belgique à la fin de juin 1964 ». (Numéro de juillet-août 1964.)

(3) Cf. Statistiques, tableaux XII-1a-1b de ce *Bulletin*.

prises-Particuliers) et, d'autre part, le Reste du monde.

Cette division apparaît clairement dans la statistique des « Créances et dettes dans l'économie belge » : s'il n'a pas été possible, à défaut de documentation chiffrée, de distinguer le secteur « Particuliers » des « Entreprises privées », les entreprises publiques ont pu être isolées, sous l'intitulé de « Paraétatiques d'exploitation », de même que le secteur « Etat » a pu être subdivisé en « Trésor », « Secteur public non compris ailleurs » et « Sécurité sociale ».

Cette division apparaît également dans les tableaux consacrés aux encours des avoirs et engagements du système monétaire et intitulés « Bilans intégrés des organismes monétaires » et « Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts ». C'est ainsi que, dans ces tableaux, parmi les « créances sur l'étranger » figure l'encours recensé des créances commerciales des exportateurs belges sur des acheteurs étrangers qui ont été mobilisées auprès du système monétaire, sous une forme ou une autre, et notamment par des tirages d'acceptations bancaires en francs belges.

La même sectorisation est sous-jacente au tableau « Origines des variations du stock monétaire » (1).

* * *

(1) Dans ce matériel statistique, qui fournit déjà une interprétation des données, la sectorisation a subi des adaptations. On sait que les données du tableau retracent séparément la création (ou la destruction) d'encaissements monétaires qui s'est produite :

— par suite des cessions au système monétaire (ou des achats à ce dernier) de créances sur l'étranger, en conséquence d'un surplus (ou d'un déficit) des paiements avec l'étranger au titre des opérations courantes et des mouvements de capitaux des entreprises et particuliers;

— par suite du recours de l'Etat et des autres pouvoirs publics au système monétaire (ou d'une diminution de ce recours), sous deux modalités : endettement direct des pouvoirs publics ou cession de devises obtenues par des emprunts à l'étranger;

— par suite du recours des entreprises et particuliers (conformément aux notions admises, il s'agit de deux secteurs nationaux non financiers, c'est-à-dire les ménages résidents et les entreprises non financières, publiques et privées, résidentes) au système monétaire (ou d'une diminution de ce recours), sous deux modalités : endettement direct des demandeurs de fonds ou cession par eux de créances commerciales sur d'autres secteurs nationaux; de ce recours des entreprises et particuliers aux organismes monétaires sont donc exclues la création de monnaie qui résulte des ventes de devises ou de créances commerciales sur des acheteurs étrangers (cette création est attribuée au premier facteur : « opérations avec l'étranger »), aussi bien que la création de monnaie qui peut se produire par monétisation d'obligations du secteur public vendues par les entreprises ou les particuliers. Les souscriptions par le

Mais si le matériel, dont le contenu vient d'être sommairement décrit, répond bien aux besoins de l'analyste interprétant les phénomènes monétaires (ou financiers) généraux, il convient moins lorsqu'il s'agit de réunir les données chiffrées qui doivent éclairer l'exécution de la politique de crédit.

Les dispositions d'un encadrement du crédit s'adressent à des organismes; elles font éventuellement appel à la collaboration des organes juridiquement responsables de chaque institution, de chaque organisme. Les statistiques retraçant la part de chaque catégorie d'intermédiaires financiers dans la distribution du crédit doivent, dès lors, être agencées sur une base institutionnelle et non plus sur celle de critères fonctionnels comme c'était le cas dans le matériel d'analyse dont il a été question ci-avant. C'est-à-dire que chaque institution dispensatrice de crédit doit être considérée comme constituant une unité organique, en dépit de la diversité des fonctions qu'elle exerce : il importe peu que cette institution soit à la fois fonds de pension, compagnie d'assurance-vie et caisse d'épargne, ou qu'elle exerce des fonctions monétaires importantes tout en étant surtout un intermédiaire financier non bancaire, l'essentiel est de mesurer le mouvement du total des crédits qu'elle a accordés aux entreprises et particuliers.

Par ailleurs, dans la pratique, il est habituel d'opérer dans les sources de la création des liquidités intérieures d'autres distinctions que celles qui ont été tracées ci-avant. Ainsi, dans les opérations avec l'étranger, on considère, d'une part, l'influence monétaire intérieure des mouvements des avoirs en devises détenus par le système monétaire; la création de liquidités qui résulte de la mobilisation par les exportateurs de créances commerciales sur l'étranger, par tirages d'acceptations bancaires en francs belges, est assimilé, d'autre part, aux finan-

— système monétaire à l'émission d'obligations des entreprises publiques sont rangées dans le poste « Divers », de sorte que les crédits aux entreprises privées et publiques, ainsi qu'aux particuliers, qui sont recensés séparément, ne comprennent que les montants utilisés des facilités accordées sous forme d'escompte, d'avances et d'acceptations;

— par suite de la transformation en monnaie d'avoirs quasi monétaires détenus auprès des banques (ou inversement);

— par suite de divers autres facteurs : monétisation de la dette publique (ou démonétisation), recours des intermédiaires financiers non monétaires au système monétaire (ou inversement, refinancement du portefeuille commercial des banques auprès d'intermédiaires financiers non monétaires), etc.

cements que le système monétaire consent aux entreprises en leur octroyant des crédits.

En outre, le champ d'action de la politique de crédit appliquée en Belgique a débordé du système bancaire proprement dit, sans s'étendre à l'ensemble de tous les intermédiaires financiers dont les crédits et placements financent les entreprises ou les particuliers.

Aucune des deux séries statistiques dont il a été question ci-dessus — « Bilans intégrés des organismes monétaires » et « Créances et dettes dans l'économie belge » — ne fournit donc les données qui ont été prises en considération pour l'application des mesures concernant le crédit.

Pour ces différentes raisons, il a paru opportun de réunir dans cet article les séries statistiques *ad hoc* qui ont été utilisées.

Sans doute ces séries ne mesurent-elles qu'une partie de la masse de fonds dont les entreprises et particuliers ont pu disposer pour dépenser au-delà de leurs revenus courants. Mais les financements susceptibles de stimuler ainsi l'activité et, éventuellement, d'aggraver des tensions, qui sont recensés ici, sont *ceux que la politique du crédit peut contrôler et influencer le plus directement*.

Ces séries concernent *l'ensemble suivant d'organismes distributeurs de crédit* : les banques de dépôts, les institutions publiques de crédit (en ce compris la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite) et les caisses d'épargne privées. Elles tiennent compte des crédits octroyés directement par ces intermédiaires financiers et de ceux qui ont été accordés à l'origine par d'autres intermédiaires financiers (1), dans la mesure où ils sont financés par des banques de dépôts, des institutions publiques de crédit ou des caisses d'épargne privées.

En ce qui concerne les *bénéficiaires des financements*, ces séries concernent essentiellement les crédits octroyés aux entreprises et particuliers belges et aux sièges belges d'entreprises étrangères.

Quant aux *modalités des financements*, ces séries retiennent les crédits, en francs belges et en monnaies étrangères, d'escompte, d'encais-

sement (1), d'acceptation (2) — en ce compris les acceptations représentatives d'exportations — et de caisse, quelles que soient, pour ces derniers, les modalités d'utilisation et de remboursement (3); en principe, elles tiennent également compte des souscriptions directes des organismes recensés aux émissions d'obligations par les entreprises (4). Aucune distinction n'est faite selon l'origine des fonds qui ont servi à financer ces crédits et ces souscriptions.

*
**

Pour clore ces remarques liminaires, et pour être complet, il a paru utile de consacrer quelques lignes aux crédits qui n'entrent pas ici dans le champ d'observation et dont il ne

(1) On peut considérer qu'il y a crédit d'encaissement lorsque les intermédiaires financiers qui ont reçu des effets, en vue de les présenter à l'encaissement, autorisent les remettants, sous réserve de bonne fin, à disposer de la valeur différée de leur remise, avant qu'ait lieu l'encaissement.

(2) De prime abord, il peut paraître étrange que les crédits d'acceptation soient placés sur le même pied que les crédits d'escompte et les avances de caisse. Le « tireur » de l'acceptation peut en effet n'avoir d'autre but que de substituer la signature d'un banquier à celle d'un acheteur qui lui est mal connu; dans ce cas, il se contente de conserver l'acceptation jusqu'à l'échéance. Dans la pratique cependant, l'acceptation est presque toujours utilisée comme instrument de crédit, l'effet étant mobilisé soit auprès du banquier accepteur, soit, généralement à l'intervention de ce dernier, auprès d'une autre institution. Le plus souvent, le crédit d'acceptation donne lieu en soi à un flux de liquidités; c'est la raison pour laquelle il a été retenu.

(3) Donc y compris les crédits hypothécaires.

(4) Il va de soi que les entreprises qui ont émis les obligations détenues par les intermédiaires financiers ont bénéficié de ressources financières à concurrence du montant total des émissions. La documentation disponible ne permet cependant pas de distinguer, dans le portefeuille d'obligations d'entreprises détenu par les intermédiaires financiers retenus, celles qui ont été souscrites directement à l'émission, de celles qui ont été rachetées à d'autres entreprises ou particuliers établis en Belgique, à des intermédiaires financiers non compris dans les trois catégories retenues ou à des étrangers. Dans la mesure où les rachats portent sur des obligations qui avaient été acquises par des entreprises ou particuliers établis en Belgique, ils augmentent à due concurrence les liquidités de ces entreprises ou particuliers. Par contre, lorsque les vendeurs sont des intermédiaires financiers, des entreprises étrangères ou des particuliers non résidents, ces opérations sont sans effet sur le volume des liquidités prêtées par les intermédiaires financiers retenus aux entreprises et particuliers établis en Belgique. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, il aurait donc fallu recenser les souscriptions directes des intermédiaires financiers retenus ainsi que les rachats aux entreprises et particuliers établis en Belgique. Faute de documentation, on a dû se limiter aux seules souscriptions directes de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite. Les créances obligataires détenues par les autres intermédiaires financiers retenus ont été acquises en majeure partie pour satisfaire à des dispositions réglementaires ou en fonction de considérations relatives à la structure des actifs de ces intermédiaires. Elles consistent essentiellement en titres émis par des organismes d'exploitation du secteur public.

(1) Il s'agit en ordre principal des crédits accordés à l'origine par des sociétés de financement de ventes à tempérament et de prêts personnels, par les sociétés de crédit et les fédérales de crédit agréées par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, ainsi que par les sociétés de crédit pour habitations sociales agréées par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.

sera, dès lors, plus question par la suite, c'est-à-dire les crédits documentaires, d'aval et d'engagement, ainsi que les crédits de caisse à l'étranger. Ces crédits sont octroyés presque exclusivement par les banques; leur encours a évolué comme suit depuis la fin de 1958.

Tableau I.

**Utilisation de certaines catégories
de crédits bancaires**
(milliards de francs)

A fin de période	Crédits documentaires	Crédits d'aval et d'engagement	Crédits de caisse à l'étranger
1958	4,3	13,9	0,5
1959	6,4	14,4	0,4
1960	6,2	15,9	1,1
1961	5,7	19,6	1,9
1962	4,8	21,8	4,3
1963	6,4	22,5	4,5
1964 (p)	7,0	24,2	4,8

(p) Chiffres provisoires.

En se référant à une série statistique qui couvre les onze dernières années, on constate qu'en dépit de l'expansion des exportations, l'encours des crédits documentaires ⁽¹⁾ se situe, à la fin de 1963, à un niveau assez proche de celui de la fin de 1953. Les facteurs ci-après ne semblent pas étrangers à cette stagnation; d'une part, la confiance que les vendeurs accordent à leurs acheteurs dans certains courants d'échange devenus traditionnels après la dernière guerre; d'autre part, la concurrence de plus en plus vive dans certains secteurs qui rend moins supportable pour les

(1) Ces crédits concernent en ordre principal des exportations.

vendeurs le coût du crédit documentaire et réduit la possibilité d'en faire supporter la charge par l'acheteur.

Contrairement à l'encours des crédits documentaires, celui des crédits d'aval et d'engagement a progressé d'année en année. L'augmentation, particulièrement importante en 1961 et en 1962, est liée, dans une mesure non négligeable, à l'intervention croissante des banques en tant que caution de la bonne fin de crédits d'investissement distribués par des institutions du secteur public.

Dans la conjoncture du moment, un peu plus de la moitié des crédits d'aval et d'engagement servirait à garantir la solvabilité de soumissionnaires et l'exécution conforme de commandes; le solde fournirait la garantie nécessaire, soit pour obtenir de l'Etat des délais pour la liquidation de certaines taxes, soit pour bénéficier de l'octroi de ressources financières par des institutions autres que les banques.

Les avances de caisse accordées à des entreprises et particuliers étrangers ne sont généralement pas dépensées en Belgique et dès lors ne financent pas directement l'activité économique nationale. Ces crédits sont d'ailleurs peu importants. Leur progression en 1962 semble avoir pour origine le souci des banques de pallier l'incidence sur leurs placements globaux en devises de la diminution, à cette époque, de leurs souscriptions de certificats du Trésor en devises. En fait, les crédits de caisse à l'étranger sont le plus souvent libellés en devises et accordés pour des durées limitées et fixes; la majeure partie de ces crédits a été octroyée à des entreprises établies en République fédérale d'Allemagne.

CHAPITRE I

BANQUES DE DEPOTS

A. Evolution globale des concours octroyés aux entreprises et particuliers.

On rappellera que ces concours couvrent la création de liquidités qui s'opère au profit des entreprises et particuliers (secteurs nationaux):

— soit par l'octroi à ces derniers de crédits, qui constituent le plus souvent un endettement desdits secteurs anticipant sur un revenu futur;

— soit par la mobilisation de créances com-

merciales sur l'étranger, qui représentent des revenus acquis; ces mobilisations correspondent, du point de vue de l'économiste, sinon du juriste, à un endettement du secteur « Reste du monde », en l'occurrence des acheteurs étrangers. Cette faculté, offerte aux exportateurs, de mobiliser auprès du système bancaire, des créances commerciales — comme d'ailleurs, de façon plus générale, tout octroi de crédits à l'étranger par les organismes monétaires — facilite les ventes sur les mar-

chés étrangers et, par conséquent, stimule la demande dont bénéficient les producteurs nationaux. Bien que ces mobilisations n'aient pas la même signification économique que les endettements contractés par les entreprises et particuliers lorsqu'ils recourent au crédit bancaire, elles s'opèrent le plus souvent sous des modalités analogues à celles d'opérations de crédit.

Comme on l'a rappelé ci-avant, la similitude des techniques fait entrer les deux catégories d'opérations sous le contrôle de la politique de crédit. Aussi bien, pour la simplicité du texte, l'expression « crédit » sera utilisée ci-après pour désigner l'une et l'autre de ces deux catégories de concours que les banques apportent aux entreprises.

Au cours de la période 1958-1963, le rythme de progression de l'utilisation des crédits bancaires s'est accru d'année en année, sauf en 1962, année caractérisée par une stabilisation, à un niveau élevé, du rythme d'expansion. En 1964, le rythme d'expansion

de l'encours des crédits bancaires utilisés a été influencé par la politique de modération du crédit.

Cette évolution résulte de facteurs qui peuvent être classés en quatre catégories : facteurs fondamentaux, cycliques, saisonniers et erratiques.

Une analyse portant sur la période 1950-1962 a permis de constater qu'en Belgique, après élimination de l'incidence des mouvements de prix, le taux d'accroissement annuel résultant des facteurs fondamentaux a été de 6,7 p.c. pour les crédits bancaires et de 2,8 p.c. pour le produit national brut, ce qui donne un rapport de 2,3 à 1. En d'autres termes, à un accroissement annuel de 1 p.c. du produit national brut à prix constants correspond, en longue période, un accroissement annuel de 2,3 p.c. de l'encours des crédits bancaires également exprimé en prix constants. Il convient de souligner que le rapport de 2,3 à 1 relevé entre le taux d'accroissement annuel moyen des crédits bancaires et celui du produit national brut est un rapport *ex*

Tableau II.

Crédits octroyés à l'origine par les banques

Périodes	Montants utilisés en fin de période	Variations par période		Variations cumulées
		(milliards de francs)	(en p.c. du montant à la fin de l'année précédente)	
1958	59,8	—	—	
1959	63,4	+ 3,6	+ 6,0	
1960	69,7	+ 6,3	+ 10,0	
1961	80,9	+ 11,2	+ 16,1	
1962	93,5	+ 12,6	+ 15,6	
1963 1 ^{er} trimestre	96,3	+ 2,8	+ 3,0	+ 3,0
2 ^e trimestre	101,7 ¹	+ 5,4	+ 5,7	+ 8,7
3 ^e trimestre	104,9	+ 3,2	+ 3,4	+ 12,1
4 ^e trimestre	111,9	+ 7,0	+ 7,6	+ 19,7
1964 1 ^{er} trimestre	117,0	+ 5,1	+ 4,6	+ 4,6
2 ^e trimestre	121,3	+ 4,3	+ 3,8	+ 8,4
3 ^e trimestre	122,7	+ 1,4	+ 1,3	+ 9,7
4 ^e trimestre (p)	126,7	+ 4,0	+ 3,5	+ 13,2

¹ Y compris le montant des effets échéant le dimanche 30 juin 1963.
(p) Chiffres provisoires.

post de longue période calculé après élimination des mouvements de prix. Il ne peut, dès lors, être considéré comme un coefficient normatif *ex ante* immuablement valable en courte période. Le considérer comme tel reviendrait, en effet, à négliger un fait essentiel, à savoir que les phénomènes économiques dominants ne sont pas les mêmes à travers les différentes phases d'un cycle économique et que chacun d'eux doit être considéré en tenant compte de son environnement.

Faute de documentation, il n'est pas possible de déterminer exactement la nature et l'importance de chacun des facteurs qui sont à l'origine de l'inégalité des taux d'accroissement à long terme du produit national brut, d'une part, de l'encours des crédits bancaires, d'autre part ⁽¹⁾. Il semble cependant peu douteux que les variations de l'ensemble

⁽¹⁾ Pour ce faire, il faudrait disposer d'informations détaillées sur l'évolution des actifs et des passifs des bénéficiaires de crédits.

des crédits bancaires soient essentiellement imputables aux mouvements des crédits utilisés par les entreprises et qu'entre autres, les éléments ci-après aient contribué à créer et à entretenir cette inégalité :

1. L'augmentation relativement moins rapide du produit national brut que des besoins financiers des entreprises résultant des dépenses d'investissement en biens de capital fixe et de l'octroi de délais de paiement.

Au cours des dernières années, le coefficient de capital tel qu'on peut l'établir sur la base des données publiées par l'Institut National de Statistique a été légèrement supérieur à 3; un accroissement annuel de 1 milliard du produit national brut implique donc en moyenne une dépense annuelle de plus de 3 milliards de nouveaux investissements bruts en biens de capital fixe.

Aucune donnée chiffrée ne permet de mesurer l'évolution des besoins financiers de l'ensemble des entreprises établies en Belgique résultant exclusivement de l'octroi de délais de paiement. On a cependant pu calculer, sur la base d'indications statistiques non publiées, que, de 1953 à 1962, les crédits bancaires dont la forme laisse présumer qu'ils ont comme destination économique soit le financement de délais de paiement consentis à des clients étrangers, soit le financement de ventes à tempérament et de prêts personnels, se sont accrus quatre fois plus rapidement que le produit national brut. Parmi les causes de cette évolution, il convient de citer la concurrence de plus en plus vive entre producteurs, qui les amène à consentir des délais de paiement à une fraction croissante de la clientèle étrangère et à accepter un allongement progressif de ces délais, ainsi qu'une modification des habitudes des consommateurs dont un nombre de plus en plus grand tend à prélever sur le revenu les provisions nécessaires pour financer des achats de biens de consommation durables après qu'a eu lieu la dépense pour ces produits.

2. L'augmentation un peu plus rapide du produit national brut que celle de l'ensemble des ressources des entreprises provenant de leur épargne brute (amortissements et bénéfices réservés) et de leurs émissions d'actions et d'obligations sur le marché.

Pour la période 1950-1962, à prix courants, le rythme annuel de croissance fondamentale de l'ensemble des ressources précitées a été de

4,6 p.c. (1), et celui du produit national brut de 4,8 p.c.

Pour combler l'écart entre leurs besoins financiers et l'ensemble des ressources provenant de leur épargne interne brute et de leurs émissions d'actions et d'obligations, les entreprises ont recouru davantage aux crédits des intermédiaires financiers.

3. L'augmentation de la part des crédits bancaires dans l'endettement accru des entreprises et particuliers envers les intermédiaires financiers.

Ce mouvement a été accentué par l'abrogation des coefficients de couverture à la fin de 1961, par la suppression, un an plus tard, de l'obligation de maintenir un plancher d'effets publics et par l'agrégation des banques en tant qu'organismes autorisés à octroyer des crédits dans le cadre des lois d'expansion économique des 24 mai 1959, 17 et 18 juillet 1959 et 15 février 1961.

L'évolution du recours aux crédits bancaires est conditionnée non seulement par des facteurs fondamentaux, mais aussi par des facteurs d'ordre conjoncturel et saisonnier, voire erratique.

Il est malaisé de calculer de façon précise la part des seuls facteurs d'ordre conjoncturel qui, par le jeu de différentes variables, tels les décisions d'investir, les possibilités d'épargne interne, l'évolution des stocks de matières premières et de produits finis, ainsi que les délais de paiement, influent sur la demande de crédits bancaires. Les essais de calcul auxquels il a été procédé montrent que les variations conjoncturelles de l'encours des crédits bancaires épousent assez bien, mais avec un retard variable, les développements cycliques de la production industrielle. Au début d'une période de reprise économique, le décalage est assez important, mais il se réduit au fur et à mesure que la progression de l'activité nécessite des encaisses accrues; quant au retournement conjoncturel, il est généralement suivi d'abord d'une diminution du degré d'uti-

(1) Chiffre calculé sur base des données publiées dans les documents ci-après :

— pour les amortissements : *Comptes rendus des opérations et de la situation de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite et Etudes complémentaires à ces Comptes rendus*;

— pour les bénéfices réservés : *Bulletin de Statistique* de l'Institut National de Statistique;

— pour les émissions d'actions et d'obligations : *Statistiques*, tableau XVII-4, de ce *Bulletin*, à l'exclusion des émissions continues.

lisation des crédits ouverts, ensuite d'une réduction des ouvertures de crédit.

En ce qui concerne les mouvements saisonniers de l'encours des crédits bancaires utilisés, il faut noter qu'ils sont moins accusés que ceux qui influencent d'autres phénomènes économiques, par exemple la production industrielle ou agricole et le chômage. Une observation attentive des données relatives aux crédits bancaires permet cependant d'isoler deux mouvements saisonniers. Ce sont :

a) une poussée en fin d'année civile provoquée par l'accélération habituelle des transactions avant l'échéance annuelle et par le recours de certaines entreprises à des crédits momentanés pour étoffer leur trésorerie en vue de la publication de leur bilan; cette poussée se résorbe dès le début de l'année suivante, malgré les prélèvements opérés en janvier pour effectuer des versements anticipés d'impôts;

b) un fléchissement qui débute en juillet, s'amplifie en août et se prolonge pendant une partie du mois de septembre, pour faire place à une reprise dès le mois d'octobre. L'élément déterminant de ce fléchissement est le ralentissement habituel de l'activité économique pendant la période des vacances annuelles; en juillet, les effets de ce ralentissement sur le mouvement des crédits sont cependant compensés en grande partie par les prélèvements, également de nature saisonnière, effectués pour financer des versements anticipés d'impôts.

La comparaison des données d'un mois à l'autre peut être viciée par la réalisation, au cours de certains mois, d'opérations particulières portant sur des montants considérables et également par un facteur erratique propre à la statistique des crédits bancaires. Il s'agit, en l'occurrence, du gonflement artificiel du montant des effets commerciaux que les banques détiennent à l'échéance mensuelle lorsque celle-ci tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié. Dans ce cas, les effets échéant le dernier jour du mois ne peuvent être encaissés que le premier jour ouvrable du mois suivant. Les montants des effets échus mais non encaissés figurant encore parmi les effets commerciaux à l'actif des situations bancaires établies à fin de mois, et ces montants étant repris dans la série statistique brute des crédits bancaires utilisés, les encours des crédits à ces fins de mois sont surfaits, à due concurrence, comparativement aux autres fins de mois.

Les informations disponibles sur les crédits bancaires ont une fréquence suffisante et couvrent une période assez longue pour qu'on puisse établir pour ces crédits une série statistique dépouillée en principe de l'incidence des facteurs saisonniers et erratiques. Tel n'est cependant pas le cas pour les crédits distribués, d'une part, par les institutions publiques de crédit et, d'autre part, par les caisses d'épargne privées. C'est pourquoi, on a renoncé à présenter ici une série « désaisonnalisée » des crédits bancaires.

L'accroissement rapide des crédits bancaires au premier semestre de 1963 fut un des éléments qui, en juillet 1963, détermina la Banque à relever de 0,50 franc l'ensemble de ses taux d'intérêt et d'escompte et à porter ainsi de 3,50 à 4 p.c. le taux d'escompte officiel des traites acceptées, domiciliées en banque. En même temps qu'elle communiquait aux banques sa décision de relever le barème de ses taux, la Banque les invita à veiller, dans l'octroi de leurs crédits, à financer surtout les activités contribuant au développement de l'offre de produits et à éviter d'aggraver l'expansion des dépenses de consommation.

L'encours des crédits bancaires ayant continué à progresser à un rythme soutenu au troisième trimestre de 1963, compte tenu des facteurs saisonniers et erratiques, la Banque procéda le 31 octobre à un nouveau relèvement de ses taux d'escompte et d'intérêt, mais cette fois de façon discriminatoire. La majoration la plus élevée, 0,75 franc, était appliquée aux taux qui servent le plus souvent de référence aux banques pour fixer le coût des crédits de caisse.

La hausse différenciée des taux traduisait le désir de la Banque de voir se ralentir en tout premier lieu les avances de caisse dont le rythme d'expansion avait été particulièrement prononcé et pour lesquelles il n'existe guère de possibilités de mobilisation.

Lorsqu'il apparut, au début de 1964, que le rythme de progression des crédits bancaires restait trop rapide et que les tensions inflationnistes se précisaient, la Banque invita les banques à exercer une action de freinage efficace et à se mettre d'accord avec elle sur un programme à respecter. Afin que l'expansion des crédits reste en harmonie avec le développement prévu des transactions et ne contribue pas à accentuer les tensions existantes, la Ban-

que, soucieuse de veiller au maintien des équilibres globaux, proposa de ramener le rythme de progression des crédits en 1964 à la moitié environ du taux atteint l'année précédente. En outre, il fut recommandé aux banques d'agir de façon sélective. La restriction devait porter par priorité sur les crédits finançant les ventes à tempérament et prêts personnels, et sur les crédits ayant pour objet le stockage de marchandises ou la construction d'immeubles à usage non industriel, agricole ou artisanal. Afin de ne pas mettre en danger la capacité compétitive de l'économie belge et de ne pas compromettre à plus long terme ses possibilités de croissance, il se recommandait, en effet, de préserver autant que possible les crédits d'investissement et tout spécialement ceux relatifs à des programmes d'investissements de rationalisation. Enfin, la Banque conseillait de nouveau aux banques d'accorder la préférence aux formes de crédit assurant le mieux leur liquidité, c'est-à-dire les acceptations visées et les effets réescomptables à la Banque Nationale.

Vers la même époque, des recommandations de prudence en matière de crédit furent également adressées aux caisses d'épargne privées. En outre, le Ministre des Finances demanda aux institutions publiques de crédit, aux organismes de sécurité sociale octroyant d'importants prêts hypothécaires et aux compagnies d'assurances de se montrer modérés dans l'octroi de nouveaux crédits. Parallèlement, le Gouvernement décida de limiter l'application des lois dites d'expansion économique aux seuls cas où l'octroi des avantages prévus par ces lois pouvait contribuer à résoudre les problèmes régionaux ou à permettre au premier chef une rationalisation de la production. Sur un plan plus général, il prit une série de décisions destinées à atténuer les tensions : mesures visant à contenir ou à interdire les hausses de prix non justifiées par une augmentation des coûts de production, étalement des adjudications de travaux publics, relèvement des pourcentages de l'acompte et réduction des délais de remboursement en matière de ventes à tempérament.

Il ressort du tableau II que l'encours des crédits bancaires a augmenté au premier semestre de 1963 de 8,2 milliards. Ce chiffre surévalue cependant l'augmentation réelle, car le 30 juin 1963 tombant un dimanche, les effets échéant à cette date n'ont pu être encais-

sés qu'à partir du 1^{er} juillet; le montant des effets dont l'encaissement a été différé peut être évalué à 0,9 milliard.

La comparaison de ce chiffre ainsi rectifié de 7,3 milliards avec l'accroissement enregistré pendant le premier trimestre de 1964, soit 9,4 milliards, montre que les efforts accomplis en vue de réduire le rythme d'expansion des crédits n'avaient pas encore donné les résultats globaux souhaités. De leur côté, les tensions dans le système des prix et des salaires ne s'étaient pas atténuées. Le Rapport de la Commission de la Communauté Européenne sur la situation économique de la Communauté au premier trimestre de 1964 confirmait d'ailleurs le bien-fondé des mesures prises et préconisait un renforcement de l'efficacité de la politique de modération de l'expansion du crédit. En juillet, la Banque prit la décision de marquer sa volonté formelle d'exercer un freinage du rythme de développement des crédits et d'appuyer l'action entreprise en ce sens par les banques.

Le plan que la Banque arrêta à cet effet peut être décomposé en trois points : relèvement différencié de ses taux d'escompte et d'intérêt, rétablissement de conditions plus sévères dans sa politique du crédit, application du règlement de la Commission bancaire du 21 décembre 1961 instituant un coefficient de réserve monétaire. Pour le surplus, la Banque entendait poursuivre sa politique de coopération avec les banques et maintenir avec elles des contacts permanents pour mesurer les résultats obtenus, discuter des méthodes utilisées et des difficultés rencontrées.

Le relèvement des taux qui intervint le 3 juillet 1964, augmentait de 0,50 franc le taux d'escompte des traites acceptées, domiciliées en banque et des acceptations visées et de 0,25 franc celui des traites acceptées, non domiciliées en banque. En s'abstenant de majorer ses autres taux d'intérêt ⁽¹⁾, la Banque témoignait de son souci de ne pas accroître le coût des crédits d'investissement et d'éviter d'influencer à la hausse les taux d'intérêt à long terme.

Les restrictions quantitatives que la Banque apporta à l'époque à sa politique de crédit consistèrent essentiellement à réduire, pour les

(1) Le taux des avances sur certificats à 130 jours maximum n'a été relevé que pour des motifs techniques d'adaptation au taux des adjudications du Fonds des Rentes.

transactions intérieures, la durée maximale du délai entre la date des factures et celle de la création des effets, et à restreindre également, dans la mesure où le permettaient les contingences techniques, la durée maximale de la période pouvant s'écouler entre la date de création des effets et leur échéance. La Banque décida également de se montrer plus restrictive dans l'examen des demandes d'ouverture et d'augmentation des comptes courants d'avances.

L'application de ces critères, même aux effets que les banques détenaient déjà en portefeuille, était de nature à réduire sérieusement leurs possibilités de mobilisation auprès de la Banque Nationale; les banques se montrèrent dès lors plus circonspectes dans l'octroi de crédits au secteur privé.

Sur proposition motivée de la Banque Nationale, l'arrêté de la Commission bancaire du 1^{er} juillet 1964, pris en application de l'article 4, § 1^{er}, de l'arrêté de la Commission bancaire du 21 décembre 1961, fixa le coefficient de réserve monétaire à 1 p.c. du total des engagements monétaires et quasi monétaires. Aux termes de cet arrêté, la réserve est formée d'avoirs détenus en dépôt spécial à vue, en francs belges, auprès de la Banque Nationale. La fixation du coefficient au niveau de 1 p.c. prouve que la Banque n'attendait pas de cet instrument de politique monétaire une réduction sensible et immédiate du rythme d'augmentation des crédits. Il s'agissait en fait de mettre ce dispositif en place de telle sorte que, le cas échéant, les autorités monétaires puissent y recourir aisément.

Toutes ces mesures de politique monétaire, et peut-être aussi certains phénomènes limités d'hésitation de la demande, ont influencé le mouvement des crédits bancaires au cours du deuxième semestre de 1964. Le rythme d'expansion des prélèvements sur les crédits accordés à l'origine par les banques accusa un ralentissement marqué pendant le troisième trimestre; en effet, l'augmentation de l'encours des crédits bancaires n'atteignit plus que 1,4 milliard contre un accroissement réel de 4,1 milliards pendant le trimestre correspondant de 1963 ⁽¹⁾. Quant à l'accroissement, au quatrième trimestre, de l'encours des crédits

utilisés, il résulte essentiellement d'influences saisonnières propres aux derniers mois de l'année. Pour toute l'année 1964, le taux d'expansion des crédits bancaires utilisés a atteint 13,2 p.c. contre 19,7 p.c. en 1963.

Compte tenu de ces résultats, de l'évolution de l'activité économique, de la persistance des tensions dans le domaine des prix et de la création de liquidités par suite des apports de monnaies étrangères sur le marché des changes, les autorités responsables ont estimé, au début de l'année 1965, qu'il n'y avait pas lieu d'abroger les mesures en vigueur. La Commission de la Communauté Economique Européenne, dans son rapport sur la situation économique de la Communauté au quatrième trimestre de 1964, recommandait la poursuite, en Belgique, d'une politique de stabilisation et soulignait l'inopportunité d'un relâchement prématuré des efforts aussi longtemps que la réalisation des objectifs déclarés de la politique de stabilisation ne serait pas assurée.

Aussi les banques furent-elles invitées à poursuivre, au cours du premier trimestre de 1965, la politique de modération des crédits aux entreprises et particuliers; à la fin de ce trimestre, l'encours des crédits utilisés ne devrait pas dépasser 112,75 p.c. de l'encours au 31 décembre 1963. Ce pourcentage comprend les 10 p.c. d'augmentation préconisée pour 1964 ainsi qu'un quart des 11 p.c. (limite pour 1964 augmentée de 10 p.c.) d'accroissement admis pour 1965.

En outre, l'application d'un coefficient de réserve monétaire de 1 p.c., déjà prorogée une première fois en novembre 1964, fut de nouveau prorogée en février 1965 mais pour une période de deux mois seulement, afin de permettre aux autorités responsables de revoir la situation à la lumière de l'évolution de la conjoncture.

Enfin, la Banque décida, en janvier 1965, d'allonger les durées des effets admissibles au réescompte en faveur des secteurs économiques qui éprouvent de réelles difficultés.

La documentation n'est pas suffisante pour ventiler l'accroissement global de l'encours des crédits bancaires en fonction de la part qui revient à chacun des facteurs dont l'action combinée a donné lieu à cet accroissement

⁽¹⁾ D'après le tableau II, l'encours des crédits bancaires aurait progressé de 3,2 milliards au troisième trimestre de 1963. Cependant, comme le 30 juin 1963 tombait un dimanche, les effets échus ce jour-là n'ont pu être encaissés qu'à partir du 1^{er} juillet, de sorte que

le chiffre, repris au tableau II, du montant utilisé à la fin du premier semestre de 1963 est surévalué de quelque 0,9 milliard.

global : on ne peut, en effet, prétendre ventiler les recours aux crédits bancaires suivant qu'ils ont eu pour cause les décisions d'investissement en biens de capital fixe, l'insuffisance de l'épargne interne des entreprises, l'octroi de délais de paiement, les anticipations en matière de prix, ou tout autre aspect de la vie des entreprises, tel que l'évolution des stocks de matières premières, de produits finis ou des encours de fabrication.

Toutefois, pour la période qui débute à la fin de 1962, on possède un certain nombre d'indications permettant de classer une partie des crédits bancaires en fonction de leur destination économique apparente. Il va sans dire que ces données doivent être interprétées avec prudence. Ainsi, la mobilisation accrue

par les entreprises d'un secteur économique, de créances représentatives d'octroi de délais de paiement à l'étranger, ne peut être considérée comme traduisant *ipso facto* la nécessité pour ce secteur de vendre à crédit une plus large part de la production qu'il écoule à l'étranger. Elle peut au contraire signifier que les trésoreries ayant été sérieusement mises à contribution, par exemple par la réalisation de programmes d'investissement ou la réduction des marges bénéficiaires, ce secteur se voit contraint de faire financer par les banques une partie ou la totalité du crédit commercial qu'il accorde à ses acheteurs étrangers.

L'accélération du rythme d'accroissement des crédits bancaires au premier semestre de 1964, par rapport au semestre corres-

Tableau III.

Crédits bancaires classés d'après leur destination économique apparente

(milliards de francs)

Variations en :	Financement d'opérations avec l'étranger					Financement d'opérations intérieures				Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée ⁶	Total des crédits bancaires
	Importations 1	Exportations		Transit 2	Total	Investissements industriels, artisanaux et agricoles ³	Construction 4	Ventes à tempérament et prêts personnels ⁵	Total		
		Délais de paiement	Fabrication 1								
1963 1 ^{er} semestre	- 0,4	+ 2,0	+ 0,2	- 0,2	+ 1,6	+ 2,1	+ 0,8	+ 0,7	+ 3,6	+ 3,0 ⁷	+ 8,2 ⁷
3 ^e trimestre	- 0,1	- 0,6	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,5	+ 1,8	+ 1,9 ⁷	+ 3,2
4 ^e trimestre	+ 0,5	- 0,3	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,9	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,6	+ 7,0
1964 1 ^{er} trimestre	+ 0,6	+ 1,0	- 0,7	- 0,4	+ 0,5	+ 1,2	+ 0,2	+ 0,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 5,1
2 ^e trimestre	+ 0,2	+ 0,8	—	- 0,1	+ 0,9	+ 1,5	+ 0,3	+ 1,0	+ 2,8	+ 0,6	+ 4,3
3 ^e trimestre	- 0,8	- 0,5	+ 0,2	+ 0,1	- 1,0	+ 1,0	+ 0,1	+ 0,1	+ 1,2	+ 1,2	+ 1,4
4 ^e trimestre (p) ...	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,1	—	+ 1,8	+ 0,9	—	- 0,2	+ 0,7	+ 1,5	+ 4,0

¹ Le recensement des crédits ayant pour destination économique apparente le financement de la fabrication de marchandises destinées à être exportées, n'est pas exhaustif; la partie de ces crédits qui n'a pu être recensée comme telle est incluse dans la colonne « Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée ».

² Achats de marchandises à l'étranger en vue de la revente à l'étranger.

³ Ont été considérés comme crédits d'investissement industriels, agricoles et artisanaux les crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 et 18 juillet 1959 et 15 février 1961 (crédits subsidiés et/ou garantis) ainsi que les crédits non subsidiés ni garantis dont une partie au moins a une durée initiale de cinq ans et plus, à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux (par exemple, crédits à l'exportation), ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

⁴ Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière, et/ou la réalisation de travaux de génie civil; sont également inclus dans la rubrique « Construction » les crédits à des sociétés immobilières et ceux ayant pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

⁵ Ensemble des crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), des prêts personnels consentis directement par les banques et des crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement.

⁶ Il s'agit essentiellement de crédits finançant des opérations intérieures courantes.

⁷ Le montant au 30 juin 1963 qui a été pris en considération pour le calcul de la variation comprend environ 0,9 milliard d'effets échus mais non encaissés, le 30 juin 1963 tombant un dimanche.

(p) Chiffres provisoires.

pondant de 1963, concerne essentiellement les crédits ayant pour destination économique apparente le financement d'opérations intérieures.

Parmi cette catégorie de crédits, il convient de mentionner tout spécialement, en raison de l'ampleur de leur accroissement, les crédits ayant pour objet le financement de ventes à tempérament et l'octroi de prêts personnels. L'augmentation des crédits finançant des ventes à tempérament résulte essentiellement

du développement des ventes de véhicules automobiles; en effet, le nombre des immatriculations, au premier semestre de 1964, de véhicules automobiles neufs ou usagés a dépassé de 24 p.c. celui du premier semestre de 1963, qui n'était supérieur que de 5,8 p.c. à celui du premier semestre de 1962.

Le montant des crédits supplémentaires utilisés au premier semestre de 1964 à des fins d'investissement industriel, artisanal et agricole constitue un maximum semestriel absolu.

Il convient cependant de souligner que, pendant cette période, la part des crédits non assortis de la garantie et/ou de subsides de l'Etat s'est accrue aux dépens de celle bénéficiant de cette garantie et/ou de ces subsides. Ce glissement résulte de la mise en application, par les départements ministériels intéressés, de critères plus sélectifs pour l'octroi de la garantie de l'Etat et/ou d'une subvention en intérêts.

La partie des crédits finançant la production et les ventes courantes intérieures de biens et de services ⁽¹⁾ pour laquelle une ventilation n'a pu être réalisée, s'est également accrue au premier semestre de 1964 par rapport au même semestre de 1963.

Si, comme on l'a vu ci-avant, le rythme de progression des crédits ayant pour destination économique apparente le financement d'opérations intérieures, a été plus élevé au premier semestre de 1964 qu'au premier semestre de 1963, celui de l'ensemble des crédits ayant pour destination économique apparente le financement d'opérations avec l'étranger a, au contraire, légèrement fléchi d'un semestre à l'autre. Dans l'évolution de ces derniers, il faut cependant traiter à part les crédits représentatifs d'importations; en effet, leur encours, qui avait diminué de 0,4 milliard au premier semestre de 1963, s'est accru de 0,8 milliard au premier semestre de 1964. L'évolution de cet encours ne peut être rapprochée sans réserves de celle de la valeur de l'ensemble des importations de marchandises. Le recours des différents secteurs économiques au crédit bancaire n'est pas proportionnel à l'importance de leurs importations. Au surplus, les entreprises ne financent pas par du crédit bancaire une part constante de leurs importations; la partie ainsi financée peut même varier fortement selon que, d'une époque à l'autre, la trésorerie des entreprises est plus ou moins bien fournie. En réalité, les variations constatées dans le financement, par acceptations visées, des importations de laine, de minerai de fer et d'huiles minérales, expliquent à concurrence de près de 70 p.c. le renversement intervenu du premier semestre de 1963 au premier semestre de 1964 dans l'évolution des crédits bancaires représentatifs d'importations.

(1) Ces crédits constituent, au tableau III, l'essentiel des données reprises sous la rubrique « Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée ».

La comparaison des crédits bancaires au deuxième semestre de 1963 et au deuxième semestre de 1964 montre que la réduction, en 1964, du rythme de progression concerne la plupart des catégories de crédits, mais essentiellement les crédits finançant des opérations intérieures sur biens et services non identifiées, les crédits finançant des ventes à tempérament et des prêts personnels, les crédits à la construction et les crédits relatifs à des importations. Par contre, l'encours des crédits liés aux investissements industriels, agricoles et artisanaux a progressé au deuxième semestre de 1964 pratiquement à la même cadence, d'ailleurs rapide, qu'au semestre correspondant de 1963, et les crédits relatifs à des exportations ont enregistré une hausse qui contraste avec le recul observé au cours des mois correspondants de 1963. Le rythme d'expansion différent des diverses catégories de crédits indique que les banques se sont conformées aux recommandations de la Banque visant une action sélective dans la politique de modération du crédit.

B. Evolution des crédits bancaires classés par forme.

Il ressort du tableau IV que l'encours en fin d'année de chacune des catégories de crédits a augmenté sans interruption de 1958 à 1963. Par ailleurs, la comparaison des encours à ces deux dates montre que l'ensemble des crédits bancaires ayant donné lieu à une création d'effets (lettres de change et billets à ordre), c'est-à-dire les crédits d'escompte, d'encaissement et d'acceptation, s'est accru dans une proportion assez proche de celle relevée pour les crédits de caisse. Toutefois, l'importance relative, dans cet ensemble, de chacun de ses éléments constitutifs s'est assez nettement modifiée. Les effets réescomptables à la Banque Nationale qui, à la fin de 1958, constituaient 53 p.c. du montant global des crédits d'escompte et d'encaissement distribués par les banques, n'en représentaient plus que 45 p.c. à la fin de 1963; quant à la part des acceptations visées dans le total des crédits d'acceptation, elle est revenue de 69 p.c. à la fin de 1958 à 59 p.c. à la fin de 1963.

La progression plus accentuée des crédits non réescomptables à la Banque Nationale et des effets non visés par elle résulte principalement du développement rapide des crédits

Tableau IV. **Crédits d'escompte, d'encaissement, d'acceptation et de caisse**
(milliards de francs)

A fin de période	Crédits d'escompte et d'encaissement ¹			Crédits d'acceptation			Crédits de caisse ³	Total général
	Effets réescomptables à la B.N.B. ²	Autres	Total	Acceptations bancaires visées	Acceptations bancaires non visées	Total		
1958	14,5	13,0	27,5	7,4	3,3	10,7	21,6	59,8
1959	14,7	13,1	27,8	8,4	3,5	11,9	23,7	63,4
1960	15,1	15,8	30,9	8,6	4,0	12,6	26,2	69,7
1961	16,9	19,7	36,6	9,7	4,6	14,3	30,0	80,9
1962	19,3	20,7	40,0	10,8	7,1	17,9	35,6	93,5
1963 1 ^{er} trimestre	19,6	23,7	43,3	10,6	7,3	17,9	35,1	96,3
2 ^e trimestre	20,0	25,4	45,4	11,1	7,9	19,0	37,3	101,7
3 ^e trimestre	22,4	24,4	46,8	11,3	7,1	18,4	39,7	104,9
4 ^e trimestre	22,6	28,1	50,7	11,1	7,7	18,8	42,4	111,9
1964 1 ^{er} trimestre	23,7	30,3	54,0	12,2	7,3	19,5	43,5	117,0
2 ^e trimestre	24,5	31,3	55,8	12,9	7,8	20,7	44,8	121,3
3 ^e trimestre	21,1	35,3	56,4	12,8	6,7	19,5	46,8	122,7
4 ^e trimestre (p) .	21,4	36,2	57,6	13,6	7,7	21,3	47,8	126,7

¹ Y compris l'escompte de promesses et de warrants.

² Warrants et effets ayant une cause commerciale réelle échéant au plus tard dans les 120 jours. Ces montants ne correspondent cependant pas nécessairement à l'ampleur globale des possibilités effectives de réescompte à la Banque Nationale.

³ Y compris les reports et avances sur titres, mais non compris l'escompte de promesses.

(p) Chiffres provisoires.

ayant pour destination économique apparente le financement des opérations suivantes : investissements, ventes à tempérament et prêts personnels, mobilisation de crédits commerciaux à moyen et long terme.

Par suite des modifications qui se sont produites de la fin de 1958 à la fin de 1963 dans la structure des crédits bancaires classés par forme, la part des crédits bancaires mobilisables à la Banque Nationale et des effets visés par elle est revenue de 37 p.c. à la fin de 1958 à 30 p.c. à la fin de 1963. Toutes choses égales d'ailleurs, cette évolution a eu pour effet de réduire le degré de liquidité des banques. En effet, si des facultés de mobilisation effective sont pratiquement assurées pour les acceptations visées par la Banque Nationale ainsi que pour une fraction très large du papier réescomptable auprès d'elle, les possibilités de refinancement sont en principe plus restreintes pour les effets ne relevant pas de l'une de ces deux catégories (¹) et davantage encore pour les avances de caisse.

Comme les banques sont généralement amenées à recourir dans une mesure croissante au réescompte d'autres intermédiaires financiers, et en particulier au réescompte de la Banque

Nationale, au fur et à mesure que se développe ou se poursuit une phase de haute conjoncture, la Banque se devait, dans l'intérêt général, de recommander que l'effort de modération portât par priorité sur les formes de crédits pour lesquelles les possibilités de mobilisation sont a priori le moins larges.

Les résultats obtenus dans ce domaine paraissent satisfaisants : en 1964, la progression des avances de caisse (+ 12,7 p.c.) a été moins rapide qu'en 1963 (+ 19,1 p.c.); le rythme d'expansion des effets « non réescomptables à la Banque Nationale de Belgique » a également fléchi (+ 28,8 p.c. en 1964, contre + 35,7 p.c. en 1963), bien que la plupart des crédits d'investissement, dont l'expansion est restée très importante, soient enregistrés sous cette rubrique et que certaines banques aient opéré, au cours du troisième trimestre de 1964, à l'occasion des mesures restrictives appliquées par la Banque en matière de réescompte, des transferts comptables de la rubrique « Effets réescomptables à la Banque Nationale de Belgique » vers la rubrique « Effets non réescomptables à la Banque Nationale de Belgique »; enfin, les acceptations bancaires non visées, dont l'encours avait augmenté de 8,5 p.c. en 1963, n'ont plus enregistré le moindre accroissement. Par contre, les acceptations bancaires visées ont accusé une nette progression (+ 22,5 p.c. contre 3 p.c. en 1963). Le recul des « effets réescomptables à la Banque

(¹) Des possibilités de mobilisation sont cependant également assurées pour certains de ces effets. C'est notamment le cas pour les effets tracés dans le cadre d'opérations agréées par Créditexport et pour certains crédits d'investissement qui peuvent être mobilisés auprès d'intermédiaires financiers du secteur public.

Nationale de Belgique » semble surtout résulter des transferts comptables auxquels il vient d'être fait allusion.

C. Evolution des crédits bancaires répartis selon les organismes participant au financement.

Les banques de dépôts nourrissent elles-mêmes habituellement 70 à 80 p.c. des crédits qu'elles distribuent aux entreprises et parti-

culiers. Les 20 à 30 p.c. restants sont mobilisés pour la plus grande partie auprès d'autres intermédiaires financiers, belges ou étrangers, et pour le solde, auprès d'autres entreprises.

La part des crédits bancaires financée par les banques tend cependant à s'accroître. Avant même la suppression des coefficients de couverture (fin de 1961) et de l'obligation de détenir un « plancher » d'effets publics (fin de 1962), les banques ont pu satisfaire les demandes de crédit émanant des entre-

Tableau V. **Financement des crédits octroyés à l'origine par les banques**

A fin de période	Banques de dépôts		Autres institutions		Total
	(milliards de francs)	(en p.c. du total)	(milliards de francs)	(en p.c. du total)	(milliards de francs)
1958	41,5	69	18,3	31	59,8
1959	42,9	68	20,5	32	63,4
1960	50,1	72	19,6	28	69,7
1961	58,6	72	22,3	28	80,9
1962	67,9	73	25,6	27	93,5
1963 1 ^{er} trimestre	73,9	77	22,4	23	96,3
2 ^e trimestre	79,3	78	22,4	22	101,7
3 ^e trimestre	82,9	79	22,0	21	104,9
4 ^e trimestre	88,0	79	23,9	21	111,9
1964 1 ^{er} trimestre	90,5	77	26,5	23	117,0
2 ^e trimestre	93,6	77	27,7	23	121,3
3 ^e trimestre	97,3	79	25,4	21	122,7
4 ^e trimestre (p)	102,9	81	23,8	19	126,7

(p) Chiffres provisoires.

prises et particuliers sans accroître proportionnellement leurs mobilisations.

En 1963, les banques sont parvenues non seulement à financer au moyen de leurs res-

sources propres la totalité des crédits supplémentaires, pourtant importants, qu'elles ont distribués, mais elles ont encore été en mesure de réduire l'encours mobilisé.

Tableau VI. **Localisation des crédits bancaires mobilisés**
(milliards de francs)

A fin de période	Belgique					Etranger	Total général
	B.N.B.	I.R.G.	Autres institutions publiques de crédit 1	Autres organismes 2	Total		
1958	2,6	2,7	5,8	2,7	13,8	4,5	18,3
1959	6,2	2,7	5,5	2,9	17,3	3,2	20,5
1960	5,3	1,6	6,7	2,6	16,2	3,4	19,6
1961	3,7	3,5	6,9	2,6	16,7	5,6	22,3
1962	8,6	1,6	8,2	3,1	21,5	4,1	25,6
1963 1 ^{er} trimestre	4,0	0,7	10,5	3,7	18,9	3,5	22,4
2 ^e trimestre	4,4	0,8	10,0	3,6	18,8	3,6	22,4
3 ^e trimestre	4,8	0,8	8,9	3,6	18,1	3,9	22,0
4 ^e trimestre	7,1	1,6	9,0	3,0	20,7	3,2	23,9
1964 1 ^{er} trimestre	4,2	2,1	13,5	3,6	23,4	3,1	26,5
2 ^e trimestre	7,5	1,2	12,6	3,0	24,3	3,4	27,7
3 ^e trimestre	6,7	1,3	10,9	2,7	21,6	3,8	25,4
4 ^e trimestre (p)	5,3	1,1	11,6	2,4	20,4	3,4	23,8

1 Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, Crédit Communal de Belgique, Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

2 Surtout caisses d'épargne privées, sociétés hypothécaires, compagnies d'assurances, organismes de sécurité sociale, sociétés à portefeuille.

(p) Chiffres provisoires.

Cependant, dès les premiers mois de 1964, les banques ont été amenées à recourir à d'autres institutions pour financer une partie de l'augmentation de leurs crédits. Au premier semestre de 1964, l'encours des crédits distribués par les banques s'est accru de 9,4 milliards et celui des crédits mobilisés par les banques a augmenté de 3,9 milliards. A la fin de mars 1964, l'encours mobilisé auprès de la Banque Nationale était moins élevé qu'à la fin de décembre 1963, mais à la fin de juin 1964 il dépassait nettement celui de la fin de mars 1964. La plus grande partie de la progression enregistrée de la fin de mars à la fin de juin 1964 résultait cependant d'un déplacement vers la Banque Nationale d'une partie des crédits nourris antérieurement par d'autres institutions.

A partir de la fin de juillet 1964, par contre, et abstraction faite de la hausse saisonnière à la fin de l'année, le recours des banques à la Banque Nationale fut nettement orienté à la baisse, par suite de l'évolution plus favorable des moyens d'action des banques et du ralentissement prononcé de l'expansion des crédits aux entreprises et particuliers octroyés à l'origine par les banques.

Comme dit plus haut, les banques ne nourrissent qu'une partie des crédits qu'elles distribuent; le solde est financé par la Banque Nationale et par d'autres institutions; les mobilisations effectuées auprès de ces dernières peuvent être scindées en deux catégories.

La première comprend les mobilisations réalisées dans le cadre de facultés *ad hoc* attachées à des opérations ou à des catégories d'opérations individualisées. La seconde concerne les mobilisations effectuées auprès d'institutions dont la politique d'achat d'effets bancaires est conditionnée par la recherche de placements adéquats pour des excédents de liquidités plus ou moins temporaires. Ces opérations se déroulent sur le marché hors Banque où l'Institut de Réescompte et de Garantie occupe une place prépondérante tant par ses interventions pour compte propre que par celles qui sont effectuées à titre de courtier.

Le recours des banques à l'Institut d'émission est essentiellement fonction des variations de l'offre et de la demande de liquidités qui se manifestent sur le marché monétaire. Tout

comme l'octroi de crédits par les banques, ce recours est influencé par des facteurs conjoncturels, saisonniers et erratiques. Au fur et à mesure que se développe une phase de conjoncture ascendante et qu'augmentent les besoins d'encaisses de transaction, le recours à la Banque Nationale s'accroît. Parmi les facteurs saisonniers qui agissent habituellement sur le recours des banques à la Banque Nationale, il faut mentionner le resserrement momentané des liquidités disponibles en fin d'année et la contraction, en juillet et en août, des avoirs des entreprises et particuliers auprès des intermédiaires financiers; cette contraction s'explique, en juillet, par des prélèvements effectués en vue de versements anticipés d'impôts et des dépenses de vacances et, en août, essentiellement par ce dernier facteur. Enfin, l'émission d'emprunts importants peut induire un reflux temporaire de papier vers la Banque centrale.

Les opérations ou catégories d'opérations auxquelles sont attachées des facultés particulières de mobilisation requièrent en général un financement s'étendant sur une assez longue période. Il s'agit surtout de crédits finançant des investissements, des ventes à tempérament de biens d'équipement ou des délais de paiement accordés à des acheteurs belges ou étrangers. Pareils crédits sont surtout mobilisés auprès d'institutions du secteur public, et notamment auprès de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et de l'Institut de Réescompte et de Garantie.

L'encours de mobilisation de ces catégories d'opérations a fortement augmenté depuis la fin de 1958; on peut estimer qu'il est passé de 1,7 milliard à cette époque à 8,5 milliards au 31 décembre 1964. Cette expansion porterait, à concurrence de 4,1 milliards, sur des crédits d'investissement et, à concurrence de 1,9 milliard, sur le financement de délais de paiement à moyen et long terme accordés à l'étranger.

Au cours des derniers mois, la mobilisation, auprès d'organismes financiers du secteur public, de crédits d'investissement accordés à l'origine par les banques a fortement progressé: son encours est passé d'environ 1,5 milliard au 31 décembre 1962 à environ 4,5 milliards au 31 décembre 1964. Il n'est pas exclu que cet accroissement provienne de ce que

certaines banques, estimant avoir atteint dans le financement de crédits d'investissement des limites qu'elles ne sauraient franchir sans mettre en danger l'équilibre de leur structure

financière, n'auraient accordé de nouveaux crédits que dans la mesure où elles se seraient préalablement assurées des possibilités de refinancement.

CHAPITRE II

INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT

Les intermédiaires financiers du secteur public jouent, en Belgique, un rôle particulièrement important dans le financement des entreprises et particuliers. Au 31 décembre 1964, l'encours des crédits dont ceux-ci bénéficiaient auprès des institutions publiques de crédit énumérées ci-après s'élevait à 189,2 milliards; le chiffre correspondant pour les banques était de 126,7 milliards.

Les intermédiaires financiers du secteur public se distinguent par une certaine spécialisation non seulement dans la façon de collecter les fonds, mais aussi dans la nature des crédits qu'ils accordent.

Au-delà de ces particularités, ils présentent cependant des traits communs par lesquels ils se différencient précisément des autres intermédiaires financiers et particulièrement des banques. En effet, les engagements de ces dernières restent, dans l'ensemble, à des termes plus courts que ceux des institutions publiques de crédit qui octroient des crédits directs. En outre, tandis que les crédits accordés aux entreprises et particuliers par les banques sont en majeure partie des crédits à court terme à caractère *revolving*, utilisés en moyenne à concurrence de 50 p.c. à 60 p.c., dénonçables ou échéant dans des délais assez courts, les crédits accordés par les institutions publiques sont en très grande partie à moyen ou à long terme et sont utilisés à 100 p.c. après une période variant, selon les cas, de plusieurs mois à quelques années. Aussi les concours financiers dispensés aux entreprises et particuliers par ces institutions, prennent-ils principalement la forme de prêts hypothécaires, d'avances de caisse à moyen et à long terme et d'escompte de promesses; tous ces crédits sont d'ailleurs financés en principe par les institutions publiques de crédit elles-mêmes.

En raison de l'optique dans laquelle se place la présente analyse, ont été retenues comme intermédiaires financiers du secteur public, en outre :

la Banque Nationale de Belgique (B.N.B.)⁽¹⁾ et

l'Institut de Réescampte et de Garantie (I.R.G.),

les institutions publiques dont le rôle spécifique est l'octroi de crédits, c'est-à-dire :

le Crédit Communal de Belgique (C.C.B.)⁽²⁾,

la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (S.N.C.I.),

la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (C.N.C.P.),

l'Institut National de Crédit Agricole (I.N.C.A.),

l'Office Central de Crédit Hypothécaire (O.C.C.H.),

la Société Nationale du Logement (S.N.L.),

la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne (S.N.P.P.T.),

le Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses (F.L.L.F.N.),

ainsi que la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite (C.G.E.R.), pour laquelle la distribution de crédits est en quelque sorte le prolongement de sa mission organique de collecteur d'épargne.

Aucune distinction n'a été faite, parmi les institutions publiques de crédit, entre celles qui accordent directement des crédits aux entreprises et particuliers et celles dont l'intervention exclusive (Institut de Réescampte et de Garantie) ou principale (Banque Nationale de Belgique) dans le crédit aux entreprises et particuliers consiste à refinancer des crédits accordés à l'origine par d'autres intermédiaires financiers. Toutefois, afin d'éviter des doubles emplois et par souci de comparabilité avec les crédits accordés par les banques, seuls les mon-

⁽¹⁾ Les crédits directs aux entreprises et particuliers de la Banque Nationale se limitent à des avances en compte courant et à l'octroi de crédits garantis par ses comptoirs d'escompte. La Banque Nationale n'accorde qu'exceptionnellement des crédits d'escompte directs.

⁽²⁾ La contribution du Crédit Communal de Belgique au financement des entreprises consiste principalement en l'octroi de crédits à des intercommunales d'exploitation.

Tableau VII. **Crédits octroyés à l'origine par les institutions publiques de crédit**

Périodes	Montants utilisés en fin de période	Variations par période		Variations cumulées
		(milliards de francs)	(en p.c. du montant à la fin de l'année précédente)	
1958	105,3	
1959	116,6	+ 11,3	+ 10,7	
1960	129,1	+ 12,5	+ 10,8	
1961	142,0	+ 12,9	+ 10,0	
1962	155,1	+ 13,1	+ 9,2	
1963 1 ^{er} trimestre	155,5	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,3
2 ^e trimestre	158,7	+ 3,2	+ 2,0	+ 2,3
3 ^e trimestre	162,5	+ 3,8	+ 2,5	+ 4,8
4 ^e trimestre	171,0	+ 8,5	+ 5,4	+ 10,2
1964 1 ^{er} trimestre	172,7	+ 1,7	+ 1,0	+ 1,0
2 ^e trimestre	178,2	+ 5,5	+ 3,2	+ 4,2
3 ^e trimestre	182,4	+ 4,2	+ 2,5	+ 6,7
4 ^e trimestre (p)	189,2	+ 6,8	+ 3,9	+ 10,6

(p) Chiffres provisoires.

tants utilisés des crédits octroyés à l'origine par les différentes institutions publiques de crédit ont été repris dans les tableaux VI et VII.

Le taux d'accroissement annuel moyen ⁽¹⁾ de l'encours des crédits aux entreprises et particuliers accordés à l'origine par les institutions publiques de crédit a été de 10,2 p.c. au cours de la période 1959-1963, contre 13,4 p.c. pour les banques. Mais alors que pendant cette période, le taux d'expansion de l'encours des crédits bancaires s'est accru chaque année, sauf en 1962, au point de passer de 6 p.c. en 1959 à 19,7 p.c. en 1963, le taux d'expansion de l'encours des crédits distribués par les institutions publiques de crédit a fléchi en 1961 et en 1962; bien qu'en légère reprise, le taux enregistré en 1963 demeure encore légèrement inférieur à celui des années 1959 et 1960. La comparaison des taux d'accroissement annuel de l'encours des crédits distribués, d'une part, par les banques et, d'autre part, par les institutions publiques de crédit, semble indiquer qu'un glissement du secteur public vers les banques aurait débuté en 1961 dans la distribution du crédit aux entreprises et particuliers.

L'analyse de la série statistique portant sur l'ensemble des crédits distribués par les institutions publiques de crédit ne peut conduire qu'à des conclusions assez superficielles. Dans cette série sont en effet compris des crédits dont la demande est motivée par une large

gamme de considérations, allant de l'accession d'un particulier à la propriété immobilière jusqu'à l'investissement d'extension ou de rationalisation d'une entreprise. En outre, le rapprochement du montant total des crédits distribués par les institutions publiques de crédit et celui des crédits octroyés par les banques appelle des réserves préalables, la part des crédits destinés à des activités autres que l'industrie, le transport, le commerce, l'artisanat et l'agriculture étant nettement plus importante pour les institutions publiques de crédit que pour les banques. Pour réduire autant que possible les inconvénients résultant de ces différences structurelles, les crédits distribués par les institutions publiques de crédit ont été scindés en deux groupes. Le premier inclut les crédits à l'industrie, au transport, au commerce, à l'artisanat et à l'agriculture; il est appelé ci-après « crédits professionnels »; le second groupe, qui comprend les autres crédits, est intitulé « crédits finançant surtout des transactions immobilières non professionnelles », eu égard au fait que la plus grande partie de ces crédits a pour destination le financement de transactions immobilières — achats de terrains, d'immeubles et travaux de construction — effectuées par des particuliers et par des entreprises ne relevant pas des secteurs précités.

La rubrique « Crédits professionnels » figurant au tableau VIII couvre la totalité des crédits aux entreprises et particuliers distribués par la Banque Nationale de Belgique, l'Institut de Réescompte et de Garantie, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, la Caisse

(1) Les taux d'accroissement annuel moyens cités dans cet article ont été calculés en appliquant le principe de la méthode dite de l'intérêt composé.

Nationale de Crédit Professionnel, l'Institut National de Crédit Agricole, le Crédit Communal de Belgique, ainsi qu'une partie des crédits accordés par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite; celle intitulée « crédits finançant surtout des transactions immobilières non professionnelles » comprend, outre le solde des

crédits octroyés par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, la totalité des crédits octroyés par l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Société Nationale du Logement, la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne et le Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses.

Tableau VIII.

Crédits distribués par les institutions publiques de crédit classés d'après leur destination économique apparente

Périodes	Crédits professionnels ¹			Crédits finançant surtout des transactions immobilières non professionnelles		
	Variations par période		Variations cumulées	Variations par période		Variations cumulées
	(milliards de francs)	(en p.c. du montant à la fin de l'année précédente)		(milliards de francs)	(en p.c. du montant à la fin de l'année précédente)	
1959	+ 6,0	+ 12,2		+ 5,3	+ 9,4	
1960	+ 7,5	+ 13,7		+ 5,0	+ 8,2	
1961	+ 8,5	+ 13,5		+ 4,4	+ 6,6	
1962	+ 6,8	+ 9,5		+ 6,3	+ 8,9	
1963 1 ^{er} trimestre	+ 0,8	+ 1,0	+ 1,0	- 0,4	- 0,5	- 0,5
2 ^e trimestre	+ 1,8	+ 2,3	+ 3,3	+ 1,4	+ 1,9	+ 1,4
3 ^e trimestre	+ 1,9	+ 2,4	+ 5,7	+ 1,9	+ 2,5	+ 3,9
4 ^e trimestre	+ 5,0	+ 6,5	+ 12,2	+ 3,5	+ 4,4	+ 8,3
1964 1 ^{er} trimestre	+ 1,4	+ 1,8	+ 1,8	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,3
2 ^e trimestre	+ 3,6	+ 3,3	+ 5,7	+ 1,9	+ 2,4	+ 2,7
3 ^e trimestre	+ 1,5	+ 1,8	+ 7,5	+ 2,7	+ 3,2	+ 5,9
4 ^e trimestre (p) ...	+ 4,1	+ 4,7	+ 12,2	+ 2,7	+ 3,2	+ 9,1

¹ Crédits à l'industrie, au transport, au commerce, à l'artisanat et à l'agriculture.
(p) Chiffres provisoires.

De la fin de 1958 à la fin de 1963, le taux d'accroissement annuel moyen de l'encours des « crédits professionnels » a été de 12,2 p.c.; celui des « crédits finançant surtout des transactions immobilières non professionnelles » n'a pas dépassé 8,3 p.c.

La destination différente des crédits groupés dans l'une et l'autre de ces catégories constitue certainement un facteur important d'explication de l'inégalité du rythme de leur progression. En effet, sur la base des travaux de la Commission de la Comptabilité Nationale, on peut calculer que, de 1958 à 1963, le taux d'accroissement annuel moyen des investissements bruts en biens de capital fixe a été de 11,6 p.c. pour l'ensemble de l'industrie, du transport, du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture, tandis que celui de la valeur des logements nouvellement construits n'a atteint que 5,6 p.c.

La portée des conclusions qu'on peut tirer de ce rapprochement doit être appréciée en tenant compte des réserves suivantes : tout d'abord, une fraction des crédits distribués par les institutions publiques de crédit finance des

opérations qui, dans le chef des bénéficiaires de crédit, n'ont nullement le caractère d'investissements : c'est le cas notamment des crédits servant à accroître le fonds de roulement ou à rembourser des dettes. Ensuite, une partie des crédits distribués par les institutions publiques, bien que finançant des opérations qui ont le caractère d'investissements dans le chef des bénéficiaires (par exemple, l'achat de biens immeubles existants), n'engendre pas un accroissement des investissements globaux de l'économie.

Le taux d'expansion de l'encours des « crédits professionnels » distribués par les institutions publiques de crédit est passé par un maximum en 1960-1961. En 1962, il a fléchi assez nettement par suite surtout du ralentissement intervenu dans la progression des investissements globaux dans l'industrie, le transport, le commerce, l'artisanat et l'agriculture, et, accessoirement, en raison du développement de l'activité déployée par les banques dans le domaine des crédits d'investissement. En 1963, le taux d'accroissement des « crédits professionnels » a augmenté et égalé celui de

1959, soit 12,2 p.c.; de la fin de 1962 à la fin de 1963, l'encours des crédits distribués par les banques de dépôts a augmenté de 19,7 p.c.

Il est difficile de déterminer l'origine des mouvements des « crédits finançant surtout des transactions immobilières non professionnelles », car la documentation disponible ne couvre qu'une partie des transactions immobilières, en l'occurrence la construction de nouveaux logements. Ainsi, on constate que, pour les années 1962 et 1963, le rythme de progression des crédits finançant des opérations immobilières a été assez élevé, tandis que la dépense globale pour la construction de logements a apparemment fléchi. Pour concilier ces deux observations, on en est réduit à supposer que les crédits finançant l'acquisition de terrains et d'immeubles construits antérieurement ont augmenté plus rapidement que ceux finançant les nouvelles constructions, et qu'une fraction accrue des opérations immobilières a été financée par recours au crédit.

*
**

On a lu, ci-avant, qu'en juillet 1963, la Banque Nationale avait été amenée à relever ses taux d'escompte et d'intérêt et que, lors de la communication de sa décision aux banques, elle les avait invitées à suivre une politique de crédit axée sur une modération du rythme d'expansion de l'ensemble des crédits et sur la satisfaction des besoins à considérer comme prioritaires. Cet avis formait le pendant de la recommandation que le Ministre des Finances avait adressée dès le mois de mars aux organismes publics de crédit de modérer leurs prêts à la construction d'immeubles, en raison des tensions qui se manifestaient dans ce secteur. C'est d'ailleurs vers cette époque que les taux d'intérêt débiteurs de certaines institutions publiques de crédit furent relevés.

Il apparut cependant que pour être efficace et équilibrée, l'action entreprise pour ralentir le rythme d'accroissement des crédits distribués par les institutions publiques de crédit devait être orientée vers des objectifs précis. Aussi, dans le courant du premier trimestre de 1964, la plupart des institutions publiques de crédit furent-elles invitées par le Ministre des Finances à respecter, lors de l'octroi de nouveaux crédits, certaines normes qualitatives et quantitatives.

Les premières avaient pour but de faire porter par priorité l'effort de modération sur les

crédits à la consommation et sur les avances de fonds destinées à financer la construction de logements autres que sociaux. Il s'indiquait, en effet, de ne pas traiter pareillement les demandes de crédit introduites pour ces fins et celles qui avaient pour but de permettre le financement de programmes d'investissements et plus particulièrement d'investissements de rationalisation.

Les normes quantitatives arrêtées par le Ministre des Finances devaient nécessairement prendre en considération non seulement la nature particulière des crédits accordés par les institutions publiques de crédit — crédits à moyen et long terme sans reprise d'encours —, mais aussi celle des ressources collectées par ces institutions pour financer les prélèvements sur les crédits accordés. Ces normes quantitatives tenaient également compte du taux d'expansion relativement modéré de l'encours des crédits utilisés en 1963 : 10,2 p.c. contre 19,7 p.c. pour les banques; elles visaient, en outre, à assigner à chacune des institutions publiques de crédit un programme adapté à sa structure et à son objet propres.

Pour ces diverses raisons, il a été admis que le ralentissement du taux d'expansion des crédits utilisés auprès des institutions publiques de crédit pouvait être moins prononcé que celui des crédits bancaires. D'après le Ministre des Finances, l'effort de modération de la plupart des institutions publiques de crédit doit être jugé en se référant aux crédits nouvellement consentis et non, comme pour les banques, à l'évolution de l'encours des crédits utilisés.

La mise en route des programmes de modération du crédit fut appuyée par une majoration des taux d'intérêt débiteurs appliqués par la plupart des institutions publiques de crédit. C'est ainsi que la Société Nationale de Crédit à l'Industrie porta ses taux de 5,90 p.c. à 6,50 p.c. pour les crédits d'une durée maximum de cinq ans et de 6,30 p.c. à 6,80 p.c. pour ceux d'une durée supérieure à cinq ans; la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite augmenta le taux de ses prêts hypothécaires ordinaires de 5,50 p.c. à 6,25 p.c.; la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire et d'autres institutions encore s'associèrent au mouvement.

Les commissaires du Gouvernement auprès des institutions publiques de crédit furent

chargés de suivre de près la réalisation des programmes fixés en matière de modération du crédit. Ils ont pu s'assurer que les normes arrêtées par le Ministre des Finances furent respectées par l'ensemble des institutions publiques de crédit.

Les données figurant au tableau VII montrent que l'encours des crédits utilisés auprès des institutions publiques de crédit a augmenté davantage pendant le premier semestre de 1964 qu'au cours de la période correspondante de 1963. Mais si ces données sont comparables, en principe, à celles rassemblées dans le tableau II relatif à l'évolution de l'encours des crédits bancaires utilisés, elles ne permettent cependant pas d'apprécier dans quelle mesure les institutions publiques de crédit ont appliqué les normes qui leur avaient été fixées, lesquelles, comme déjà souligné, visaient à obtenir que les nouveaux engagements de crédit ne dépassent pas les plafonds prévus.

Au reste, la comparaison de l'accroissement des utilisations de crédit du premier semestre de 1964 à celui du premier semestre de 1963 appelle en soi certaines réserves, la progression de l'encours ayant été anormalement modérée pendant la première moitié de l'année 1963. Les crédits distribués par les institutions publiques de crédit ayant essentiellement pour objet le financement d'investissements et de transactions immobilières, sont beaucoup plus sensibles aux fluctuations de l'activité dans le secteur de la construction que les crédits bancaires dont 15 p.c. à peine ont pour destination économique apparente le financement soit d'investissements, soit de transactions immobilières. Or, si la construction immobilière a été fortement entravée pendant les premiers mois de 1963 par l'intensité et la persistance du gel, elle a pu se poursuivre à un rythme élevé tout au long des premiers mois de 1964, grâce à un hiver clément.

En tout état de cause, les prélèvements importants effectués, au cours des premiers mois de 1964, sur les crédits non *revolving* ouverts en majeure partie avant l'instauration de la politique de modération du crédit ont sérieusement entamé la marge, fort importante à la fin de 1963, qui restait disponible sur les crédits antérieurement ouverts.

Les utilisateurs de crédits, dans leur ensemble, ont ressenti davantage les mesures de restriction visant les nouvelles ouvertures de crédit, à mesure que leurs facultés de prélever sur les facilités antérieurement octroyées allaient en diminuant. Ce resserrement apparaît dans l'évolution des encours utilisés. Si, au cours du troisième trimestre de 1964, le taux de progression de l'encours des crédits utilisés était encore du même ordre de grandeur qu'au cours des mois correspondants de 1963, il atteignait au quatrième trimestre un niveau nettement inférieur (+ 3,9 p.c.) à celui qui avait été enregistré pour les trois derniers mois de 1963 (+ 5,4 p.c.).

En définitive, l'encours des crédits utilisés au 31 décembre 1964 accuse, par rapport au 31 décembre 1963, une progression de 10,6 p.c.; pour les banques, l'augmentation correspondante est de 13,2 p.c.

Au début de 1965, le Ministre des Finances a invité les institutions de crédit du secteur public à respecter, au cours du premier trimestre de 1965, comme au cours de l'année précédente, certaines normes qualitatives et quantitatives en matière d'expansion des crédits aux entreprises et particuliers. Comme pour les banques, les normes quantitatives fixées pour 1964 furent relevées de un dixième, de sorte qu'au cours du premier trimestre de 1965, les différentes institutions publiques de crédit peuvent réaliser un volume d'opérations égal à un quart du programme imposé pour 1964, augmenté de 10 p.c.

CHAPITRE III

CAISSES D'ÉPARGNE PRIVÉES

Tant par la durée moyenne des crédits qu'elles octroient que par la nature des ressources qu'elles mettent en œuvre, les caisses d'épargne privées ⁽¹⁾ se rapprochent davan-

tage des institutions publiques de crédit que des banques. En outre, à l'instar des institutions publiques de crédit, les caisses d'épargne privées nourrissent en principe la totalité des crédits qu'elles accordent.

Pour la période 1958-1963, l'encours moyen à fin d'année des crédits utilisés auprès des

(1) La liste des entreprises agréées comme caisses d'épargne privées a été publiée au *Moniteur belge* du 22 août 1964, pp. 9061-9062.

Tableau IX. **Crédits octroyés à l'origine par les caisses d'épargne privées**

Périodes	Montants utilisés en fin de période	Variations par période		Variations cumulées
	(milliards de francs)	(en p.c. du montant à la fin de l'année précédente)		
1958	15,5			
1959	17,9	+ 2,4	+ 15,2	
1960	20,2	+ 2,3	+ 12,8	
1961	22,7	+ 2,5	+ 12,5	
1962	26,5	+ 3,8	+ 16,9	
1963 1 ^{er} trimestre	27,0	+ 0,5	+ 1,8	+ 1,8
2 ^e trimestre	27,6	+ 0,6	+ 2,4	+ 4,2
3 ^e trimestre	28,6	+ 1,0	+ 3,5	+ 7,7
4 ^e trimestre	30,0	+ 1,4	+ 5,3	+ 13,0
1964 1 ^{er} trimestre ¹	30,8	+ 0,8	+ 2,6	+ 2,6
2 ^e trimestre	32,3	+ 1,5	+ 5,1	+ 7,7
3 ^e trimestre	33,8	+ 1,5	+ 5,0	+ 12,7
4 ^e trimestre (p)	35,1	+ 1,3	+ 4,3	+ 17,0

¹ A l'exclusion des crédits octroyés par des sociétés agréées dont l'activité, comme caisses d'épargne privées, n'a débuté qu'en 1964.
(p) Chiffres provisoires.

caisses d'épargne privées atteint environ un quart de l'encours des crédits utilisés auprès des banques de dépôts et moins de un cinquième de celui relevé pour l'ensemble des institutions publiques de crédit. On notera toutefois que pendant cette période, le taux d'accroissement annuel moyen de l'encours des crédits utilisés auprès des caisses d'épargne privées a été de 14 p.c. contre 13,4 p.c. pour les banques de dépôts et 10,2 p.c. pour les institutions publiques de crédit. Par ailleurs, le taux d'accroissement des crédits utilisés auprès des caisses d'épargne privées est passé par un maximum en 1962 et a fléchi en 1963, année pendant laquelle il n'a dépassé que de 0,50 p.c. le taux enregistré en 1961; au contraire, le taux d'expansion des crédits utilisés auprès des banques de dépôts et des institutions publiques de crédit a baissé en 1962, l'année 1963 ayant été caractérisée par une progression du rythme d'expansion.

Une analyse de l'encours total des crédits distribués par les caisses d'épargne privées ne débouche que sur des considérations fort générales. C'est pourquoi, en se basant sur la découpe présentée dans les Rapports annuels de l'Office Central de la Petite Epargne, on a séparé les crédits distribués par les caisses d'épargne agricoles ⁽¹⁾ des crédits distribués

par les « autres » caisses d'épargne privées⁽¹⁾. Comme les caisses d'épargne agricoles octroient surtout des crédits à l'agriculture et à l'horticulture, les données du tableau X relatives aux caisses agricoles peuvent être considérées comme représentatives de l'évolution de la distribution globale des crédits agricoles par les caisses d'épargne privées. De même, étant donné que la plupart des « autres » caisses d'épargne privées distribuent essentiellement des crédits finançant des transactions immobilières non professionnelles, on peut admettre que les données qui concernent ces « autres » caisses d'épargne donnent une image assez fidèle de l'évolution d'ensemble des crédits finançant des transactions immobilières non professionnelles distribués par les caisses d'épargne privées.

Au cours de la période 1959-1963, l'augmentation, en chiffres absolus, de l'encours des crédits distribués par l'ensemble des caisses agricoles a été chaque année nettement inférieure à celle de l'ensemble des crédits distribués par les autres caisses d'épargne. Mais, si on exprime chaque augmentation annuelle en pourcentage de l'encours des crédits existant à la fin de l'année précédente, on constate que, depuis 1960, l'augmentation a été proportionnellement plus importante pour les caisses d'épargne agricoles que pour les autres caisses d'épargne.

L'accélération marquée, en 1962, du taux d'accroissement de l'encours des crédits accor-

(1) Environ 60 p.c. des crédits distribués par les caisses d'épargne agricoles revêtent la forme de prêts hypothécaires. Outre ces prêts hypothécaires, les caisses d'épargne agricoles octroient des crédits à court, moyen et long terme à des collectivités et à des agriculteurs; il s'agit, en ordre principal, de prêts sous seing privé, d'avances en compte courant et d'escompte de traites et de promesses.

(1) Plus de 96 p.c. des crédits des « autres » caisses d'épargne privées ont la forme de prêts hypothécaires. Le solde comprend essentiellement des prêts des caisses d'épargne populaires à des organismes coopérateurs.

Tableau X. Ventilation des crédits distribués par les caisses d'épargne privées

Périodes	Caisses agricoles	Autres caisses	Total	Caisses agricoles	Autres caisses	Total
	Variations par période					
	(milliards de francs)			(en p.c. du montant à la fin de l'année précédente)		
1959	+ 0,3	+ 2,1	+ 2,4	+ 10,1	+ 16,6	+ 15,2
1960	+ 0,6	+ 1,7	+ 2,3	+ 15,6	+ 12,1	+ 12,8
1961	+ 0,6	+ 1,9	+ 2,5	+ 14,0	+ 12,1	+ 12,5
1962	+ 1,1	+ 2,7	+ 3,8	+ 23,3	+ 15,2	+ 16,9
1963	+ 0,9	+ 2,6	+ 3,5	+ 15,2	+ 12,3	+ 13,0
1964 (p)	+ 1,3	+ 3,8	+ 5,1	+ 19,0	+ 16,3	+ 17,0

¹ Chiffres calculés au départ des rapports annuels.
 (p) Chiffres provisoires.

dés par les caisses agricoles n'est pas propre à ces caisses : elle se manifeste aussi dans l'encours des crédits utilisés auprès des autres institutions spécialisées dans la distribution du crédit à l'agriculture.

Sur la base des chiffres publiés par l'Institut National de Statistique, le revenu global agricole et horticole a diminué de 7,2 p.c. en 1962 par rapport à 1961; or, cette diminution du revenu n'est pas allée de pair avec une réduction équivalente des investissements. La couverture des besoins de crédit résultant de la diminution moins accentuée des dépenses d'investissement que du revenu disponible, a été facilitée par l'intervention du Fonds d'Investissement Agricole créé par la loi du 15 février 1961.

En 1963, les interventions de ce Fonds ont été plus importantes qu'en 1962. Comme d'une année à l'autre, l'accroissement de l'encours global des crédits agricoles a diminué, on peut en conclure qu'il s'est produit un glissement des opérations aux conditions habituelles vers celles bénéficiant de subsides et/ou de la garantie du Fonds d'Investissement Agricole. La diminution en 1963 des besoins supplémentaires de crédit du secteur agricole peut être rapprochée du fait que le taux d'augmentation en 1963, par rapport à 1962, du revenu global agricole et horticole, en l'occurrence 15,6 p.c. ⁽¹⁾, a été supérieur à celui des investissements, soit 11,6 p.c. ⁽¹⁾.

Les données actuellement disponibles indiquent que le rythme d'expansion des crédits

utilisés auprès des caisses agricoles, bien qu'en nouvelle expansion en 1964, n'a plus atteint le pourcentage d'augmentation enregistré en 1962.

La comparaison des pourcentages d'accroissement de l'encours des crédits des caisses d'épargne privées finançant surtout des transactions immobilières non professionnelles, révèle deux tendances analogues à celles qui ont été observées pour les crédits octroyés aux mêmes fins par l'ensemble des institutions publiques de crédit : un taux d'accroissement pour les années 1960 et 1961 inférieur à celui de 1959 et une reprise dès 1962, interrompue en 1963.

On ne peut interpréter le ralentissement de 1963 sans tenir compte des conditions climatiques exceptionnelles pendant les premiers mois de cette année. Il s'ensuit que, pour l'année 1963, les prélèvements sur les crédits autorisés sont demeurés inférieurs aux prévisions, si bien que le montant des soldes disponibles à la fin de 1963 était probablement plus élevé qu'un an plus tôt.

La diminution, en 1963, du rythme d'expansion était conforme au vœu exprimé par l'Office Central de la Petite Epargne qui, en mars, avait recommandé aux caisses d'épargne privées de modérer leurs prêts à la construction d'habitations.

Au début de 1964, les caisses d'épargne privées furent associées à la politique de modération du crédit; un appel en ce sens leur fut adressé par le Président de l'Office Central de la Petite Epargne.

Comme pour les banques et les institutions publiques de crédit, l'accent fut mis sur la

⁽¹⁾ Chiffres calculés sur la base de données publiées par l'Institut National de Statistique.

nécessité d'une politique sélective; l'effort de modération ne devait pas porter sur les crédits à la construction de logements sociaux; par ailleurs, il convenait de prendre en considération les besoins particuliers de l'agriculture, étant donné les transformations structurelles avec lesquelles ce secteur se trouve confronté dans la perspective de son intégration dans la Communauté Economique Européenne.

Les caisses d'épargne privées procédèrent à un relèvement de la plupart des taux des crédits à la construction.

Au premier semestre de 1964, le rythme d'expansion des crédits distribués par les caisses d'épargne privées a été cependant plus élevé qu'au premier semestre de 1963, tout en demeurant en deçà de celui qui est relevé par les banques.

La similitude d'évolution des données relatives aux institutions publiques de crédit et aux caisses d'épargne privées tient apparemment à ce que, tant pour les caisses d'épargne privées que pour les institutions publiques de crédit, le taux d'accroissement des crédits utilisés avait été particulièrement modéré au premier semestre de 1963. A ce propos, on a vu ci-avant que la progression limitée des crédits des institutions publiques devait être mise en rapport avec les conditions climatiques exceptionnelles des premiers mois de 1963 qui ont fortement entravé la construction immobilière. Ce facteur doit aussi être pris en considération lorsqu'on interprète l'évolution des crédits distribués par les caisses d'épargne privées, les prélèvements auprès de ces dernières étant encore davantage conditionnés par le degré d'activité dans la construction immobilière.

Au troisième trimestre de 1964, l'encours des crédits distribués par les caisses d'épargne privées a, contrairement à celui des crédits distribués par les banques et les institutions publiques de crédit, encore progressé à un rythme supérieur à celui des mois correspondants de 1963. C'est pourquoi, dans le courant du mois d'octobre, certaines caisses d'épargne privées furent de nouveau invitées à tempérer le rythme d'expansion des crédits octroyés par elles.

Au quatrième trimestre de 1964, le pourcentage d'expansion des crédits distribués par les caisses d'épargne privées a accusé un net ralentissement et est tombé, pour la première fois en 1964, à un niveau inférieur à celui des

mois correspondants de l'année précédente.

Finalement, le taux de progression de l'encours de l'ensemble des crédits octroyés par les caisses d'épargne privées est passé de 13 p.c. en 1963 à 17 p.c. en 1964. Les taux correspondants représentent 10,2 et 10,6 p.c. pour les institutions publiques de crédit et 19,7 et 13,2 p.c. pour les banques.

L'accélération du rythme d'expansion de l'encours des crédits distribués par les caisses d'épargne privées résulte pour une bonne part de l'évolution des concours apportés au logement social ainsi qu'à l'agriculture.

Si, par ailleurs, on rapproche le taux d'accroissement des crédits accordés à l'origine par les banques et celui des crédits distribués par les caisses d'épargne privées, on ne peut perdre de vue qu'en 1963 le taux d'expansion des crédits a été de 19,7 p.c. pour les banques contre 13 p.c. pour les caisses d'épargne privées. On notera que, pour la période 1959-1963, le taux d'accroissement annuel moyen des crédits a été de 14 p.c. pour les caisses d'épargne privées et de 13,4 p.c. pour les banques. Ce dernier taux montre combien était exceptionnel celui de 19,7 p.c. enregistré pour les banques en 1963.

En tout état de cause, l'effet de la progression du taux d'accroissement des crédits des caisses d'épargne privées sur le volume des liquidités à la disposition de l'économie ne doit pas être exagéré, étant donné que le montant absolu des crédits distribués par les caisses d'épargne privées est nettement plus faible que celui des crédits accordés par les deux autres catégories d'intermédiaires financiers retenues. Il reste cependant que l'effort accompli par certaines caisses d'épargne privées ne fut pas jugé suffisant et que, au début de 1965, leurs dirigeants furent invités à faire un effort particulier afin que la situation soit redressée pour la fin de mars 1965.

*
**

Le montant global des crédits utilisés auprès des banques, des institutions publiques de crédit et des caisses d'épargne privées est passé de 180,6 milliards à la fin de 1958 à 312,9 milliards à la fin de 1963, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 11,6 p.c.

Jusqu'à l'instauration de la politique actuelle d'encadrement du crédit, le taux

de progression des crédits distribués par les banques de dépôts a augmenté presque sans interruption d'une année à l'autre; celui des crédits distribués par les caisses d'épargne privées a évolué assez irrégulièrement et celui des crédits accordés par les institutions publiques de crédit est demeuré relativement stable. Cependant, le taux d'accroissement annuel moyen de 13,4 p.c. des crédits distribués par les banques est inférieur à celui de 14 p.c. enregistré pour les caisses d'épargne privées, mais supérieur au taux de 10,2 p.c. relevé pour les institutions publiques de crédit.

L'inégalité du rythme de croissance de l'encours des crédits distribués par ces trois catégories d'intermédiaires financiers a eu pour effet de modifier l'importance relative de la

contribution de chacune d'elles à la couverture des besoins de crédit des entreprises et particuliers. De la fin de 1958 à la fin de 1963, la part des banques et celle des caisses d'épargne privées dans le total des crédits distribués par les trois catégories d'intermédiaires financiers retenues sont passées respectivement de 33,1 p.c. à 35,8 p.c. et de 8,6 p.c. à 9,6 p.c.; simultanément, la part des crédits accordés par les institutions publiques de crédit est revenue de 58,3 p.c. à 54,6 p.c. Malgré le glissement vers les intermédiaires financiers du secteur privé, la plus grande partie des crédits continue à être distribuée par les institutions publiques et la fraction des crédits accordés par les caisses d'épargne privées reste secondaire.

Tableau XI.

**Crédits octroyés à l'origine par les banques de dépôts,
par les institutions publiques de crédit et par les caisses d'épargne privées**

(milliards de francs)

A fin de période	Banques de dépôts	Institutions publiques de crédit	Caisses d'épargne privées	Total
1958	59,8	105,3	15,5	180,6
1959	63,4	116,6	17,9	197,9
1960	69,7	129,1	20,2	219,0
1961	80,9	142,0	22,7	245,6
1962	93,5	155,1	26,5	275,1
1963 1 ^{er} trimestre	96,3	155,5	27,0	278,8
2 ^e trimestre	101,7	158,7	27,6	288,1
3 ^e trimestre	104,9	162,5	28,6	296,0
4 ^e trimestre	111,9	171,0	30,0	312,9
1964 1 ^{er} trimestre	117,0	172,7	30,8 ¹	320,5 ¹
2 ^e trimestre	121,3	178,2	32,3 ¹	331,8 ¹
3 ^e trimestre	122,7	182,4	33,8 ¹	338,9 ¹
4 ^e trimestre (p)	126,7	189,2	35,1 ¹	351,0 ¹

¹ A l'exclusion des crédits octroyés par des sociétés agréées dont l'activité, comme caisses d'épargne privées, n'a débuté qu'en 1964.
(p) Chiffres provisoires.

La politique d'encadrement du crédit aux entreprises et particuliers mise en œuvre en 1964 n'a pas apporté de changement fondamental à cette situation. En effet, le rythme d'expansion de l'encours des crédits utilisés est demeuré plus élevé dans les caisses d'épargne privées (17 p.c.) que dans les banques (13,2 p.c.) et les institutions publiques de crédit (10,6 p.c.). Malgré le nouvel accroissement de l'importance relative de l'encours des crédits distribués par les caisses d'épargne privées et les banques qui en est résulté, l'intervention des institutions publiques de crédit dans le financement des entreprises et particuliers est toujours prédominante.

En 1964, le rythme d'expansion de l'encours global des crédits distribués par les trois catégories d'intermédiaires financiers retenues a été ramené à 12,2 p.c., contre 13,7 p.c. en 1963.

Le ralentissement de l'accroissement de l'endettement financier des entreprises et particuliers qui menaçait, dans certains cas, de devenir excessif et de retarder les adaptations nécessaires, s'est surtout produit au cours de la deuxième moitié de 1964. Au cours de ce semestre, le rythme d'expansion des crédits distribués par les intermédiaires financiers retenus n'a plus atteint que les deux tiers de celui qui avait été enregistré pendant les mois

correspondants de 1963, alors qu'au cours du premier semestre de 1964, le pourcentage d'accroissement de ces crédits (+ 6,1 p.c.) avait été nettement supérieur à celui des six premiers mois de 1963 (+ 4,7 p.c.).

On sait que les banques de dépôts ne nourrissent pas elles-mêmes la totalité des crédits qu'elles distribuent : une partie de ces crédits est mobilisée, notamment, auprès des institutions publiques de crédit et auprès des caisses d'épargne privées. Par contre, les institutions publiques de crédit et les caisses d'épargne privées financent en principe la totalité des crédits qu'elles accordent. Toutefois, les banques et les caisses d'épargne privées fournissent des moyens d'action à certaines institu-

tions publiques de crédit, notamment en souscrivant à leurs émissions de bons de caisse et d'obligations.

A la fin de décembre 1964, l'ensemble des crédits utilisés auprès des trois catégories d'intermédiaires financiers retenues était financé à concurrence de 29,3 p.c. par les banques de dépôts, de 59,1 p.c. par les institutions publiques de crédit, de 10,2 p.c. par les caisses d'épargne privées, et de 1,4 p.c. par d'autres institutions. Par rapport à la fin de 1958, un glissement s'est produit vers les intermédiaires financiers du secteur privé tant en ce qui concerne le financement des crédits aux entreprises et particuliers que leur distribution.

Tableau XII.

**Financement des crédits octroyés à l'origine par les banques de dépôts,
par les institutions publiques de crédit et par les caisses d'épargne privées**

(milliards de francs)

A fin de période	Banques de dépôts	Institutions publiques de crédit	Caisses d'épargne privées	Autres institutions	Total
1958	41,5	116,4	15,9	6,8	180,6
1959	42,9	131,0	18,4	5,6	197,9
1960	50,1	142,7	20,4	5,8	219,0
1961	58,6	156,1	23,0	7,9	245,6
1962	67,9	173,5	26,9	6,8	275,1
1963 1 ^{er} trimestre	73,9	170,7	27,8	6,4	278,8
2 ^e trimestre	79,3	173,9	28,5	6,3	288,0
3 ^e trimestre	82,9	177,0	29,3	6,8	296,0
4 ^e trimestre	88,0	188,7	30,5	5,7	312,9
1964 1 ^{er} trimestre	90,5	192,5	31,6 ¹	5,9	320,5 ¹
2 ^e trimestre	93,6	199,5	33,1 ¹	5,6	331,8 ¹
3 ^e trimestre	97,3	201,3	34,5 ¹	5,8	338,9 ¹
4 ^e trimestre (p)	102,9	207,2	35,8 ¹	5,0	350,9 ¹

¹ A l'exclusion des crédits octroyés par des sociétés agréées dont l'activité, comme caisses d'épargne privées, n'a débuté qu'en 1964.
(p) Chiffres provisoires.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de janvier 1965. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE ET CREDIT

Het verslag beurs, bank, onderneming. (*Tijd, Anvers, XXXIX, n° 51, 18 décembre 1965, pp. 9-11.*)

MUHLEN E., Le marché des capitaux au Grand-Duché de Luxembourg. (*Bulletin Benelux, Bruxelles, n° 6, 1964, pp. 45-59.*)

VAES U. & GOBLET M., La technique du financement des entreprises et spécialement des sociétés de capitaux. (*Centre de recherches en Economie et Gestion des Entreprises, Louvain, n° 32, 1965, 712 p.*)

2. INSTITUTIONS MONETAIRES

ASZKENAZY H., Les grandes banques belges en 1963-1964. (*Banque, Paris, XL, n° 224, février 1965, pp. 95-98.*)

3. INTERMEDIARIES FINANCIERS NON MONETAIRES

De evolutie van de aandelenmarkt in 1964. (*Tijd, Anvers, XL, n° 2, 8 janvier 1965, pp. 11-13.*)

Le marché belge des obligations en 1964. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XX, n° 3, 16 janvier 1965, pp. 21-24.*)

4. FINANCES PUBLIQUES

PARISIS A., Perspectives de finances 1965. (*Revue des Sciences économiques, Liège, XXXIX, n° 140, décembre 1964, pp. 201-215.*)

5. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS — CONSOMMATION

MISSORTEN W., Het beleggingsbeleid van de private verzekeringsmaatschappijen. (*Tijd, Anvers, XXXIX, n° 51, 18 décembre 1964, pp. 37-41.*)

6. DEMOGRAPHIE

WUNSCH G. & GERARD H., Démographie et sociologie. (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, Anvers, XVIII, n° 5, décembre 1964, pp. 385-394.*)

7. PRIX ET SALAIRES

Balans van de loon- en weddepolitiek van de regering Lefèvre. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LVI, n° 1, janvier 1965, pp. 45-52.*)

VAN ROMPUY V., Recente evolutie van de algemene prijstheorie en de prijspolitiek van de industriële onderneming. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, IX, n° 4, 1964, pp. 424-455.*)

WAELEBROECK M., Les prix imposés en droit comparé et le projet de loi Spinoy-De Clerck. (*Journal des Tribunaux, Bruxelles, LXXX, n° 4478, 14 février 1965, pp. 97-102.*)

8. EMPLOI ET CHOMAGE

DUBOIS B., De nieuwe wet op de arbeidsduur (II). (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, Anvers, XVIII, n° 5, décembre 1964, pp. 395-412.*)

LOCCUFIER S., Grensarbeid : kanttekeningen bij een evolutie. (*Tijdschrift voor Sociale Wetenschappen, Gand, IX, n° 4, 1964, pp. 385-396.*)

10. SITUATION ECONOMIQUE — POLITIQUE ECONOMIQUE

De Belgische economie in 1964. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, IX, n° 4, 1964, pp. 474-498.*)

LOEWENTHAL P., La conjoncture économique en Belgique et dans la C.E.E. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXXI, n° 1, 4 février 1965, pp. 3-20.*)

VAN WATERSCHOOT J., Fünf Jahre Wirtschaftsprogrammierung in Belgien. (*Kieler Vorträge, Neue Folge, n° 34, 1965, 18 p.*)

11. INDUSTRIE — AGRICULTURE — PECHE

Le logement et la programmation économique. Colloque du 14 janvier 1965. (*Bulletin du Centre pour l'Encouragement de l'Épargne et des Placements Immobiliers, Bruxelles, X, n° 1, janvier-février 1965, pp. 1-40.*)

Le machinisme agricole. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XX, n° 8, 20 février 1965, pp. 65-69.*)

LENDERS P., De industriële omwenteling in België. (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, Anvers, XVIII, n° 5, décembre 1964, pp. 413-424.*)

L'industrie pétrolière belge. (*Fédération pétrolière belge, s.l., s.d., 93 p.*)

MICHELSEN A., Overzicht van het Belgisch diamantbedrijf in het jaar 1964. (*Tijd, Anvers, XL, n° 7, 12 février 1965, pp. 9-12.*)

Structure financière des entreprises de l'industrie des fabrications métalliques. (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 972, 20 février 1965, pp. 138-141.*)

VESTERS C., Noodzaak van een steenkolenpolitiek in België. (*Tijd, Anvers, XXXIX, n° 51, 18 décembre 1964, pp. 1-5; XL, n° 2, 8 janvier 1965, pp. 15-17.*)

13. COMMERCE INTERIEUR

VAN DEN BULCKE D. & VAN ACKER J., Algemene economische betekenis van de Belgisch kortingzegel- en premiezegelpraktijk. (*Tijdschrift voor Sociale Wetenschappen, Gand, IX, n° 4, 1964, pp. 397-402.*)

15. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

Argument with Jacques Rueff. (*The Economist, Londres, CCXIV, n° 6338, 13 février 1965, pp. 662-665.*)

AUFRICHT H., The International Monetary Fund. Legal Bases, Structure, Functions. (*Praeger, New-York, 1964, 126 p.*)

16. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CLOSSE W., Les pays scandinaves et la C.E.E. (*Chronique de Politique étrangère, Bruxelles, XVII, n° 6, novembre 1964, pp. 697-768.*)

LEMAIGNEN R., La Communauté européenne et les problèmes du sous-développement. (*Chronique de Politique étrangère, Bruxelles, XVII, n° 6, novembre 1964, pp. 681-696.*)

METZEMAEKERS L., De E.E.G. en Afrika. (*Economie, Tilburg, XXIX, n° 4, janvier 1965, pp. 164-173.*)

PESMAZOGLU J., La Grèce et l'édification de l'Europe. (*Chronique de Politique étrangère, Bruxelles, XVII, n° 6, novembre 1964, pp. 665-680.*)

Recent Innovations in European Capital Markets. (*Monthly Review of the Federal Reserve Bank of New York, New-York, XLVII, n° 1, janvier 1965, pp. 9-15.*)

WARTNA J., Een agrarische autarkie voor de Euromarkt. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, L, n° 2477, 10 février 1965, pp. 139-142.*)

17. DIVERS

VANDEPUTTE R., Le statut de l'entreprise. (*Bruylant, Bruxelles, 1965, 136 p.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique comprend les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal Officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. — *Economie générale*
2. — *Monnaie, crédit et banque*
3. — *Finances publiques*
4. — *Agriculture*
5. — *Industrie*
6. — *Travail*
7. — *Commerce intérieur*
8. — *Commerce extérieur*
9. — *Transports*
10. — *Prix et salaires*
11. — *Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers*
12. — *Communauté Economique Européenne*

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Arrêté ministériel du 18 décembre 1964

fixant la quotité de leurs emprunts de 1965 que la Société Nationale du Logement, la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne et le Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique devront consacrer à la lutte contre les logements insalubres (Moniteur du 15 janvier 1965, p. 404).

Article unique. — La quotité prévue au deuxième alinéa des articles 2 et 4 de la loi du 7 décembre 1953, modifiée par la loi du 27 juin 1956, est fixée à trente pour cent en ce qui concerne les emprunts émis en 1965 (...).

.....

Arrêté royal du 5 janvier 1965

autorisant la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne à émettre, sous la garan-

tie de l'Etat, un emprunt de 525 millions de francs (Moniteur du 21 janvier 1965, p. 572).

Arrêtés royaux du 20 janvier 1965

autorisant la Société Nationale du Logement à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 1.500 millions de francs, un emprunt de 250 millions, en vue de la réalisation d'un programme de construction de logements réservés au personnel d'entreprises sidérurgiques, et un emprunt de 140 millions, en vue de la réalisation d'un programme complémentaire de construction de logements réservés aux familles d'ouvriers étrangers (Moniteur du 29 janvier 1965, p. 947).

3. — FINANCES PUBLIQUES

Réduction du précompte mobilier

afférent aux « revenus d'actions ou parts ou de capitaux investis » d'origine étrangère (Moniteur du 15 janvier 1965, p. 429).

Loi du 22 décembre 1964

relative à la taxe de consommation sur l'alcool éthylique et modifiant la législation en matière de droits d'accise sur les alcools (Moniteur du 19 janvier 1965, p. 487).

Loi du 24 décembre 1964

modifiant le Code des impôts sur les revenus (Moniteur du 12 janvier 1965, p. 191).

Loi du 28 décembre 1964

contenant le budget du Ministère de la Prévoyance Sociale pour l'exercice 1965 (Moniteur du 14 janvier 1965, p. 335).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1965 afférentes au Ministère de la Prévoyance Sociale (...) des crédits s'élevant à la somme de 10.496.390.000 francs.
.....

Arrêté ministériel du 29 décembre 1964

relatif aux contingents tarifaires (Moniteur du 13 janvier 1965, p. 311).

Loi du 31 décembre 1964

autorisant des régularisations, augmentant et réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1964 et allouant des crédits supplémentaires pour les dépenses se rapportant aux exercices 1963 et antérieurs (Moniteur du 13 janvier 1965, p. 239). Errata (Moniteur des 15 et 27 janvier 1965, pp. 403 et 856).

Loi du 31 décembre 1964

contenant le budget de la Gendarmerie pour l'exercice 1965 (Moniteur du 23 janvier 1965, p. 719).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1965 afférentes à la Gendarmerie (...) des crédits s'élevant à la somme de 2.009.964.000 francs.
.....

Loi du 5 janvier 1965

contenant le budget du Ministère des Classes Moyennes pour l'exercice 1965 (Moniteur du 14 janvier 1965, p. 348).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1965 afférentes au Ministère des Classes Moyennes (...) des crédits s'élevant à la somme de 415.930.000 francs.
.....

Arrêté royal et arrêté ministériel du 7 janvier 1965

relatifs à l'émission de l'emprunt 1965-1970-1976 (Moniteur du 13 janvier 1965, p. 310).
.....

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur (...) portant intérêt aux taux indiqués ci-après :

6,25 p.c. l'an à partir du 25 janvier 1965 jusqu'au 24 juillet 1970;

6,50 p.c. l'an à partir du 25 juillet 1970 jusqu'au 24 juillet 1976.
.....

Art. 4. — L'emprunt est amortissable à partir de la deuxième année (...).

Art. 6. — Les porteurs ont la faculté d'obtenir le remboursement anticipatif de leurs obligations, au pair de leur valeur nominale, le 25 juillet 1970.

*Art. 7. — L'Etat se réserve la faculté de rembourser anticipativement, au pair, le 25 juillet 1970 ou à toute échéance d'intérêt suivante et moyennant un préavis de deux mois à publier au *Moniteur belge*, tout ou partie des obligations restant à amortir.*
.....

**

Art. 3. — Le prix d'émission, fixé à 995 francs net par 1.000 francs de capital nominal, est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.
.....

Art. 11. — Il est alloué aux banques et agents de change, établis en Belgique, une commission de placement de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention.

La demi-commission peut être allouée aux établissements financiers sur les souscriptions recueillies par leur intermédiaire.
.....

Arrêté royal du 11 janvier 1965

modifiant l'arrêté royal du 2 décembre 1962 relatif au précompte mobilier (Moniteur du 15 janvier 1965, p. 400).

Arrêté royal du 13 janvier 1965

transférant à l'exercice 1965 des crédits d'engagement et des crédits de paiement disponibles au 31 décembre 1964 sur le titre II (dépenses extraordinaires) du budget de l'exercice 1964 du Ministère de la Prévoyance Sociale (Moniteur du 30 janvier 1965, p. 981).

Arrêté royal du 15 janvier 1965

relatif à la décharge de l'accise pour l'alcool utilisé à des usages industriels (Moniteur du 19 janvier 1965, p. 490).

4. — AGRICULTURE

Arrêté royal du 19 janvier 1965

portant octroi pour l'exercice 1965 d'indemnités de stockage de froment (Moniteur du 27 janvier 1965, p. 860).

5. — INDUSTRIE

Arrêté ministériel du 16 décembre 1964

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 19 janvier 1965, p. 493).

Arrêté royal du 23 décembre 1964

maintenant en vigueur certains arrêtés ministériels prescrivant des statistiques de la production, de l'activité et des stocks (Moniteur du 27 janvier 1965, p. 861).

Arrêté royal du 15 janvier 1965

maintenant en vigueur l'arrêté ministériel du 12 octobre 1955 imposant la déclaration des stocks de diamant non taillé ainsi que la déclaration de certaines opérations relatives à la circulation de ces mêmes marchandises, modifié par les arrêtés ministériels des 2 octobre 1958 et 5 juin 1962 et prorogé par l'arrêté royal du 18 février 1963 (Moniteur du 26 janvier 1965, p. 789).

6. — TRAVAIL

Arrêté ministériel du 7 janvier 1965

modifiant les articles 23, 25 et 86 de l'arrêté ministériel du 4 juin 1964 relatif au chômage (Moniteur du 26 janvier 1965, p. 799).

Arrêté royal du 8 janvier 1965

modifiant l'arrêté royal du 5 janvier 1957 fixant la dénomination, la compétence et la composition des commissions paritaires instituées en exécution de l'arrêté-loi du 9 juin 1945 fixant le statut des commissions paritaires (Moniteur du 20 janvier 1965, p. 546).

8. — COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 29 décembre 1964

relatif aux contingents tarifaires (Moniteur du 13 janvier 1965, p. 311).

9. — TRANSPORTS

Arrêté royal du 31 décembre 1964

relatif aux accords particuliers que la Société Nationale des Chemins de fer belges peut conclure (Moniteur du 14 janvier 1965, p. 369).

10. — PRIX ET SALAIRES

Arrêté royal du 30 décembre 1964

fixant le salaire annuel moyen des marins de la marine marchande pour l'application de la loi du 30 décembre 1929 sur la réparation des accidents du travail survenus aux gens de mer (Moniteur du 14 janvier 1965, p. 360).

Arrêté ministériel du 11 janvier 1965

modifiant l'arrêté ministériel du 27 septembre 1962 fixant le prix maximum de vente au consommateur du lait de consommation (Moniteur du 15 janvier 1965, p. 404).

Arrêté ministériel du 11 janvier 1965

complétant l'arrêté ministériel du 26 octobre 1964 fixant le prix des briques (Moniteur du 19 janvier 1965, p. 500).

Arrêté royal du 15 janvier 1965

rendant obligatoire la décision du 26 novembre 1964 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la batellerie modifiant sa décision du 15 juin 1962 fixant les salaires et les conditions de travail dans la navigation intérieure, et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume rendue obligatoire par l'arrêté royal du 17 octobre 1962 (Moniteur du 26 janvier 1965, p. 797).

11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS

Arrêté royal du 10 décembre 1964

portant modification des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur du 7 janvier 1965, p. 114).

Arrêté royal du 31 décembre 1964

modifiant l'arrêté royal du 25 mars 1954 réglant la procédure pour l'application de la loi du 15 mars 1954 relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit (Moniteur du 30 janvier 1965, p. 985).

Arrêté royal du 7 janvier 1965

réglant la procédure pour l'application de la loi du 6 juillet 1964 étendant l'application des lois relatives aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit, aux conséquences de certains faits survenus sur les territoires du Congo (Léopoldville), du Rwanda et du Burundi (Moniteur du 30 janvier 1965, p. 986).

Arrêté royal du 13 janvier 1965

modifiant l'arrêté royal du 17 juin 1955 portant règlement général du régime de retraite et de survie des ouvriers et l'arrêté royal du 7 juin 1962 portant exécution de la loi du 3 avril 1962 relative à la pension de retraite et de survie des ouvriers et des employés (Moniteur du 23 janvier 1965, p. 738).

Arrêté royal du 13 janvier 1965

modifiant l'arrêté royal du 30 juillet 1957 portant règlement général du régime de retraite et de survie des employés (Moniteur du 23 janvier 1965, p. 744).

Arrêté royal du 13 janvier 1965

portant modification de l'article 41 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur du 26 janvier 1965, p. 792).

Arrêté royal du 15 janvier 1965

mettant en vigueur, pour la Caisse nationale des pensions pour employés, certaines dispositions de la loi du 25 avril 1963 sur la gestion des organismes d'intérêt public de sécurité sociale et de prévoyance sociale (Moniteur du 22 janvier 1965, p. 696).

Arrêté royal du 15 janvier 1965

modifiant l'arrêté royal du 13 juillet 1959, pris en exécution de l'article 62, alinéas 6 et 7, des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur du 30 janvier 1965, p. 979).

Arrêté ministériel du 15 janvier 1965

modifiant l'arrêté ministériel du 27 septembre 1958, pris en exécution de l'article 62, alinéa 2, des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur du 30 janvier 1965, p. 980).

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

**Directive du Conseil du 14 décembre 1964
(65/1/C.E.E.)**

fixant les modalités de réalisation de la libre prestation des services dans les activités de l'agriculture et de l'horticulture (Journal Officiel du 8 janvier 1965, p. 1/65).

**Recommandation de la Commission
du 18 décembre 1964 (65/14/C.E.E.)**

adressée aux Etats membres, relative à l'admission en exemption de droits de douane, à

compter du 1^{er} janvier 1965, des marchandises « communautaires » faisant l'objet de petits envois adressés à des particuliers ou contenus dans les bagages personnels des voyageurs (Journal Officiel du 22 janvier 1965, p. 71/65).

Décision de la Commission du 15 janvier 1965

portant fixation des prix franco frontière dans le secteur du lait et des produits laitiers (Journal Officiel du 25 janvier 1965, p. 88/65).

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	Source	1947	1961	1962	1968
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.190	9.251	9.328
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.876	5.906	5.948
dont : Hommes	»	2.902	2.903	2.923	2.950
Femmes	»	2.948	2.973	2.983	2.998
Population active ¹ :	Ministère de l'Emploi et du Travail	3.481	3.525	3.568	3.589
dont : Agriculture	»	423	249	240	230
Industries extractives	»	191	115	105	102
Industries manufacturières	»	1.311	1.235	1.259	1.267
Bâtiments et construction	»	197	249	264	276
Transports	»	243	243	240	245
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.339	1.383	1.404
Chômeurs complets	»	92	95	77	65

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations de l'I.N.S., système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Rémunération des salariés ¹ :										
a) Salaires et traitements de travailleurs assujettis à la sécurité sociale	108,8	115,1	124,2	135,7	137,2	136,8	144,8	152,7	166,0	180,8
b) Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	8,2	8,7	9,5	10,1	10,7	10,6	11,8	12,6	14,3	15,5
c) Contributions des employeurs à la sécurité sociale	16,9	18,5	20,3	23,4	23,9	23,6	26,2	28,9	31,6	36,4
d) Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	44,9	48,1	50,3	53,2	58,2	60,0	63,5	64,4	68,7	74,7
e) Corrections et compléments	10,7	10,7	13,0	14,7	13,2	13,3	15,3	16,4	20,8	19,3
Total ...	189,5	201,1	217,3	237,1	243,2	244,3	261,6	275,0	301,4	326,7
2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	19,5	20,2	19,5	22,8	21,1	22,2	22,9	26,6	24,7	28,5
b) Professions libérales ¹	9,3	9,5	10,0	10,2	11,3	11,9	12,7	13,5	15,0	15,6
c) Commerçants et artisans indépendants ¹	69,3	71,6	73,9	73,0	72,7	74,1	76,6	79,5	82,3	87,0
d) Revenu des sociétés de personnes ²	5,3	6,0	6,4	6,2	5,5	5,9	6,4	7,0	7,0	7,7
e) Ajustement statistique	1,2	0,7	1,4	1,9	1,3	0,9	0,9	—	1,0	— 1,0
Total ...	104,6	108,0	111,2	114,1	111,9	115,0	119,5	126,6	130,0	137,8
3. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :										
a) Intérêts	11,4	12,6	13,6	14,4	15,8	17,2	19,1	20,8	23,0	25,8
b) Loyers (réellement perçus ou imputés)	32,9	33,5	33,7	34,1	34,1	34,3	34,1	34,2	34,0	33,8
c) Dividendes, tantièmes, dons	9,3	10,8	12,4	13,4	12,3	11,4	13,2	14,3	15,6	15,0
Total ...	53,6	56,9	59,7	61,9	62,2	62,9	66,4	69,3	72,6	74,6
4. Bénéfices non distribués de sociétés ² ...	9,5	12,3	13,3	10,2	7,2	10,6	11,4	13,2	10,4	15,9
5. Impôts directs des sociétés quelle qu'en soit la forme juridique	6,9	6,8	8,3	8,8	7,7	7,5	9,3	9,0	11,1	11,2
6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	4,6	4,8	5,1	6,0	5,1	4,7	5,5	5,9	5,6	5,3
7. Intérêt de la dette publique	— 9,8	— 10,9	— 11,8	— 12,6	— 12,9	— 13,8	— 15,8	— 18,4	— 18,5	— 20,2
Revenu national net au coût des facteurs	358,9	379,0	403,1	425,5	424,4	431,2	457,9	480,6	512,6	551,2
8. Amortissements	36,8	38,7	42,7	45,6	50,6	53,1	56,2	58,3	62,2	66,2
Revenu national brut au coût des facteurs	395,7	417,7	445,8	471,1	475,0	484,3	514,1	538,9	574,8	617,4
9. Impôts indirects	41,7	46,2	50,8	54,2	55,3	60,3	65,4	73,2	78,6	85,2
10. Subsidés	— 5,0	— 4,1	— 6,5	— 6,5	— 6,9	— 6,6	— 7,2	— 6,7	— 7,2	— 7,8
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX DU MARCHE

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

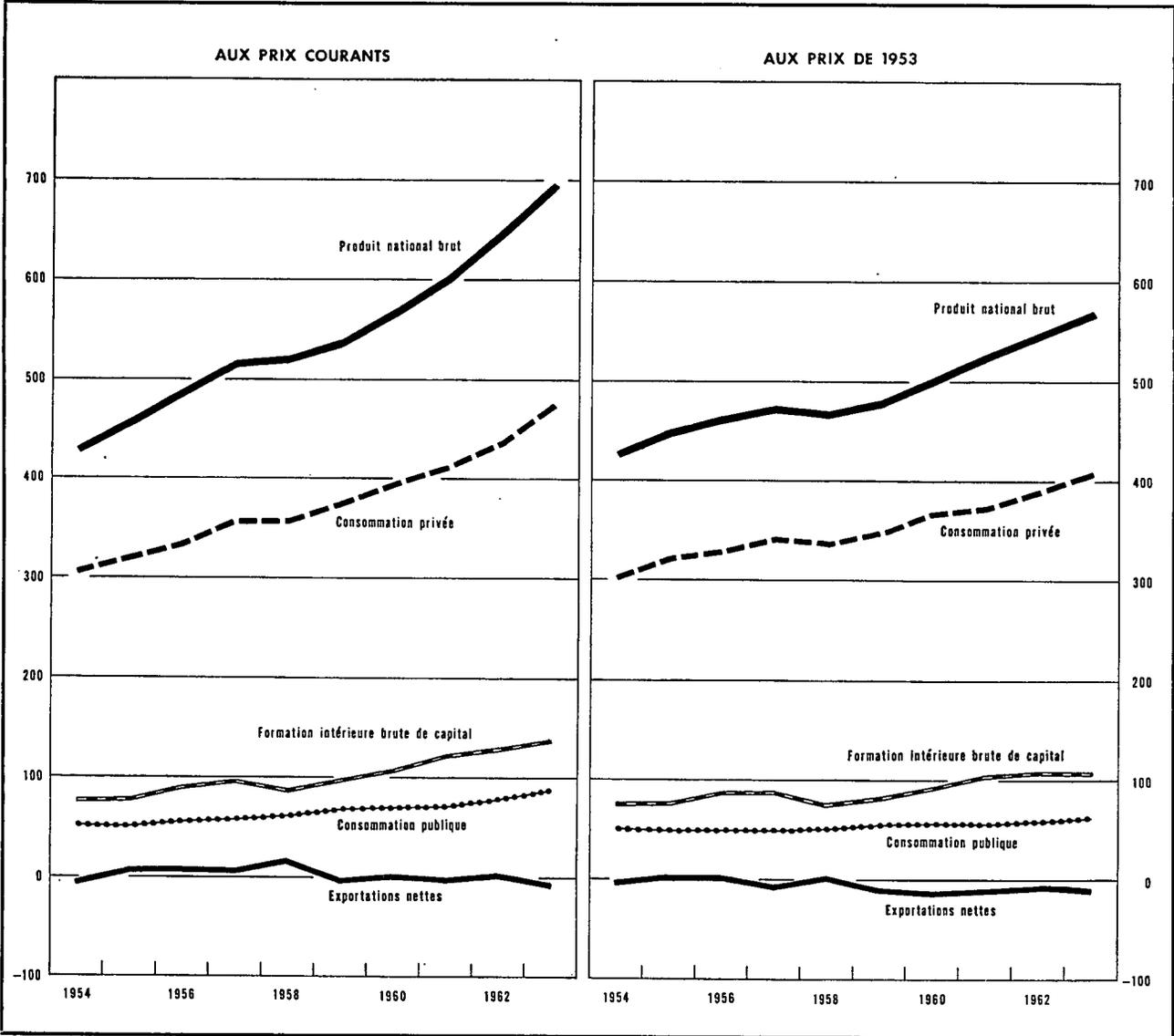
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Agriculture, sylviculture et pêche	31,2	32,5	31,8	35,4	33,8	35,0	36,1	39,9	38,3	42,8
2. Industries extractives	16,9	17,8	18,6	21,2	18,2	14,3	14,0	14,0	14,2	15,4
3. Industries manufacturières :										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	31,6	32,5	33,8	35,3	37,0	37,8	39,3	41,0	42,6	44,3
b) Textiles	13,9	13,4	14,8	15,7	12,9	14,0	15,5	16,1	16,7	18,1
c) Vêtements et chaussures	5,7	6,0	6,3	7,0	6,6	6,9	7,3	7,9	8,9	9,9
d) Bois et meubles	4,3	4,8	5,0	5,3	5,6	5,5	6,7	6,8	8,1	9,0
e) Papier, impression, édition	6,6	6,9	6,9	7,4	7,5	7,8	8,5	9,2	9,5	10,6
f) Industries chimiques et activités connexes	11,7	12,1	13,2	13,5	13,1	13,7	14,5	14,9	15,4	15,9
g) Terre cuite, céramiques, verre et ciment	6,5	7,4	8,0	8,3	8,2	9,2	10,3	10,8	11,9	12,0
h) Fer, acier et métaux non ferreux ...	10,5	13,6	15,5	15,8	13,3	14,5	18,6	17,4	19,0	19,6
i) Fabrications métalliques et cons- tructions navales	29,1	29,3	31,4	35,2	33,7	33,2	36,9	42,2	46,9	51,6
j) Industries non dénommées ailleurs	8,3	9,1	9,8	10,3	10,4	11,0	12,5	13,2	14,5	16,0
Total des industries manufacturières (rub. 3)	128,2	134,8	144,7	153,8	148,3	153,6	170,1	179,5	193,5	207,0
4. Construction	23,3	25,0	27,7	31,2	30,7	30,7	33,2	36,9	42,0	45,7
5. Electricité, gaz et eau	8,7	8,9	9,4	10,0	10,6	10,7	11,1	11,5	12,5	13,3
6. Commerce, banques, assurances, immeu- bles d'habitation										
a) Commerce	62,0	66,6	70,7	75,1	75,9	82,1	86,2	93,3	100,1	110,3
b) Services financiers et assurances ...	9,4	11,5	12,0	13,0	13,4	15,0	16,0	17,2	19,8	21,0
c) Immeubles d'habitation	35,9	36,9	37,6	38,5	39,1	39,9	40,5	41,1	41,7	42,3
Total de la rubrique 6 ...	107,3	115,0	120,3	126,6	128,4	137,0	142,7	151,6	161,7	173,6
7. Transports et communications	27,3	30,3	33,1	34,4	34,8	36,3	39,4	39,5	42,6	46,2
8. Services	87,0	92,1	96,4	103,2	111,3	115,3	122,1	126,9	135,9	145,3
9. Corrections	-1,7	-2,0	0,4	-5,0	-0,3	0,2	-3,2	-0,4	0,3	0,1
Produit intérieur brut aux prix du marché	428,3	454,4	482,4	510,8	515,8	533,1	565,5	599,4	641,0	689,4
10. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	4,1	5,4	7,7	8,0	7,6	4,9	6,8	6,0	5,2	5,4
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

I - 4. — P.N.B. CALCULÉ PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	91,1	93,2	98,4	101,7	102,5	105,6	107,0	111,2	117,4	122,5
b) Boissons et tabac	22,8	23,6	24,0	26,1	27,2	28,3	29,1	30,3	31,5	32,9
c) Vêtements et autres effets personnels	30,7	31,9	33,3	36,2	34,2	35,9	38,4	40,2	42,8	48,2
d) Loyers, taxes, eau	42,2	43,5	44,5	45,9	46,8	47,5	48,2	49,1	50,3	51,7
e) Chauffage et éclairage	16,3	17,3	19,0	20,4	18,9	18,8	19,7	20,3	24,1	27,8
f) Articles ménagers durables	21,9	23,0	25,1	27,9	27,6	28,5	32,3	34,8	38,3	42,5
g) Entretien de la maison	14,7	15,2	16,0	17,1	17,5	18,3	19,0	19,7	21,4	22,9
h) Soins personnels et hygiène	16,9	17,6	18,4	19,7	22,0	23,5	25,2	26,7	28,9	31,6
i) Transports et communications	21,4	23,0	25,2	27,2	27,3	28,8	33,1	34,2	36,2	40,1
j) Loisirs	22,9	24,0	25,0	27,1	30,0	29,2	29,2	31,0	32,3	34,4
k) Autres dépenses et ajustement statistique	6,4	9,5	6,0	9,6	4,6	10,7	13,3	13,5	12,2	19,4
Total ...	307,3	321,8	334,9	358,9	358,6	375,1	394,5	411,0	435,4	474,0
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	33,9	36,2	37,6	40,0	44,0	46,3	49,8	51,1	54,7	59,5
b) Biens et services	16,2	13,1	14,0	13,9	14,8	16,6	17,4	16,8	19,7	23,6
c) Loyer net imputé	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2,1	2,3	2,5	2,8
d) Amortissements imputés des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat ...	0,6	0,6	0,7	0,8	0,7	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1
Total ...	52,1	51,4	53,9	56,4	61,3	65,7	70,2	71,2	78,0	87,0
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche ...	3,7	4,3	4,2	4,3	4,0	4,2	3,5	4,0	3,9	4,4
b) Industries extractives	2,5	2,2	3,0	3,0	2,7	1,9	1,5	2,0	1,5	1,8
c) Industries manufacturières	14,0	16,7	21,3	20,0	18,3	18,7	26,4	32,2	34,6	38,2
d) Construction	1,7	1,8	2,1	2,3	1,9	2,3	2,6	3,3	6,2	5,3
e) Electricité, gaz et eau	3,5	4,1	4,6	5,0	4,9	6,0	4,8	4,5	6,6	6,3
f) Commerce, banque, assurances	8,4	8,6	9,6	10,0	9,0	10,1	11,1	12,2	13,0	14,6
g) Immeubles d'habitation	20,9	19,5	21,6	24,4	22,5	24,7	29,3	32,2	30,7	29,5
h) Transports et communications	8,8	9,8	10,5	10,7	12,0	11,2	12,1	12,2	12,8	13,5
i) Pouvoirs publics et enseignements ...	7,4	8,3	9,1	8,5	8,5	12,1	12,3	13,8	16,0	18,8
j) Autres services	2,1	2,2	2,4	2,5	2,5	2,7	2,9	3,3	3,4	3,7
k) Variations de stocks	3,0	-0,4	4,0	6,6	0,8	4,0	-0,2	4,2	2,4	0,8
l) Ajustement statistique	-0,4	0,1	-0,9	-0,2	-0,6	-0,6	0,2	0,1	-0,8	0,8
Total ...	75,6	77,2	91,5	97,1	86,5	97,3	106,5	124,0	130,3	137,7
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	129,1	155,3	179,7	184,6	177,3	176,3	200,1	216,1	232,8	255,7
b) Importations totales	131,7	145,9	169,9	178,2	160,3	176,4	199,0	216,9	230,3	259,6
c) Exportations nettes	-2,6	+9,4	+9,8	+6,4	+17,0	-0,1	+1,1	-0,8	+2,5	-3,9
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1953, système normalisé)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	102	106	108	109	111	111	115	117	121	122
b) Boissons	99	103	103	111	109	114	117	122	125	131
c) Tabac	102	105	107	115	118	119	124	127	134	134
d) Vêtements et autres effets personnels	106	111	112	120	112	117	125	129	136	149
e) Loyers, taxes, eau	102	104	105	106	107	107	108	109	110	110
f) Chauffage et éclairage	105	111	118	117	108	110	117	123	145	161
g) Articles ménagers durables	108	116	122	131	128	134	156	165	181	194
h) Entretien de la maison	105	108	111	114	115	118	119	121	126	129
i) Soins personnels et hygiène ...	105	108	111	113	123	128	134	139	147	156
j) Transports	111	119	125	131	132	137	152	156	166	182
k) Communications P.T.T.	105	111	117	122	129	130	136	144	153	171
l) Loisirs	101	105	106	111	117	114	114	119	121	126
<i>Total ...</i>	<i>103</i>	<i>110</i>	<i>112</i>	<i>116</i>	<i>115</i>	<i>118</i>	<i>124</i>	<i>127</i>	<i>132</i>	<i>139</i>
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	104	107	106	106	110	115	114	115	116	119
b) Biens et services	94	73	75	71	77	86	89	86	99	116
c) Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat (y compris les amortissements)	100	108	115	121	127	133	141	154	167	179
<i>Total ...</i>	<i>101</i>	<i>96</i>	<i>96</i>	<i>95</i>	<i>100</i>	<i>106</i>	<i>107</i>	<i>106</i>	<i>112</i>	<i>120</i>
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche	99	113	104	106	96	98	80	89	83	92
b) Industries extractives	104	91	117	110	98	68	56	74	50	59
c) Industries manufacturières	102	118	144	127	117	118	167	202	210	222
d) Construction	112	112	126	130	105	132	145	184	340	281
e) Electricité, gaz et eau	104	118	128	132	125	156	126	117	162	145
f) Commerce, banques, assurances	105	104	111	109	97	110	120	131	135	148
g) Immeubles d'habitation	123	111	118	124	110	120	140	149	135	124
h) Transports et communications .	113	121	125	122	135	127	137	135	140	143
i) Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement	111	113	121	111	120	150	137	142	158	198
j) Enseignement	120	163	158	123	92	201	244	303	338	318
k) Autres services	105	104	111	109	107	118	124	140	141	147
<i>Total ...</i>	<i>112</i>	<i>112</i>	<i>128</i>	<i>129</i>	<i>112</i>	<i>125</i>	<i>136</i>	<i>155</i>	<i>158</i>	<i>159</i>
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	110	127	137	139	140	149	164	179	196	211
b) Importations totales	113	125	141	144	139	155	175	187	202	220
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1953)	103,6	109,0	111,7	114,3	113,1	115,8	121,2	126,9	132,3	137,4

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947. — Bulletin de l'I.R.E.S.P. — Annuaire démographique (O.N.U.). — Revue internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.).*

Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S., juin 1964, p. 1209. — Cahiers Economiques de Bruxelles, « L'économie belge en 220 séries », (D.U.L.B.E.A.). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — International Financial Statistics (F.M.I.). — Bulletin statistique (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.). — Statistiques Economiques belges 1950-1960.*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Source : Ministère du Travail.

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques						
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques	Construction de matériel de transport			
1959	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8	
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,3	89,5	99,5	99,7	
1961	99,6	67,6	104,0	107,1	106,5	118,5	113,7	89,2	99,1	100,7	
1962	101,9	62,0	105,7	105,8	109,3	126,8	114,8	99,2	97,8	106,9	
1963	104,0	60,1	107,8	105,7	119,5	131,5	113,1	100,6	99,1	108,9	
1962 2 ^e trimestre	102,4	62,2	105,3	105,6	107,3	125,2	113,7	99,8	96,7	107,3	
3 ^e trimestre	103,8	61,5	106,0	105,2	108,3	127,7	112,9	101,1	97,2	109,5	
4 ^e trimestre	103,0	61,6	106,6	105,7	112,3	130,3	114,4	100,2	99,1	110,0	
1963 1 ^{er} trimestre	98,2	60,0	105,8	103,4	113,1	127,4	113,8	97,1	99,1	83,9	
2 ^e trimestre	105,3	59,9	107,7	105,6	118,5	131,0	110,7	101,7	98,6	116,9	
3 ^e trimestre	106,2	60,2	108,4	105,5	120,8	132,8	111,9	102,8	98,6	118,8	
4 ^e trimestre	106,4	60,3	109,3	106,2	124,4	134,8	115,9	100,8	100,1	116,0	
1962 Décembre	102,6	61,2	106,2	105,4	113,5	129,7	113,3	100,3	99,1	109,4	
1963 Janvier	97,0	59,4	105,9	105,7	112,3	126,5	115,9	96,0	99,0	77,0	
Février	94,5	60,0	105,2	105,1	111,8	127,7	112,9	96,2	98,7	64,9	
Mars	103,2	60,7	106,4	99,5	115,1	128,1	112,6	99,1	99,5	109,9	
Avril	105,6	60,4	107,8	105,7	116,3	131,4	110,8	100,6	98,6	114,7	
Mai	105,1	59,7	107,9	105,9	119,7	130,7	110,4	102,9	98,9	117,9	
Juin	105,3	59,6	107,4	105,1	119,5	131,0	110,8	101,5	98,2	118,1	
Juillet	105,6	60,0	107,8	105,0	118,0	130,9	110,1	103,1	97,9	118,0	
Août	106,0	60,0	108,1	105,7	121,1	132,5	111,7	102,5	98,4	119,0	
Septembre	106,9	60,5	109,2	105,9	123,4	135,0	113,9	102,8	99,6	119,3	
Octobre	106,7	60,3	109,2	106,5	123,3	135,4	115,4	101,9	99,4	118,4	
Novembre	106,8	60,4	109,7	106,4	125,2	134,9	116,3	100,4	100,8	116,8	
Décembre	106,6	60,3	108,9	105,8	124,8	134,2	116,1	100,0	100,1	112,9	

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2	Demandes d'emploi 4 5	Offres d'emploi 4	
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs complets	Chômeurs partiels et accidentels			reçues pendant le mois	en suspens à fin de mois
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3	40,1	19,4	12,9
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5	73,1	16,2	5,6
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3	82,8	19,3	5,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8	61,2	18,9	7,5
1961	308	126,3	87,9	38,4	3.241	21,2	7,7	7,1	31,4	20,1	12,5
1962 6	* 252	85,5	47,1	38,4	1.791	16,0	6,7	6,6	18,1	18,3	14,6
1963	250	83,1	32,9	50,2	1.731	15,7	10,0	6,0	13,1	15,3	16,5
1964	250	52,8	26,1	26,7	1.100	15,3	6,2	6,3	10,2	13,3	12,5
1963 2 ^e trimestre	61	44,1	30,0	14,1	897	15,0	5,9	7,2	10,1	18,3	19,6
3 ^e trimestre	63	35,4	24,7	10,7	743	15,4	5,8	7,4	7,9	13,9	18,6
4 ^e trimestre	61	72,1	29,0	43,1	1.467	15,0	8,8	6,1	12,0	12,5	15,5
1964 1 ^{er} trimestre	64	82,3	32,6	49,7	1.755	16,1	7,6	4,6	13,0	15,6	14,1
2 ^e trimestre	62	35,9	23,3	12,6	742	14,9	5,7	7,1	7,3	14,8	14,7
3 ^e trimestre	63	31,6	20,2	11,4	663	15,0	5,3	7,1	7,0	11,6	12,7
4 ^e trimestre	61	60,9	28,0	32,9	1.238	14,8	5,2	6,3	13,5	11,4	8,6
1964 Février	20	62,8	33,5	29,3	1.256	15,6	5,7	4,6	13,1	15,0	14,3
Mars	24	67,1	28,6	38,5	1.610	16,9	6,3	5,4	9,7	16,0	14,5
Avril	19	40,1	26,3	13,8	762	14,5	5,9	6,7	9,1	16,5	15,0
Mai	23	35,8	23,1	12,7	823	16,0	6,0	7,2	6,7	14,0	14,4
Juin	20	32,1	20,9	11,2	641	14,2	5,2	7,4	6,0	13,9	14,9
Juillet	18	31,6	20,4	11,2	568	14,4	4,7	6,8	6,7	9,7	13,3
Août	25	29,8	19,6	10,2	744	16,8	6,1	7,1	6,3	10,0	12,5
Septembre	20	33,9	21,0	12,9	678	13,8	5,1	7,3	7,9	14,9	12,2
Octobre	20	37,4	23,0	14,4	748	14,5	4,8	7,1	9,1	13,9	10,3
Novembre	23	48,9	27,6	21,3	1.124	16,1	5,0	6,5	12,6	10,4	8,9
Décembre	18	102,3	33,9	68,4	1.842	13,7	5,3	5,3	18,8	9,9	6,6
1965 Janvier	25	130,8	39,6	91,2	3.270	18,6	9,9	3,7	20,6	13,4	6,2
Février	20	123,8	39,3	84,5							

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

2 Moyenne journalière par mois de chômage.

Nombre de journées perdues par mois

3 Durée moyenne du chômage = $\frac{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}{\text{Nombre de journées perdues par mois}}$

4 Demandes et offres d'emploi se rapportant uniquement aux ouvriers et ouvrières.

5 Chômeurs complets normalement aptes.

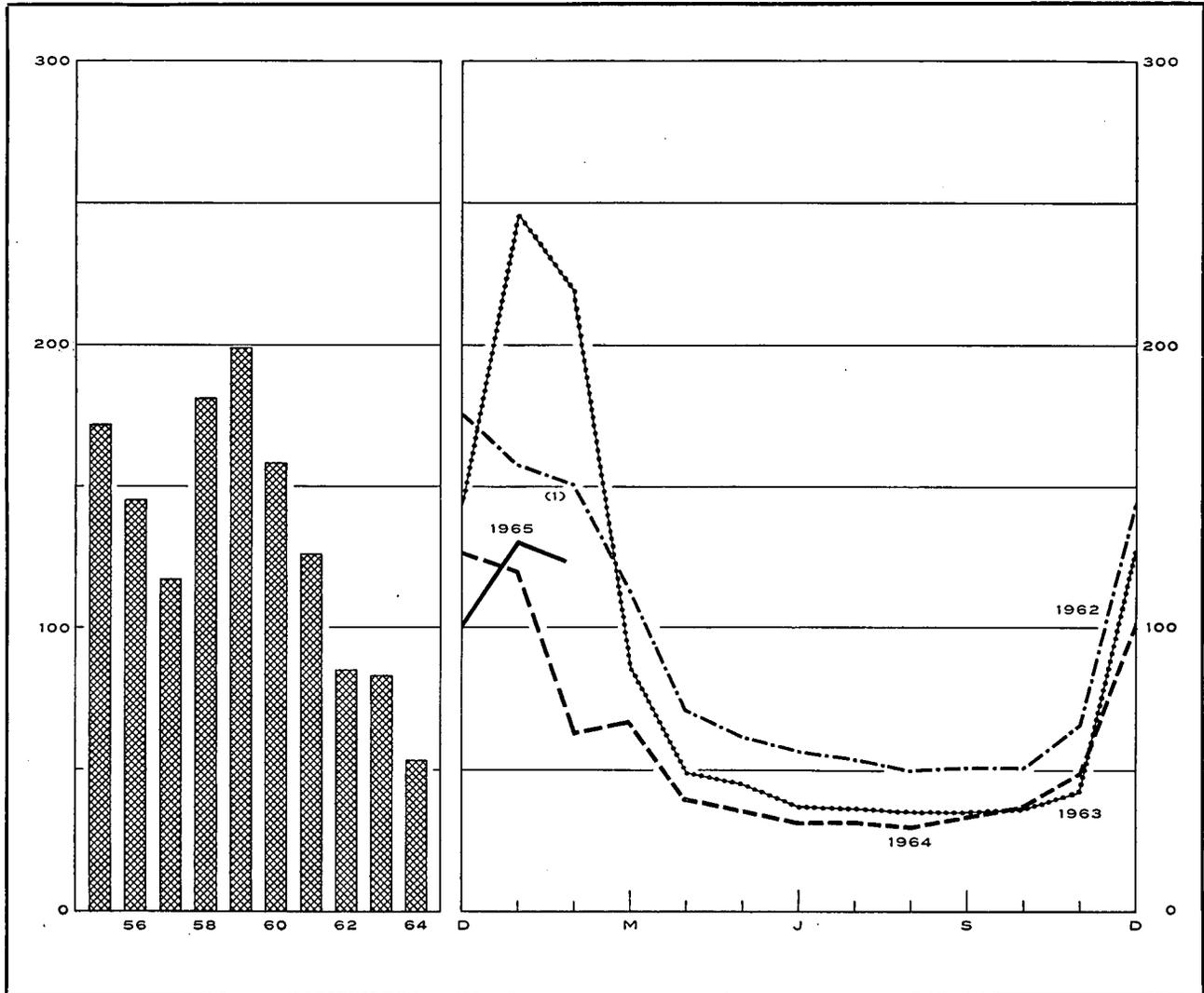
6 Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

* Depuis 1962, la semaine n'est plus comptée que pour 5 jours dans le total du nombre de jours ouvrables; auparavant elle était de 6 jours.

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés
Chômeurs complets + chômeurs partiels
(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1962	1963	1964	1965
1955	172	280	152	116	137	Janvier	158	246	120	131
1956	145	247	122	95	115	Février	151 ¹	219	63	124
1957	117	144	96	88	138	Mars	113	86	67	
1958	181	204	166	149	204	Avril	71	49	40	
1959	199	292	182	150	171	Mai	62	45	36	
1960	158	221	149	123	137	Juin	57	40	32	
1961	126	177	111	90	124	Juillet	54	36	32	
1962 ¹	85	141	64	52	90	Août	50	35	30	
1963	83	176	44	35	72	Septembre	51	35	34	
1964	53	82	36	32	61	Octobre	51	36	37	
						Novembre	66	42	49	
						Décembre	144	127	102	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E.M. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

¹ Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	260	280	296	270	273	256	252	246	262
dont : froment	188	208	219	200	203	206	209	200	216
seigle	68	66	69	62	63	44	39	41	42
Céréales non panifiables	254	238	240	255	252	263	260	255	239
Plantes industrielles	99	92	94	88	96	92	93	94	106
Plantes racines et tuberculifères	151	145	141	134	131	120	116	114	103
Légumes cultivés pour la graine	14	13	12	12	11	11	10	10	11
Prés et prairies	818	814	811	816	819	821	829	825	815
Divers	130	134	125	137	129	136	128	134	129
Total ...	1.726	1.716	1.719	1.712	1.711	1.699	1.688	1.678	1.665
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	596	751	779	789	773	722	835	759	900
Autres céréales	998	969	992	1.034	1.056	1.011	1.083	1.038	1.041
Betteraves sucrières	2.203	2.486	2.832	1.474	3.068	2.703	2.019	2.135	3.114
Lin (graines et paille)	235	182	170	124	214	196	231	240	283
Chicorée à café	54	51	56	43	55	60	37	47	67
Pommes de terre	2.034	2.043	1.914	1.357	1.894	1.789	1.872	1.530	1.755
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	189	182	178	170	159	148	141	132	120
Total des bovidés	2.413	2.485	2.596	2.649	2.696	2.728	2.832	2.805	2.663
dont : vaches laitières	974	977	996	1.015	1.024	1.025	1.051	1.044	999
Porcs	1.471	1.366	1.423	1.450	1.749	1.772	2.053	1.795	1.833
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (mil- lions de litres)	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	1.538	1.630	1.644	p 1.724
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	400	391	412	424	441	429	462	505	

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

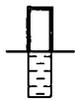
	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Aiglefin	546	519	445	374	232	262	285	300	221
Cabillaud	870	764	662	834	653	689	698	868	728
Plie	392	379	427	451	381	390	291	346	424
Sole	323	299	289	315	257	350	314	347	631
Raie	312	314	356	337	342	323	328	310	298
Hareng	1.650	716	254	201	260	528	409	273	153
Crevettes	178	266	84	64	89	39	80	48	76

Références bibliographiques : *Revue de l'Agriculture* (Ministère de l'Agriculture). — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Bulletin mensuel : Economie et statistique agricole* (F.A.O.).

IV. — INDUSTRIE

IV - 1. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE (1)

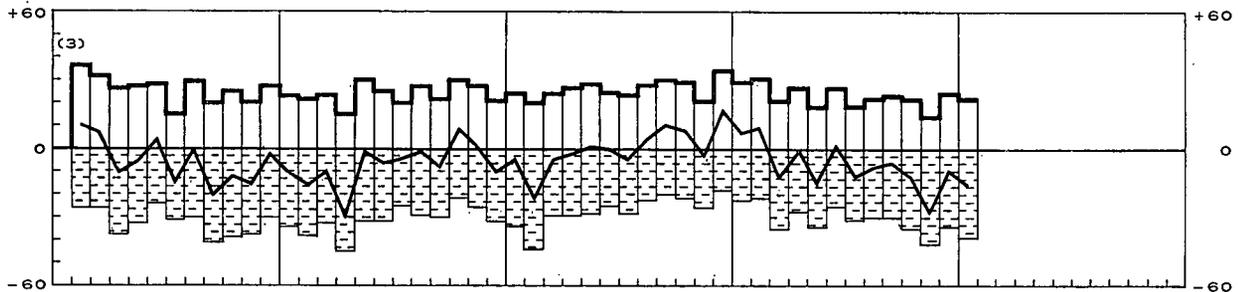
Ensemble des industries : Textile — Sidérurgie — Fabrications métalliques — Papier — Bois — Cuir.



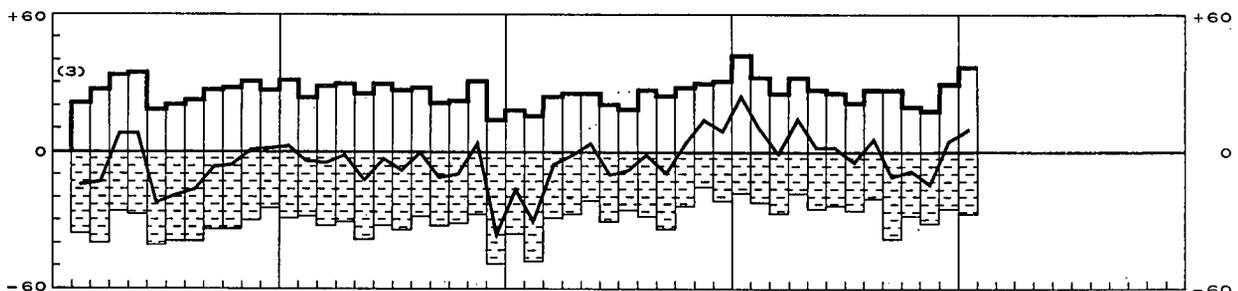
Pourcentage des réponses "en hausse" pour les questions A et B
 Pourcentage des réponses "supérieur à la normale" pour les questions C et D
 Pourcentage des réponses "en baisse" pour les questions A et B
 Pourcentage des réponses "inférieur à la normale" pour les questions C et D

— Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "en hausse" et "en baisse" pour les questions A et B
 — Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "supérieur" et "inférieur" à la normale pour les questions C et D

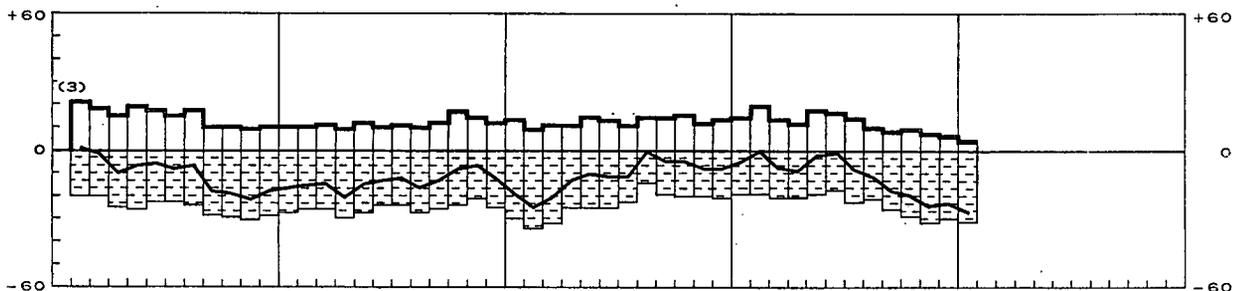
A. - INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHÉ INTERIEUR (2)



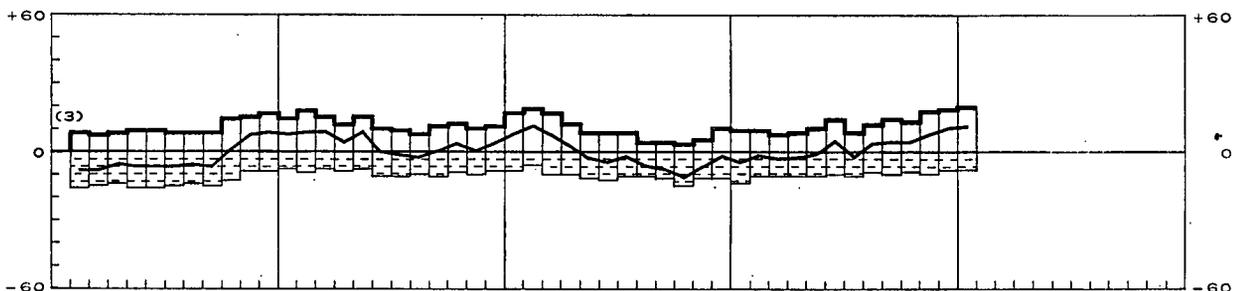
B. - INSCRIPTIONS DE COMMANDES A L'EXPORTATION (2)



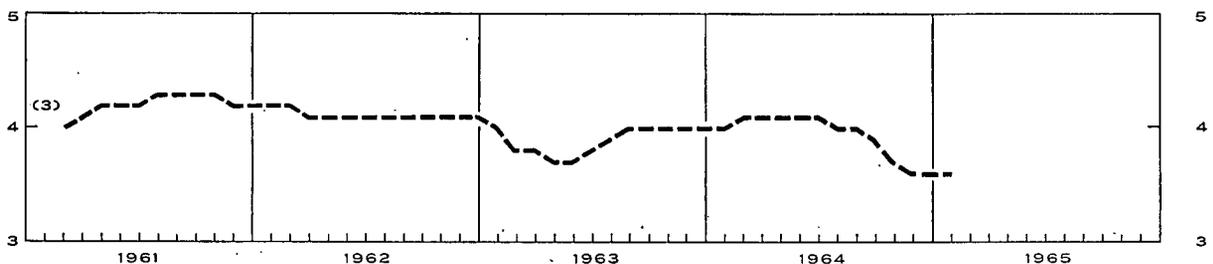
C. - APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES



D. - APPRECIATION DU STOCK DES PRODUITS FINIS



E. - DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (en mois)



1 Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions de A à D la variation par rapport au mois précédent.
 2 Mouvements saisonniers éliminés.
 3 Grèges dans les industries de la sidérurgie et des fabrications métalliques.

IV - 1 a. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ¹

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.		Source : I.R.E.S.P. ²		Source : Agéfi ²
	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général
1959	104	107	104	107	105
1960	112	116	111	115	115
1961	119	124	116	121	122
1962	125	131	123	129	130
1963	135	142	130	137	138
1964	144		140		147
1963 3 ^e trimestre	133	141	125	132	133
4 ^e trimestre	146	153	138	145	147
1964 1 ^{er} trimestre	p 141	p 148	138	p 145	146
2 ^e trimestre	p 145	p 153	p 145	p 152	148
3 ^e trimestre	p 136	p 144	p 131	p 139	143
4 ^e trimestre	156		p 145		153
1965 1 ^{er} trimestre					p 145
1964 Mars	p 144	p 152	142	149	146
Avril	p 150	p 159	147	154	152
Mai	p 137	p 144	p 143	p 150	142
Juin	p 148	p 157	p 145	p 153	151
Juillet	p 125	p 132	p 120	p 127	137
Août	p 132	p 141	p 130	p 138	143
Septembre	p 153	p 159	p 144	p 153	150
Octobre	p 164	p 171	p 144	p 153	159
Novembre	p 152	p 158	p 147	p 155	149
Décembre	152 ⁴		p 144		p 151
1965 Janvier	142 ⁴				p 142
Février					p 142
Mars					151 ³

* Non compris la construction.

¹ Voir la note mise en-tête des « Statistiques ».

² Indices sur base originale 1953 convertis en indices base 1958 = 100.

³ Préviation.

⁴ Indices rapides de la production industrielle base 1958 calculés par l'I.N.S. convertis en indices base 1958 = 100.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs) ¹

Base 1958 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Industries manufacturières													
		Industries extractives	dont :												
			Indice général	Industries prod. minérales non métall. à l'excl. dérivés pétrole et charbon	Sidérurgie	Industrie des métaux non ferreux	Industrie des fabrications métalliques	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industries textiles			Industrie chimique et industrie du caoutchouc		Raffineries de pétrole et dérivés du charbon	
									Total	Filatures	Tissage	Bonnerie	Total		dont : Transformation des matières plastiques (1962 = 100)
1959	104	87	107	112	108	108	107	97	113	117	112	110	114		103
1960	112	86	116	122	119	126	115	108	121	126	120	118	122		109
1961	119	85	124	126	116	132	129	112	125	128	124	124	130		114
1962	125	86	131	134	124	130	136	115	130	130	130	132	144	100	113
1963	135	88	142	131	128	145	153	119	140	137	139	157	151	124	136
1964	p 144			151			160	127	142				167		133
1963 2 ^e trimestre	136	91	143	142	128	143	152	113	142	140	140	155	154	131	136
3 ^e trimestre	133	81	141	147	124	137	153	125	131	127	129	148	151	123	133
4 ^e trimestre	146	96	153	140	135	157	167	136	150	141	152	177	157	141	141
1964 1 ^{er} trimestre	p 141	94	p 148	131	143	160	p 160	107	148	143	152	154	156	131	128
2 ^e trimestre	p 145	95	p 153	157	148	162	p 160	121	148	142	152	156	171	154	131
3 ^e trimestre	p 136	84	p 144	p 160	140	155	p 145	p 126	p 127	118	132	p 140	p 161	p 138	133
4 ^e trimestre	p 156			156			p 177	153	145				178		138
1964 Janvier	140	99	147	124	143	158	158	110	149	145	151	150	156	125	138
Février	138	90	145	131	140	159	159	101	147	142	150	155	147	127	122
Mars	p 144	92	p 152	139	146	164	p 163	110	149	142	154	158	165	142	125
Avril	p 151	103	p 159	151	155	167	p 166	118	162	162	162	168	172	154	135
Mai	p 137	87	p 144	157	138	153	p 151	111	133	124	142	136	164	141	122
Juin	p 149	96	p 157	164	152	167	p 163	133	149	140	153	164	177	167	134
Juillet	p 124	72	p 132	157	130	142	p 124	133	117	108	133	105	148	118	137
Août	p 133	85	p 141	156	133	153	p 145	123	118	110	114	152	164	141	133
Septembre	p 150	p 95	p 159	p 166	158	169	p 167	p 122	p 145	135	149	p 162	p 173	p 154	130
Octobre	p 164			171	167	178		187	153	151			183		137
Novembre	p 152			158				160	138				171		135
Décembre ²	152			135				177	145	145			180		141
1965 Janvier ²	142			127			170	111	130				180		128

* Non compris la construction.

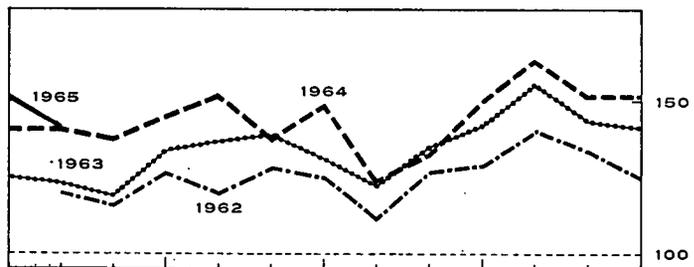
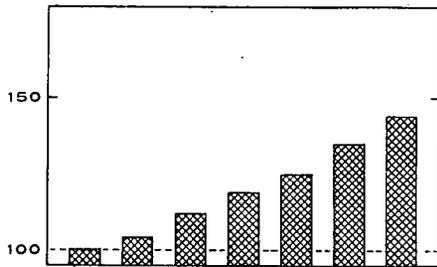
¹ Voir la note mise en-tête des « Statistiques ».

² Indices rapides de la production industrielle calculés par l'I.N.S. sur la base 1958 = 100 et convertis en indices base 1958 = 100.

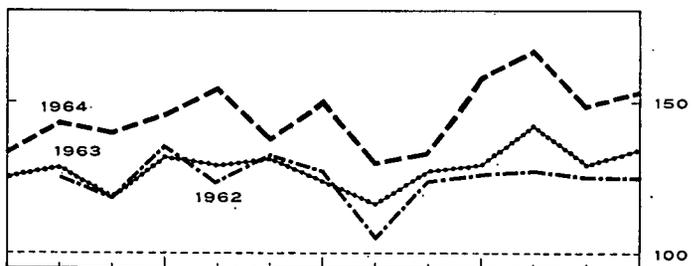
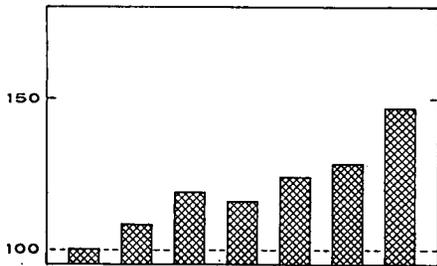
IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1958 = 100

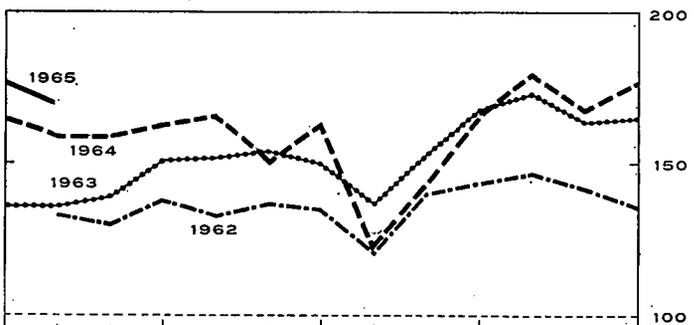
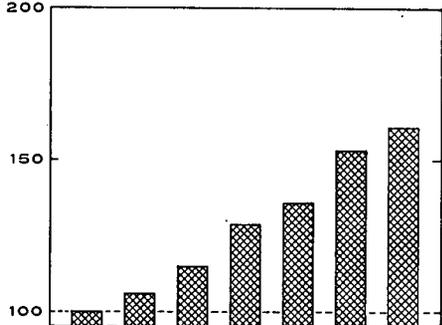
ENSEMBLE DES INDUSTRIES



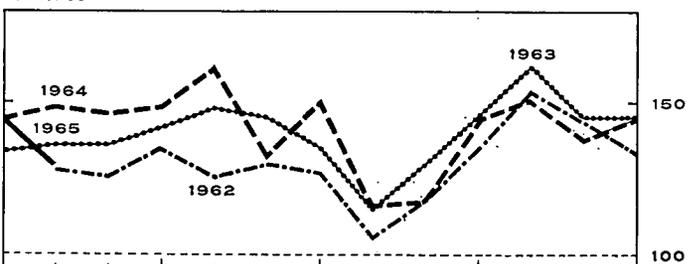
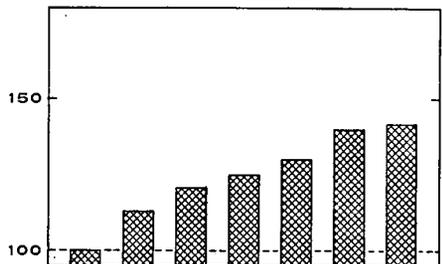
SIDERURGIE ET METAUX NON FERREUX



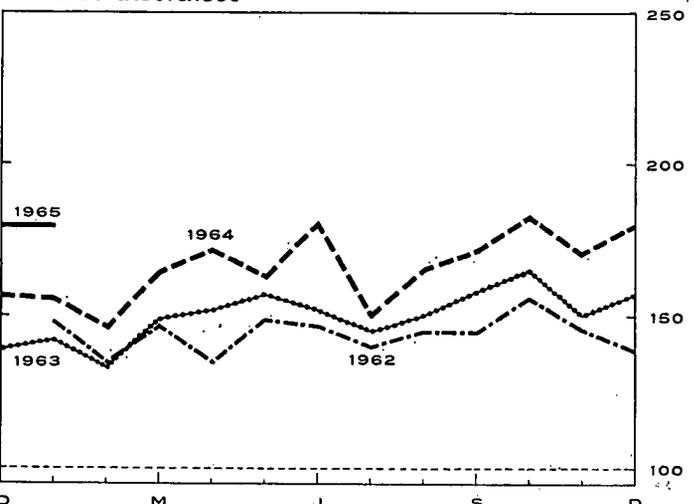
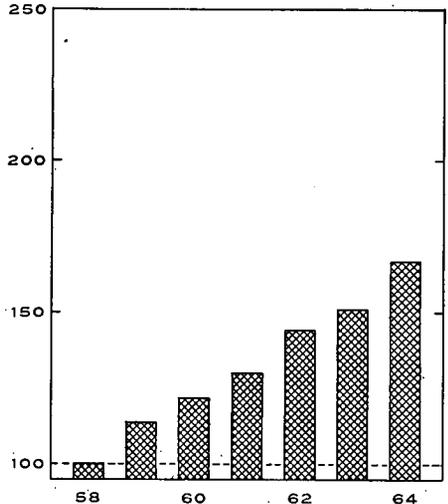
FABRICATIONS METALLIQUES



TEXTILES



INDUSTRIES CHIMIQUES ET DU CAOUTCHOUC



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (6)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille crue 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(milliers de tonnes)				(kg)	(millions kWh)	(milliers ton.)	(millions de m ³)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	n.d.	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	445	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	542	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	546	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.174	579	109	200
1961	1.794	4.394	122	2.477	1.090	1.247	660	102	196
1962	1.769	1.351	182	2.582	1.149	1.368	705	104	214
1963	1.785	454	474	2.664	1.163	1.483	1.013	102	224
1964	p 1.774	p 1.468			p 1.153	1.623		106	240
1963 1 ^{er} trimestre	1.863	974	362	2.648	1.185	1.588	971	101	255
2 ^e trimestre	1.801	631	456	2.727	1.166	1.392	996	102	206
3 ^e trimestre	1.569	460	496	2.435	1.119	1.332	1.031	100	196
4 ^e trimestre	1.907	454	561	2.785	1.184	1.621	1.054	104	241
1964 1 ^{er} trimestre	1.873	901	443	2.524	1.179	1.647	1.022	95	259
2 ^e trimestre	1.817	1.220	336	2.465	1.158	1.527	981	108	221
3 ^e trimestre	1.571	1.379	418	2.346	1.122	1.510	1.116	106	205
4 ^e trimestre	p 1.834	p 1.468			p 1.153	1.808		114	273
1964 Février	1.799	726	422	2.401	1.185	1.555	1.090	82	233
Mars	1.798	901	328	2.358	1.172	1.670	889	103	269
Avril	2.005	1.055	307	2.581	1.181	1.605	1.064	108	239
Mai	1.648	1.102	393	2.403	1.151	1.461	886	105	213
Juin	1.799	1.220	307	2.412	1.141	1.515	992	110	213
Juillet	1.371	1.295	424	2.144	1.115	1.391	1.212	98	197
Août	1.579	1.323	445	2.412	1.121	1.488	1.120	108	205
Septembre	1.764	1.379	384	2.482	1.131	1.652	1.018	113	213
Octobre	1.826	1.384	389	2.665	1.141	1.801	1.312	118	256
Novembre	p 1.810	p 1.381			p 1.146	1.750	1.310	112	261
Décembre	p 1.865	p 1.468			p 1.173	1.874		114	302
1965 Janvier	p 1.731	p 1.538			p 1.154	1.822			
Février	p 1.664	p 1.620			p 1.181				

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,8 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,92
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1961	584	405	5,43	3,76	9,19	8,09
1962	613	451	5,35	3,74	9,09	8,94
1963	627	476	5,90	4,03	9,93	10,25
1964	p 728	p 536				
1963 2 ^e trimestre	620	483	5,83	4,03	9,86	10,81
3 ^e trimestre	615	451	6,26	4,15	10,41	9,76
4 ^e trimestre	663	504	6,33	4,24	10,57	11,60
1964 1 ^{er} trimestre	703	537	6,51	4,83	11,34	10,86
2 ^e trimestre	727	544	p 6,58	p 4,78	p 11,36	p 11,66
3 ^e trimestre	699	487	p 6,00	p 4,58	p 10,58	p 10,53
4 ^e trimestre	p 780	p 575				
1964 Février	682	532	6,59	5,47	12,06	10,72
Mars	722	533	6,72	4,67	11,39	11,62
Avril	759	576	p 6,57	p 4,60	p 11,17	p 12,17
Mai	678	502	p 6,08	p 4,94	p 11,02	p 10,55
Juin	746	555	p 7,10	p 4,79	p 11,89	p 12,25
Juillet	661	432	p 5,45	p 4,24	p 9,69	p 10,06
Août	659	460	p 5,60	p 4,39	p 9,99	p 9,45
Septembre	778	569	p 6,94	p 5,11	p 12,05	p 12,08
Octobre	848	602	p 6,39	p 5,39	p 11,78	p 12,18
Novembre	743	543				
Décembre	p 748	p 580				
1965 Janvier	736 ¹					
Février	720 ¹					

1 Estimations sur base chiffres Agefi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Constructions nouvelles et transformations
Nombre										
1954	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530
1961	44.552	31.603	10.436	1.406	38.010	3.498	12.785	3.958	7.071	6.170
1962	38.530	27.818	9.888	1.617	32.178	4.957	16.545	2.960	5.399	5.169
1963 p	36.619				23.311	1		1		5.382

1 En 1963, le nombre d'autorisations pour les constructions nouvelles, reconstructions totales, transformations, extensions et reconstructions partielles s'élève à 9.856.

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation 1		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation 2	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1963 1 ^{er} trimestre	3.135	656	692	158
2 ^e trimestre	3.303	2.636	940	593
3 ^e trimestre	2.901	2.426	908	490
4 ^e trimestre	2.867	2.052	745	553
1964 1 ^{er} trimestre	4.081	1.934	851	421
2 ^e trimestre	4.219	3.441	1.055	667
3 ^e trimestre	3.338	2.996	884	628
1963 Novembre	2.748	2.189	742	629
Décembre	2.923	1.336	691	387
1964 Janvier	3.637	1.265	673	385
Février	3.960	1.894	827	399
Mars	4.645	2.644	1.053	480
Avril	4.789	3.316	1.157	600
Mai	3.596	3.842	876	789
Juin	4.272	3.166	1.132	611
Juillet	3.831	3.086	959	640
Août	3.075	3.175	854	679
Septembre	3.107	2.726	840	565
Octobre	3.179	2.675	925	583
Novembre	2.674	2.253	810	524

1 Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

2 Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.**

Indices généraux de la production industrielle (non ajustés pour variations saisonnières)

Base 1953 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale 1		
	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *
	1963	1964		1963	1964		1963	1964	
1 ^{er} trimestre	189	193	+ 2,1	140	143	+ 2,8	188	192	+ 2,1
2 ^e trimestre	197	211	+ 7,1	146	157	+ 7,9	203	213	+ 4,9
3 ^e trimestre	182	191	+ 4,9	138	145	+ 5,5	192	198	+ 3,1
4 ^e trimestre	207	220	+ 6,3	149	161	+ 8,1	214	226	+ 5,6
1 ^{er} trimestre	193	215	+ 11,4	143	160	+ 11,2	192	213	+ 10,9
2 ^e trimestre	211	223	+ 5,7	157	168	+ 7,3	213	228	+ 7,0
3 ^e trimestre	191	197	+ 3,1	145	153	+ 5,4	198	213	+ 7,6
4 ^e trimestre	220			161	169	+ 4,7	226	242	+ 7,1
	France			Italie			Pays-Bas		
	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *
	1963	1964		1963	1964		1963	1964	
1 ^{er} trimestre	196	196	—	220	233	+ 5,9	164	167	+ 1,8
2 ^e trimestre	199	213	+ 7,0	226	250	+ 10,6	170	180	+ 5,9
3 ^e trimestre	168	176	+ 4,8	206	226	+ 9,7	163	171	+ 4,9
4 ^e trimestre	207	223	+ 7,7	234	255	+ 9,0	181	192	+ 6,1
1 ^{er} trimestre	196	222	+ 13,3	233	250	+ 7,3	167	186	+ 11,4
2 ^e trimestre	213	227	+ 6,6	250	250	—	180	193	+ 7,2
3 ^e trimestre	176	182	+ 3,4	226	220	- 2,7	171	183	+ 7,0
4 ^e trimestre	223	227	+ 1,8	255			192		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

1 A l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique*. — *Revue du Travail*. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimetal*. — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar*. — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie*. — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière*. — *La Construction*. — *Statistiques générales* (O.C.D.E.).

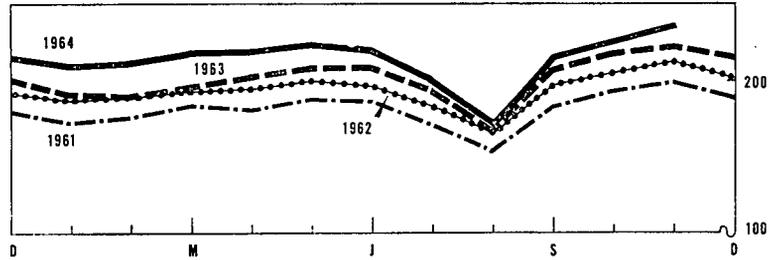
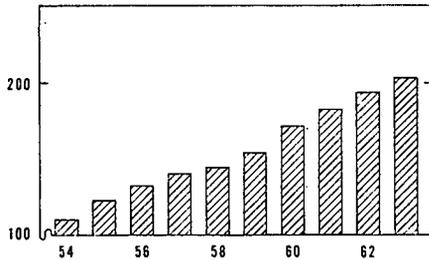
IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

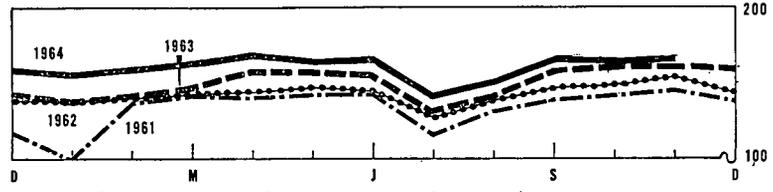
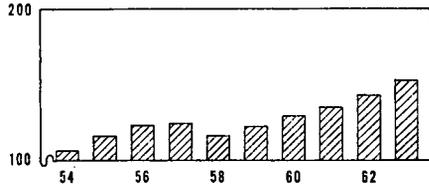
Base 1958 = 100

(non ajustés pour variations saisonnières)

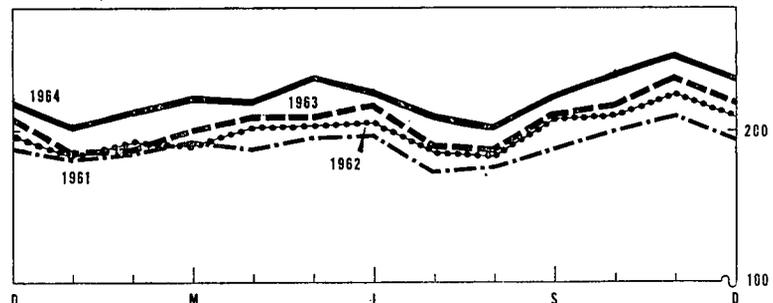
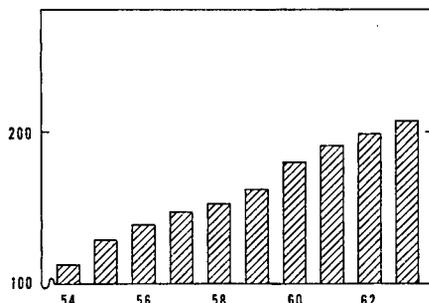
ENSEMBLE DES PAYS DE LA C.E.E.



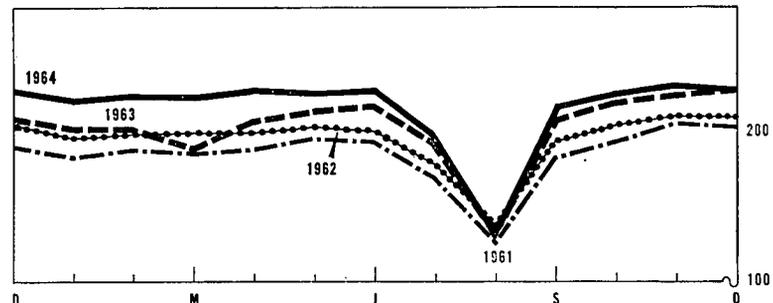
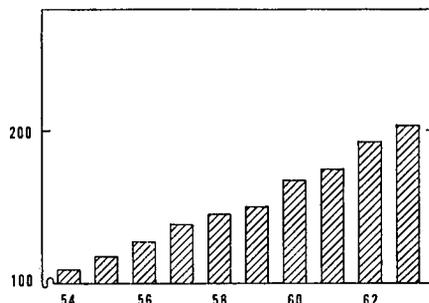
BELGIQUE



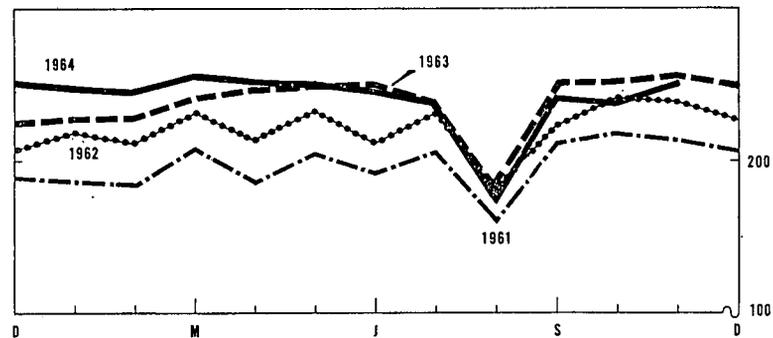
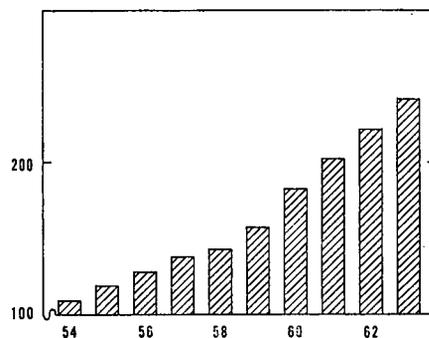
ALLEMAGNE OCCIDENTALE (à l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest)



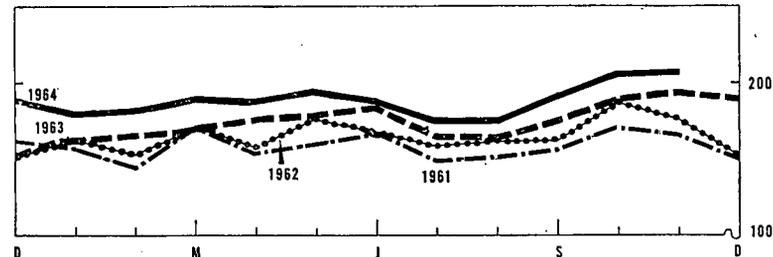
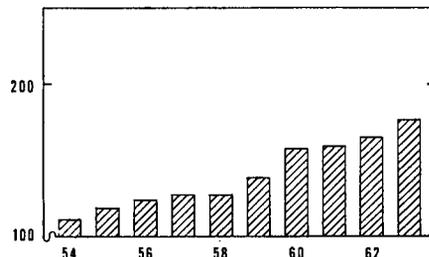
FRANCE



ITALIE



PAYS-BAS



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées ² (milliers)	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)					Trafic payant aérien régulier	
	Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont			(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
				combustibles et huiles minérales	Minerais			
(millions)	(milliers de tonnes)	(milliers)						
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8
1961	724	538	5.115	1.937	1.177	225	98,2	12,9
1962	746	539	5.189	1.998	1.209	212	115,4	13,7
1963	751	569	5.444	2.212	1.161	171	112,2	13,8
1964						154	135,5	16,5
1963 2 ^e trimestre	760	552	5.428	2.216	1.162	166	112,6	13,5
3 ^e trimestre	765	511	4.967	1.922	1.135	162	174,7	19,2
4 ^e trimestre	760	594	5.766	2.353	1.217	173	87,0	11,9
1964 1 ^{er} trimestre	p 770	585	5.566	2.152	1.234	151	87,0	12,1
2 ^e trimestre	p 755	556	5.472	1.992	1.264	162	136,3	16,3
3 ^e trimestre	p 728	541	5.199	1.876	1.269	144	205,1	22,6
4 ^e trimestre						159	113,8	15,2
1964 Janvier	p 779	618	5.837	2.416	1.241	157	82,9	11,6
Février	p 744	578	5.472	2.084	1.246	144	76,8	11,0
Mars	p 786	558	5.389	1.956	1.214	153	101,4	13,6
Avril	p 738	575	5.682	2.098	1.271	167	107,7	14,0
Mai	p 752	523	5.132	1.877	1.185	151	123,1	14,7
Juin	p 776	571	5.601	2.000	1.335	170	178,1	20,1
Juillet	p 723	518	4.927	1.738	1.208	137	214,7	23,5
Août	p 727	520	5.034	1.824	1.231	138	210,0	22,7
Septembre	p 734	586	5.637	2.066	1.369	157	190,5	21,5
Octobre	p 779	654	6.235	2.134	1.496	171	149,7	18,6
Novembre	p 743	617	5.869	2.087	1.373	156	89,8	12,5
Décembre						149	101,8	14,6
1965 Janvier						111		

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b). — Navigation maritime

Sources : Administration du port d'Anvers, [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1961	3.846	1.936	1.284	139	167	61
1962	4.167	2.159	1.300	137	143	70
1963	4.356	2.602	1.282	151	162	67
1964	4.558			165		
1963 2 ^e trimestre	4.367	2.482	1.202	149	151	79
3 ^e trimestre	4.448	2.703	1.290	150	179	59
4 ^e trimestre	4.384	2.858	1.408	155	180	73
1964 1 ^{er} trimestre	4.558	2.968	1.573	185	178	75
2 ^e trimestre	4.570	2.887	1.431	165	190	109
3 ^e trimestre	4.449	3.046	1.246	162	178	59
4 ^e trimestre	4.654			150		
1964 Février	4.437	2.845	1.665	135	136	58
Mars	4.442	2.783	1.532	206	154	49
Avril	4.639	2.858	1.522	164	138	125
Mai	4.428	2.632	1.357	152	189	86
Juin	4.643	3.172	1.414	178	243	117
Juillet	4.606	3.129	1.121	186	163	30
Août	4.489	2.973	1.310	162	209	47
Septembre	4.352	3.037	1.308	138	161	100
Octobre	4.657			158		
Novembre	4.705			155		
Décembre	4.599			138		
1965 Janvier	3.969			219		
Février				165		

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics ¹	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
4.269	361
4.534	402
5.097	436
5.426	456
5.553	452
5.400	433
6.512	532
6.493	525
5.896	478
5.681	459
6.704	541
6.469	
5.684	463
6.120	485
6.904	545
6.007	499
7.200	578
6.595	
5.943	
6.508	

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne oc.	U.S.A.
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	18
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1961	1.387	1.061	74	34	89	38	21
1962	1.437	1.083	82	37	98	41	23
1963	1.498	1.110	89	38	105	48	27
1963 1 ^{er} trimestre	334	196	24	17	14	21	12
2 ^e trimestre	1.422	1.008	83	40	125	50	31
3 ^e trimestre	3.789	2.981	214	73	260	94	45
4 ^e trimestre	446	255	35	23	20	26	20
1964 1 ^{er} trimestre	458	267	37	22	29	26	15
2 ^e trimestre	1.398	982	82	41	121	49	34
3 ^e trimestre	4.009	3.103	254	80	274	112	48
1963 Octobre	499	267	37	26	27	34	30
Novembre	440	254	40	22	16	26	19
Décembre	399	245	28	22	17	19	12
1964 Janvier	348	198	25	18	15	20	13
Février	360	204	29	19	15	22	14
Mars	667	399	58	30	57	37	16
Avril	970	691	72	28	56	30	23
Mai	1.145	719	82	46	120	54	34
Juin	2.079	1.537	93	50	186	64	44
Juillet	5.374	4.504	190	80	322	87	55
Août	5.324	3.996	428	121	368	186	47
Septembre	1.329	808	143	39	133	63	43
Octobre	510	269	39	25	27	34	32

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement ⁴		Gros-sistes	Entre-prises à suc-cursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)		
	Indice général	Alimen-tation	Habille-ment	Ameu-blement	Ménage ¹		Indice général	Hom-mes ²			Sous-vête-ments et acces-soires ³	Alimen-tation générale	Alimen-tation
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132
1960	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142
1961	161	160	164	145	165	144	168	116	163	152	145	130	147
1962	170	172	172	154	171	152	166	142	173	172	151	135	154
1963	180	177	185	164	179	161	186	143	179	193	156	140	156
1964	196	188	200	183	200	168	p 209	p 151	p 196	p 220	163	140	p 162
1963 2 ^e trimestre	176	167	195	165	171	159	224	138	176	186	160	142	155
3 ^e trimestre	171	159	174	172	182	153	161	138	183	185	156	136	153
4 ^e trimestre	216	199	224	166	206	173	200	150	187	214	153	140	157
1964 1 ^{er} trimestre	174	190	165	184	187	165	p 197	171	p 181	210	162	141	p 160
2 ^e trimestre	188	178	207	180	188	166	p 249	128	p 194	p 213	165	143	p 164
3 ^e trimestre	181	169	180	177	198	158	p 170	p 145	p 198	p 209	158	134	p 157
4 ^e trimestre	240	216	247	191	227	183	p 219	p 159	p 211	p 249	168	143	p 169
1963 Décembre	250	227	262	177	249	195	199	171	202	244	158	144	150
1964 Janvier	166	179	164	176	174	169	p 175	244	p 182	195	150	141	p 160
Février	173	191	153	193	206	162	p 170	124	p 168	215	175	145	p 156
Mars	182	199	179	182	181	165	p 246	144	p 192	219	161	137	p 165
Avril	187	189	196	184	189	165	p 287	128	p 195	p 211	159	142	p 166
Mai	193	181	217	184	190	168	p 262	131	p 183	p 215	163	144	p 156
Juin	185	165	208	172	186	164	p 199	126	p 204	p 212	167	142	p 169
Juillet	190	164	202	181	205	156	p 186	222	p 200	p 207	153	133	p 160
Août	171	168	153	164	191	158	p 137	p 99	p 196	p 206	160	137	p 152
Septembre	183	175	185	187	197	160	p 188	p 113	p 199	p 213	160	131	p 158
Octobre	217	202	250	199	214	176	p 273	p 140	p 203	p 237	171	139	p 163
Novembre	224	196	212	171	189	165	p 185	p 135	p 197	p 223	163	141	p 174
Décembre	278	249	278	203	279	208	p 199	p 203	p 233	p 287	169	148	p 166

1 Articles de ménage et appareils ménagers. — 2 Comprend principalement des vêtements de dessus. — 3 Sous-vêtements : hommes et/ou femmes. — 4 Un certain nombre de firmes supplémentaires ayant été incorporées à l'échantillon, les indices, à partir de 1962, ne sont plus entièrement comparables à ceux des années antérieures.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédit accordé au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1962 1 ^{er} semestre	1.405	634	170	601	11,85	3,15	3,91	4,79	5,29	1,73	1,65	1,91
2 ^o semestre	1.373	646	163	564	11,94	3,30	3,96	4,68	5,24	1,87	1,47	1,90
1963 1 ^{er} semestre	1.361	641	166	554	12,74	3,60	4,19	4,95	5,70	2,03	1,73	1,94
2 ^o semestre	1.404	699	171	534	13,67	4,05	4,51	5,11	6,28	2,16	1,93	2,19
1964 1 ^{er} semestre	1.395	727	154	514	14,27	4,75 ¹	4,11 ¹	5,41	6,43	2,62 ¹	1,67 ¹	2,14

2° Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1962 1 ^{er} semestre	53	27	1	25	84,6	30,3	6,2	48,1
2 ^o semestre	54	31	1	22	87,9	33,8	7,6	46,5
1963 1 ^{er} semestre	57	32	1	24	100,1	35,7	8,3	56,1
2 ^o semestre	53	31	2	20	93,5	35,2	7,9	50,4
1964 1 ^{er} semestre	60	37	2	21	124,6	64,5	8,5	51,6

3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

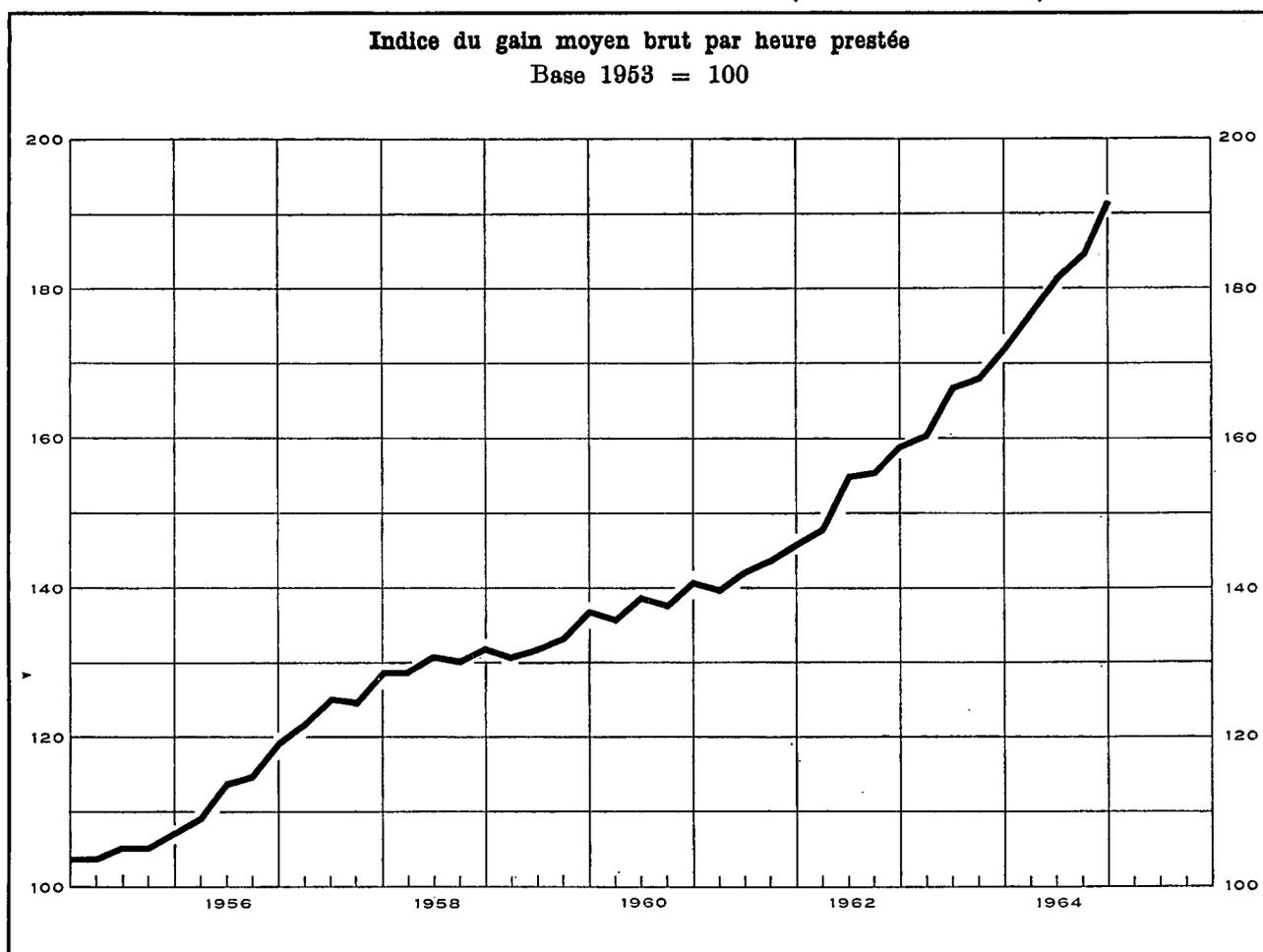
	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Équipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
		Nombre de contrats (milliers)										
1962 1 ^{er} semestre	742	3,7	1,2	2,8	30,5	15,3	15,8	337,6	21,4	8,0	300,6	5,1
2 ^o semestre	781	3,5	1,1	2,2	26,6	14,1	15,6	368,6	17,3	7,2	319,2	5,1
1963 1 ^{er} semestre	732	4,1	1,2	1,8	35,3	16,4	14,0	347,8	19,7	8,2	277,7	5,9
2 ^o semestre	846	4,2	1,2	1,7	34,6	16,9	14,8	401,1	16,2	9,3	342,9	3,4
1964 1 ^{er} semestre	813	4,5	1,3	2,0	39,9	16,7	12,3	366,0	15,5	7,7	342,2	5,2
Crédit accordé (millions de francs)												
1962 1 ^{er} semestre	5.290	475	76	89	1.626	411	122	294	45	423	1.689	40
2 ^o semestre	5.238	463	66	106	1.407	353	108	384	38	428	1.855	30
1963 1 ^{er} semestre	5.696	636	81	82	1.820	442	108	308	42	473	1.656	48
2 ^o semestre	6.280	712	84	103	1.873	462	105	326	40	538	1.994	44
1964 1 ^{er} semestre	6.428	844	106	110	2.107	450	89	277	42	597	1.773	33
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1962 1 ^{er} semestre	100,0	9,0	1,4	1,7	30,7	7,8	2,3	5,5	0,9	8,0	31,9	0,8
2 ^o semestre	100,0	8,8	1,3	2,0	26,9	6,7	2,1	7,3	0,7	8,2	35,4	0,6
1963 1 ^{er} semestre	100,0	11,2	1,4	1,4	32,0	7,8	1,9	5,4	0,7	8,3	29,1	0,8
2 ^o semestre	100,0	11,3	1,3	1,6	29,8	7,4	1,7	5,2	0,6	8,6	31,8	0,7
1964 1 ^{er} semestre	100,0	13,1	1,6	1,7	32,8	7,0	1,4	4,3	0,7	9,3	27,6	0,5

¹ Jusqu'au second trimestre 1963, le chiffre des crédits accordés par les banques comprenait également un certain nombre de contrats présentés chez elles à l'escompte par leurs clients (vendeurs). A partir du 1^{er} semestre 1964, ces contrats ont dû être déclarés par leurs vendeurs eux-mêmes, ce qui explique une augmentation des chiffres concernant les vendeurs et une diminution équivalente des chiffres concernant les banques.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers*. — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Statistique mensuelle du trafic international des ports* (I.N.S.). — *Chronique des transports* (bimonsuel). — *Les transports maritimes, Étude Annuelle* (O.C.D.E.). — *Bulletin général de Statistique* (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 419). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen par heure prestée (1)	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2 (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre 3 (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non-qualifié (3)		
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	141
1961	143	140	141	134	148
1962	154	149	151	146	160
1963	167	161	163	158	176
1964	184	176	179		198
1963 Juin	167	160	162		176
Sept.	168	163	165		177
Déc.	172	163	166		182
1964 Mars	177	169	173		189
Juin	182	174	177		196
Sept.	185	178	181		200
Déc.	192	182	185		208

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers (charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Italie
1955	29,91	90,1	98,4	71,9	n.d.	84,2
1956	32,68	89,7	97,6	72,5	n.d.	82,4
1957	35,67	92,2	93,7	70,4	n.d.	78,7
1958	37,04	95,1	95,0	70,2	101,4	80,4
1959	38,30	98,9	95,0	70,4	89,8	79,7
1960	39,71	105,2	98,4	73,8	92,8	81,5
1961	41,76	115,1	100,6	82,4	96,3	82,0
1962	44,72	119,6	98,9	84,7	98,8	89,3
1963	49,20	116,3	93,3	82,9	97,5	102,8
1961 Février-Avril	41,20	107,4	100,0	78,0	96,6	82,4
Août-Octobre	42,32	116,3	101,3	83,6	97,7	81,7
1962 Février-Avril	43,72	120,0	100,3	84,6	99,9	88,4
Août-Octobre	45,73	119,2	97,5	84,7	99,3	90,1
1963 Février-Avril	48,09	115,4	94,6	83,3	98,6	95,7
Août-Octobre	50,30	117,1	92,1	82,6	98,2	102,0
1964 Février-Avril	54,—	116,2	90,1	85,1	94,6	100,7

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

4 Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE

(hommes + femmes — en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1958 octobre	1959 octobre	1960 octobre	1961 octobre	1962 octobre	1963 octobre	1964 avril p
<i>Industries extractives :</i>							
Extraction de charbon (fond et surf.) ¹	39,24	39,89	40,09	41,29	45,70	48,39	49,12
Carrières ¹	30,99	31,83	34,61	34,79	37,58	39,84	42,34
Total des industries extractives ¹	38,63	39,36	39,72	40,81	45,10	47,76	48,50
<i>Industries manufacturières :</i>							
Denrées alimentaires (sauf boissons)	24,25	25,24	25,98	27,67	29,41	32,75	34,79
Boissons	27,79	29,05	29,21	30,27	32,30	34,80	36,23
Tabac	21,10	21,54	22,27	22,94	26,12	29,50	30,49
Industries textiles	23,09	23,96	25,04	26,94	27,55	31,16	33,63
Chaussures, habillement	18,92	19,20	20,09	21,23	23,16	25,39	27,36
Bois (sauf meubles)	25,13	25,07	26,67	28,25	30,47	32,82	35,20
Industrie du meuble	26,14	26,08	27,59	30,05	31,38	35,27	37,92
Papier, articles en papier	27,82	26,99	28,98	30,85	33,39	35,87	38,86
Impressions et reliures	31,85	32,58	32,85	34,97	37,02	39,47	41,43
Cuir (sauf chaussures, habillement)	22,53	23,25	24,34	25,80	27,82	30,90	32,22
Industrie du caoutchouc	28,50	30,19	30,85	31,65	34,16	36,93	38,19
Industries chimiques	29,14	30,92	31,64	32,84	35,08	38,49	41,23
Industrie du pétrole	45,14	46,70	48,29	51,02	53,33	57,25	61,39
Produits minéraux non métalliques	28,03	29,23	30,37	32,05	34,43	37,31	40,19
Industries métallurgiques de base	37,45	39,19	41,11	42,13	45,11	47,96	50,23
Fabricat. métall., à l'exclus. des machines et du matériel de transport	31,61	30,12	31,08	32,72	35,92	38,85	42,06
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	32,36	32,46	33,66	34,92	37,70	40,42	43,73
Industrie électrotechnique	28,44	28,89	29,60	30,18	33,57	35,48	38,85
Construction de matériel de transport ...	37,06	36,61	37,36	37,58	42,06	45,07	47,02
Industrie du diamant	23,88	24,90	25,42	25,99	26,72	31,50	31,71
Total des industries manufacturières	27,91	28,56	29,59	31,01	33,26	36,20	38,99
dont : hommes	31,60	32,20	33,30	34,63	37,13	40,10	42,71
femmes	18,58	19,13	20,00	21,10	22,78	25,45	27,87
Construction ¹	30,42	30,72	32,76	33,17	36,21	38,66	40,97
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>							
Total (hommes + femmes)	29,75	30,24	31,36	32,40	35,00	37,82	40,14
dont : hommes	32,51	32,98	34,16	35,14	37,99	40,81	42,93

¹ Hommes seulement

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail.* — *Industrie, revue de la F.I.B.* — *Le coût de la main d'œuvre dans l'industrie européenne, Etude- et Documents nouvelle série, no 52, 1959 (B.I.T.).* — *Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).*

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX
1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York- Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » prix n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton	\$ par long ton	\$ par baril	
1957	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959	251	36,8	91	34,6	29	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	31	246	797	33,0	2,77
1961	254	35,8	90	34,3	24	230	888	35,3	2,86
1962	267	34,0	94	35,4	23	234	897	29,4	2,89
1963	269	34,3	107	35,4	21	234	910	27,0	2,89
1964	238	47,1		34,2	p 20	351	1.236	34,7	2,89
1963 2 ^e trimestre	273	33,5	107	35,9	22	234	898	28,7	2,89
3 ^e trimestre	253	33,6	104	35,2	20	234	913	25,3	2,89
4 ^e trimestre	270	35,8	111	35,1	20	235	976	25,7	2,89
1964 1 ^{er} trimestre	272	47,3	117	35,3	20	253	1.074	29,7	2,89
2 ^e trimestre	255	47,8	106	35,4	20	302	1.093	33,3	2,89
3 ^e trimestre	208	46,4	101	33,5	20	364	1.316	36,7	2,89
4 ^e trimestre	216	47,0		32,6	p 21	486	1.463	39,3	2,89
1964 Février	273	46,7	119	35,3	20	252	1.109	29,0	2,89
Mars	267	49,9	118	35,4	20	270	1.073	31,0	2,89
Avril	275	48,9	111	35,4	20	312	1.043	32,0	2,89
Mai	269	47,5	102	35,4	20	300	1.054	33,5	2,89
Juin	220	46,8	104	35,4	20	293	1.183	34,5	2,89
Juillet	205	46,9	101	34,6	20	310	1.251	36,0	2,89
Août	208	46,6	101	33,3	20	362	1.272	38,0	2,89
Septembre	212	45,6	100	32,7	20	420	1.426	36,0	2,89
Octobre	214	47,8	98	32,5	p 21	491	1.584	38,3	2,89
Novembre	218	47,6	97	32,6	p 21	507	1.488	39,5	2,89
Décembre	215	45,7		32,6	p 21	459	1.317	40,0	2,89
1965 Janvier	212	p 44,5		32,5	p 22	362	1.255		
Février	p 211	p 45,2		p 32,6	p 22	p 415	p 1.231		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Prix Royaume Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	96
1961	84	90	99	103	90	102
1962	84	89	98	101	90	85
1963	94	90	100	103	95	104
1964	96	90	104	107	96	
1963 2 ^e trimestre	94	91	100	103	95	101
3 ^e trimestre	92	89	100	102	94	101
4 ^e trimestre	98	90	103	104	100	125
1964 1 ^{er} trimestre	98	92	104	105	100	110
2 ^e trimestre	96	91	103	106	97	105
3 ^e trimestre	94	89	103	107	93	102
4 ^e trimestre	96	89	105	110	94	
1964 Février	98	91	104	105	100	106
Mars	96	90	104	105	99	102
Avril	97	91	104	106	99	105
Mai	96	92	103	106	98	106
Juin	94	89	102	106	94	103
Juillet	93	89	102	106	93	104
Août	94	89	103	107	93	101
Septembre	95	88	104	109	93	101
Octobre	97	88	105	111	94	114
Novembre	97	89	105	111	93	115
Décembre	95	90	104	109	94	
1965 Janvier	92	90	102	107	92	
Février	93	90	103	108	92	

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100 (*)

Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels						Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.		
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières premières	demi-produits	produits finis
1956	103,7	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,3	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,2	107,0	104,7
1957	106,3	107,4	102,3	98,7	103,1	94,5	108,2	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	105,6	109,4	109,2
1958	101,8	105,5	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	96,3	102,4	108,4
1959	101,4	104,7	95,3	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	96,4	102,4	107,8
1960	102,6	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	101,5	104,0	108,9
1961	102,4	105,4	94,8	94,3	110,2	81,5	104,5	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	99,9	103,0	108,5
1962	103,2	108,6	92,7	100,8	106,9	95,2	103,8	97,7	108,5	90,5	104,5	125,6	97,4	103,1	108,6
1963	105,8	111,0	94,6	107,0	117,3	97,5	105,4	99,7	109,4	95,5	105,1	130,0	98,8	104,6	110,7
1964	110,7	116,4	100,2	109,9	126,7	96,0	110,9	104,6	116,2	98,8	108,4	140,5	104,7	110,5	115,6
1963 2 ^e trimestre ..	105,1	109,9	94,7	104,9	113,5	97,2	105,1	99,6	108,9	94,4	105,3	130,0	98,4	103,9	110,6
1963 3 ^e trimestre ..	105,0	109,9	93,5	105,2	118,7	93,7	104,9	99,4	109,7	94,6	103,9	130,1	97,6	104,1	110,5
1963 4 ^e trimestre ..	107,4	112,7	95,6	109,7	125,1	96,8	106,9	101,7	110,6	98,4	105,3	131,1	100,9	106,3	111,5
1964 1 ^{er} trimestre ..	109,3	115,3	98,5	109,3	126,2	95,3	109,3	103,0	113,1	100,6	108,0	135,4	103,5	108,5	114,0
1964 2 ^e trimestre ..	110,5	116,7	99,1	110,8	125,4	98,4	110,4	103,7	115,4	98,6	108,7	139,9	103,9	109,9	115,3
1964 3 ^e trimestre ..	111,1	116,5	101,0	108,5	126,3	93,8	111,8	105,3	117,7	99,2	107,6	143,2	105,6	111,5	116,3
1964 4 ^e trimestre ..	111,9	117,1	102,1	111,1	129,1	96,4	112,1	106,5	118,7	96,6	109,2	143,0	105,7	112,1	116,7
1963 Octobre	106,2	111,6	94,4	107,7	120,8	96,6	105,9	100,6	110,2	96,5	104,5	130,6	99,1	105,2	111,0
1963 Novembre	107,4	112,5	95,5	109,0	124,3	96,1	107,0	101,8	110,6	99,1	105,1	130,6	101,4	106,5	111,4
1963 Décembre	108,7	113,9	96,8	112,4	130,1	97,8	107,8	102,7	111,0	99,7	106,2	132,1	102,2	107,3	112,1
1964 Janvier	109,2	115,6	97,7	112,5	129,7	98,3	108,3	102,9	111,6	100,3	107,7	132,1	102,7	107,6	112,9
1964 Février	109,2	115,0	98,6	107,2	123,5	93,7	109,6	103,3	113,5	101,1	108,1	136,2	104,1	108,7	114,3
1964 Mars	109,6	115,3	99,2	108,1	125,3	94,0	109,9	102,9	114,1	100,3	108,3	137,8	103,7	109,1	114,9
1964 Avril	110,2	116,3	98,6	110,4	124,1	98,8	110,1	103,0	114,6	99,1	109,3	138,2	103,5	109,7	114,9
1964 Mai	110,3	116,3	99,1	110,8	126,5	97,7	110,1	103,9	115,1	98,4	108,3	138,2	104,1	109,7	114,7
1964 Juin	111,1	117,4	99,6	111,1	125,7	98,8	111,0	104,3	116,5	98,3	108,5	143,2	104,2	110,3	116,4
1964 Juillet	110,7	116,4	100,1	108,2	125,8	93,7	111,3	105,2	117,4	98,9	106,2	143,2	105,2	111,1	115,8
1964 Août	111,3	116,6	101,2	108,6	126,6	93,9	111,9	105,4	117,4	100,6	106,3	143,2	106,4	111,3	116,2
1964 Septembre	111,4	116,4	101,7	108,6	126,4	94,0	112,1	105,2	118,2	98,2	110,4	143,2	105,3	112,1	116,9
1964 Octobre	112,0	116,9	102,7	110,1	127,5	95,9	112,4	105,9	118,9	97,7	110,3	143,3	105,8	112,5	117,1
1964 Novembre	111,9	117,0	102,0	111,3	129,1	96,7	112,1	106,8	119,0	96,4	108,6	142,9	105,7	112,3	116,5
1964 Décembre	111,9	117,3	101,7	111,9	130,7	96,5	111,8	106,9	118,1	95,7	108,8	142,9	105,7	111,5	116,4
1965 Janvier	112,1	117,0	102,7	113,8	129,9	100,4	111,7	107,5	118,0	94,3	109,5	142,9	105,3	110,8	116,7
1965 Février	111,5	116,1	102,6	110,9	126,3	98,0	111,7	107,9	118,7	92,9	110,7	142,9	105,1	110,8	116,9

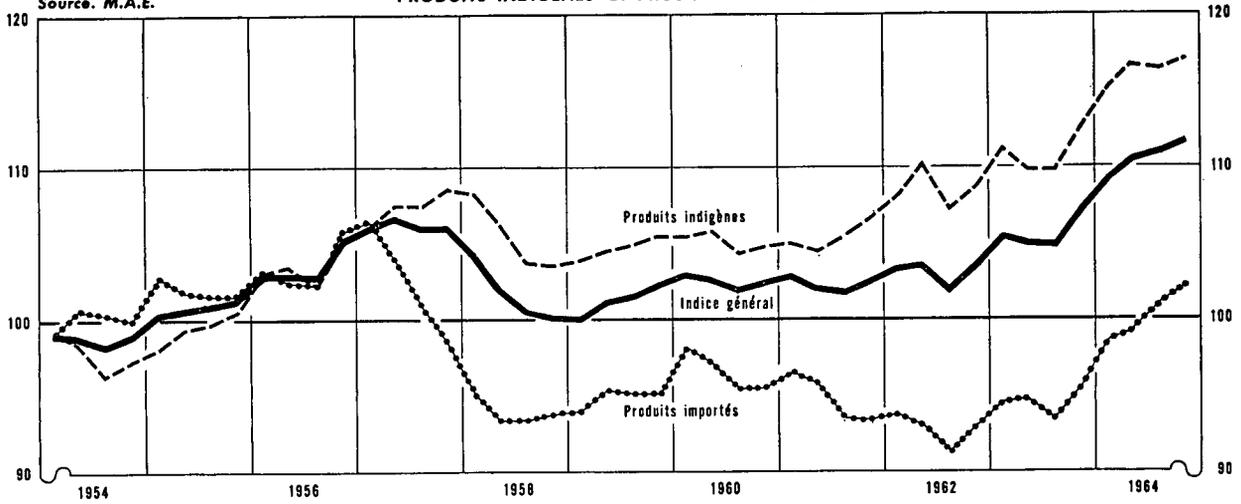
* Indices base originale 1938-38 = 100 convertis en indices 1953 = 100.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

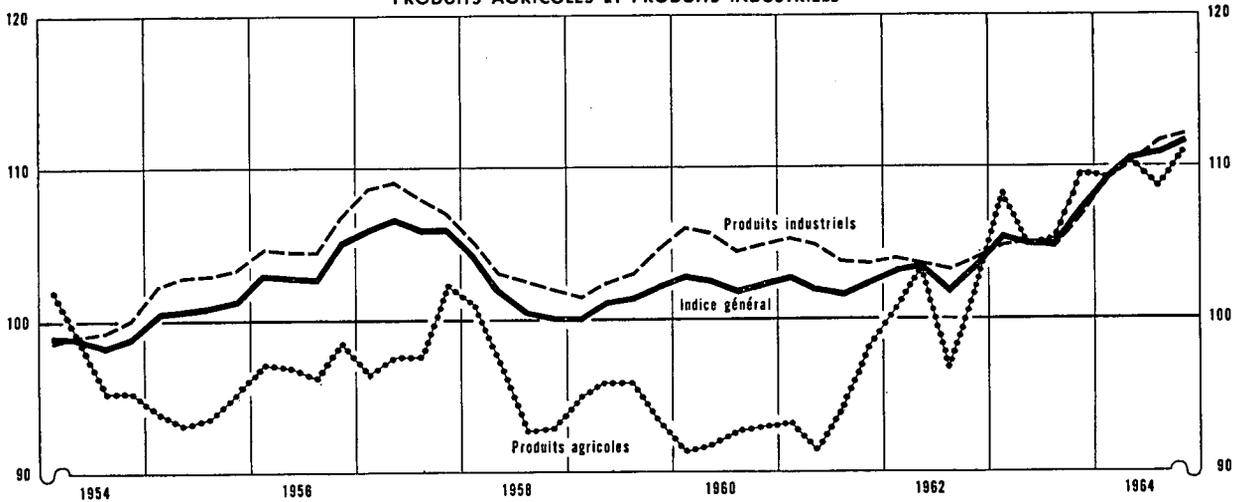
Base 1953 = 100

Source. M.A.E.

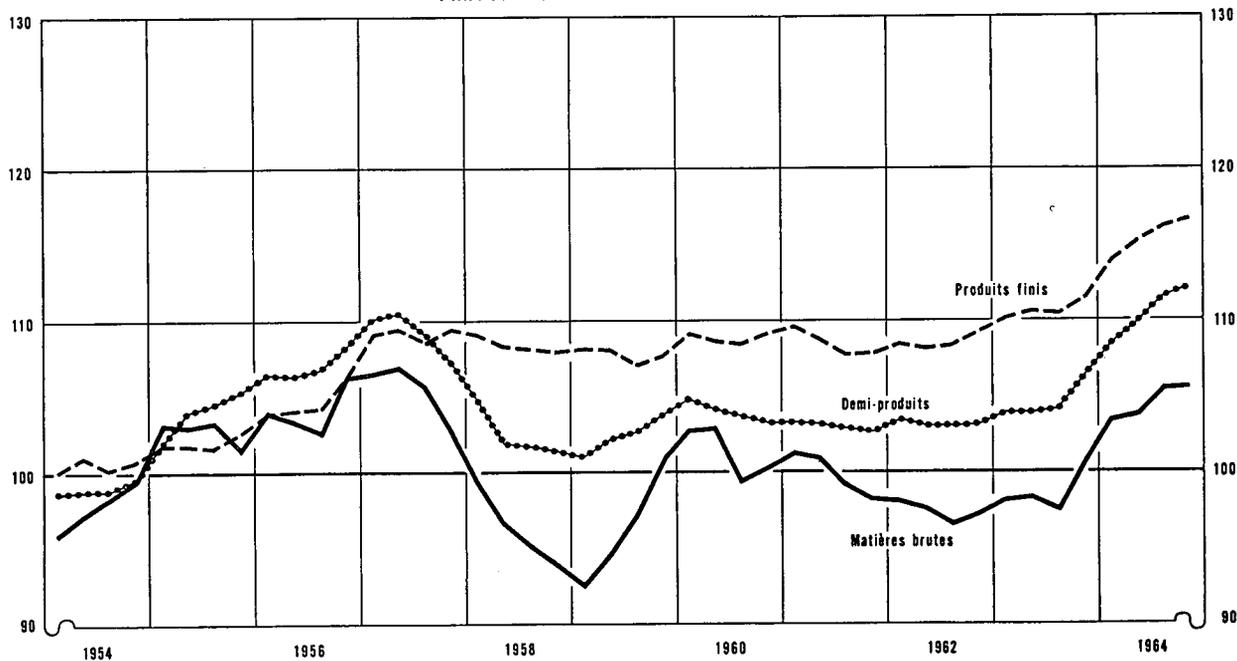
PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



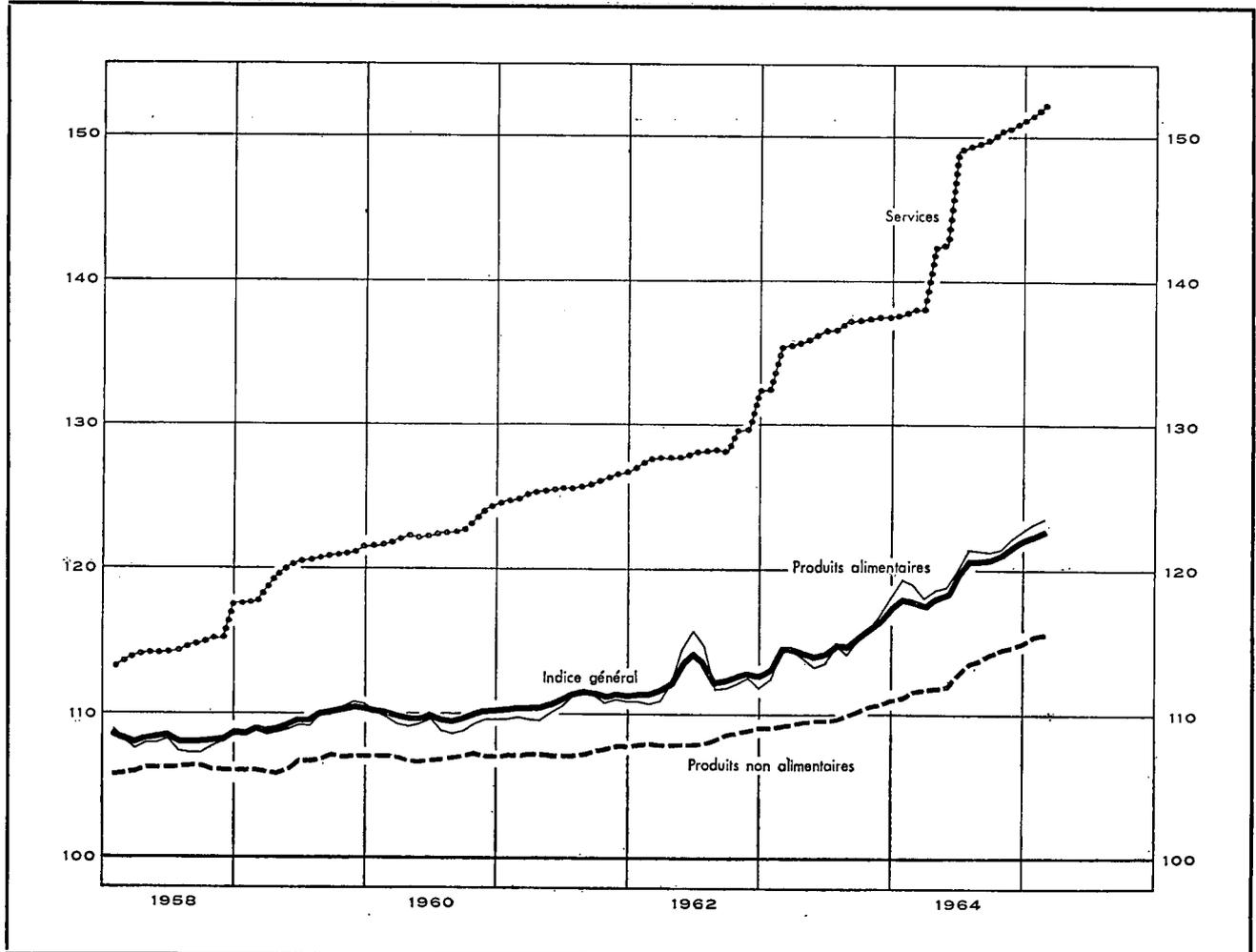
PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 85 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965
1955	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960	109,97		109,3		107,0		122,6	
1961	111,06		110,5		107,4		125,7	
1962	112,62		112,5		108,3		128,5	
1963	115,04		114,7		109,9		136,3	
1964	119,84		120,3		113,1		145,7	
1 ^{er} trimestre	117,90	122,74	118,8	123,4	111,6	115,6	137,9	152,1
2 ^e trimestre	118,86		119,1		112,2		144,6	
3 ^e trimestre	120,87		121,3		113,8		149,5	
4 ^e trimestre	121,72		122,1		114,8		150,8	
Janvier	118,11	122,51	119,4	123,2	111,3	115,5	137,6	151,6
Février	117,98	122,80	119,0	123,5	111,7	115,6	138,0	152,3
Mars	117,61	122,91	118,0	123,5	111,8	115,7	138,0	152,5
Avril	118,21		118,6		111,9		142,2	
Mai	118,50		118,8		112,0		142,5	
Juin	119,88		119,8		112,8		149,0	
Juillet	120,84		121,4		113,5		149,3	
Août	120,84		121,3		113,8		149,5	
Septembre	120,93		121,2		114,2		149,8	
Octobre	121,24		121,4		114,5		150,4	
Novembre	121,76		122,2		114,8		150,7	
Décembre	122,16		122,7		115,0		151,2	

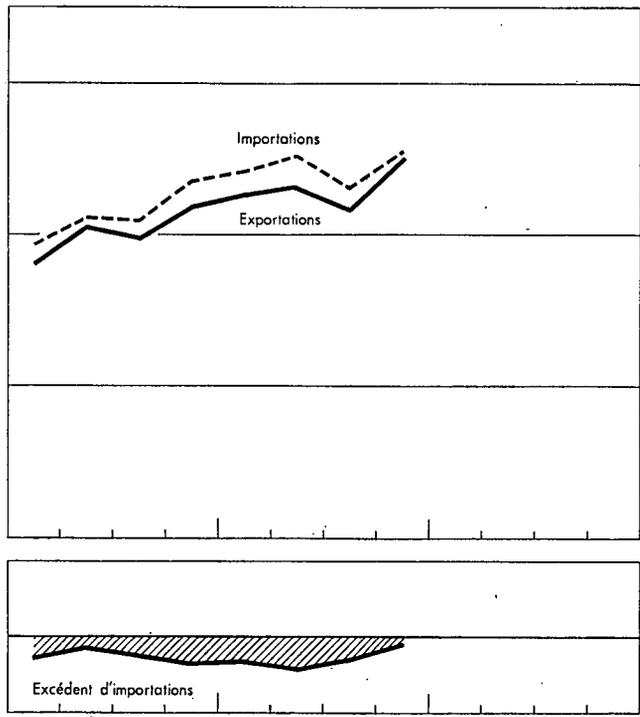
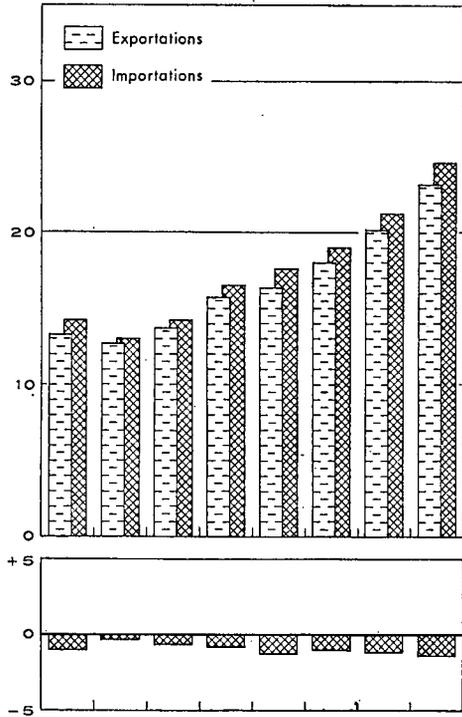
Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financiële Dagblad, The Financial Times, L'Information.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

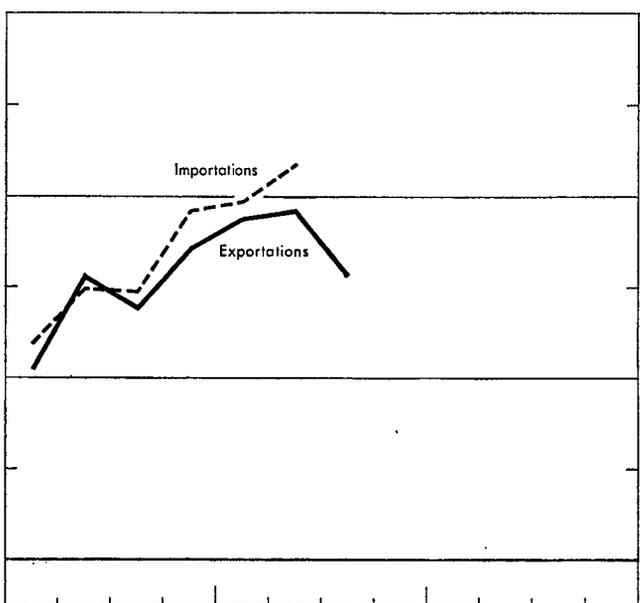
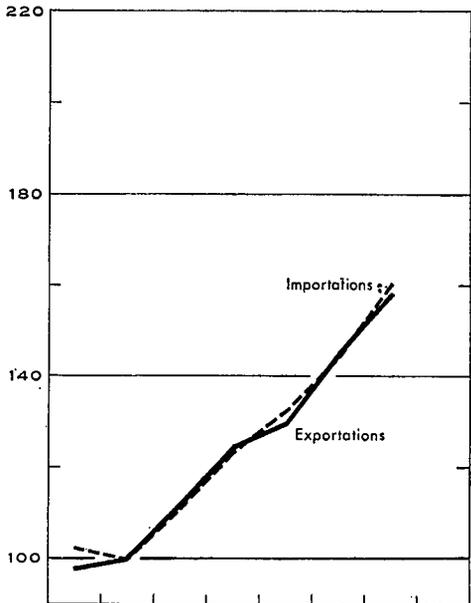
Source : I.N.S.

Milliards de francs



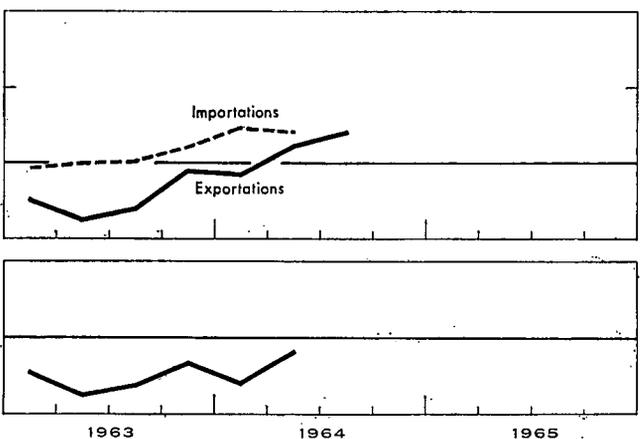
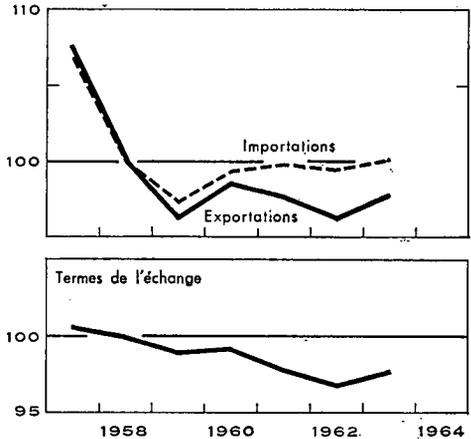
Source I.N.S. - Calculs B.N.B.

INDICES DU VOLUME



Source I.N.S. - Calculs B.N.B.

INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ECHANGE



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1958 = 100			des termes de l'échange 1	
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	102,5	97,8	106,9	107,6	100,7
1958	13,0	12,7	- 0,3	97	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	111,4	111,6	97,4	96,4	99,0
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	123,8	125,0	99,4	98,7	99,3
1961	17,6	16,4	- 1,2	93	132,3	130,0	99,9	97,8	97,9
1962	19,0	18,0	- 1,0	95	144,6	145,1	99,5	96,4	96,9
1963	21,3	20,2	- 1,1	95	160,5	157,9	100,1	97,9	97,8
1964	24,6	23,3	- 1,3	95					
1963 2 ^e trimestre	21,2	20,6	- 0,6	98	159,8	163,1	100,0	96,4	96,4
3 ^e trimestre	21,0	19,9	- 1,1	95	159,3	156,1	100,1	97,1	97,0
4 ^e trimestre	23,6	22,0	- 1,6	93	177,1	168,8	101,1	99,6	98,5
1964 1 ^{er} trimestre	24,3	22,8	- 1,5	94	179,0	175,6	102,4	99,4	97,1
2 ^e trimestre	25,3	23,3	- 2,0	92	187,1	177,2	102,1	101,3	99,2
3 ^e trimestre	23,3	21,8	- 1,5	93		163,1		102,1	
4 ^e trimestre	25,5	25,2	- 0,3	99					
1963 Janvier-novembre	21,1	20,1	- 1,0	95					
1964 Janvier-novembre	p 24,4	23,1	p- 1,3	p 95					
Janvier-décembre	24,6	23,3	- 1,3	95					
1964 Janvier	24,6	22,5	- 2,1	92					
Février	23,7	22,4	- 1,3	94					
Mars	24,2	23,4	- 0,8	97					
Avril	25,7	24,5	- 1,2	95					
Mai	23,9	21,3	- 2,6	89					
Juin	25,6	24,2	- 1,4	94					
Juillet	24,3	22,7	- 1,6	92					
Août	20,9	18,8	- 2,1	90					
Septembre	24,0	23,8	- 0,2	99					
Octobre	25,6	26,0	+ 0,4	102					
Novembre	p 24,3	24,6	p+ 0,3	p 101					
Décembre	26,4	25,0	- 1,4	95					
1965 Janvier	p 22,6	25,1	+ 2,5	111					

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, les chiffres des trimestres et les chiffres des x premiers mois ne correspondent pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits (milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1961	3,1	3,8	1,3	2,6	1,2	0,2	0,4	0,4	0,8	0,5	2,1	16,4
1962	3,20	4,34	1,36	2,92	1,28	0,22	0,46	0,52	0,83	0,68	2,20	18,01
1963	3,21	5,03	1,54	3,23	1,46	0,25	0,66	0,50	0,96	0,89	2,43	20,16
1963 1 ^{er} trimestre	2,99	4,34	1,33	3,04	1,33	0,16	0,51	0,47	0,90	0,91	2,16	18,14
2 ^e trimestre	3,35	5,35	1,62	3,23	1,49	0,28	0,67	0,47	0,90	0,80	2,49	20,65
3 ^e trimestre	3,24	4,96	1,51	3,02	1,41	0,26	0,80	0,53	0,96	0,80	2,39	19,88
4 ^e trimestre	3,25	5,46	1,71	3,65	1,60	0,29	0,66	0,55	1,08	1,03	2,71	21,99
1964 1 ^{er} trimestre	3,67	6,07	1,68	3,63	1,52	0,32	0,69	0,59	1,10	0,74	2,79	22,80
2 ^e trimestre	3,85	6,16	1,80	3,66	1,72	0,28	0,62	0,57	1,14	0,67	2,86	23,33
3 ^e trimestre	3,67	5,63	1,84	3,19	1,61	0,22	0,59	0,54	1,05	0,76	2,66	21,76
1963 Octobre	3,71	6,06	1,93	4,14	1,84	0,28	0,78	0,60	1,13	1,33	2,91	24,71
Novembre	2,96	5,14	1,43	3,26	1,42	0,28	0,63	0,51	1,11	0,91	2,62	20,27
Décembre	3,08	5,13	1,83	3,55	1,51	0,31	0,57	0,53	1,01	0,86	2,62	21,00
1964 Janvier	3,70	5,95	1,66	3,53	1,61	0,37	0,78	0,58	1,01	0,78	2,57	22,54
Février	3,61	5,77	1,64	3,64	1,48	0,37	0,71	0,57	1,11	0,70	2,84	22,44
Mars	3,69	6,50	1,74	3,72	1,47	0,23	0,58	0,62	1,19	0,75	2,93	23,42
Avril	4,02	6,30	1,90	3,92	1,75	0,39	0,64	0,58	1,17	0,83	2,99	24,49
Mai	3,64	5,64	1,68	3,22	1,56	0,21	0,63	0,52	1,01	0,54	2,66	21,31
Juin	3,82	6,61	1,80	3,84	1,84	0,25	0,60	0,62	1,24	0,63	2,94	24,19
Juillet	3,69	6,23	1,77	3,37	1,58	0,24	0,54	0,50	1,49	0,63	2,61	22,65
Août	3,36	4,81	1,75	2,43	1,51	0,16	0,63	0,52	0,55	0,67	2,44	18,83
Septembre	3,94	5,86	2,00	3,77	1,74	0,25	0,59	0,61	1,14	0,96	2,98	23,84
Octobre	4,22	6,16	2,09	3,92	1,80	0,24	0,59	0,63	1,57	1,24	3,56	26,02
Novembre	3,72	6,05	2,02	3,73	1,73	0,23	0,70	0,57	1,21	1,29	3,30	24,55

N. B. Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.
 Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXIV^e année, vol. II, n° 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, n° 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, n° 1, août 1961; de l'année 1961 : XXXVII^e année, vol. II, n° 1, juillet 1962; de l'année 1962 : XXXVIII^e année, vol. II, n° 1 - 2, juillet-août 1963; de l'année 1963 : XXXIX^e année, vol. II, n° 3, septembre 1964.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés														Biens de consommation					Biens d'équipement	Total général			
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir 3	aux industries du papier et des arts graphiques 4	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 5	aux industries du caoutchouc 6	aux raffineries de pétrole 7	à divers secteurs de production				Total	non durables				durables 12		
													combustibles		produits chimiques 9	produits métalliques 10		autres produits 10	alimentaires				autres 11	
													liquides 8	autres					produits animaux					produits végétaux
Ancienne série																								
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74			541	439	250		983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624	
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74			649	474	306		1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850	
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78			809	612	367		1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635	
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88			1.022	717	401		1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302	
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94			957	700	410		1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037	
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244	98	111		897	677	445		1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341	
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244	105	227		946	652	666		1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488	
Nouvelle série																								
1960 *	11.549	3.922	1.271	1.300	773	272	172	245	104	222	88	595	351	685	667	235	647	3.089	353	798	307	1.630	1.850	16.488
1961	12.070	4.045	1.472	1.245	793	283	196	247	109	242	81	623	344	724	696	277	691	3.285	395	812	309	1.769	2.224	17.579
1962	12.987	4.388	1.581	1.464	771	267	197	237	103	253	75	659	415	732	764	311	720	3.423	377	846	314	1.886	2.571	18.981
1963	14.395	4.700	1.662	1.480	938	316	219	265	119	290	82	933	393	960	898	344	796	4.019	462	920	360	2.277	2.886	21.300
1962 2 ^e trimestre	13.115	4.461	1.566	1.523	792	206	182	226	100	259	72	765	396	765	766	313	723	3.411	346	914	313	1.838	2.542	19.068
3 ^e trimestre	11.948	4.233	1.316	1.289	686	344	171	239	102	271	57	474	368	720	702	293	683	3.268	365	754	319	1.830	2.370	17.586
4 ^e trimestre	14.127	4.597	1.761	1.541	874	323	215	263	114	268	92	768	438	923	835	330	785	3.731	432	936	321	2.042	2.900	20.758
1963 1 ^{er} trimestre	13.373	4.435	1.666	1.485	843	168	234	220	109	203	84	855	520	756	809	304	682	3.582	394	808	336	2.044	2.449	19.404
2 ^e trimestre	14.187	4.723	1.561	1.297	945	291	217	260	118	309	87	898	366	1.013	941	344	817	4.011	374	1.003	372	2.262	2.976	21.174
3 ^e trimestre	14.050	4.494	1.621	1.373	913	434	194	276	121	319	71	986	312	973	848	344	771	4.017	512	892	353	2.260	2.949	21.016
4 ^e trimestre	15.967	5.146	1.798	1.763	1.052	369	231	304	127	329	87	994	375	1.097	993	386	916	4.462	568	975	376	2.543	3.174	23.603
1964 1 ^{er} trimestre	16.055	4.920	2.005	1.822	1.110	270	275	266	125	330	96	956	543	987	1.059	415	876	4.922	610	1.079	405	2.828	3.285	24.262
2 ^e trimestre	16.368	5.394	2.171	1.399	1.150	407	227	302	139	391	92	821	421	976	1.080	457	941	5.239	649	1.197	385	3.008	3.676	25.283
3 ^e trimestre	15.404	4.883	1.794	1.441	1.060	520	191	300	131	352	77	1.048	302	959	1.008	420	918	4.738	649	886	373	2.830	3.182	23.324

* Chiffres approximatifs constitués au moyen des anciennes positions tarifaires.

1 Rubrique modifiée à partir de 1960 :

a) par l'incorporation de certains produits classés précédemment soit dans les « Biens de production servant aux divers secteurs de production — autres produits », soit dans les « Biens de consommation durables », soit dans les « Biens d'équipement ».

b) par l'exclusion de produits qui sont dorénavant repris dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production — autres produits ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les pièces détachées d'automobiles.

2 Rubrique modifiée par l'incorporation de produits repris précédemment sous la rubrique « Biens de consommation non durables — autres que alimentaires ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les céréales.

3 La nouvelle série reprend les chaussures de toute nature, sauf celles en caoutchouc.

4 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

5 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

6 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : produits chimiques et autres produits ».

7 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : combustibles liquides ».

8 Rubrique scindée, à partir de 1960, : voir note 7.

9 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : Biens de production servant à divers secteurs de production : autres produits ».

10 Rubrique modifiée, voir notes 1, 4, 5, 6 et 9.

11 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de consommation durables ».

12 Rubrique modifiée.

a) en 1959 : voir note 11.

b) en 1960, par incorporation de produits venant des « Biens d'équipement » et par exclusion d'autres produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

13 Rubrique modifiée : voir note 12 b) et par des produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

VIII - 4 a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1962	1963				1964		
										4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits.																	
Biens de production	101,1	105,9	109,4	100,0	98,6	100,8	100,2	98,7	98,9	98,5	98,6	98,8	97,9	100,2	101,1	101,2	100,5
Biens de consommation	102,8	101,7	103,4	100,0	96,9	96,9	99,0	98,9	100,0	100,1	99,3	98,7	100,3	100,7	101,9	102,3	102,4
Biens d'équipement	94,4	92,8	100,7	100,0	92,1	97,5	101,1	106,5	108,4	106,6	109,2	110,2	113,4	108,6	111,7	108,5	111,9
Ensemble ...	100,6	103,1	106,9	100,0	97,4	99,4	99,9	99,5	100,1	99,5	99,8	100,0	100,1	101,1	102,4	102,1	102,1
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits.																	
Sidérurgie	95,2	106,0	113,5	100,0	93,2	103,0	98,5	93,7	91,3	93,1	92,2	91,1	90,8	91,0	90,3	92,0	93,9
Fabrications métalliques	90,3	93,5	103,3	100,0	95,2	93,0	94,8	95,3	100,0	95,5	97,9	96,8	98,2	102,5	100,3	104,2	103,6
Métaux non ferreux	132,4	144,8	118,6	100,0	111,4	116,6	110,7	109,4	111,2	109,0	109,1	110,2	111,4	113,0	116,9	119,9	126,7
Textiles	109,8	107,6	110,7	100,0	94,7	100,0	101,2	100,7	103,7	100,6	101,3	102,0	104,2	107,0	109,0	108,4	110,9
Produits chimiques	109,0	107,8	102,8	100,0	98,6	98,2	98,7	94,7	92,4	94,2	94,8	92,6	90,5	93,3	94,8	93,9	93,1
Industrie houillère	72,9	88,2	102,7	100,0	81,8	74,6	70,3	71,9	81,9	76,6	81,8	81,8	79,9	83,8	96,9	104,7	93,3
Industrie pétrolière	79,1	84,2	103,8	100,0	93,9	85,2	85,2	83,2	80,8	82,8	82,1	79,0	81,9	80,5	82,2	78,2	78,1
Verres et glaces	90,8	97,1	98,9	100,0	100,1	99,5	101,1	99,8	96,6	97,7	94,8	95,0	97,2	99,3	98,3	100,0	98,8
Produits agricoles	95,6	106,2	101,3	100,0	99,3	98,2	100,3	105,0	114,3	105,3	125,8	110,4	111,5	115,9	99,7	113,0	109,7
Ciments	94,4	99,4	99,0	100,0	97,6	94,6	99,0	98,3	98,6	95,7	101,5	94,6	98,0	102,1	99,7	98,1	104,0
Carrières	88,7	94,3	101,6	100,0	96,1	101,6	98,2	96,8	95,4	95,1	100,4	95,3	95,4	94,5	97,6	94,9	95,7
Céramiques	90,4	96,7	100,6	100,0	97,8	88,3	91,1	95,7	100,7	95,2	100,1	100,9	100,1	100,9	105,4	105,7	112,1
Bois et meubles	100,6	102,5	105,4	100,0	96,5	98,3	99,3	97,0	99,0	97,5	99,1	100,0	98,2	99,0	102,3	103,7	102,6
Peaux, cuirs et chaussures	95,8	96,7	103,7	100,0	109,0	110,6	110,3	108,8	102,7	112,0	106,7	100,9	101,1	103,4	110,0	107,2	108,9
Papier et livre	102,2	100,0	99,1	100,0	92,6	94,5	92,4	95,3	92,7	93,5	94,1	90,7	93,2	93,9	95,3	94,5	96,4
Tabacs manufacturés	101,3	99,7	101,5	100,0	95,3	95,7	100,5	111,7	105,7	108,7	108,8	106,0	106,3	102,8	97,9	104,4	103,9
Caoutchouc	109,0	108,9	104,6	100,0	97,4	92,6	88,4	86,2	83,0	84,1	82,5	83,3	82,6	84,7	82,8	83,7	82,1
Industries alimentaires	105,5	102,5	109,6	100,0	91,1	91,1	91,1	89,6	94,2	91,6	92,0	93,1	90,9	97,7	100,3	99,5	100,7
Divers	82,9	85,4	103,9	100,0	99,1	95,3	90,1	87,8	88,9	91,0	86,7	88,2	90,7	91,5	88,6	94,2	97,6
Ensemble ...	98,3	103,3	107,6	100,0	96,4	98,7	97,8	96,4	97,9	96,4	97,7	96,4	97,1	99,6	99,4	101,3	102,1
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	97,7	100,2	100,7	100,0	99,0	99,3	97,9	96,9	97,8	96,9	97,9	96,4	97,0	98,5	97,1	99,2	100,0

¹ Indices des termes de l'échange : indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)
indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1962		1963				1964		
										4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits.																		
Biens de production	94,6	103,9	104,4	100,0	111,3	124,4	130,9	145,6	159,7	156,9	149,5	157,1	157,5	175,6	173,6	176,9	167,5	
Biens de consommation	83,9	91,9	99,9	100,0	110,9	121,5	128,1	131,8	152,4	145,4	136,9	155,4	155,0	169,6	185,5	194,9	177,1	
Biens d'équipement	80,7	100,8	97,0	100,0	112,5	122,9	147,7	161,4	179,3	171,8	154,3	183,2	177,7	199,9	200,1	231,5	199,4	
Ensemble ...	90,4	101,1	102,5	100,0	111,4	123,8	132,3	144,6	160,5	156,5	147,5	159,8	159,3	177,1	179,0	187,1	173,2	
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits.																		
Sidérurgie	93,1	101,7	99,5	100,0	110,8	127,4	117,5	127,3	130,9	125,4	120,7	137,0	132,7	133,0	152,8	155,6	146,0	
Fabrications métalliques	88,3	92,5	92,2	100,0	109,1	130,5	141,2	164,6	175,0	159,2	151,7	183,4	171,2	183,2	208,8	210,7	189,9	
Métaux non ferreux	90,4	97,4	90,6	100,0	111,3	124,3	131,9	135,2	150,7	141,6	133,5	161,0	147,1	164,6	156,6	163,7	158,1	
Textiles	97,7	108,6	110,0	100,0	119,6	129,5	139,0	158,5	170,0	172,6	163,9	172,9	158,0	186,1	181,7	183,9	156,7	
Produits chimiques	77,7	85,4	94,6	100,0	115,6	115,3	123,4	130,3	151,0	125,5	134,2	153,5	148,6	161,1	153,3	174,0	165,2	
Industrie houillère	207,4	153,3	137,7	100,0	78,8	82,3	90,7	88,1	85,6	80,3	54,4	97,6	92,4	98,4	94,8	76,9	67,1	
Industrie pétrolière	74,8	93,6	81,9	100,0	100,1	103,8	97,2	107,1	154,3	95,8	116,3	161,4	184,8	154,7	158,5	150,4	142,1	
Verres et glaces	96,4	102,5	91,2	100,0	130,2	143,7	145,1	168,8	169,5	170,4	160,6	160,6	175,6	180,5	196,3	187,3	178,7	
Produits agricoles	68,5	79,3	71,7	100,0	96,9	100,1	110,5	138,0	158,3	167,7	162,6	161,2	156,1	195,3	165,0	127,0	142,8	
Ciments	156,8	135,2	142,6	100,0	114,5	108,2	111,3	109,2	99,3	119,5	51,1	122,2	114,7	110,0	98,5	125,1	107,1	
Carrières	98,8	108,8	108,3	100,0	111,4	117,6	131,6	154,0	173,9	162,5	104,0	198,5	197,7	200,5	181,3	219,8	208,9	
Céramiques	120,2	130,7	110,6	100,0	120,7	172,7	229,3	196,3	206,7	208,5	156,7	208,0	215,1	249,6	230,3	240,4	247,4	
Bois et meubles	102,3	118,1	113,4	100,0	129,4	162,3	205,5	287,1	349,4	344,4	266,7	375,8	345,0	411,4	401,1	417,2	370,4	
Peaux, cuirs et chaussures	107,1	110,7	98,5	100,0	120,9	124,4	160,1	175,8	195,5	176,6	178,3	185,2	193,8	222,1	217,0	193,9	200,8	
Papier et livre	71,2	87,5	98,4	100,0	114,0	133,4	140,2	161,8	181,7	181,2	168,1	182,8	176,3	203,6	195,3	210,0	188,2	
Tabacs manufacturés	44,5	58,2	82,7	100,0	126,2	147,9	178,8	167,2	216,0	177,5	178,6	208,1	208,1	269,0	249,5	256,8	266,5	
Caoutchouc	88,5	108,0	99,8	100,0	117,0	124,8	148,1	165,6	187,0	181,5	186,9	184,0	179,0	194,6	221,6	216,7	205,3	
Industries alimentaires	95,7	96,9	92,4	100,0	112,8	130,5	154,1	185,8	209,9	212,9	210,8	231,7	210,4	218,9	211,2	232,4	207,0	
Divers	109,2	127,7	99,0	100,0	117,4	138,5	147,9	153,7	155,1	144,2	160,5	139,9	146,5	169,1	187,0	157,7	146,6	
Ensemble ...	93,3	100,4	97,8	100,0	111,6	125,0	130,0	145,1	157,9	147,7	142,2	163,1	156,1	168,8	175,6	177,2	163,1	

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.I.
(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,24	1,46	- 0,78	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1961	3,14	2,51	- 0,63	2,59	1,84	- 0,75	2,69	3,83	+ 1,14
1962	3,55	3,18	- 0,37	2,77	2,24	- 0,53	2,80	4,11	+ 1,31
1963	4,10	3,73	- 0,37	3,20	2,94	- 0,26	3,14	4,55	+ 1,41
1964	4,88	4,81	- 0,07	3,64	3,52	- 0,12	3,65	5,35	+ 1,70
1963 2 ^e trimestre	4,09	3,90	- 0,19	3,31	3,12	- 0,19	3,12	4,72	+ 1,60
3 ^e trimestre	4,10	3,78	- 0,32	2,89	2,72	- 0,17	3,10	4,54	+ 1,44
4 ^e trimestre	4,66	4,00	- 0,66	3,70	3,32	- 0,38	3,42	4,98	+ 1,56
1964 1 ^{er} trimestre	4,70	4,19	- 0,51	3,92	3,53	- 0,39	3,61	5,24	+ 1,63
2 ^e trimestre	5,05	4,68	- 0,37	3,83	3,65	- 0,18	3,57	5,42	+ 1,85
3 ^e trimestre	4,64	4,75	+ 0,11	3,14	3,12	- 0,02	3,44	4,96	+ 1,52
4 ^e trimestre	5,13	5,64	+ 0,51	3,67	3,79	+ 0,12	3,99	5,77	+ 1,78
1964 Janvier	4,45	3,80	- 0,65	3,75	3,54	- 0,21	3,71	5,04	+ 1,33
Février	4,64	4,16	- 0,48	3,98	3,56	- 0,42	3,48	5,13	+ 1,65
Mars	4,99	4,62	- 0,37	4,03	3,48	- 0,55	3,59	5,55	+ 1,96
Avril	5,18	4,72	- 0,46	3,88	3,73	- 0,15	3,74	5,84	+ 2,10
Mai	4,79	4,64	- 0,15	3,56	3,34	- 0,22	3,37	4,71	+ 1,34
Juin	5,17	4,69	- 0,48	3,97	3,88	- 0,09	3,54	5,72	+ 2,18
Juillet	4,52	5,06	+ 0,54	3,39	3,47	+ 0,08	3,23	4,91	+ 1,68
Août	4,31	4,12	- 0,19	2,72	2,27	- 0,45	3,24	4,38	+ 1,14
Septembre	5,04	5,08	+ 0,04	3,17	3,63	+ 0,46	3,82	5,59	+ 1,77
Octobre	5,11	5,67	+ 0,56	3,80	3,81	+ 0,01	4,29	6,02	+ 1,73
Novembre	p 4,89	5,39	p+ 0,50	p 3,43	3,65	p+ 0,22	p 3,93	5,51	p+ 1,58
Décembre	5,40	5,87	+ 0,47	3,78	3,91	+ 0,13	3,76	5,77	+ 2,01
1965 Janvier	p	4,97			3,42			5,05	
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1956	0,20	0,26	+ 0,06	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,08	5,72	- 0,36	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1961	0,48	0,53	+ 0,05	8,90	8,71	- 0,19	11,51	11,68	+ 0,17
1962	0,56	0,72	+ 0,16	9,68	10,25	+ 0,57	12,50	13,25	+ 0,75
1963	0,74	1,04	+ 0,30	11,18	12,26	+ 1,08	14,33	15,51	+ 1,18
1964	0,93	0,88	- 0,05	13,10	14,57	+ 1,47	16,57	17,95	+ 1,38
1963 2 ^e trimestre	0,71	0,99	+ 0,28	11,23	12,73	+ 1,50	14,40	16,05	+ 1,65
3 ^e trimestre	0,82	1,08	+ 0,26	10,91	12,12	+ 1,21	13,85	15,21	+ 1,36
4 ^e trimestre	0,79	1,14	+ 0,35	12,57	13,44	+ 0,87	16,14	16,97	+ 0,83
1964 1 ^{er} trimestre	0,90	1,00	+ 0,10	13,13	13,96	+ 0,83	16,51	17,36	+ 0,85
2 ^e trimestre	1,02	0,86	- 0,16	13,46	14,61	+ 1,15	17,06	18,06	+ 1,00
3 ^e trimestre	0,96	0,80	- 0,16	12,18	13,63	+ 1,45	15,37	16,62	+ 1,25
4 ^e trimestre	0,86	0,88	+ 0,02	13,65	16,08	+ 2,43	17,34	19,76	+ 2,42
1964 Janvier	0,83	0,96	+ 0,13	12,74	13,34	+ 0,60	16,05	17,01	+ 0,96
Février	0,95	1,03	+ 0,08	13,05	13,87	+ 0,82	16,52	17,13	+ 0,61
Mars	0,91	1,00	+ 0,09	13,52	14,65	+ 1,13	16,87	17,93	+ 1,06
Avril	1,02	0,94	- 0,08	13,82	15,23	+ 1,41	17,34	18,97	+ 1,63
Mai	1,08	0,74	- 0,34	12,80	13,43	+ 0,63	16,24	16,50	+ 0,26
Juin	0,97	0,88	- 0,09	13,65	15,17	+ 1,52	17,39	18,71	+ 1,32
Juillet	1,00	0,80	- 0,20	12,13	14,23	+ 2,10	15,97	17,17	+ 1,20
Août	0,97	0,67	- 0,30	11,24	11,44	+ 0,20	13,76	14,09	+ 0,33
Septembre	0,89	0,92	+ 0,03	12,93	15,23	+ 2,30	16,41	18,63	+ 2,22
Octobre	0,98	0,87	- 0,11	14,18	16,37	+ 2,19	17,78	20,07	+ 2,29
Novembre	p 0,72	0,86	p+ 0,14	p 12,97	15,41	p+ 2,44	p 16,55	19,20	p+ 2,65
Décembre	0,87	0,91	+ 0,04	13,81	16,46	+ 2,65	17,68	20,02	+ 2,34
1965 Janvier	p	2,03			15,47			19,64	

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.
2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,96	0,72	- 0,24	0,97	0,80	- 0,17
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1961	1,56	1,50	- 0,06	1,33	0,86	- 0,47	0,95	0,81	- 0,14
1962	1,88	1,72	- 0,16	1,53	0,90	- 0,63	1,14	0,74	- 0,40
1963	1,97	1,71	- 0,26	1,76	1,16	- 0,60	1,29	0,81	- 0,48
1964	2,18	1,88	- 0,30	1,88	1,15	- 0,73			
1963 2 ^e trimestre	1,97	1,72	- 0,25	1,84	1,23	- 0,61	1,37	0,80	- 0,57
3 ^e trimestre	1,90	1,83	- 0,07	1,62	1,11	- 0,51	1,42	0,73	- 0,69
4 ^e trimestre	2,23	1,77	- 0,46	1,89	1,24	- 0,65	1,19	0,84	- 0,35
1964 1 ^{er} trimestre	2,17	1,88	- 0,29	1,80	1,24	- 0,56	1,41	0,99	- 0,42
2 ^e trimestre	2,18	1,97	- 0,21	2,03	1,17	- 0,86	1,69	0,85	- 0,84
3 ^e trimestre	2,06	1,87	- 0,19	1,82	0,95	- 0,87	1,44	0,77	- 0,67
4 ^e trimestre	2,31	1,79	- 0,52	1,88	1,24	- 0,64			
1964 Janvier	2,24	1,88	- 0,36	1,70	1,39	- 0,31	1,65	1,09	- 0,56
Février	2,15	1,90	- 0,25	1,88	1,24	- 0,64	1,20	0,99	- 0,21
Mars	2,12	1,86	- 0,26	1,82	1,09	- 0,73	1,42	0,88	- 0,54
Avril	2,18	2,16	- 0,02	2,00	1,32	- 0,68	1,77	0,86	- 0,91
Mai	2,21	1,79	- 0,42	1,98	0,96	- 1,02	1,49	0,77	- 0,72
Juin	2,07	1,97	- 0,10	2,06	1,21	- 0,85	1,74	0,94	- 0,80
Juillet	2,14	2,17	+ 0,03	2,41	0,99	- 1,42	1,56	0,83	- 0,73
Août	2,03	1,56	- 0,47	1,16	0,81	- 0,35	1,48	0,72	- 0,76
Septembre	1,99	1,87	- 0,12	1,88	1,06	- 0,82	1,09	0,76	- 0,33
Octobre	2,14	2,01	- 0,13	1,94	1,28	- 0,66	1,03	0,88	- 0,15
Novembre	2,14	1,81	- 0,33	1,83	1,27	- 0,56			
Décembre	2,64	1,55	- 1,09	1,87	1,16				
1965 Janvier		1,33			1,38				

Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,64	0,72	+ 0,08	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1961	0,72	0,64	- 0,08	0,96	0,19	- 0,77	0,56	0,55	- 0,01
1962	0,85	0,58	- 0,27	0,76	0,21	- 0,55	0,61	0,50	- 0,11
1963	0,92	0,46	- 0,46	0,71	0,21	- 0,50	0,67	0,46	- 0,21
1963 1 ^{er} trimestre	0,89	0,44	- 0,45	0,72	0,17	- 0,55	0,52	0,38	- 0,14
2 ^e trimestre	0,86	0,45	- 0,41	0,67	0,18	- 0,49	0,63	0,47	- 0,16
3 ^e trimestre	0,98	0,46	- 0,52	0,72	0,20	- 0,52	0,76	0,47	- 0,29
4 ^e trimestre	0,96	0,51	- 0,45	0,72	0,27	- 0,45	0,78	0,53	- 0,25
1964 1 ^{er} trimestre	0,92	0,56	- 0,36	0,79	0,27	- 0,52	0,62	0,52	- 0,10
2 ^e trimestre	1,13	0,57	- 0,48	0,91	0,26	- 0,65	0,70	0,54	- 0,16
3 ^e trimestre	0,85	0,64	- 0,21	0,85	0,28	- 0,57	0,82	0,46	- 0,36
1963 Novembre	0,74	0,44	- 0,30	0,70	0,31	- 0,39	0,63	0,44	- 0,19
Décembre	0,83	0,50	- 0,33	0,53	0,23	- 0,30	0,81	0,62	- 0,19
1964 Janvier	1,05	0,59	- 0,46	0,92	0,28	- 0,64	0,75	0,55	- 0,20
Février	0,93	0,58	- 0,35	0,86	0,29	- 0,57	0,60	0,43	- 0,17
Mars	0,76	0,52	- 0,24	0,59	0,24	- 0,35	0,52	0,58	+ 0,06
Avril	1,06	0,57	- 0,49	1,05	0,20	- 0,85	0,58	0,62	+ 0,04
Mai	1,14	0,47	- 0,67	0,77	0,32	- 0,45	0,62	0,50	- 0,12
Juin	1,11	0,67	- 0,44	0,91	0,27	- 0,64	0,90	0,50	- 0,40
Juillet	0,75	0,58	- 0,17	1,16	0,30	- 0,86	0,77	0,46	- 0,31
Août	0,76	0,66	- 0,10	0,59	0,27	- 0,32	0,80	0,45	- 0,35
Septembre	0,96	0,70	- 0,26	0,89	0,26	- 0,63	0,87	0,48	- 0,39
Octobre	1,01	0,75	- 0,26	0,82	0,36	- 0,46	0,73	0,48	- 0,25
Novembre		0,57			0,28			0,45	

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.). Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — *cf.* N.B. du tableau VIII - 2.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE *

Chiffres annuels — Ancienne série

(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
A. Transactions sur biens et services.										
1. Opérations sur marchandises ¹ :										
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9	- 5,7
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6	+ 3,4
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6	+ 2,3
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6	- 1,1
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2	- 0,6
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9	- 0,7
5. Déplacements à l'étranger ^{1 3}	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4	- 1,1
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3	+ 2,4
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4	- 2,7
8. Autres	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4	+ 5,6
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	...	- 3,8	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9	+ 1,8
B. Transferts.										
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1	+ 3,5
10. Transferts de l'Etat ...	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5	- 0,8
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6	+ 2,7
C. Mouvements des capitaux.										
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ⁵	+ 1,2	- 3,0	+ 3,2	- 5,8
12. Autres pouvoirs publics				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7	+ 0,1
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	- 0,1	- 0,1	+ 1,9
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,5	+ 0,1	+ 0,2
15. Autres :										
15.1 Court terme recensé	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2	- 1,3
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières ⁴ :										
a) valeurs belges ...	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,5	+ 1,5
b) valeurs étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	- 4,5	- 4,7
15.3 Autres ^{1 3 4}	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ⁵	- 4,9	- 0,3	+ 1,3	+ 5,5
Total du mouvement des capitaux ...	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,9	+ 2,4	- 2,6
D. Opérations non déterminées ¹	—	—	—	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1	- 1,9
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,6
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2	+ 0,6

* Les balances des années 1952 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.3) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques pour toutes les années couvertes par le présent tableau. Une telle ventilation est possible cependant pour 1961 et elle a été effectuée au tableau IX-2. Elle n'a, par contre, pas été effectuée dans le présent tableau, car si elle l'avait été, les chiffres de 1961 n'auraient plus été comparables à ceux des années antérieures.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Il n'est pas toujours aisé de faire le départ entre les déplacements à l'étranger et les mouvements de capitaux qui doivent être recensés sous la rubrique 15.8 « Autres ». Il semble qu'en 1955, 1956 et 1957, le solde de la première de ces rubriques a été en réalité moins favorable et le solde de la seconde plus favorable qu'il ne ressort du présent tableau, tandis qu'en 1958 l'inverse paraît avoir été le cas. On ne dispose cependant pas d'éléments suffisamment précis pour pouvoir rectifier les chiffres.

⁴ Pour les années 1960 et 1961, des transactions sur valeurs mobilières (rubrique 15.2) ont pu être isolées des autres mouvements de capitaux du secteur privé (rubrique 15.3); pour la période 1952-1959, cette répartition n'a pu être effectuée, faute d'informations.

⁵ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.3 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 80 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

**IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres semestriels et annuels — Nouvelle série *

(milliards de francs)

	1961	1962		1963		1964	
	Année	2 ^e semestre	Année	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Année	1 ^{er} semestre P
1. Transactions sur biens et services :							
1.1 Opérations sur marchandises :							
1.11 Exportations et importations ¹	- 6,1	- 3,5	- 6,4	- 2,7	- 5,9	- 8,6	- 7,3
1.12 Travail à façon	+ 2,7	+ 1,8	+ 3,8	+ 1,7	+ 1,6	+ 3,3	+ 2,2
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 2,3	+ 1,1	+ 3,1	+ 0,9	+ 1,5	+ 2,4	+ 2,8
1.2 Or non monétaire	- 0,9	- 0,3	- 0,5	- 0,1	- 0,6	- 0,7	- 0,5
1.3 Frets et assurances pour le transport des marchandises ²	- 0,4 ³	+ 0,3	+ 0,7	...	- 0,3	- 0,3	- 0,1
1.4 Autres frais de transport	- 0,4 ³	- 0,1	- 0,2	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,8	+ 0,5
1.5 Déplacements à l'étranger	- 2,4	- 1,0	- 2,2	- 1,1	- 2,1	- 3,2	- 1,4
1.6 Revenus d'investissements	+ 1,8	+ 1,1	+ 0,7	- 0,7	+ 0,1	- 0,6	- 1,0
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	- 0,4	- 1,2	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 1,4	- 1,4
1.8 Autres :							
1.81 Ouvriers frontaliers	+ 3,3	+ 1,8	+ 3,7	+ 1,9	+ 2,1	+ 4,0	+ 1,9
1.82 Autres	+ 1,8	+ 0,8	+ 1,5	+ 0,6	- 0,5	+ 0,1	+ 0,4
Total 1 ...	+ 1,7	+ 0,8	+ 3,6	+ 0,2	- 4,4	- 4,2	- 3,9
2. Transferts :							
2.1 Transferts privés	+ 3,0	+ 1,3	+ 2,6	+ 1,4	+ 1,1	+ 2,5	+ 1,2
2.2 Transferts de l'Etat	- 2,1	- 0,7	- 1,4	- 1,3	- 1,4	- 2,7	- 0,9
Total 2 ...	+ 0,9	+ 0,6	+ 1,2	+ 0,1	- 0,3	- 0,2	+ 0,3
3. Mouvement net des capitaux des pouvoirs publics :							
3.1 Etat	- 5,8	- 1,5	- 2,8	+ 2,9	- 0,9	+ 2,0	+ 0,6
3.2 Autres pouvoirs publics	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,4	...	+ 0,1	+ 0,1	+ 1,0
Total 3 ...	- 5,7	- 1,4	- 2,4	+ 2,9	- 0,8	+ 2,1	+ 1,6
4. Mouvement net des capitaux des entreprises et particuliers :							
4.1 Organismes publics d'exploitation ..	+ 1,9	- 0,4	- 0,1	...	- 0,1	- 0,1	+ 0,2
4.2 Organismes publics de crédit	+ 0,2	- 0,1	- 0,7	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,7	+ 2,2
4.3 Secteur privé :							
4.31 Transactions identifiées en valeurs mobilières :							
a) valeurs belges	+ 1,5	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,8	- 0,2
b) valeurs étrangères	- 4,7	- 1,6	- 3,0	- 2,7	- 2,4	- 5,1	- 1,3
4.32 Autres (y compris investissements directs)	+ 5,2	+ 1,8	+ 3,4	+ 2,4	+ 2,9	+ 5,3	+ 1,5
Total 4 ...	+ 4,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,6	+ 2,4
5. Erreurs et omissions	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,4	+ 1,4	- 0,8	+ 0,6	+ 0,9
Total 1 à 5 ...	+ 1,7	...	+ 4,2	+ 5,2	- 5,3	- 0,1	+ 1,3
6. Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -)	- 1,1	- 0,1	- 0,2	- 1,3	+ 0,8	- 0,5	- 0,6
7. Total (1 à 6) correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 0,6	- 0,1	+ 4,0	+ 3,9	- 4,5	- 0,6	+ 0,7
Banque Nationale	+ 12,1	+ 1,4	- 1,7	+ 7,6	+ 3,6	+ 11,2	+ 1,0
Autres	- 11,5	- 1,5	+ 5,7	- 3,7	- 8,1	- 11,8	- 0,3

* Diverses modifications, apportées pour suivre les prescriptions du « Balance of Payments Manual » du Fonds Monétaire International ont eu pour effet de rompre la continuité des séries statistiques disponibles en matière de balance des paiements.

La nouvelle série diffère essentiellement de la série 1955-1961 du tableau IX-1 sur les points suivants :

- les importations comprennent désormais la valeur de certaines marchandises qui étaient antérieurement considérées comme étant travaillées à façon et les exportations, cette même valeur majorée du coût du transport depuis le pays d'origine jusqu'en U.E.B.L. et du coût de la transformation;
- les frais de transport et d'assurances sont actuellement ventilés suivant le nouveau schéma prévu par la 3^e édition du « Balance of Payments Manual »;
- la méthode employée antérieurement pour obtenir une évaluation f.o.b. des importations a été abandonnée. Il en résulte qu'une partie des dépenses de transport et d'assurances afférentes aux importations est actuellement comprise dans celle-ci;
- les transactions qui étaient rangées antérieurement sous la rubrique « Opérations non déterminées » ont pu actuellement être ventilées en « Opérations sur marchandises » (rubrique 1.1) « Déplacements à l'étranger » (rubrique 1.5) et « Autres mouvements nets des capitaux des entreprises et particuliers » (rubrique 4.32).

— les dépenses courantes d'institutions européennes dont le siège est en U.E.B.L. ont été transférées de la rubrique 1.8 « Autres services » à la rubrique 1.7 « Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ».

Une description plus complète des écarts entre la nouvelle et les anciennes séries est donnée dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de mai 1963, pp. 482 à 485.

1 Pour une partie des importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.

2 Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

3 Pour 1961, sont seuls disponibles des chiffres couvrant à la fois les rubriques 1.3 « Frets et assurances pour le transport de marchandises » et 1.4 « Autres frais de transport ». Au surplus, ces chiffres ne sont pas entièrement comparables aux chiffres combinés des rubriques 1.3 et 1.4 pour les années suivantes. Ils ne comprennent ni les recettes et dépenses d'assurance pour le transport de marchandises qui, depuis 1962, sont incluses dans la rubrique 1.3, ni les achats et ventes des provisions de bord et les recettes et dépenses pour le transport de personnes, qui depuis 1962 sont inclus dans la rubrique 1.4.

**IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	1962		1963			1964			9 premiers mois	
	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre p	2 ^e trimestre p	3 ^e trimestre p	1963	1964 p
1. Transactions sur biens et services :										
1.1 Opérations sur marchandises :										
Exportations	47,9	45,8	50,3	50,3	54,7	54,6	56,8	55,0	146,4	166,4
Importations ¹	50,6	47,3	51,5	52,8	58,1	58,0	60,7	58,0	151,6	176,7
Solde ...	- 2,7	- 1,5	- 1,2	- 2,5	- 3,4	- 3,4	- 3,9	- 3,0	- 5,2	- 10,3
Autres opérations sur marchandises	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,6	+ 2,3	+ 2,7	+ 2,5	+ 4,1	+ 7,5
1.2 Or non monétaire	- 0,1	...	- 0,1	- 0,2	- 0,4	- 0,4	- 0,1	- 0,1	- 0,3	- 0,6
1.3 Frets et assurances pour le transport de marchandises ² ...	+ 0,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,3
1.4 Revenus d'investissements	+ 0,7	- 0,1	- 0,6	...	+ 0,1	- 0,1	- 0,9	+ 0,2	- 0,7	- 0,8
1.5 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ...	- 1,2	- 0,2	- 0,5	- 0,3	- 0,4	- 0,9	- 0,5	- 1,0	- 1,0	- 2,4
1.6 Autres	+ 1,4	+ 1,2	+ 0,6	- 0,6	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,9	- 0,6	+ 1,2	+ 0,8
Total 1 ...	- 0,5	+ 0,6	- 0,4	- 2,3	- 2,1	- 1,9	- 2,0	- 2,2	- 2,1	- 6,1
2. Transferts :										
2.1 Transferts privés	+ 0,9	+ 0,6	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,7	+ 0,8	+ 1,9	+ 2,0
2.2 Transferts de l'Etat	- 0,5	- 1,0	- 0,3	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,7	- 0,3	- 1,6	- 1,2
Total 2 ...	+ 0,4	- 0,4	+ 0,5	+ 0,2	- 0,5	+ 0,3	...	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,8
3. Mouvement net des capitaux des pouvoirs publics :										
3.1 Etat	+ 0,3	+ 1,7	+ 1,2	- 1,0	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,4	- 1,3	+ 1,9	- 0,7
3.2 Autres pouvoirs publics	+ 0,1	+ 2,0	- 1,0	+ 0,3	...	+ 1,3
Total 3 ...	+ 0,3	+ 1,7	+ 1,2	- 1,0	+ 0,2	+ 2,2	- 0,6	- 1,0	+ 1,9	+ 0,6
4. Mouvement net des capitaux des entreprises et particuliers :										
4.1 Organismes publics d'exploitation et de crédit	- 0,4	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,1	...	+ 2,1	+ 0,3	- 0,4	+ 0,6	+ 2,0
4.2 Secteur privé										
4.21 Transactions identifiées en valeurs mobilières :										
a) valeurs belges	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,6	+ 0,1
b) valeurs étrangères ...	- 1,1	- 1,8	- 0,9	- 1,3	- 1,1	- 1,5	+ 0,2	+ 0,3	- 4,0	- 1,0
4.22 Autres (y compris investissements directs)	- 0,6	+ 1,6	+ 0,8	+ 2,2	+ 0,7	- 0,3	+ 1,8	+ 3,5	+ 4,6	+ 5,0
Total 4 ...	- 1,8	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,2	- 0,2	...	+ 2,4	+ 3,7	+ 1,8	+ 6,1
5. Erreurs et omissions	+ 0,7	+ 1,4	...	- 1,0	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,1	- 0,2	+ 0,4	+ 0,7
Total 1 à 5 ...	- 0,9	+ 3,7	+ 1,5	- 2,9	- 2,4	+ 1,4	- 0,1	+ 0,8	+ 2,3	+ 2,1
6. Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -)	+ 1,6	- 1,3	...	+ 0,5	+ 0,3	- 1,3	+ 0,7	+ 1,3	- 0,8	+ 0,7
7. Total (1 à 6) correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	+ 0,7	+ 2,4	+ 1,5	- 2,4	- 2,1	+ 0,1	+ 0,6	+ 2,1	+ 1,5	+ 2,8
Banque Nationale	+ 2,4	+ 4,4	+ 3,2	+ 1,0	+ 2,6	- 0,4	+ 1,4	+ 2,0	+ 8,6	+ 3,0
Autres	- 1,7	- 2,0	- 1,7	- 3,4	- 4,7	+ 0,5	- 0,8	+ 0,1	+ 7,1	- 0,2

¹ Pour une partie des importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.

² Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.1 « Opérations sur marchandises : Importations » (cf. note 1.)

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1951-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXIX^e année, vol. I, n° 5, page 517 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1963 », XLe année, vol. I, n° 1, page 21 : « Aménagements apportés à des séries de la partie « statistiques » — chapitre IX « Balance des paiements » et XIII « Organismes monétaires ». — *Annuaire statistique de la Belgique — L'économie belge en 1963* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.C.D.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	1 fr. français ou 100 fr. français anciens	1 Livre sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 lires italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1961	49,86	10,16	139,72	{ 13,19 ¹ 13,85 ²	11,54	{ 11,95 ¹ 12,51 ²	8,03	9,65	6,98	7,22	{ 50,469 ³ 48,153 ⁴	{ 50,468 ³ 48,149 ⁴	174,21	192,32
1962	49,76	10,15	139,71	13,81	11,51	12,45	8,02	9,65	6,97	7,21	46,553	46,552	174,19	192,77
1963	49,86	10,18	139,62	13,85	11,54	12,51	8,02	9,61	6,97	7,22	46,227	46,226	174,05	193,09
1964	49,75	10,15	138,89	13,79	11,52	12,52	7,97	9,66	6,95	7,19	46,119	46,118	173,16	192,60
1963 4 ^e trimestre	49,87	10,18	139,50	13,84	11,56	12,54	8,01	9,60	6,97	7,22	46,244	46,243	173,95	192,99
1964 1 ^{er} trimestre	49,82	10,17	139,39	13,82	11,52	12,54	8,00	9,63	6,96	7,21	46,118	46,118	173,80	192,83
2 ^e trimestre	49,80	10,16	139,33	13,78	11,53	12,53	7,97	9,69	6,97	7,21	46,073	46,072	173,70	192,79
3 ^e trimestre	49,73	10,15	138,60	13,77	11,51	12,51	7,96	9,68	6,94	7,18	46,103	46,101	172,77	192,67
4 ^e trimestre	49,63	10,13	138,28	13,80	11,50	12,48	7,94	9,63	6,93	7,17	46,181	46,179	172,41	192,13
1964 Février	49,82	10,17	139,37	13,82	11,52	12,54	8,00	9,61	6,96	7,20	46,133	46,134	173,76	192,81
Mars	49,82	10,17	139,40	13,82	11,51	12,54	7,99	9,68	6,96	7,22	46,108	46,107	173,81	192,80
Avril	49,79	10,16	139,36	13,80	11,52	12,53	7,97	9,69	6,97	7,22	46,061	46,060	173,74	192,72
Mai	49,77	10,16	139,33	13,78	11,53	12,52	7,97	9,69	6,96	7,21	46,049	46,048	173,71	192,69
Juin	49,85	10,17	139,29	13,77	11,55	12,55	7,98	9,70	6,97	7,21	46,110	46,109	173,65	192,97
Juillet	49,78	10,16	138,89	13,77	11,52	12,53	7,97	9,68	6,96	7,20	46,036	46,034	173,15	192,84
Août	49,74	10,15	138,61	13,76	11,51	12,51	7,96	9,68	6,94	7,18	46,108	46,107	172,79	192,73
Septembre ...	49,68	10,14	138,29	13,77	11,50	12,50	7,95	9,67	6,93	7,17	46,164	46,163	172,38	192,43
Octobre	49,63	10,13	138,14	13,78	11,50	12,49	7,94	9,62	6,93	7,16	46,154	46,152	172,19	192,13
Novembre ...	49,63	10,13	138,20	13,81	11,50	12,48	7,94	9,63	6,93	7,16	46,201	46,198	172,26	192,07
Décembre	49,64	10,13	138,50	13,82	11,50	12,48	7,94	9,65	6,94	7,18	46,189	46,187	172,77	192,20
1965 Janvier	49,63	10,13	138,51	13,81	11,49	12,47	7,94	9,66	6,94	7,18	46,214	46,211	172,77	192,09
Février	49,63	10,13	138,71	13,81	11,47	12,48	7,94	9,66	6,94	7,18	46,135	46,132	172,99	192,05

¹ Moyenne du 1^{er} janvier au 3 mars 1961. — ² Moyenne du 6 mars au 31 décembre 1961. — ³ Moyenne du 1^{er} janvier au 20 juin 1961. — ⁴ Moyenne du 21 juin au 31 décembre 1961.

X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales
et cours extrêmes à Bruxelles le 28 février 1965

Pays	Parité (ou taux moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis 1	Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		
		vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur 4	vendeur 5	pour :
				en francs belges		
Autriche	26,— sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4080	195,2519	100 sch.
Belgique	50,— FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark	6,90714 C. dan.	+ 0,729	- 0,719	7,1325	7,3459	1 C. dan.
France	4,93706 FF	+ 0,748	- 0,751	9,9769	10,2806	1 FF
Allemagne	4,— DM	+ 0,750	- 0,750	12,3139	12,6889	1 DM
Grèce	30,— Dr.	+ 0,333	- 0,333	—	—	—
Islande	43,— C. isl.	+ 0,140	- 0,116	—	—	—
Italie	625,— Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas	3,62 Fl.	+ 0,760	- 0,760	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège	7,14286 C. nor.	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1050	1 C. nor
Portugal	28,75 Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne	60,— Pesetas	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Suède	5,17321 C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5203	9,8101	1 C.S.
Suisse	4,37282 F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7287	1 F.S.
Turquie	9,— L.t.	+ 0,889	—	—	—	—
Royaume-Uni	2,80 £ ²	+ 0,714 ³	- 0,714 ³	137,9575	142,0575	1 £

- 1 Parité reconnue par le F.M.I., sauf dans le cas de la Suisse pour laquelle la parité indiquée est pratiquée par la banque centrale.
2 Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.
3 Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuation de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de la fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.
4 (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).
5 (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global (7) = (3) + (6)	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (3) = (2) - (1)	Dépenses (4)	Recettes (5)	Solde (6) = (5) - (4)		Emprunts consolidés intérieurs (8)	Dette flottante intérieure (9)	Emprunts consolidés et dette flottante extérieurs (10)	Fonds de tiers (11)	Encaisse et autres opérations de trésorerie ³ (12)
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6
1961	126,0	120,4	- 5,6	14,6	0,4	-14,2	-19,8	+13,0	+ 5,5	+ 3,4	- 2,5	+ 0,4
1962	130,1	131,2	+ 1,1	17,8	0,5	-17,3	-16,2	+20,1	+ 6,0	- 9,3	- 0,5	- 0,1
1963	143,0	139,5	- 3,5	22,0	0,4	-21,6	-25,1	+17,4	+ 2,4	+10,5	- 3,7	- 1,5 ²
1962 9 prem. mois .	97,7	93,8	- 3,9	11,7	0,3	-11,4	-15,3	+ 9,9	+14,3	- 8,4	- 0,3	- 0,2
1963 3 prem. mois .	39,8	32,6	- 7,2	5,5	0,2	- 5,3	-12,5	+ 4,9	+ 6,3	+ 3,6	- 2,6	+ 0,3
6 prem. mois .	73,4	63,8	- 9,6	9,2	0,3	- 8,9	-18,5	+ 6,0	+ 7,5	+ 6,7	- 1,6	- 0,1 ²
9 prem. mois .	105,3	103,8	- 1,5	15,4	0,3	-15,1	-16,6	+10,1	+ 3,4	+ 7,5	- 2,6	- 1,9 ²
1964 3 prem. mois .	40,6	38,4	- 2,2	5,7	0,1	- 5,6	- 7,8	+11,8	- 4,3	+ 1,3	+ 0,4	- 1,4 ²
6 prem. mois .	81,7	75,1	- 6,6	11,5	0,2	-11,3	-17,9	+18,8	- 6,4	+ 2,3	+ 1,8	+ 1,4 ²
9 prem. mois .	116,7	118,4	+ 1,7	18,1	0,2	-17,9	-16,2	+18,8	- 8,5	+ 3,3	+ 1,0	+ 1,6 ²
1963 Novembre ...	10,0	10,2	+ 0,2	2,3	...	- 2,3	- 2,1	...	- 0,5	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,0 ²
Décembre	14,8	13,5	- 1,3	2,0	0,1	- 1,9	- 3,2	...	+ 2,4	+ 0,7	+ 0,3	- 0,2 ²
1964 Janvier	14,6	15,7	+ 1,1	1,2	0,1	- 1,1	+ 1,4	- 0,2	- 1,2	... ²
Février	12,8	11,3	- 1,5	2,5	...	- 2,5	- 4,0	+11,8	- 9,2	+ 1,5	...	- 0,1 ²
Mars	13,2	11,4	- 1,8	2,0	...	- 2,0	- 3,8	...	+ 3,5	...	+ 1,6	- 1,3 ²
Avril	14,5	12,3	- 2,2	1,9	...	- 1,9	- 4,1	...	- 0,2	+ 0,5	- 1,6	+ 5,4 ²
Mai	11,4	11,3	- 0,1	1,5	0,1	- 1,4	- 1,5	+ 0,1	- 0,1	+ 0,5	+ 1,5	- 0,5 ²
Juin	15,2	13,1	- 2,1	2,4	...	- 2,4	- 4,5	+ 6,9	- 1,8	...	+ 1,5	- 2,1 ²
Juillet	14,1	21,9	+ 7,8	2,5	...	- 2,5	+ 5,3	...	- 3,9	- 0,2	- 1,8	+ 0,6 ²
Août	9,6	10,0	+ 0,4	2,1	...	- 2,1	- 1,7	...	+ 1,0	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,1 ²
Septembre ...	11,3	11,4	+ 0,1	2,0	...	- 2,0	- 1,9	...	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8	- 0,5 ²
Octobre	12,2	11,8	- 0,4	1,4	...	- 1,4	- 1,8	+ 5,2	- 3,5	...	- 1,9	+ 2,0 ²
Novembre ...	10,5	11,6	+ 1,1	1,6	...	- 1,6	- 0,5	...	+ 1,2	- 0,3	+ 0,3	- 0,7 ²

¹ Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

² Y compris les avances à des collectivités.

³ Augmentation : -; diminution : +.

⁴ A partir de l'année 1963, y compris les dépenses de la Caisse Autonome de Dommages de guerre financées par le budget ordinaire.

XI - 2. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.
B : différence par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1961	44,0	- 1,4	23,8	+ 1,1	44,6	- 1,9	112,4	- 2,2	
1962	51,4	+ 2,2	24,5	- 0,2	48,5	- 0,5	124,4	+ 1,5	
1963	54,2	+ 1,0	25,9	- 0,1	52,5	+ 1,0	132,6	+ 1,9	
1963 12 premiers mois	45,7	+ 0,9	25,4	- 0,1	52,5	+ 1,0	123,5	+ 1,8	
1964 12 premiers mois	51,9	+ 3,7	27,7	+ 0,4	60,0	+ 4,6	139,6	+ 8,7	
Exercice 1963	1964 Janvier	5,7	+ 0,4	0,5	+ 0,1	6,2	+ 0,5
	Février	1,6	1,6	...
	Mars	1,3	- 0,3	1,3	- 0,3
Exercice 1964	1964 Janvier	2,9	+ 0,1	1,8	+ 0,1	4,6	+ 0,3	9,3	+ 0,5
	Février	2,2	+ 0,2	2,2	+ 0,1	4,7	+ 0,6	9,1	+ 0,9
	Mars	2,1	+ 0,2	2,2	- 0,2	5,3	+ 0,7	9,6	+ 0,7
	Avril	3,9	+ 0,4	2,5	+ 0,2	5,3	+ 0,6	11,7	+ 1,2
	Mai	3,7	+ 0,3	2,3	...	4,9	+ 0,4	10,9	+ 0,7
	Juin	5,1	+ 0,2	2,2	- 0,1	5,1	+ 0,4	12,4	+ 0,5
	Juillet	13,8	+ 1,1	2,4	+ 0,2	5,0	+ 0,5	21,2	+ 1,8
	Août	3,1	+ 0,2	2,0	- 0,3	4,5	+ 0,1	9,6	...
	Septembre	3,2	+ 0,2	2,6	+ 0,3	5,1	+ 0,1	10,9	+ 0,6
	Octobre	3,6	+ 0,2	2,3	- 0,1	5,3	+ 0,2	11,2	+ 0,3
	Novembre	3,9	+ 0,3	2,3	- 0,1	5,0	+ 0,3	11,2	+ 0,5
	Décembre	4,5	+ 0,3	2,6	+ 0,3	5,5	+ 0,4	12,6	+ 1,0
1965 Janvier	6,2	+ 0,8	0,5	- 0,1	6,7	+ 0,7	
1965 Janvier (Ex. '65)	3,2	+ 0,1	1,8	- 0,2	4,7	...	9,7	- 0,1	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 3. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1963 ²		Exercice 1964 : janvier 1964		Exercice 1965 : janvier 1965	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	54,2	53,2	2,9	2,8	3,2	3,1
précompte immobilier	0,8	0,9
précompte mobilier	4,4	5,0	0,1	0,1
précompte professionnel	22,1	20,6	0,3	0,4	0,3	0,3
versements anticipés	11,3	8,5
impôts des personnes physiques (rôles)	—	—
impôts des sociétés (rôles)	0,6	2,3
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	3,3	3,3	2,4	2,4	2,6	2,6
contribution foncière	0,2	0,1	—	—
taxe mobilière	0,6	0,4
taxe professionnelle	6,5	7,0
impôt complémentaire personnel	3,3	3,5
contribution nationale de crise	0,2	0,2
divers ³	0,9	1,4	0,1	...	0,3	0,1
II. Douanes et accises	25,9	26,0	1,8	1,7	1,8	2,0
dont : douanes	7,0	6,8	0,6	0,5	0,6	0,7
accises	17,6	18,9	1,1	1,1	1,1	1,2
taxes spéciales de consomm.	1,0	...	0,1
III. Enregistrement	52,5	51,5	4,6	4,3	4,7	4,7
dont : enregistrement	4,7	4,4	0,5	0,4	0,4	0,5
successions	2,4	2,4	0,2	0,2	0,2	0,2
timbres et taxes assimilées	44,8	44,2	3,9	3,7	4,1	4,0
Total ...	132,6	130,7	9,3	8,8	9,7	9,8
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 1,9		+ 0,5		- 0,1

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

² L'exercice 1963, commencé le 1^{er} janvier 1963 a été clôturé le 31 mars 1964.

³ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos et les impôts des non résidents (rôles).

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

XI - 4. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles ³	Contributions directes ²	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,35
1959	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1962	4,2	2,1	4,0	10,3	0,66
1963	4,4	2,1	4,4	10,9	0,93
1964	5,0	2,4	5,0	12,4	1,09
1962 9 premiers mois	4,1	2,0	3,9	10,0	0,71
1963 3 premiers mois	4,4	2,0	3,9	10,3	0,65
6 premiers mois	3,9	2,1	4,1	10,1	0,41
9 premiers mois	4,7	2,1	4,2	11,0	1,18
1964 3 premiers mois	5,2	2,3	4,9	12,4	0,71
6 premiers mois	4,7	2,3	5,0	12,0	0,49
9 premiers mois	5,4	2,3	4,9	12,6	1,39
1964 Janvier	8,6	2,3	4,6	15,5	1,96
Février	3,7	2,3	4,7	10,7	0,06
Mars	3,4	2,2	5,2	10,8	0,12
Avril	3,9	2,5	5,3	11,7	0,28
Mai	3,7	2,3	4,9	10,9	0,10
Juin	5,1	2,2	5,1	12,4	0,41
Juillet	13,8	2,4	5,0	21,2	9,48
Août	3,1	2,0	4,5	9,6	0,05
Septembre	3,2	2,6	5,1	10,9	0,03
Octobre	3,6	2,3	5,3	11,2	0,35
Novembre	3,9	2,3	5,0	11,2	0,05
Décembre	4,5	2,6	5,5	12,6	0,25
1965 Janvier	9,4	2,3	4,7	16,4	2,26

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

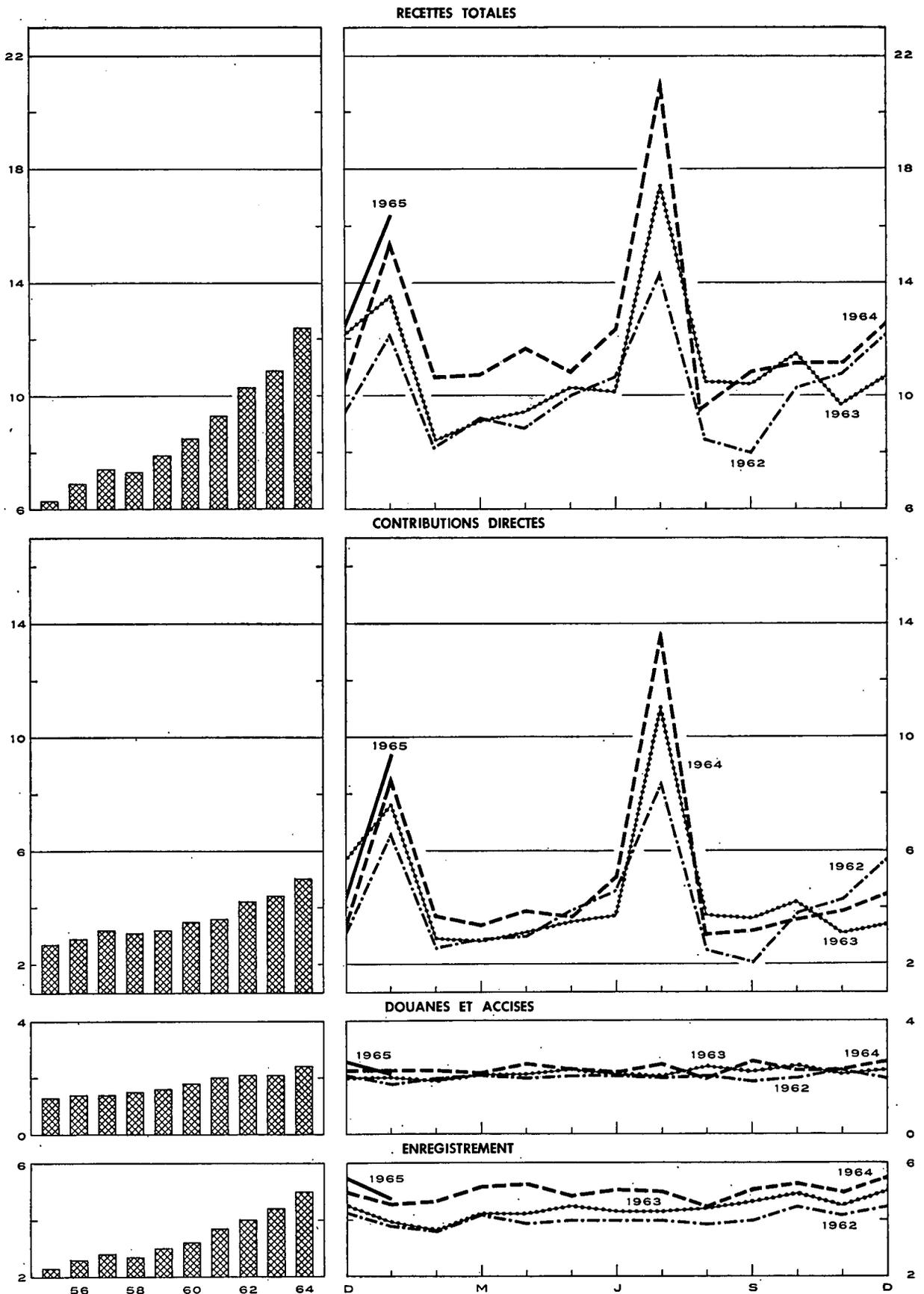
² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

³ Il s'agit uniquement des chiffres annuels et trimestriels.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXIX^e année, vol. II, no 5, novembre 1964 : « Les budgets de 1964 et 1965 ».

XI - 4. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												
Organismes monétaires (7)	Monnaie	205,3	1,9	2,3	7,4	0,7	—	...	1,6	0,9	0,4	...	220,5	
	Argent à très court terme	—	...	—	0,2	1,3	...	0,7	2,3	
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	21,5	—	—	—	—	—	21,5	
	Dépôts en devises des résidents	7,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,2	
	Dépôts sur livrets des résidents	15,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,6	
	Dépôts à terme des résidents	18,7	—	—	—	—	—	0,3	—	19,1	
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	0,2	—	—	—	8,0	...	—	—	...	8,3	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	7,6	—	—	—	—	—	—	...	7,6	
	Divers	0,2	...	0,2	—	—	7,5	7,9	
	(Actions et parts)	(5,8)	—	(0,2)	—	—	—	(0,5)	—	—	(0,1)	—	—	(6,6)
Total ...	254,6	1,9	2,7	7,4	0,7	21,8	9,3	...	2,3	1,2	0,4	7,5	309,9	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	...	—	—	
	Certificats à court terme	—	—	—	...	—	5,8	—	—	—	—	—	5,8	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
	Opérations à réméré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
	Dotations	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	2,8	
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1		
Total ...	—	...	2,8	5,8	—	0,1	8,7	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	2,7	0,1	—	—	...	0,3	0,3	...	3,4	
	Dépôts sur livrets	104,3	...	—	—	—	—	—	104,3	
	Dépôts à terme	0,6	0,6	3,1	—	—	...	0,1	...	0,4	4,8	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	8,0	—	—	—	—	...	—	—	...	8,0	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	0,4	
	Divers	4,0	...	0,2	0,2	...	0,1	1,7	6,1	
(Actions et parts)	(1,1)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1,1)		
Total ...	120,0	0,6	0,2	...	3,2	—	0,2	...	0,2	0,4	0,3	2,1	127,0	
Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (10)	Obligations accessibles à tout placeur	
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,8	...	0,2	4,3	...	0,4	
	Réserves de sécurité sociale	16,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,7	
	Réserves mathématiques	118,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	118,8	
	Divers	0,2	...	0,6	...	0,9	0,5	...	0,4	2,6	
Total ...	135,7	...	0,6	...	1,0	0,1	0,8	...	0,2	4,8	...	0,8	144,1	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	0,9	0,4	—	1,4	
	Argent à très court terme	—	...	—	...	0,1	0,1	0,1	...	0,1	...	0,4	0,8	
	Dépôts sur livrets	3,3	...	—	—	—	3,3	
	Dépôts à terme	0,9	0,2	...	2,3	...	—	—	3,5	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	0,5	0,5	
	Obligations accessibles à tout placeur	54,6	0,2	0,8	1,7	5,4	0,4	9,1	12,8	0,2	85,1	
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,4	7,8	8,6	18,8	
	Divers	2,6	...	10,1	0,2	0,2	16,0	
(Actions et parts)	(0,6)	(...)	(0,7)	(...)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(1,5)		
Total ...	62,3	0,3	10,1	3,1	1,3	1,8	5,5	0,4	17,7	21,4	0,2	5,3	129,4	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)		— 4,2	2,2	1,1	— 1,2	— 0,8	4,2	7,3	0,4	0,5	— 0,2	— 2,0	—	7,4
	(13) = (1) à (12)	755,9	16,0	54,3	14,6	14,6	87,9	320,4	9,7	135,9	134,4	133,0	33,1	1.709,9

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.
 1 Pour les années 1957 à 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, n° 2, février 1968.

XII - 1 b. — ENCOURS DES OREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1961

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (18) = (1) à (12)			
		Secteurs nationaux non financiers						Intermédiaires financiers									
		Entreprises et particuliers (1)	Para-étatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (8)	Secteur public non compris ailleurs (dont avoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Etranger (6)	Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Secteurs indéterminés et ajustements (12)				
															(1)	(2)	(8)
		données non disponibles															
		... nihil ou inférieur à 50 millions															
		— opération non effectuée															
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	—	—	—	—	...	30,5	—	1,9	—	3,3	7,8	43,5	
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	—	—	—	—	—	—	28,9	—	0,2	—	0,1	—	29,2
			Obligations ...	8,1	0,2	—	1,0	13,3	22,6
			Autres emprunts à moyen et long terme ...	10,4	0,1	—	—	—	—	—	76,2	26,4	75,5	...	188,7
			Divers ...	4,7	1,0	1,6	0,2	7,9	—	—	1,8	6,8	0,5	...	24,4
			(Actions et parts) ...	(162,1)	(0,1)	(...)	—	(0,1)	—	(0,5)	(—)	(0,7)	(2,2)	(—)	(...)	...	(165,8)
			Total ...	23,2	1,1	1,6	0,2	7,9	0,2	59,4	—	81,2	46,5	79,4	7,8	308,3	
		Secteurs nationaux non financiers	Para-étatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme ...	—	0,1	—	0,1	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	0,7	—	0,1	—	0,5	...	1,3	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	1,3	—	0,1	...	1,3	
	Obligations accessibles à tout placeur ...			14,5	0,1	2,3	1,6	0,6	3,2	4,9	0,5	27,8	
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,3	...	0,1	2,8	1,0	...	1,3	3,5	...	— 0,2	...	8,8	
	Autres emprunts à moyen et long terme	0,1	1,1	0,2	2,5	0,1	...	4,1	
	Divers ...	5,1	...	4,5	0,2	1,6	0,1	0,4	...	11,7			
	(Actions et parts) ...	(0,7)	—	(13,8)	(4,2)	(...)	—	(...)	(...)	(...)	(...)	(0,9)	...	(19,5)			
			Total ...	19,6	0,5	4,5	0,4	...	7,8	4,5	0,6	4,6	8,6	3,6	0,3	55,0	
		Secteurs nationaux non financiers	Etat (Trésor) (8)	Fonds de tiers ...	1,9	...	—	0,2	31,1	0,4	7,0	40,5	
	Certificats à court terme	0,3	—	2,7	...	19,9	51,5	1,1	4,3	0,6	12,2	— 0,1	92,5	
	Obligations accessibles à tout placeur ...			105,4	2,2	—	1,4	0,8	9,0	30,3	3,8	28,5	35,6	6,4	1,4	224,8	
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,3	—	...	0,5	16,7	36,8	...	2,5	2,7	0,5	0,6	60,5	
Divers			0,8	—	...	0,4	0,1	0,6	0,1	...	1,9		
		Total ...	107,3	3,6	—	4,3	1,6	45,7	149,7	4,9	35,4	39,4	19,7	8,8	420,4		
	Secteurs nationaux non financiers	Secteur public non compris ailleurs (dont avoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme ...	—	...	—		
Engagements en comptes courants ou d'avances	3,4	—	3,4		
Obligations accessibles à tout placeur ...			15,3	0,4	...	0,1	...	0,5	0,6	1,2	1,1	6,0	1,1	— 0,1	26,1		
Obligations non accessibles à tout placeur	2,7	7,4	10,1		
Autres emprunts à moyen et long terme	4,4	0,5	...	44,2	...	49,1		
Divers ...	1,6	0,4	3,7	3,7	9,4				
		Total ...	16,9	5,1	3,7	0,1	...	0,5	3,9	1,2	4,3	13,4	45,3	3,6	98,1		
	Secteurs nationaux non financiers	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale ...	9,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,6		
Divers ...			2,4	...	2,3	...	—	0,6	...	1,1	6,5		
		Total ...	12,1	...	2,3	...	—	—	0,6	...	1,1	16,1		
	Etranger (6)		Argent à très court terme (francs belges) ...	—	...	—	—		
Acceptations et effets commerciaux	5,4	—	1,0	—	2,6	0,7	9,7		
Engagements en comptes courants ou d'avances	2,0	—	2,0		
Autres emprunts à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	96,2	—	96,2		
Obligations ...			9,0	...	0,9	1,5	0,9	0,4	3,9	0,2	— 0,5	16,4		
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique			—	—	12,2	—	—	—	8,0	—	—	—	—	—	20,2		
Divers	1,1	10,7	0,4	12,2		
(Actions et parts)	(0,1)	(0,4)	(—)	(0,9)	(—)	(...)	(1,3)	(—)	(...)	...				
		Total ...	9,0	1,1	23,8	—	113,1	0,9	1,4	3,9	3,1	0,3	156,7		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

Intermédiaires financiers

Organismes monétaires (7)	Monnaie	217,4	2,7	3,3	10,3	0,6	—	—	...	1,6	1,1	0,4	...	237,4
	Argent à très court terme	—	...	—	—	—	...	0,6	4,6
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	35,3	1,4	2,6	—	—	—	...	35,3
	Dépôts en devises des résidents	8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	8,0
	Dépôts sur livrets des résidents	16,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	16,3
	Dépôts à terme des résidents	27,0	—	—	...	—	—	—	—	—	0,3	—	...	27,3
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	...	—	—	—	10,5	3,2	—	—	13,8
	Obligations (y compris les bons de caisse)	8,6	—	...	—	—	—	—	—	—	—	8,6
	Divers	0,1	...	0,2	—	8,5	8,8
	(Actions et parts)	(6,1)	—	(0,2)	—	—	—	(0,5)	—	—	(0,1)	—	—	8,5
Total ...	277,3	2,7	3,6	10,3	0,6	35,3	12,0	5,8	2,2	1,4	0,4	8,5	360,2	
Fonds des Rentas (8)	Argent à très court terme	—	...	—	—
	Certificats à court terme	—	—	—	...	—	...	11,0	—	—	—	—	...	11,0
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Opérations à réméré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dotations	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	...	2,8
	Divers	—	—	—	—	—	—	...	—	0,1	0,1
Total ...	—	...	2,8	11,0	—	0,1	13,9	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	2,8	0,3	—	—	...	0,5	0,2	...	3,9	
	Dépôts sur livrets	113,4	...	—	—	—	—	—	113,4	
	Dépôts à terme	0,6	0,6	3,1	—	—	...	0,1	...	0,3	4,7	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	9,0	—	...	—	—	—	—	...	—	—	...	9,0	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	0,5	
	Divers	4,3	...	—	...	—	—	0,2	...	0,1	1,9	6,5
(Actions et parts)	(1,2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	(1,2)	
Total ...	130,5	0,6	3,4	...	0,2	...	0,1	0,6	0,2	2,2	137,9	
Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (10)	Obligations accessibles à tout placeur
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,9	...	0,1	5,0	...	0,9	7,1
	Réserves de sécurité sociale	17,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,2
	Réserves mathématiques	128,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	128,5
	Divers	0,4	...	0,6	...	1,0	0,9	...	0,9	3,7
Total ...	146,1	...	0,6	...	1,1	0,1	0,9	...	0,1	5,8	...	1,8	156,5	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	1,0	0,5	—	1,5
	Argent à très court terme	—	...	—	0,4	...	0,5	0,3	0,2	1,4
	Dépôts sur livrets	3,8	...	—	—	—	—	3,8
	Dépôts à terme	1,4	0,4	...	2,5	...	—	—	—	4,3
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	0,5	...	0,1	...	0,6
	Obligations accessibles à tout placeur	62,6	0,1	...	0,1	1,0	2,0	6,7	0,5	8,9	14,4	0,3	...	96,7
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,4	0,3	0,5	...	7,6	9,8	...	2,1	20,7
	Divers	2,5	...	10,3	0,2	0,3	16,7
(Actions et parts)	(0,8)	(...)	(0,7)	(...)	(...)	(...)	(0,1)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(1,7)	
Total ...	71,4	0,5	10,3	3,3	1,5	2,6	7,3	0,9	17,6	24,2	0,5	5,7	145,8	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)		— 4,2	2,4	1,3	— 1,5	— 1,3	4,2	9,9	0,5	1,0	— 0,8	— 3,2	—	8,4
	(12) = (1) à (12)	809,2	17,7	54,4	17,1	14,9	96,5	371,8	14,8	147,8	143,9	149,1	40,0	1.877,2

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 2. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1961 ¹

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE											Total des dettes (18) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)	
		Entreprises et particuliers (1)	Parastatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)			
															données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers														
	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	—	—	—	...	+ 4,4	—	— 0,5	—		+ 0,4	+ 1,2	+ 5,4
		Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	—	—	—	—	+ 4,6	—	— 0,1	—		—	—	+ 3,6
		Obligations ...	+ 0,1	—	...	+ 0,2		+ 0,2
		Autres emprunts à moyen et long terme	—	+ 8,1	+ 3,4		+ 7,8	...	+ 18,7
		Divers ...	+ 0,3	— 0,1	+ 0,1	— 0,1	— 0,2	—	+ 0,2		+ 0,3	...	+ 0,6
		(Actions et parts) ...	(+ 4,2)	(+ 0,1)	(...)	(...)	(...)	(+ 1,5)	(+ 0,1)	(—)	(...)		(+ 0,2)	(—)	(...)
	Total ...	+ 0,4	— 0,1	+ 0,1	— 0,1	— 0,2	...	+ 8,0	—	+ 7,7	+ 3,9		+ 7,7	+ 1,2	+ 28,5
	Parastatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme ...	—	+ 0,1	—	...	— 0,1
		Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	+ 0,1	...		+ 0,3	...	+ 0,4
Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 0,2	—	+ 0,2		
Obligations accessibles à tout placeur ...		— 0,6	— 0,7	+ 0,1	— 0,1	...	— 0,1	...	— 1,5		
Obligations non accessibles à tout placeur	+ 2,7	+ 0,7	...	— 0,2	+ 0,4	— 0,4	+ 3,2		
Autres emprunts à moyen et long terme	— 0,3	...	—	+ 0,3	...		
Divers	+ 0,2	+ 0,6	...	—	+ 0,8			
(Actions et parts) ...	(...)	...	(+ 0,5)	(+ 1,0)	(...)	...	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 1,5)		
Total ...	— 0,6	+ 0,2	+ 0,2	...	— 0,1	+ 2,2	+ 0,9	— 0,2	— 0,1	+ 0,4	+ 0,6	— 0,5	+ 3,1		
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers ...	— 0,1	...	—	— 0,5	+ 0,1	+ 1,6	+ 1,2		
	Certificats à court terme	—	+ 0,2	+ 9,2	— 1,5	+ 2,3	+ 0,3	— 0,3	+ 2,3		
	Obligations accessibles à tout placeur ...	+ 4,6	+ 0,1	—	...	— 0,2	+ 0,6	+ 4,0	+ 0,1	+ 1,2	+ 0,9	+ 1,1	+ 12,4		
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	— 1,3	...	—	+ 5,1	— 0,8	...	— 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 3,3		
	Divers	+ 0,2	—	...	— 0,2	— 1,2	...	— 1,1		
Total ...	+ 3,2	+ 0,3	—	— 0,3	— 0,4	— 4,2	+ 12,5	— 1,4	+ 3,5	+ 0,1	+ 3,2	+ 1,6	+ 18,1		
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme ...	—	...	—		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 1,3	—	+ 1,3		
	Obligations accessibles à tout placeur ...	— 0,7	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,1	— 0,2	+ 0,1	...	— 0,5		
	Obligations non accessibles à tout placeur	— 0,1	+ 0,3	+ 0,2		
	Autres emprunts à moyen et long terme	+ 0,1	+ 4,8	...	+ 5,0		
Divers	+ 0,4	—	+ 2,1	+ 2,5			
Total ...	— 0,7	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,2	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 4,9	+ 2,1	+ 8,5		
Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale ...	+ 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,2		
	Divers ...	— 1,3	...	+ 0,4	...	—	— 0,8		
Total ...	— 1,1	...	+ 0,4	...	—	— 0,7		
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges) ...	—	...	—	— 0,1	— 0,1		
	Acceptations et effets commerciaux	—	+ 0,3	—	+ 0,6	...	+ 0,8	+ 0,1	+ 1,9		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 0,9	—	+ 0,9		
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	+ 11,3	—	+ 11,3		
	Obligations	— 0,1	+ 0,1	+ 0,7	...	— 0,4	+ 0,3		
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique ...	—	—	...	—	—	—	+ 3,6	—	—	—	— 3,6	...		
	Divers	— 0,2	+ 1,7	— 0,1	...	+ 1,4		
	(Actions et parts) ...	(— 1,7)	(...)	(...)	(—)	(+ 0,1)	(—)	(...)	(+ 0,1)	(...)	(...)	(— 1,5)	
Total	— 0,2	+ 1,6	—	+ 16,0	...	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,7	— 3,8	+ 15,6		

XII - 3. a) ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1960

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	22,8	1,2	1,5	0,2	7,5	33,2	0,2	51,3	—	73,5	42,3	71,7	238,8	6,6	278,8
2. Paraétatiques d'exploitation	20,3	0,4	4,3	0,4	0,1	25,4	5,6	3,5	0,8	4,6	8,3	3,0	20,2	0,7	51,9
3. Etat (Trésor)	104,8	3,3	—	4,5	1,6	114,2	53,6	136,9	6,3	31,9	39,0	16,5	230,6	7,5	405,8
4. Secteur public non compris ailleurs	17,6	4,9	3,3	0,2	...	26,0	0,5	3,2	1,3	4,3	13,3	40,4	62,1	1,0	89,6
5. Sécurité sociale	12,6	...	1,9	...	—	14,5	0,6	...	0,6	1,0	16,2
6. Total des secteurs nationaux non financiers	178,0	9,8	11,0	5,3	9,2	213,3	59,9	194,9	8,0	114,2	103,6	131,6	552,4	16,8	842,3
7. Etranger	9,5	1,3	25,8	36,6	—	96,6	0,9	0,8	3,3	2,4	104,0	0,5	141,1
8. Organismes monétaires	254,6	1,9	2,7	7,4	0,7	267,3	21,8	9,3	...	2,3	1,2	0,4	13,3	7,5	309,9
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	5,8	—	5,8	0,1	8,7
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	120,0	0,6	0,2	...	3,2	124,0	0,2	...	0,2	0,4	0,3	1,0	2,1	127,0
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	135,7	...	0,6	...	1,0	137,2	0,1	0,8	...	0,2	4,8	...	5,9	0,8	144,1
12. Organismes publics de crédit non monétaires	62,3	0,3	10,1	3,1	1,3	77,1	1,8	5,5	0,4	17,7	21,4	0,2	45,1	5,3	129,4
13. Total des intermédiaires financiers	572,6	2,7	16,4	10,6	6,2	608,5	23,8	21,6	0,4	20,4	27,8	0,9	71,1	15,8	719,1
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	— 4,2	2,2	1,1	— 1,2	— 0,8	— 2,9	4,2	7,3	0,4	0,5	— 0,2	— 2,0	6,0	—	7,4
15. Total des créances	755,9	16,0	54,3	14,6	14,6	855,4	87,9	320,4	9,7	135,9	134,4	133,0	733,5	33,1	1.709,9
16. Solde des créances et des dettes .	+ 477,1	— 35,9	— 351,5	— 75,0	— 1,6	+ 13,1	— 53,2	+ 10,5	+ 1,0	+ 8,9	— 9,7	+ 3,6	+ 14,4	+ 25,7	—

XII - 3. b) — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1961

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

----- données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectués	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	23,2	1,1	1,6	0,2	7,9	33,9	0,2	59,4	—	81,2	46,5	79,4	266,4	7,8	308,3
2. Paraétatiques d'exploitation	19,6	0,5	4,5	0,4	...	25,0	7,8	4,5	0,6	4,6	8,6	3,6	21,9	0,3	55,0
3. Etat (Trésor)	107,3	3,6	—	4,3	1,6	116,8	45,7	149,7	4,9	35,4	39,4	19,7	249,0	8,8	420,4
4. Secteur public non compris ailleurs	16,9	5,1	3,7	0,1	...	25,9	0,5	3,9	1,2	4,3	13,4	45,3	68,2	3,6	98,1
5. Sécurité sociale	12,1	...	2,3	...	—	14,4	0,6	...	0,6	1,1	16,1
6. Total des secteurs nationaux non financiers	179,1	10,3	12,0	5,0	9,6	216,0	54,2	217,5	6,7	125,4	108,6	148,0	606,2	21,5	897,9
7. Etranger	9,0	1,1	23,8	33,9	—	113,1	0,9	1,4	3,9	3,1	122,5	0,3	156,7
8. Organismes monétaires	277,3	2,7	3,6	10,3	0,6	294,5	35,3	12,0	5,8	2,2	1,4	0,4	21,8	8,5	360,2
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	11,0	—	11,0	0,1	13,9
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	130,5	0,6	3,4	134,5	...	0,2	...	0,1	0,6	0,2	1,2	2,2	137,9
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	146,1	...	0,6	...	1,1	147,7	0,1	0,9	...	0,1	5,8	...	6,9	1,8	156,5
12. Organismes publics de crédit non monétaires	71,4	0,5	10,3	3,3	1,5	87,1	2,6	7,3	0,9	17,6	24,2	0,5	50,4	5,7	145,8
13. Total des intermédiaires financiers	625,4	3,8	17,3	13,6	6,6	666,7	38,1	31,3	6,7	19,9	32,1	1,1	91,2	18,2	814,2
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	— 4,2	2,4	1,3	— 1,5	— 1,3	— 3,2	4,2	9,9	0,5	1,0	— 0,8	— 3,2	7,4	—	8,4
15. Total des créances	809,2	17,7	54,4	17,1	14,9	913,3	96,5	371,8	14,8	147,8	143,9	149,1	827,4	40,0	1.877,2
16. Solde des créances et des dettes	+ 500,9	— 37,3	— 366,0	— 81,0	— 1,2	+ 15,4	— 60,2	+ 11,6	+ 0,9	+ 9,9	— 12,6	+ 3,3	+ 13,2	+ 31,6	—

XII - 4. — MOUVEMENT DES CREANCES ET DES DETTES EN 1961

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

----- données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes (15) = (6) + (7) + (13) + (14)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	
1. Entreprises et particuliers	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	...	+ 8,0	—	+ 7,7	+ 3,9	+ 7,7	+ 27,3	+ 1,2	+ 28,5
2. Paraétatiques d'exploitation	- 0,6	+ 0,2	+ 0,2	...	- 0,1	- 0,4	+ 2,2	+ 0,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,4	+ 0,6	+ 1,7	- 0,5	+ 3,1
3. Etat (Trésor)	+ 3,2	+ 0,3	—	- 0,3	- 0,4	+ 2,8	- 4,2	+ 12,5	- 1,4	+ 3,5	+ 0,1	+ 3,2	+ 17,9	+ 1,6	+ 18,1
4. Secteur public non compris ailleurs	- 0,7	+ 0,2	+ 0,4	- 0,2	...	+ 1,2	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 4,9	+ 6,6	+ 2,1	+ 8,5
5. Sécurité sociale	- 1,1	...	+ 0,4	...	—	- 0,7	-----	- 0,7
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 1,1	+ 0,6	+ 1,0	- 0,3	- 0,6	+ 1,7	- 2,0	+ 22,7	- 1,4	+ 11,2	+ 4,5	+ 16,4	+ 53,4	+ 4,4	+ 57,6
7. Etranger	- 0,2	+ 1,6	+ 1,4	—	+ 16,0	...	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,7	+ 18,0	- 3,8	+ 15,6
8. Organismes monétaires	+ 22,2	+ 0,8	+ 0,9	+ 2,9	...	+ 26,7	+ 14,2	+ 2,7	+ 5,8	- 0,2	+ 0,2	...	+ 8,4	+ 0,9	+ 50,3
9. Fonds des Rentes	—	+ 5,2	—	+ 5,2	...	+ 5,2
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+ 10,5	+ 0,1	- 0,2	+ 10,3	-----	+ 0,3	...	+ 0,2	+ 0,4	+ 10,9
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	+ 9,0	+ 0,1	+ 9,1	...	+ 0,1	...	- 0,2	+ 1,0	...	+ 1,0	+ 0,8	+ 10,8
12. Organismes publics de crédit non monétaires	+ 9,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 9,9	+ 0,8	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1	+ 2,8	+ 0,3	+ 5,3	+ 0,3	+ 16,4
13. Total des intermédiaires financiers	+ 50,9	+ 1,1	+ 0,9	+ 3,0	+ 0,2	+ 56,1	+ 15,0	+ 9,8	+ 6,4	- 0,5	+ 4,2	+ 0,2	+ 20,1	+ 2,4	+ 93,6
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	+ 0,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	+ 0,4	- 3,6	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 1,3	+ 0,8	—	- 2,4
15. Total des créances	+ 52,0	+ 1,7	+ 3,7	+ 2,4	- 0,3	+ 59,6	+ 9,4	+ 51,4	+ 5,0	+ 11,8	+ 7,9	+ 16,1	+ 92,3	+ 3,0	+ 164,3
16. Solde des créances et des dettes .	+ 23,5	- 1,4	- 14,4	- 6,1	+ 0,4	+ 2,0	- 6,2	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	- 2,9	- 0,3	- 1,3	+ 5,4	—

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets (6)	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers		Emprunts obligataires des banques de dépôts (13)	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires (14)	Divers 3 (15)
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor (4)			Créances sur l'Etat (7)	Créances nettes sur le Fonds des Rentes (8)	Créances sur les autres pouvoirs publics 2 (9)	Total (10) = (7) à (9)	Financés par les organismes monétaires (11)	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires (12)			
		Dépôts en francs belges 1 (2)	Dépôts en devises (3)												
1958 Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,8	56,2	- 6,6	4,1	- 5,9
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	4,4	- 5,6
Juin	214,0	29,2	3,1	0,7	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	4,7	- 3,8
Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	5,3	- 4,5
Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,3	- 6,9	5,1	- 5,4
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	5,6	- 6,0
Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,0	- 7,0	5,6	- 5,6
Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2 4	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,0	- 7,2	5,3	- 8,2
Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5 4	74,8	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	4,9	- 9,0
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1 4	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	5,4	- 5,9
Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8 4	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	6,1	- 5,5
Septembre	228,6	41,1	8,4	...	278,1 4	70,9	154,3	3,4	4,2	161,9	54,6	69,7	- 8,4	6,3	- 7,2
Décembre	237,4	43,6	8,0	...	289,0	77,8	147,4	5,2	6,1	158,7	61,2	75,2	- 8,6	6,8	- 6,9
1962 Mars	236,3	47,5	8,2	0,1	292,1	84,6	147,3	3,2	5,6	156,1	61,7	73,9	- 9,1	7,0	- 8,2
Juin	245,0	47,9	7,9	...	300,8	82,4	151,9	4,4	5,5	161,8	63,5	77,8	- 9,8	8,9	- 6,0
Septembre	246,7	50,4	8,0	...	305,1	80,9	154,8	5,8	6,6	167,2	66,8	78,6	-10,4	9,0	- 8,4
Décembre	254,5	48,5	7,4	...	310,4	80,5	149,0	7,0	7,7	163,7	72,9	86,7	-11,1	10,1	- 5,7
1963 Mars	262,6	50,7	7,4	0,1	320,8	83,8	159,8	7,2	6,0	173,0	74,5	88,6	-11,1	10,3	- 9,7
Juin	273,2	51,3	8,3	...	332,8	84,4	164,5	7,5	6,4	178,4	78,7	92,5	-11,2	10,2	- 7,7
<i>Nouvelle série 5</i>															
Juin	272,3	51,3	8,2	...	331,8	83,3	167,6	7,5	5,0	180,1	77,3	89,2	-11,2	10,2	- 7,9
Septembre	267,8	53,1	8,4	...	329,3	80,6	166,6	6,9	5,1	178,6	80,6	92,6	-11,3	10,1	- 9,3
Décembre	279,0	55,0	9,1	...	343,1	78,9	171,7	7,4	5,8	184,9	89,8	100,8	-11,4	11,0	-10,1
1964 Mars	274,3	58,3	10,1	...	342,7	78,2	174,6	7,0	4,8	186,4	89,2	105,0	-11,2	10,5	-10,4
Juin	287,1	58,3	8,1	...	353,5	78,8	177,6	8,8	5,9	192,3	93,6	108,3	-11,2	10,5	-10,5
Septembre	285,1	64,1	5,0	...	354,2	p 80,9	p 175,4	7,8	p 5,8	p 189,0	95,6	109,6	-11,3	p 11,2	p -11,2
Décembre	298,7	65,1	5,1	...	368,9	p 88,1	p 180,3	7,7	p 6,8	p 194,8	99,1	112,1	-11,4	p 10,8	p -12,5

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Y compris les créances sur les fonds de pension.

3 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre. Elle comprend, en outre, jusqu'au 30 juin 1963 (ancienne série), le solde des opérations autres qu'à court terme de la C.N.C.P.

4 En principe les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires ; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont été ensuite partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,3 milliard en novembre et décembre 1960, et de montants supplémentaires de 0,2 milliard en janvier et février 1961, 0,1 milliard en septembre 1961 et 0,2 milliard en octobre 1961.

5 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne séries, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, vol. II, no 8, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, no 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, no 5, novembre 1958 — XXXVII^e année, vol. II, no 8, septembre 1963

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	81-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6	68,4	68,6	68,8	69,6	69,7	72,5
2. F.M.I. — Participation	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5	7,0	7,0	8,2	8,2	8,2	8,7
— Prêts ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,6	2,4	0,9	2,7	1,2	2,4	0,3	2,3	0,8	3,8	3,0	3,1	3,8	4,1	3,0	4,7	4,4	4,3
5. Créances sur l'U.E.P. ²	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères ³	5,6	7,8	6,2	12,6	15,5	19,9	19,3	20,4	18,2	13,4	14,3	12,8	17,8	19,5	19,6	21,6	20,9	19,8	22,0	27,0
b) en francs belges ³	0,1	...	0,4	0,2	...	0,1	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	74,8	77,3	70,5	81,5	80,6	83,4	87,0	93,8	91,1	90,4	89,4	92,0	96,4	99,5	100,5	103,0	102,6	104,0	106,0	115,7
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	0,4	0,1	0,1	0,2
c) sur les banques de dépôts	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2	1,5	0,3	...	0,1	...	0,2
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	9,0	8,4	9,4	6,0	8,4	7,2	9,7	6,5	6,4	8,1	9,9	5,2	8,8	9,9	8,2	9,3	9,6	9,8	10,0	9,8
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,3	2,2	2,3	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations	1,2	1,0	0,2	2,7	0,1	...	0,5	1,7	...	0,9	0,6	0,1
b) effets commerciaux	2,5	2,4	3,5	3,4	2,8	2,1	1,7	2,5	2,0	1,7	1,7	3,6	2,4	2,5	1,5	3,5	3,0	3,2	2,8	2,6
c) avances	0,1	0,4
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,6	1,0	...	0,6	0,6	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,6	0,3	0,8	1,8	...
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	6,5	8,4	12,5	22,0	25,6	26,6	28,6	28,6	27,0	23,6	22,6	19,9	28,2	33,4	34,4	36,4	36,5	39,1	40,2	40,6
TOTAL DE L'ACTIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4	184,2	192,3	188,6	194,1	198,4	206,1

¹ Bons spéciaux du trésor belge (loi du 4-1-1963. Conventions du 1-2-1963).

² Créances bilatérales sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	
b) en francs belges ¹	0,5	0,7	0,6	0,8	0,6	0,5	0,8	0,9	0,4	0,6	0,5	0,8	0,8	0,6	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	0,8	1,0	0,8	1,0	0,8	0,7	1,0	1,1	0,6	0,8	0,7	1,0	1,0	0,8	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ²	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,4	2,3	2,4	2,3	2,6	2,5	2,5	2,6	2,8	3,2	3,0	2,9	3,0	
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les organismes publics	
c) envers les banques de dépôts																					
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2	
— autres	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	0,7	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ³	113,9	117,1	118,5	121,7	120,4	122,6	123,8	126,7	125,5	129,7	131,0	135,9	138,0	143,8	144,1	147,7	145,4	150,9	152,1	157,3	
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,3	0,4	0,5	0,7	0,5	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1	
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	2,7	2,9	1,6	1,9	6,4	3,2	3,2	2,1	1,7	—	—	—	—	
b) envers les paratratiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	7,9	9,7	13,8	23,9	26,9	28,3	29,8	30,6	29,0	25,3	24,3	21,1	30,5	34,9	36,1	38,2	37,3	38,9	40,9	42,4	
TOTAL DU PASSIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4	184,2	192,3	188,6	194,1	198,4	206,1	

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paratratiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C6a.

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	31-7-63	31-8-63	30-9-63	31-10-63	30-11-63	31-12-63	31-1-64	29-2-64	31-3-64	30-4-64	31-5-64	30-6-64	31-7-64	31-8-64	30-9-64	31-10-64	30-11-64	31-12-64	31-1-65	28-2-65
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	67,7	68,2	68,4	68,3	68,3	68,6	68,6	68,7	68,8	69,4	69,6	69,6	69,7	69,7	69,7	70,2	71,7	72,5	73,1	73,6
2. F.M.I. — Participation	6,8	6,8	7,0	7,1	7,1	7,0	7,1	7,1	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,7	9,0	9,0
— Prêts ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	1,5	1,5
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	5,0	4,2	3,8	4,0	3,0	4,1	3,1	1,5	3,0	3,1	2,2	4,7	4,8	2,5	4,4	4,3	1,4	4,3	1,4	—
5. Créances sur l'U.E.P. ²	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères ³	20,3	20,2	19,6	20,9	21,5	21,6	21,2	21,0	20,9	20,0	20,9	19,8	20,1	21,1	22,0	23,3	25,9	27,0	26,9	26,7
b) en francs belges ³	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger .	101,5	101,1	100,5	102,0	101,6	103,0	101,7	100,0	102,6	102,4	102,6	104,0	104,5	103,2	106,0	107,7	108,9	115,7	113,6	112,5
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,6	0,6
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	0,3	...	0,2	0,2	0,7	0,2	...	0,1
c) sur les banques de dépôts	1,1	0,4	1,5	0,8	0,3	0,3	1,0	0,9	...	1,2	...	0,1	...	0,4	0,2	0,4	...
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	6,1	9,2	8,2	8,0	9,2	9,3	6,4	7,8	9,6	9,0	9,9	9,8	8,9	10,0	10,0	9,7	9,9	9,8	7,2	9,7
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	2,5
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations	1,0	...	0,5	0,3	...	1,7	0,9	0,8	0,7	0,6	0,3	0,1	0,1	...	} p2,8
b) effets commerciaux	3,1	2,4	1,5	1,9	1,7	3,5	3,1	3,2	3,0	2,7	2,8	3,2	6,3	4,6	2,8	2,3	2,1	2,6	2,9	
c) avances
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,2	0,6	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,1	0,5	0,8	0,7	0,2	0,5	1,8	2,5	2,5	...	0,8	1,7
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	33,9	33,8	34,4	35,2	36,4	36,4	36,2	37,2	36,5	36,5	39,4	39,1	37,4	41,7	40,2	39,3	39,2	40,6	p38,8	p39,2
TOTAL DE L'ACTIF ...	183,9	183,9	184,2	185,2	186,5	192,3	186,7	186,4	188,6	188,9	191,6	194,1	194,9	198,1	198,4	198,8	199,7	206,1	201,1	203,3

¹ Bons spéciaux du trésor belge (loi du 4-1-1963. Conventions du 1-2-1963).

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	81-7-63	81-8-63	30-9-63	31-10-63	30-11-63	31-12-63	31-1-64	29-2-64	31-3-64	30-4-64	31-5-64	30-6-64	31-7-64	31-8-64	30-9-64	31-10-64	30-11-64	31-12-64	31-1-65	28-2-65	
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	
b) en francs belges ¹	0,4	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	0,6	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ²	2,5	2,3	2,6	2,5	2,4	2,8	2,4	2,5	3,2	2,6	2,7	3,0	2,8	2,8	2,9	2,7	3,0	3,0	2,9	2,9	
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les organismes publics	
c) envers les banques de dépôts :																					
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	
— autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	2,3	0,1	0,1	1,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7	0,1	0,1	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ³	144,7	144,7	144,1	144,5	144,7	147,7	145,3	145,6	145,4	147,5	148,7	150,9	153,0	152,3	152,1	153,1	152,8	157,3	153,9	154,9	
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,5	0,3	0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,6	0,5	0,4	
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) détenues par le Trésor	
4. Emprunts obligataires	
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	35,6	35,6	36,1	37,1	38,2	38,2	37,8	36,9	37,3	37,7	39,1	38,9	37,8	40,7	40,9	40,6	41,5	42,4	41,5	42,8	
TOTAL DU PASSIF ...	183,9	183,9	184,2	185,2	186,5	192,3	186,7	186,4	188,6	188,9	191,6	194,1	194,9	198,1	198,4	198,8	199,7	206,1	201,1	203,3	

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C6a.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	81-8-60	80-6-60	80-9-60	81-12-60	81-8-61	80-6-61	80-9-61	81-12-61	81-8-62	80-6-62	80-9-62	81-12-62	81-8-63	80-6-63	80-6-63 2	80-9-63	81-12-63	81-8-64	80-6-64	80-9-64	81-12-64
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,2	0,1
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger .	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,2	0,1
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique
b) sur les organismes publics	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,6
c) sur les banques de dépôts	0,3	0,3	...	0,4	0,4	0,2	0,1	...
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	29,2	30,9	32,0	34,4	33,2	33,4	34,2	34,0	34,9	36,6	36,8	37,5	40,0	41,2	41,2	40,2	44,3	42,9	44,3	42,9	48,9
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	4,8	4,9	4,9	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,2	5,2	5,1	5,3	5,5	5,5	5,6	5,7	5,7	5,7	5,8	5,7	5,7
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	2,1	1,9	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	4,4	4,3	5,1
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	1,1	2,1	0,4	0,4	0,8	1,2	0,8	1,8	0,1	0,5	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,5	0,1	...	0,3	0,4
b) effets commerciaux	0,4	0,4	0,4	0,3	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	p 0,9	p 0,8
c) avances	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2	0,1	0,3
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres	3,4	3,9	3,5	2,8	3,7	3,6	4,4	5,0	4,8	4,6	4,7	4,7	5,0	5,2	4,5	3,1	3,1	3,6	4,2	3,4	2,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,8	55,3	56,9	56,2	53,6	59,4	56,9	60,4	p58,1	p64,6

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique « D. Autres ». En ce qui concerne la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés a été reprise, jusqu'au 30 juin 1963, ancienne série, sous la rubrique « D. Autres »; à partir du 30 juin 1963, nouvelle série, cette contrepartie est rangée sous la rubrique « C6a — Créances sur les paraétatiques de crédit à un an au plus ».

² Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	81-8-60	80-6-60	80-9-60	81-12-60	81-8-61	80-6-61	80-9-61	81-12-61	81-8-62	80-6-62	80-9-62	81-12-62	81-8-63	80-6-63	80-6-63 ⁵	80-9-63	81-12-63	81-8-64	80-6-64	80-9-64	81-12-64
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0	2,9	2,8
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0	2,9	2,8
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ²	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1
b) envers les organismes publics	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,6
c) envers les banques de dépôts	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,7	0,6	0,6	0,5	3,3	2,3	1,0	1,1	6,4
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ³	4,9	5,0	5,1	5,2	5,1	5,3	5,3	5,5	5,5	5,6	5,7	5,8	5,8	5,9	5,9	6,0	6,0	6,0	6,2	6,3	6,4
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	25,5	26,8	25,6	28,2	27,2	28,6	28,5	29,5	29,3	30,6	31,1	32,4	33,2	34,5	33,8	32,6	34,2	33,8	37,4	p35,7	p37,2
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4	11,7	10,8
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,9	2,5	1,9	1,9	1,1	1,8	1,1	0,7	0,3	0,1	...	0,1	0,1	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	...	0,3	0,1	...	0,1	0,1	0,3	0,3
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	0,1	0,2	0,2	0,3
TOTAL DU PASSIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,8	55,3	56,9	56,2	53,6	59,4	56,9	60,4	p58,1	p64,6

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passifs à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

² Uniquement les pièces et billets détenus par la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁵ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	0,7	1,0	0,9	0,9	1,2	1,3	1,3	1,5	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	p 0,8	p 1,0
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,9	0,8	0,5	0,5	0,6	0,5	0,7	0,6	2,2	2,2	2,1	0,8	1,1	2,1	3,8	3,2	2,6	2,6	2,8	3,8	5,0
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	9,4	10,4	12,4	11,8	12,2	14,0	14,2	15,2	16,0	15,7	16,3	19,5	19,3	23,9	24,0	25,4	23,4	28,5	29,3	28,4	29,0
b) en francs belges ²	2,2	2,3	2,8	2,4	2,2	2,4	2,3	1,9	2,2	2,5	2,2	2,2	3,3	3,4	3,8	4,1	4,0	4,5	4,8	4,7	4,9
7. Ajustement statistique	-0,7	-0,3	-0,3	-0,9	-0,5	-0,2	-0,3	-0,4	+0,3	-0,4	+0,6	+0,1	+0,7	-0,1	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ..	12,5	14,2	16,3	14,7	15,7	18,0	18,2	18,8	22,0	21,2	22,3	23,7	25,5	30,4	32,3	33,5	30,9	36,5	37,8	p37,7	p39,9
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,3	2,2	2,3	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,8	3,1	2,9	2,8	2,9
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique .																					
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2
— autres	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	0,7
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,8	0,5	0,5	0,4	3,3	2,3	1,0	1,1	6,4
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,2	3,4	3,3	4,2	4,1	3,7	5,9	4,7	5,3	4,5	5,1	5,0
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	33,1	35,0	39,4	32,9	39,0	45,6	46,8	42,1	39,0	39,4	39,0	14,4	19,1	22,1	22,1	24,0	22,4	25,7	26,0	p25,9	p24,0
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur ..	18,1	17,6	17,7	18,0	18,3	19,3	19,7	20,7	22,9	23,6	25,0	28,5	29,9	29,2	32,2	32,0	32,3	32,6	33,6	p32,7	p33,7
— autres	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	2,4	2,4	2,8	2,6	2,6	2,7	21,9	20,2	20,3	20,3	20,3	21,3	21,8	21,7	p21,8	p21,8
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur ..	1,5	1,6	1,7	1,5	1,6	1,5	1,4	1,4	1,6	1,6	1,9	1,8	1,2	1,6	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	p 0,3	p 0,3
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9	p 0,9	p 1,0
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	1,0	0,8	0,6	1,4	1,2	1,1	1,5	2,1	3,8	4,1	5,1	3,0	3,5	4,9	3,2	2,8	2,6	2,8	2,9	3,8	5,3
b) effets commerciaux	18,6	17,2	17,0	20,3	19,6	21,0	22,0	24,1	25,1	25,4	27,2	26,9	32,2	32,9	33,4	35,1	38,1	38,8	40,8	40,3	42,0
c) avances	24,8	25,9	25,6	26,2	26,4	28,1	28,1	30,0	30,0	31,1	31,8	35,6	35,1	37,5	37,3	39,7	42,4	43,5	44,8	46,8	47,8
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	2,7	2,7	2,9	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	p 2,2	p 2,3
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,1	1,7	p 1,7	p 1,7
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ..	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	6,4	6,5	7,9	7,9	6,3	6,8	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,1	0,1
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur ..	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	10,1	9,9	p 9,6	p 9,9
— autres	0,3	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	p 0,6	p 0,6
D. Autres	20,2	22,0	20,5	21,9	22,0	23,6	23,7	24,4	25,4	29,6	28,1	31,1	29,7	32,5	31,4	31,5	31,7	37,0	40,7	p38,9	p43,6
TOTAL DE L'ACTIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2	273,5	290,1

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII année, vol. II, no 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7	43,1	45,9
b) en francs belges ^{2 3}	9,2	10,0	10,7	11,2	10,8	10,5	10,9	11,5	10,9	11,1	11,2	12,4	12,3	13,5	16,1	17,6	16,9	16,7	17,5	15,9	18,1
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	14,0	16,5	19,0	19,3	22,5	32,4	33,5	32,2	26,3	26,6	28,3	32,5	34,6	42,2	45,2	50,0	51,3	57,2	59,2	59,0	64,0
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2	0,2	0,2	1,5	0,3	...	0,1	...	0,2
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	...	0,3	0,3	0,2	0,1	...
c) envers les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,1	3,4	3,3	4,3	4,1	3,7	5,9	4,7	5,3	4,5	5,1	5,0
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers	60,4	62,4	55,8	57,4	60,7	61,4	60,9	65,1	66,1	68,3	67,5	69,3	72,9	76,0	75,8	73,6	78,5	77,3	79,8	79,0	86,3
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6	29,9	29,5
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,7	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7	34,2	35,6
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1	5,0	5,1
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2	11,3	11,4
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,6	0,9	2,2	0,7	0,8	0,5	1,3	0,7	...	0,2	0,2	0,2	—	—	—	—
b) envers les para-étatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,4	0,6	1,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3	1,0	...
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	30,4	32,2	32,7	33,3	32,8	34,1	37,2	37,7	39,6	42,5	43,5	44,2	46,0	48,0	45,6	45,5	46,3	46,2	50,5	48,9	53,0
TOTAL DU PASSIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2	273,5	290,1

¹ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

³ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 5	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	
A. Créances sur l'étranger :																						
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6	68,6	68,4	68,6	68,8	69,6	69,7	72,5	
2. F.M.I. — Participation	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5	6,5	7,0	7,1	8,2	8,2	8,2	8,7	
— Prêts ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	
3. Obligations	0,8	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4	1,4	1,6	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	p 0,9	p 1,1	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	2,1	2,2	2,0	3,3	3,2	4,4	3,5	3,5	2,9	4,7	3,1	4,8	4,2	5,3	7,0	7,0	6,9	5,8	7,5	8,2	9,4	
5. Créances sur l'U.E.P. ²	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
6. Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
a) en monnaies étrangères ³	15,0	18,2	18,6	24,4	27,7	33,9	33,5	35,6	34,2	29,1	30,6	32,3	37,1	43,4	43,5	45,0	44,9	49,4	49,1	50,4	56,0	
b) en francs belges ³	2,3	2,3	3,2	2,4	2,2	2,6	2,3	2,0	2,2	2,5	2,3	2,2	3,3	4,9	5,3	5,6	5,5	6,0	6,3	6,2	6,4	
7. Ajustement statistique	- 0,7	- 0,3	- 0,3	- 0,9	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 0,4	+ 0,3	- 0,4	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,7	- 0,1	—	—	—	—	—	—	—	
Total des créances sur l'étranger ..	88,5	92,9	87,7	96,6	98,0	102,6	106,8	113,1	113,5	111,8	111,9	115,9	122,0	130,0	131,9	134,0	134,1	139,3	141,8	p143,7	p155,7	(6)
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																						
1. Pièces et billets	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,3	3,2	3,4	
2. Autres :																						
a) sur la Banque Nationale de Belgique .																						
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2	
— autres	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	0,7	
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,6	3,1	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,9	0,6	0,6	0,6	3,4	2,4	1,1	1,2	7,0	
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	3,4	2,1	2,3	2,8	3,7	3,3	3,4	3,2	3,4	4,9	4,5	4,7	4,3	7,4	5,0	5,3	4,8	5,2	5,2	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																						
1. Sur l'Etat :																						
a) à un an au plus	71,3	74,3	80,8	73,3	80,6	86,2	90,7	82,6	80,3	84,1	85,7	57,1	67,9	73,2	73,2	72,4	76,0	78,2	80,1	p 78,8	p 82,7	(7)
b) à plus d'un an :																						
— obligations accessibles à tout placeur ..	25,2	24,8	24,8	25,4	25,6	26,7	27,1	28,1	30,4	31,1	32,4	36,1	37,7	37,0	40,1	40,0	40,3	40,6	41,8	p 40,8	p 41,8	(7)
— autres	37,1	37,1	37,1	37,2	37,2	36,4	36,4	36,8	36,6	36,6	36,7	55,9	54,2	54,3	54,3	54,3	55,3	55,8	55,7	p 55,8	p 55,8	(7)
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																						
a) à un an au plus	2,1	1,8	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	4,4	4,3	5,1	(9)
b) à plus d'un an :																						
— obligations accessibles à tout placeur ..	1,6	1,9	2,0	1,8	1,9	1,8	1,7	1,8	2,0	2,0	2,3	2,1	1,6	1,9	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6	p 0,6	p 0,6	(9)
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9	p 0,9	p 1,0	(9)
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																						
a) acceptations	2,1	2,9	2,2	2,8	2,0	2,3	2,3	4,1	3,9	4,6	5,3	5,8	3,8	5,0	3,3	3,4	4,8	2,9	3,8	4,7	5,8	(11)
b) effets commerciaux	21,5	20,0	20,9	24,0	23,0	23,7	24,2	27,1	27,7	27,8	29,6	31,4	35,4	36,1	36,6	37,4	42,5	42,7	44,9	44,0	45,4	(11)
c) avances	24,9	26,3	25,7	26,2	26,4	28,1	28,1	30,1	30,1	31,2	31,9	35,7	35,2	37,6	37,4	39,8	42,5	43,6	44,9	46,9	47,9	(11)
d) obligations :																						
— accessibles à tout placeur	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	2,7	2,7	2,9	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	p 2,2	p 2,3	(15)
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,1	1,7	p 1,7	p 1,7	(15)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ⁴ ..	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	7,0	7,5	7,9	7,9	6,9	7,4	—	—	—	—	(8)
5. Sur les paraétatiques de crédit :																						
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,7	0,3	0,8	0,1	0,2	1,9	0,3	(14)
b) à plus d'un an :																						
— obligations accessibles à tout placeur ..	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	10,1	9,9	p 9,6	p 9,9	(14)
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	p 0,7	p 0,7	(14)
D. Autres	30,1	34,3	36,5	46,7	51,3	53,8	56,7	58,0	57,2	57,8	55,4	55,7	62,9	71,1	69,3	69,0	71,2	77,1	84,0	p 82,5	p 86,6	(15)
TOTAL DE L'ACTIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,6	457,4	481,3	480,6	487,3	508,5	511,5	526,7	p530,0	p560,8	

Colonne du tableau XIII. « Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Conventions du 1-2-1963).

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P..

³ Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

⁴ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».

⁵ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 7	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7	43,1	45,9
b) en francs belges ^{1 2}	10,5	11,6	12,0	13,5	12,7	12,3	13,0	14,4	13,3	13,7	13,7	15,1	15,7	16,7	19,3	20,9	20,6	20,4	21,1	19,4	21,6
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	15,6	18,4	20,5	21,8	24,6	34,4	35,8	35,3	28,9	29,4	31,0	35,4	38,2	45,6	48,6	53,5	55,2	61,1	63,0	62,7	67,7
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ³	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,9	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,3	3,2	3,4
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	2,1	0,1	1,3	0,4	0,3	0,3	1,6	0,3	...	0,1	...	0,2
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	0,3	...	0,3	0,3	...	0,1	0,1	0,3	0,2	0,6
c) envers les banques de dépôts																					
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2
— autres	6,1	4,0	4,2	5,9	6,2	4,4	6,2	8,8	6,7	4,2	4,4	7,5	7,2	4,8	4,4	6,5	10,3	9,0	5,6	6,3	12,1
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ⁴	118,8	122,1	123,6	126,9	125,5	127,9	129,1	132,2	131,0	135,3	136,7	141,7	143,8	149,7	149,7	150,1	153,7	151,4	157,1	158,4	163,7
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁵	86,2	89,6	81,9	86,4	88,4	90,4	89,8	95,2	95,8	99,3	99,0	102,2	106,4	110,8	109,9	106,5	113,2	111,6	117,6	p115,1	p124,1
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4	11,7	10,8
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6	29,9	29,5
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,6	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7	34,2	35,6
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1	5,0	5,1
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1
4. Emprunts obligataires	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2	11,3	11,4
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes ⁶	4,2	5,4	4,4	6,0	8,2	5,8	4,8	4,1	2,7	0,1	0,2	0,3	0,3	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,5	0,6	1,4	0,2	0,3	0,3	0,1	0,4	0,4	0,6	0,5	0,4	0,3	1,0	...
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	38,4	42,1	46,7	57,5	59,7	62,4	67,0	68,3	68,6	67,8	67,8	65,3	76,5	82,9	80,5	81,6	84,5	83,5	89,4	p 89,8	p 95,4
TOTAL DU PASSIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,6	457,4	481,3	480,6	487,3	508,5	511,5	526,7	p530,0	p560,8

Colonne du tableau XIII-1 « Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise (6)

¹ Pour la Banque Nationale, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis juin 1958.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 8a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 8b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

³ B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

⁴ Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

⁵ B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C 5a ou D « Autres ». Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

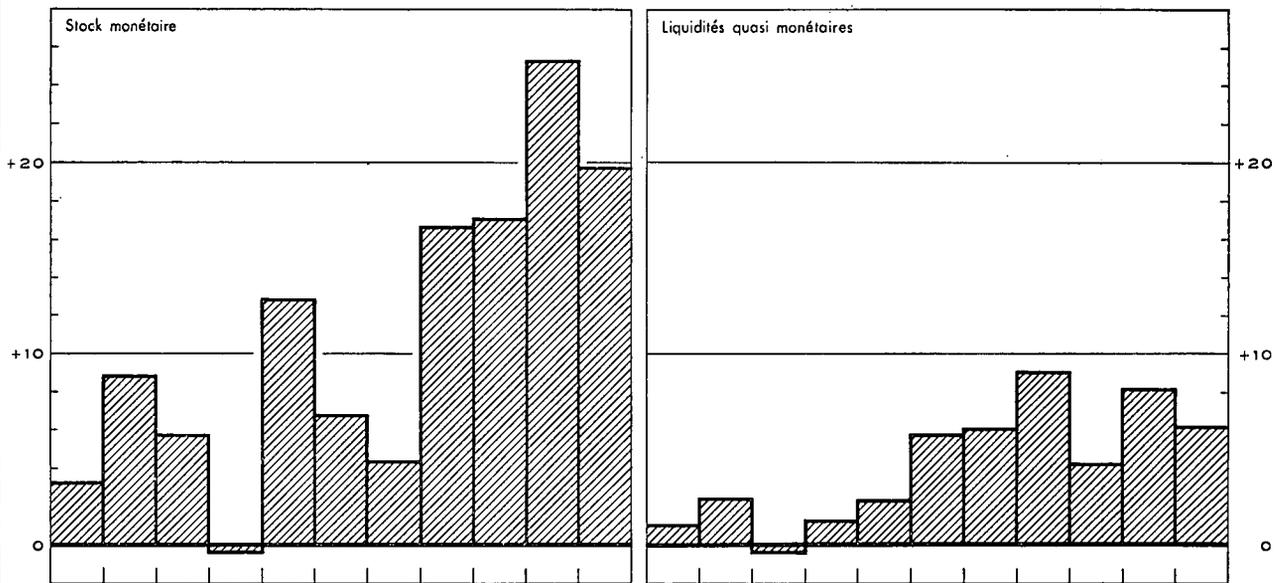
⁶ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

⁷ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

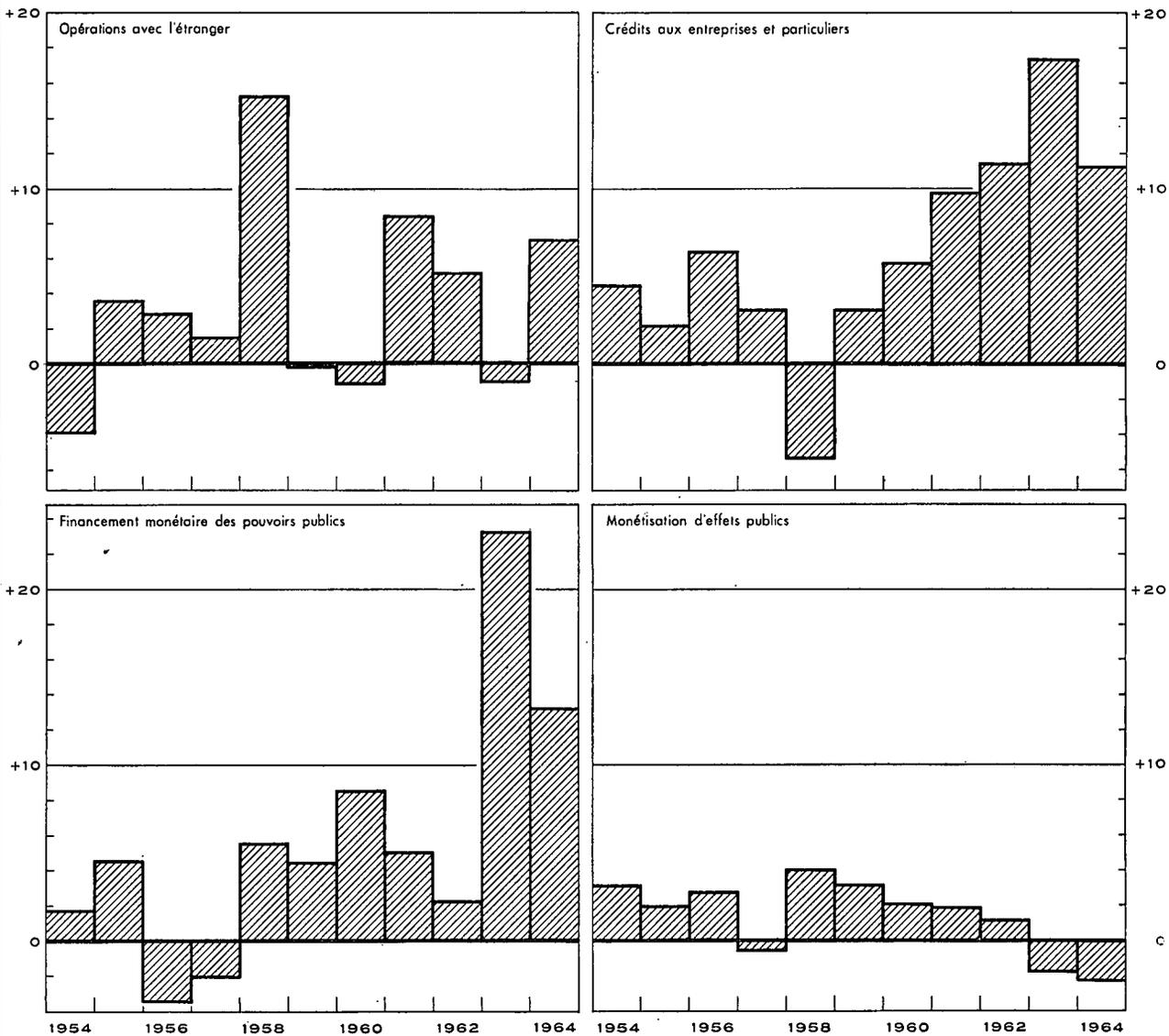
XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONÉTAIRES

(variations en milliards de francs)

A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Crédits aux entreprises et particuliers 1	Refinancement en dehors des organismes monétaires (augmentation : -)		Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires	Divers
						de créances commerciales sur l'étranger	de crédits aux entreprises et particuliers	Etat	Autres pouvoirs publics 2	achats sur le marché par les organismes monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 1,7	- 0,6	- 0,4	+ 2,0	+ 1,3	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	- 0,4	- 0,3	+ 0,4	...	- 0,5	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,1	+ 0,3	+ 1,8
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,1	+ 0,2	- 0,2	+ 0,1	- 1,8	- 0,8	+ 0,7	- 0,4	...	+ 0,6	- 1,1
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,1	+ 3,8	+ 0,4	- 0,8	+ 4,7	...	- 0,4	- 0,3	...	- 0,2	- 0,9
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+ 12,6	- 0,1	+ 3,1	+ 0,2	+ 1,3	+ 3,7	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	- 0,3	+ 0,9	- 0,1
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,4	+ 0,7	- 0,9	- 0,3	- 5,4	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,2	...	+ 0,6	- 0,8
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,7	+ 1,0	+ 0,1	- 0,3	+ 5,4	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	- 0,2	+ 0,1	+ 0,6
3 ^e trimestre	- 5,2 ³	+ 2,8 ³	- 2,4 ³	- 4,6	- 1,1	- 0,2	+ 0,6	+ 5,7	- 0,7	...	+ 1,0	- 0,2	- 0,4	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,1 ³	...	+ 6,1 ³	- 0,4	+ 5,3	+ 1,3	- 1,0	+ 0,7	+ 1,3	- 0,3	+ 0,5	- 0,3	- 0,4	- 0,6
Total ...	+ 4,4 ³	+ 6,1 ³	+ 10,5 ³	- 1,3	+ 5,9	+ 0,3	- 1,0	+ 6,4	+ 2,2	+ 0,2	+ 1,9	- 0,7	- 0,1	- 3,3
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,1 ³	+ 3,3 ³	+ 5,4 ³	- 1,2	- 0,8	- 0,5	- 0,8	+ 5,5	- 0,6	+ 1,1	- 0,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,8
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	- 0,5	+ 2,8	+ 0,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	- 0,3	+ 0,7	+ 0,8
3 ^e trimestre	+ 1,7 ³	+ 3,6 ³	+ 5,3 ³	+ 5,4	+ 2,4	- 1,0	- 1,9	+ 2,3	- 0,5	+ 0,4	+ 0,1	- 0,3	+ 0,4	- 2,0
4 ^e trimestre	+ 8,8 ³	+ 1,8 ³	+ 10,6 ³	+ 4,6	+ 5,5	- 0,1	+ 1,1	- 4,5	+ 2,5	+ 0,1	+ 0,6	- 0,2	+ 0,6	+ 0,4
Total ...	+ 16,7 ³	+ 9,1 ³	+ 25,8 ³	+ 8,3	+ 9,9	- 1,1	- 1,7	+ 3,1	+ 2,0	+ 1,5	+ 0,4	- 1,1	+ 2,5	+ 2,0
1962 1 ^{er} trimestre	- 1,1	+ 4,2	+ 3,1	+ 5,2	- 1,3	- 1,4	+ 1,8	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	- 0,5	- 0,3	- 1,2
2 ^e trimestre	+ 8,7	...	+ 8,7	+ 0,4	+ 3,9	+ 1,3	- 2,2	+ 0,2	- 0,1	+ 0,6	+ 0,5	- 0,6	+ 2,3	+ 2,4
3 ^e trimestre	+ 1,6	+ 2,6	+ 4,2	+ 1,9	+ 0,8	- 1,7	+ 2,5	+ 2,5	+ 0,8	+ 0,4	- 0,1	- 0,6	- 0,2	- 2,1
4 ^e trimestre	+ 7,9	- 2,5	+ 5,4	- 2,2	+ 8,1	+ 1,6	- 2,0	- 3,9	+ 1,7	- 0,7	+ 0,9	- 0,7	+ 0,6	+ 2,0
Total ...	+ 17,1	+ 4,3	+ 21,4	+ 5,3	+ 11,5	- 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 2,2	+ 0,5	+ 0,7	- 2,4	+ 2,4	+ 1,1
1963 1 ^{er} trimestre	+ 8,1	+ 2,2	+ 10,3	+ 3,3	+ 1,9	- 1,3	- 0,3	+ 11,5	- 1,3	- 0,2	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	- 3,9
2 ^e trimestre	+ 10,7	+ 1,4	+ 12,1	+ 0,1	+ 3,9	...	+ 0,3	+ 6,3	+ 0,1	- 0,4	+ 0,9	- 0,1	...	+ 1,0
3 ^e trimestre	- 4,5	+ 1,9	- 2,6	- 1,9	+ 3,2	+ 0,5	+ 0,1	- 1,6	+ 0,1	- 0,9	- 0,3	- 0,1	- 0,2	- 1,5
4 ^e trimestre	+ 11,1	+ 2,7	+ 13,8	- 2,5	+ 8,3	+ 0,3	+ 0,9	+ 7,4	+ 0,9	- 0,1	- 0,9	- 0,1	+ 0,3	- 0,7
Total ...	+ 25,4	+ 8,2	+ 33,6	- 1,0	+ 17,3	- 0,5	+ 1,0	+ 23,6	- 0,2	- 1,6	- 0,1	- 0,4	+ 0,6	- 5,1
1964 1 ^{er} trimestre	- 4,7	+ 4,3	- 0,4	- 1,5	+ 4,1	- 1,3	- 4,7	+ 3,0	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,2	- 0,3
2 ^e trimestre	+ 12,8	- 2,0	+ 10,8	+ 0,2	+ 3,5	+ 0,7	+ 0,9	+ 5,0	+ 1,3	- 0,3	- 0,4	- 0,1
3 ^e trimestre	- 1,9	+ 2,7	+ 0,8	+ 1,7	+ 1,3	+ 1,3	+ 0,7	- 0,9	+ 0,1	+ 0,1	- 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 0,7
4 ^e trimestre	+ 13,5	+ 1,1	+ 14,6	+ 6,7	+ 2,4	- 0,5	+ 1,0	+ 3,8	+ 1,0	+ 0,2	- 0,2	...	+ 1,5	+ 1,3
Total ...	+ 19,7	+ 6,1	+ 25,8	+ 7,1	+ 11,3	+ 0,2	- 2,1	+ 10,9	+ 2,3	+ 1,3	- 1,0	+ 0,1	+ 0,6	+ 2,3

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

— Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

1 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes monétaires.
 — 2 Y compris les fonds de pension. — 3 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent aux colonnes (1) à (3) du présent tableau.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.C.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,8	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ^a	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ^b	0,7	26,9	58,7 ^c	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7 ^d	90,4	98,9	226,8	56,4
Décembre	6,0	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7
1962 Juin	6,1	132,1	135,3	10,4	0,4	29,1	69,8	99,3	109,7	245,0	55,2
Décembre	6,2	138,5	141,7	10,6	0,5	30,4	71,3	102,2	112,8	254,5	55,7
1963 Juin (est.) ^e	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	78,2	110,8	123,6	273,2	54,8
<i>Nouvelle série ^e</i>											
Juin	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	77,3	109,9	122,7	272,3	54,9
Décembre	6,3	150,5	153,7	12,1	0,5	32,9	79,8	113,2	125,3	279,0	55,1
1964 Janvier	6,3	147,7	151,3	9,5	0,8	34,1	76,0	110,4	119,9	271,2	55,8
Février	6,3	148,1	151,6	10,5	0,4	31,8	75,8	108,0	118,5	270,1	56,1
Mars	6,3	148,6	151,4	11,3	0,4	32,6	78,6	111,6	122,9	274,3	55,2
Avril	6,3	150,2	153,6	10,0	0,3	35,2	77,0	112,5	122,5	276,1	55,6
Mai	6,3	151,5	154,8	11,8	0,4	33,7	81,3	115,4	127,2	282,0	54,9
Juin	6,4	153,9	157,1	12,4	0,3	35,8	81,5	117,6	130,0	287,1	54,7
Juillet	6,5	155,9	159,2	9,1	0,3	36,6	77,5	114,4	123,5	282,7	56,3
Août	6,6	155,0	158,5	9,9	0,3	34,6	78,9	113,8	123,7	282,2	56,2
Septembre	6,6	155,0	158,4	11,7	0,4	34,1	80,5	115,0	126,7	285,1	55,6
Octobre	6,6	155,9	159,5	10,8	0,3	35,2	80,6	116,1	126,9	286,4	55,7
Novembre	6,6	155,8	159,2	9,6	0,3	33,1	83,0	116,4	126,0	285,2	55,8
Décembre	6,8	160,3	163,8	10,8	0,6	35,9	p 37,6	p124,1	p134,9	p298,7	54,8
1965 Janvier	6,9	156,8	160,2	10,0	0,5	36,7	p 83,7	p120,9	p130,9	p291,1	55,0

¹ Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

² Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

³ Depuis août 1963, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire (cf. tableau XIII - 1, note 4).

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts à un mois au plus des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,4 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en décembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en octobre 1961. Il s'ensuit que le mouvement des chiffres de la colonne (7) du présent tableau durant la période de juillet 1960-octobre 1961 est influencé par des facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

⁶ Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. 11, n° 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution							Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentations: -)	Opérations avec l'étranger ³ (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Différence entre les données de la balance des paiements [col. (12)] et celles des organismes monétaires [col. (6)] ⁴	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. ⁵
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat	Autres 2				
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1953 Année	52,7	- 2,4	50,3	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	+ 1,9	...	+ 0,3	- 1,3	- 0,8	+ 0,1
1954 Année	50,9	- 2,6	48,3	- 1,8	- 0,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 0,8	- 3,9	- 1,5	- 3,6
1955 Année	57,2	- 2,5	54,7	+ 6,3	+ 0,4	+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 0,6	+ 3,5	- 2,3	+ 4,4
1956 Année	57,8	- 3,8	54,0	+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	- 0,1	+ 2,9	+ 1,1	+ 0,4
1957 Année	58,4	- 2,3	56,1	+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	- 0,2	+ 1,5	+ 0,3	+ 2,1
1958 Année	75,5	- 3,4	72,1	+17,1	- 0,8	+16,3	+ 1,4	...	- 0,4	+15,3	- 0,4	+15,9
1959 Année	72,3 ^{6,7}	- 1,6	70,7 ^{6,7}	- 6,1 ^{6,7}	+ 2,0	- 4,1 ^{6,7}	- 3,4	- 0,8 ⁷	+ 0,2	- 0,1	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre	74,0	- 1,2	72,8	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,8	- 2,7	+ 1,0	- 0,9	+ 4,4	+ 1,6	+ 3,4
2 ^e trimestre	76,3	- 1,8	74,5	+ 2,3	- 0,6	+ 1,7	+ 1,8	+ 0,5	+ 0,1	- 0,7	...	+ 1,7
3 ^e trimestre	69,7	- 2,5 ⁸	67,2 ⁸	- 6,6	+ 0,2 ⁸	- 6,4 ⁸	- 1,6	...	- 0,2	- 4,6	+ 0,4	- 6,0
4 ^e trimestre	80,5	- 5,7 ⁸	74,8 ⁸	+10,8	- 3,8 ⁸	+ 7,0 ⁸	+ 5,9	+ 0,2	+ 1,3	- 0,4	+ 0,1	+ 7,1
				+ 8,2	- 4,1 ⁸	+ 4,1 ⁸	+ 3,4	+ 1,7	+ 0,3	- 1,3	+ 2,1	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre	79,7	- 6,4 ⁸	73,3 ⁸	- 0,8	- 1,0 ⁸	- 1,8 ⁸	+ 0,2	- 0,3	- 0,5	- 1,2	+ 0,6	- 1,2
2 ^e trimestre	82,6	-14,4	68,2	+ 2,9	- 8,6	- 5,7	- 6,0	+ 0,3	+ 0,5	- 0,5	- 0,7	- 6,4
3 ^e trimestre	86,0	-15,1 ⁸	70,9 ⁸	+ 3,4	- 0,4 ⁸	+ 3,0 ⁸	- 1,4	...	- 1,0	+ 5,4	- 0,8	+ 2,2
4 ^e trimestre	92,7	-14,9 ⁸	77,8 ⁸	+ 6,7	- 0,4 ⁸	+ 6,3 ⁸	+ 1,7	+ 0,1	- 0,1	+ 4,6	- 0,3	+ 6,0
				+12,2	-10,4 ⁸	+ 1,8 ⁸	- 5,5	+ 0,1	- 1,1	+ 8,3	- 1,2	+ 0,6
1962 1 ^{er} trimestre	90,5	- 5,9	84,6	- 2,2	+ 8,8	+ 6,6	+ 2,5	+ 0,3	- 1,4	+ 5,2	...	+ 6,6
2 ^e trimestre	89,6	- 7,2	82,4	- 0,9	- 1,2	- 2,1	- 3,8	...	+ 1,3	+ 0,4	- 0,4	- 2,5
3 ^e trimestre	88,6	- 7,7	80,9	- 1,0	- 0,7	- 1,7	- 2,0	+ 0,1	- 1,7	+ 1,9	+ 0,9	- 0,8
4 ^e trimestre	91,0	-10,5	80,5	+ 2,4	- 2,5	- 0,1	+ 0,5	...	+ 1,6	- 2,2	+ 0,8	+ 0,7
				- 1,7	+ 4,4	+ 2,7	- 2,8	+ 0,4	- 0,2	+ 5,3	+ 1,3	+ 4,0
1963 1 ^{er} trimestre	95,4	-11,6	83,8	+ 4,4	- 0,7	+ 3,7	+ 1,7	...	- 1,3	+ 3,3	- 1,3	+ 2,4
2 ^e trim. (est.)	98,6	-14,2	84,4	+ 3,2	- 2,0	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 1,5
Nouvelle série 9												
2 ^e trimestre	98,6	-15,3	83,3									
3 ^e trimestre	99,6	-19,0	80,6	+ 1,0	- 3,4	- 2,4	- 1,0	...	+ 0,5	- 1,9	...	- 2,4
4 ^e trimestre	102,2	-23,3	78,9	+ 2,6	- 4,6	- 2,0	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,3	- 2,5	- 0,1	- 2,1
				+11,2	-10,7	+ 0,5	+ 1,9	+ 0,1	- 0,5	- 1,0	- 1,1	- 0,6
1964 1 ^{er} trimestre	101,8	-23,6	78,2	- 0,4	- 0,2	- 0,6	+ 0,2	+ 2,0	- 1,3	- 1,5	p+ 0,7	p+ 0,1
2 ^e trimestre	103,2	-24,4	78,8	+ 1,4	- 1,1	+ 0,3	+ 0,4	- 1,0	+ 0,7	+ 0,2	p+ 0,3	p+ 0,6
3 ^e trimestre	105,2	p-24,3	p80,9	+ 2,0	p+ 0,2	p+ 2,2	p- 1,2	+ 0,4	+ 1,3	p+ 1,7	p- 0,1	p+ 2,1
4 ^e trimestre	114,8	p-26,7	p88,1	+ 9,6	p- 2,5	p+ 7,1	p+ 1,1	- 0,2	- 0,5	p+ 6,7	p+ 0,5	p+ 7,6
				+12,6	p- 3,6	p+ 9,0	p+ 0,5	+ 1,2	+ 0,2	p+ 7,1	p+ 1,4	p+10,4

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le Bulletin d'Information et de Documentation de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des parastatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 7 ci-dessous).

3 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 8.

4 Cette différence est égale à :

- variations des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires de l'U.E.B.L. résultant a) des variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique, b) jusqu'au 31 décembre 1960, des variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises et c) des variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L. (ces variations sont comprises dans la colonne (12), mais non dans la colonne (6)).
- moins, depuis le 3^e trimestre de 1963, variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois (ces variations sont comprises dans la colonne (6)), mais non dans la colonne (12).

5 Voir tableau IX - 1, total, et tableaux IX - 2 et 3, rubrique 7.

6 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser, dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

7 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influence sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (10). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

8 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux ou financiers » ; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,8, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard respectivement au 4^e trimestre de 1960, au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

9 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur verra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (A.R. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (Art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...								
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (A.R. des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) comptes d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (depuis 1959)

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre
ACTIF						
Encaisse en or	56.693	58.525	62.424	68.248	68.566	72.555
Monnaies étrangères	4.407	12.605	20.432	12.848	21.532	26.996
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	6.856	2.935	10.924	9.260
Avoirs à l'étranger, en francs belges ...	—	—	—	—	1.500	1.500
Accords internationaux :						
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)						
a) U.E.P.	5.536	3.509	413	251	118	62
b) A.M.E.
c) F.M.I. — Participation	4.388	4.388	7.989	6.738	7.064	8.716
— Prêts	—	—	—	—	—	1.500
d) autres accords
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	18.494	12.341	21.093	26.397
Effets de commerce	7.560	6.773	5.086	10.083	9.290	7.001
Avances sur nantissement	102	51	74	3.022	1.665	625
Effets publics (Art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-1948, 15-4-1952 et 1-2-1963)	8.215	6.040	6.515	5.140	9.275	9.825
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	490	326	247	397
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.568	2.627	2.703	2.793
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.539	1.593	1.657	1.712
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430	1.593
Divers	515	698	544	1.778	1.186	1.215
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241	206.149
Compte d'ordre :						
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500	1.450
PASSIF						
Billets en circulation	118.325	124.091	129.078	138.481	150.508	160.286
Comptes courants :						
Trésor public {						
compte ordinaire ...	7	24	1	5	3	5
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	25	27	17	12
compte spécial liquidation U.E.P. ...	1
Banques à l'étranger : compte ordin.	252	308	445	387	309	329
Comptes courants divers	3.161	2.606	8.338	3.474	3.298	1.651
Accords internationaux :						
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)						
a) A.M.E.	344	249	200	185	126	161
b) autres accords	224	263	365	413	333	383
Total des engagements à vue ...	122.808	127.726	138.452	142.972	154.594	162.827
Banques belges, réserve monétaire	—	—	—	—	—	1.253
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	25.376	15.271	32.000	35.707
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430	1.593
Divers	767	938	1.007	1.016	1.453	1.849
Capital	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.191	2.273	2.364	2.520
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241	206.149
Compte d'ordre :						
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500	1.450

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

Rubriques	1968 9 décembre	1964 7 décembre	1964 6 janvier	1965 4 janvier	1964 10 février	1965 8 février	1964 9 mars	1965 8 mars
ACTIF								
Encaisse en or	68.568	72.557	68.548	72.537	68.633	73.065	68.678	74.219
Monnaies étrangères	21.419	25.845	22.090	27.914	21.981	26.052	20.881	25.958
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	10.362	10.643	11.354	8.714	10.527	8.112	10.440	8.932
Avoirs à l'étranger, en francs belges ...	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
Accords internationaux :								
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) U.E.P.	122	66	118	62	111	55	106	51
b) A.M.E.
c) F.M.I. :								
— Participation	7.064	8.715	7.064	8.716	7.064	9.016	7.214	9.016
— Prêts ¹	—	1.500	—	1.500	—	1.500	—	1.500
d) autres accords
Débiteurs pour change et or, à terme ...	20.766	24.930	21.747	27.325	21.663	25.351	20.230	25.579
Effets de commerce	3.662	3.262	8.144	3.871	3.454	3.816	4.433	2.772
Avances sur nantissement	525	1.276	1.468	2.022	968	1.257	1.975	1.500
Effets publics (Art. 20 des statuts. Con- vention du 14-9-1948)	9.475	9.675	7.125	9.900	9.825	7.375	8.975	9.900
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	308	340	237	395	277	586	298	604
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	2	1	2	2	2	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.703	2.792	2.703	2.793	2.788	2.952	2.793	2.950
Immeubles, matériel et mobilier	1.593	1.657	1.593	1.657	1.657	1.711	1.657	1.711
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.341	1.515	1.397	1.534	1.490	1.668	1.496	1.678
Divers	1.518	1.739	1.558	2.219	1.010	1.668	1.131	1.371
	184.927	202.014	190.647	206.661	186.950	199.686	185.809	203.243
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education na- tionale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29-5-1959, article 15)	1.110	1.560	1.500	1.450	1.324	1.263	1.195	1.150
PASSIF								
Billets en circulation	146.407	156.397	149.688	160.209	147.473	156.540	147.762	158.141
Comptes courants :								
{ compte ordinaire ...	8	20	12	18	3	5	13	18
{ taxe exceptionnelle								
{ de conjonct. (Loi								
{ du 12-3-1957) ...	17	12	17	12	16	12	16	12
{ compte spécial liqui-								
{ dation U.E.P.
Banques à l'étranger : compte ordin.	276	306	319	328	333	322	340	316
Comptes courants divers	666	1.023	900	1.119	1.121	1.392	1.018	2.127
Accords internationaux :								
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E.	107	122	127	153	85	152	112	191
b) autres accords	324	417	313	385	300	361	365	309
<i>Total des engagements à vue ...</i>	147.805	158.297	151.376	162.224	149.331	158.784	149.626	161.114
Banques belges, réserve monétaire	—	1.212	—	1.252	—	1.298	—	1.302
Monnaies étrangères et or à livrer	31.115	35.626	33.091	36.097	32.260	33.505	30.721	34.561
Caisse de Pensions du Personnel	1.341	1.515	1.397	1.534	1.490	1.668	1.496	1.678
Divers	1.963	2.570	2.080	2.760	1.076	1.478	1.173	1.635
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.303	2.394	2.303	2.394	2.393	2.553	2.393	2.553
	184.927	202.014	190.647	206.661	186.950	199.686	185.809	203.243
Compte d'ordre :								
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29-5-1959, article 15) .	1.110	1.560	1.500	1.450	1.324	1.263	1.195	1.150

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1968. Convention du 1-2-1968).

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes (fin de période)	Avoir global 1 (moyennes journalières) 3	Avoirs des particuliers 2 (moyennes mensuelles ou mois)	Crédit		Débit		Mouvement général	Pour- centages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(milliarde de francs)					
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,7	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	27,0	42,5	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,1	111,2	314,2	92
1962	907	43,4	31,7	49,7	118,4	49,4	118,4	335,9	92
1963	933	47,9	34,8	54,8	130,5	54,6	130,5	370,4	92
1964	956	50,5	36,8	62,8	147,4	62,2	147,4	419,8	93
1963 2 ^e trimestre	915	46,8	35,0	52,0	121,8	51,5	121,8	347,1	92
3 ^e trimestre	924	48,5	34,5	56,6	133,8	57,5	133,8	381,7	91
4 ^e trimestre	933	47,7	35,0	58,4	139,0	56,4	139,0	392,8	93
1964 1 ^{er} trimestre	937	49,1	36,1	57,8	140,0	58,6	140,0	396,4	93
2 ^e trimestre	939	50,1	36,9	62,3	146,0	61,5	146,0	415,8	93
3 ^e trimestre	949	52,2	37,0	64,6	150,5	65,4	150,5	431,0	93
4 ^e trimestre	956	50,7	37,2	66,5	153,1	63,5	153,1	436,2	93
1964 Février	936	47,5	35,9	53,9	132,7	55,9	132,7	375,2	93
Mars	937	48,3	35,7	57,9	133,7	54,9	133,7	380,2	93
Avril	937	49,8	36,3	63,0	150,1	63,2	150,1	426,4	93
Mai	938	48,8	37,3	58,7	139,0	58,3	139,0	395,0	93
Juin	939	51,8	37,2	65,1	148,9	63,0	148,9	425,9	93
Juillet	941	57,8	38,0	76,9	175,3	77,0	175,3	504,5	93
Août	945	49,7	36,9	56,9	136,4	60,7	136,4	390,4	93
Septembre	949	49,1	36,1	60,1	139,8	58,3	139,8	398,0	93
Octobre	952	49,8	37,1	63,3	152,5	62,6	152,5	430,9	92
Novembre	955	50,0	36,8	56,9	138,7	59,5	138,7	393,8	93
Décembre	956	52,3	37,7	79,4	168,1	68,4	168,1	484,0	93
1965 Janvier	958	53,4	39,0	73,5	171,7	79,9	171,7	496,8	93
Février	960	51,3	38,5	62,0	150,0	62,5	150,0	424,5	93

1 Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque fin juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement Monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués; depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cf. tableau 8 du chapitre XVI du présent bulletin).

3 Moyennes des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 8. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Actif

Rubriques	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1963 30 novembre	1964 30 novembre	1964 31 janvier	1965 31 janvier
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Avoirs de réserve monétaire, dépôt spécial à la B.N.B.	—	—	—	1.252	—	1.212	—	1.298
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux, C.N.C.P.	7.533	6.523	7.851	9.688	3.100	3.813	3.076	3.629
Prêts au jour le jour	1.214	1.272	2.095	1.650	1.371	2.110	935	781
Banquiers	10.782	13.192	16.665	22.926	17.494	22.191	18.337	23.004
Maison-mère, succursales et filiales	4.287	4.717	6.286	6.379	6.062	6.081	6.830	5.106
Autres valeurs à recevoir à court terme	6.742	8.248	8.787	9.559	10.373	10.833	9.497	10.951
Portefeuille-effets	66.088	46.685	72.460	84.885	75.779	85.248	79.089	90.674
a) Effets publics ²	40.213	16.569	29.415	32.375	32.709	34.472	35.008	37.653
b) Effets commerciaux ³	25.875	30.116	43.045	52.510	43.070	50.776	44.081	53.021
Reports et avances sur titres	1.237	1.317	1.230	1.149	1.257	1.224	1.239	1.192
Débiteurs par acceptations	14.318	17.927	18.784	21.292	18.852	20.259	18.339	20.804
Débiteurs divers	30.726	38.608	45.661	50.802	43.120	49.713	46.554	51.815
Portefeuille-titres	53.444	75.148	72.105	74.789	72.352	74.618	71.745	76.653
a) Valeurs de la réserve légale	429	468	541	605	538	600	541	607
b) Fonds publics belges ^{2 4}	50.094	71.460	67.875	69.307	68.339	69.407	67.492	71.363
c) Fonds publics étrangers ⁴	473	317	556	601	448	433	559	615
d) Actions de banques	1.261	1.282	1.545	1.868	1.553	1.856	1.553	1.868
e) Autres titres	1.187	1.621	1.588	2.408	1.474	2.322	1.600	2.200
Divers	1.552	2.339	2.576	3.040	2.334	2.876	2.135	2.442
Capital non versé	9	9	—	—	8	—	—	—
<i>Total disponible et réalisable ...</i>	197.932	215.935	254.500	287.406	252.102	280.178	257.776	288.349
C. Immobilisé :								
Frais de constitution et de premier établissement ...	19	17	18	43	20	47	17	44
Immeubles	1.251	1.301	1.434	2.134	1.443	1.596	1.461	2.165
Participations dans les filiales immobilières	273	265	255	73	255	295	265	73
Créances sur les filiales immobilières	278	312	336	60	321	351	342	62
Matériel et mobilier	166	200	289	341	277	325	294	347
<i>Total de l'immobilisé ...</i>	1.987	2.095	2.332	2.651	2.316	2.614	2.379	2.691
Total de l'actif ...	199.919	218.030	256.832	290.057	254.418	282.792	260.155	291.040

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Depuis juin 1963, la rubrique « Effets publics » comprend les valeurs émises à un an au plus par l'Etat belge ou sous sa garantie. Elle comprend donc, outre les effets publics réescomptables à la B.N.B. ou mobilisables auprès de cette institution à concurrence de 95 %, les effets publics libellés en devises étrangères et les effets à un an au plus émis avec la garantie de l'Etat, actifs qui, jusqu'à présent, étaient repris parmi les fonds publics belges.

³ Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions parastatutaires
(millions de francs)

1961 31 décembre	6.999	1963 31 décembre	8.673	1963 30 novembre	8.171	1964 30 novembre	9.468
1962 31 décembre	8.486	1964 31 décembre	10.978	1964 31 janvier	9.134	1965 31 janvier	10.721

⁴ La rubrique « Fonds publics belges » se voit, en outre, réduite à partir de juin 1963 de la fraction des titres de la dette congolaise qui, n'étant pas émis sous la garantie de l'Etat belge, sont désormais comptés parmi les Fonds publics étrangers.

XIII - 8. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

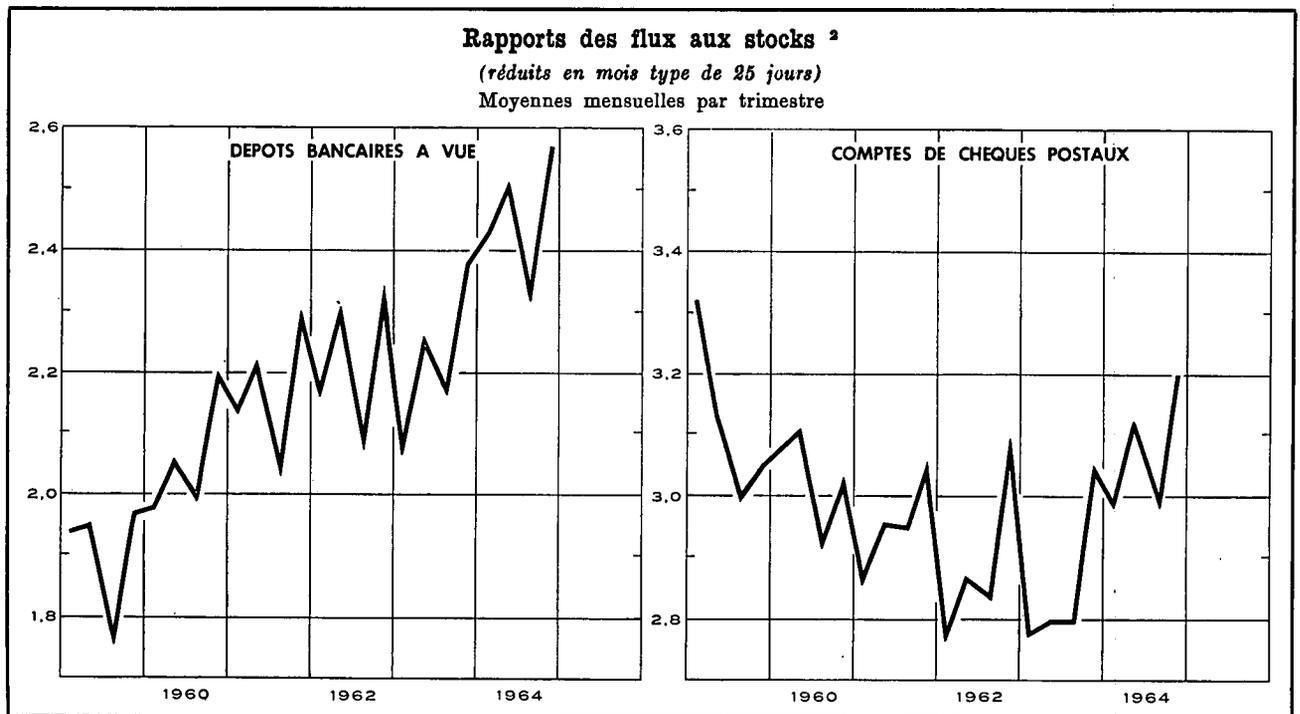
(millions de francs)

Passif

Rubriques	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 30 novembre	1964 30 novembre	1964 31 janvier	1965 31 janvier
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	398	1.747	804	698	1.283	397	1.411	2.709
Emprunts au jour le jour	2.110	871	1.406	2.420	1.465	1.517	1.943	3.460
a) Garantis par des sûretés réelles	1.986	815	1.232	1.214	1.350	1.245	1.698	3.183
b) Non garantis par des sûretés réelles	124	56	174	1.206	115	272	245	277
Banquiers	28.067	26.553	38.661	51.301	37.651	50.316	41.585	52.510
Maison-mère, succursales et filiales	3.911	4.300	7.884	7.065	8.260	7.387	7.397	5.133
Acceptations	14.319	17.928	18.784	21.292	18.854	20.260	18.339	20.806
Autres valeurs à payer à court terme	2.776	3.875	4.901	5.287	5.412	5.378	6.007	4.960
Créditeurs pour effets à l'encaissement	967	1.095	1.216	1.254	1.258	1.225	1.199	1.190
Dépôts et comptes courants	121.118	130.986	150.290	164.568	147.295	159.778	149.593	164.199
a) A vue	66.746	71.259	81.543	86.118	78.868	82.183	77.982	82.216
b) A un mois au plus	6.112	5.532	5.159	9.034	5.260	8.230	5.474	9.184
c) A plus d'un mois	27.902	29.392	30.007	29.915	30.232	30.754	30.734	31.925
d) A plus d'un an	1.529	2.201	1.138	731	1.444	813	1.350	808
e) A plus de deux ans	2.495	2.671	3.049	3.020	3.018	3.035	3.069	2.965
f) Carnets de dépôts	14.613	17.937	27.355	33.743	26.438	32.786	28.898	35.100
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.721	1.994	2.039	2.007	2.035	1.977	2.086	2.001
Obligations et bons de caisse	8.619	11.060	11.433	11.380	11.376	11.344	11.499	11.393
Montants à libérer sur titres et participations	615	689	672	991	674	1.162	674	991
Divers	6.007	6.104	6.809	7.752	7.035	8.355	6.419	7.569
<i>Total de l'exigible ...</i>	188.907	205.208	242.860	274.008	240.563	267.119	246.066	274.920
C. Non exigible :								
Capital	6.520	7.636	8.221	9.814	8.178	9.476	8.254	9.866
Fonds indisponibles par prime d'émission	292	785	838	1.245	787	987	880	1.245
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	428	467	541	607	541	600	541	607
Réserve disponible	3.652	3.828	4.179	4.197	4.164	4.308	4.202	4.227
Provisions	120	156	193	186	185	302	212	175
<i>Total du non exigible ...</i>	11.012	12.872	13.972	16.049	13.855	15.673	14.089	16.120
Total du passif ...	199.919	218.080	256.832	290.057	254.418	282.792	260.155	291.040

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut		avoirs en C.C.P. ⁴
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	
(milliards de francs)						
1957	89,8	76,5	166,3	2,10	2,08	3,24
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,18
1960	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961	106,9	93,0	199,9	2,19	2,18	2,96
1962	119,0	99,3	218,3	2,25	2,23	2,89
1963	132,5	107,1	239,6	2,25	2,23	2,85
1964	154,7	121,0	275,7	2,50	2,46	3,08
1963 2 ^e trimestre	133,8	105,6	239,4	2,24	2,26	2,80
3 ^e trimestre	131,1	104,8	235,9	2,24	2,18	2,80
4 ^e trimestre	147,4	114,0	261,4	2,41	2,38	3,05
1964 1 ^{er} trimestre	150,2	115,0	265,2	2,46	2,43	2,99
2 ^e trimestre	159,2	124,4	283,6	2,51	2,51	3,12
3 ^e trimestre	145,2	119,0	264,2	2,41	2,35	3,00
4 ^e trimestre	164,2	125,6	289,8	2,60	2,57	3,20
1964 Janvier	146,3	120,5	266,8	2,42	2,33	3,10
Février	154,2	114,9	269,1	2,52	2,52	3,03
Mars	150,1	109,7	259,8	2,45	2,45	2,85
Avril	159,3	122,3	281,6	2,64	2,54	3,13
Mai	154,6	131,9	286,5	2,26	2,45	3,32
Juin	163,8	119,1	282,9	2,63	2,53	2,91
Juillet	157,8	130,3	288,1	2,62	2,52	3,18
Août	133,7	114,3	248,0	2,19	2,19	2,93
Septembre	144,0	112,5	256,5	2,43	2,34	2,90
Octobre	149,4	122,0	271,4	2,58	2,39	3,07
Novembre	164,7	122,1	286,8	2,42	2,63	3,17
Décembre	178,5	132,7	311,2	2,79	2,68	3,36
1965 Janvier		143,6				3,47

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer le double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, n^o 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* : (B.N.B. : XL^e année, vol. I, n^o 1, page 21 : « Aménagements apportés à des séries de la partie « statistiques » — chapitre IX « Balance des paiements » et XIII « Organismes monétaires ». Voir aussi N.B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII — *Rapport annuel de la Commission bancaire*.

XIV. — INTERMEDIARIES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées 1 3	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse 2
valeur nominale										
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	2	1.327
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	4	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	2	1.998
1957	4.112	1.242	—	—	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.811	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959	4.582	623	2.700	1	—	4.608	72	—
1960	6.653	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—
1961	6.923	1.086	...	3.201	3.069	10.996	...	—
1962	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...
1963	8.420	2.711	6.549	877	—	600	...
1962 Janvier	6.149	200	...	6.831	75	9.996	...	—
Février	6.235	220	...	3.300	2.696	9.253	...	—
Mars	6.188	130	...	3.188	1.600	7.961	...	—
Avril	6.112	1.018	...	3.521	1.878	9.391	...	—
Mai	6.215	280	...	3.003	2.192	8.492	...	—
Juin	6.701	11	...	2.108	2.923	8.589	...	—
Juillet	6.887	438	...	2.069	1.972	8.336	...	—
Août	6.803	200	1.175	2.041	1.401	8.593	...	—
Septembre ...	6.910	248	1.100	1.724	1.681	8.623	...	—
Octobre	7.233	572	1.200	796	2.564	9.248	...	—
Novembre ...	7.946	1.175	2.100	1	790	8.905	...	—
Décembre	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...
1963 Janvier	7.061	550	1.457	6.020	...	—
Février	6.941	1.159	900	...	154	6.054	...	—
Mars	8.212	1.663	100	...	706	6.471	...	—	979	...
Avril	8.387	1.330	...	70	973	7.702	...	—
Mai	8.604	1.319	...	390	1.408	8.650	...	—
Juin	9.008	1.058	500	...	489	7.949	...	—
Juillet	8.690	1.100	71	6.828	...	—
Août	8.396	1.315	126	6.569	...	—	228	...
Septembre ...	8.648	1.370	6.282	...	—	639	...
Octobre	8.543	1.629	6.459	572	—
Novembre ...	8.562	1.721	6.851	280	—
Décembre	8.420	2.711	6.549	877	—	600	...

1 Y compris les opérations à réméré.

2 Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

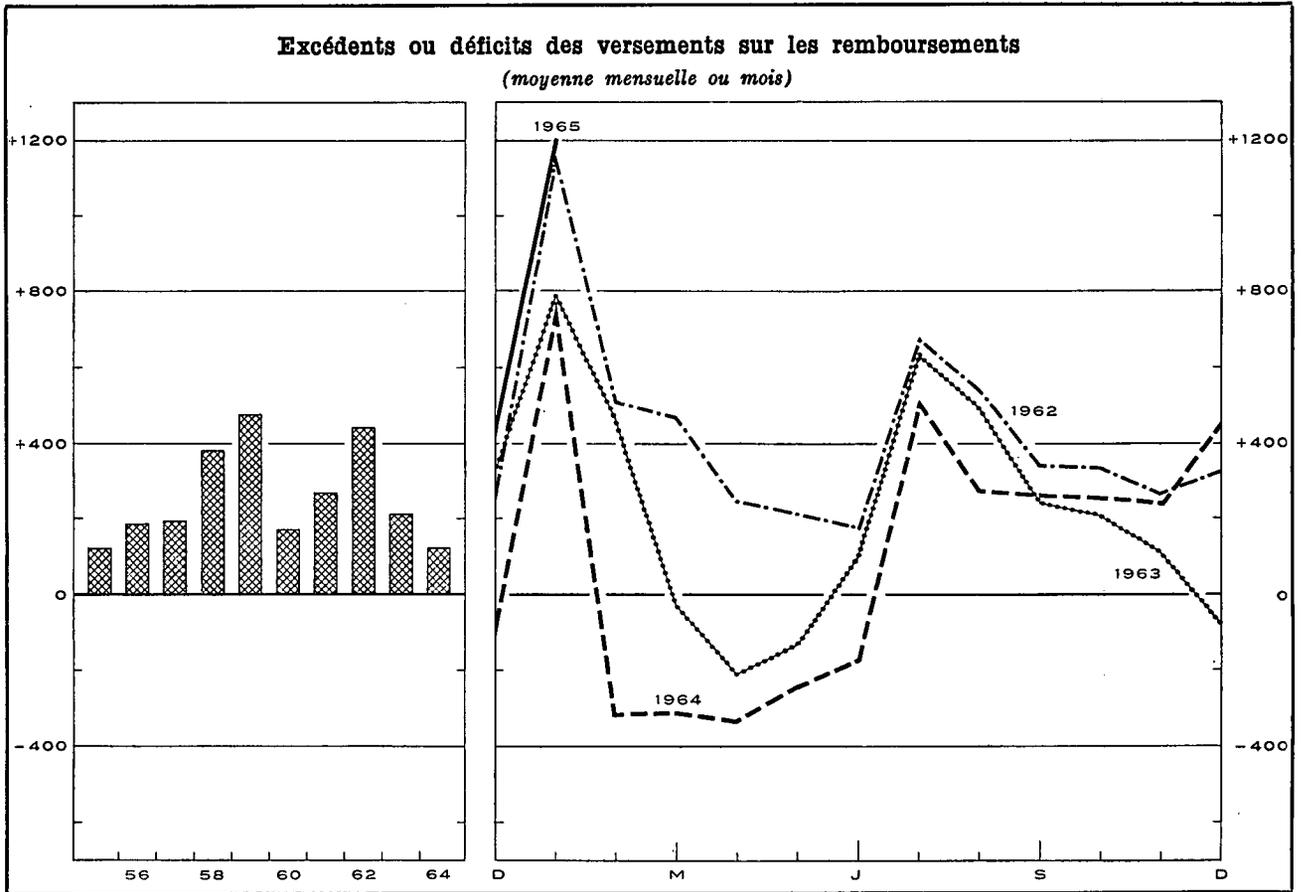
3 Il s'agit des valeurs nominales pour les chiffres de fin d'année et des valeurs comptables pour les autres mois.

XIV · 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements		Remboursements		Excédents ou déficits		Soldes des dépôts à fin de période		
	(1)		(2)		(3) = (1) - (2)		(4)		
1954	13.383		10.764		2.619		49.459 ¹		
1955	13.624		12.176		1.448		52.854 ¹		
1956	14.518		12.295		2.223		56.132 ¹		
1957	16.783		14.455		2.328		60.144 ¹		
1958	18.912		14.316		4.596		66.700 ¹		
1959	21.939		16.232		5.707		74.442 ¹		
1960	21.840		19.786		2.054		78.887 ¹		
1961	22.799		19.585		3.214		84.633 ¹		
1962	25.995		20.717		5.278		92.654 ¹		
1963	26.388		23.788		2.600		97.980 ¹		
1964	28.093		26.662		1.431		102.387 ¹		
		1964		1965		1964		1965	
Janvier	2.802	<i>p</i> 3.185	2.034	<i>p</i> 1.980	768	<i>p</i> 1.205	98.748	<i>p</i> 103.592	
Février	2.205	<i>p</i> 2.555	2.518	<i>p</i> 1.934	-313	<i>p</i> 621	98.435	<i>p</i> 104.213	
Mars	2.121		2.430		-309		98.126		
Avril	2.228		2.557		-329		97.797		
Mai	2.111		2.353		-242		97.555		
Juin	2.358		2.521		-163		97.392		
Juillet	2.655		2.138		517		97.909		
Août	2.189		1.897		293		98.202		
Septembre	2.283		2.013		270		98.472		
Octobre	<i>p</i> 2.395		<i>p</i> 2.131		<i>p</i> 264		<i>p</i> 98.736		
Novembre	<i>p</i> 2.119		<i>p</i> 1.875		<i>p</i> 244		<i>p</i> 98.980		
Décembre	<i>p</i> 2.649		<i>p</i> 2.192		<i>p</i> 457		<i>p</i> 102.387 ¹		

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
ACTIF						
Disponible ¹	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Placements provisoires :						
Effets sur la Belgique	7,7	9,1	10,8	12,4	15,1	18,0
Avances à l'industrie	2,0	3,3	5,2	7,3	8,6	9,5
Crédit agricole	—	—	—	—	—	0,1
Crédit d'exportation	0,2	0,4	0,5	0,7	0,7
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	1,6	1,7	2,4	2,5	3,0	2,7
Certificats de Trésorerie	5,2	4,3	2,0	4,3	6,2	5,4
Prêts au jour le jour	0,8	1,1	0,8	0,7	0,9	0,9
Total des placements provisoires ...	17,3	19,7	21,6	27,7	34,5	37,3
Placements définitifs :						
Rentes belges directes	17,3	19,7	20,0	20,2	23,4	23,4
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	15,4	16,5	17,8	16,6	14,8	17,5
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,5
et communes	1,2	1,2	1,0	1,0	0,9	0,8
Obligations de sociétés belges	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Avances à l'Etat résultant du paiement des allo-	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
cations complémentaires aux prisonniers politiques, et	2,9	3,3	3,8	4,3	4,8	5,3
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la	3,4	3,5	3,6	3,6	3,8	4,0
guerre	19,9	21,3	22,2	22,7	24,0	25,0
Prêts hypothécaires	62,8	68,2	71,0	71,0	74,1	78,3
Crédit agricole						
Avances à la Société nationale du logement, aux						
sociétés agréées et aux communes en vue de la						
construction d'habitations sociales						
Total des placements définitifs ...						

PASSIF

<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets ² :						
Particuliers	66,5	74,3	78,7	84,5	92,5	97,8
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Établissements publics et autres	4,9	3,8	3,7	3,7	4,9	5,1
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,1
Total des dépôts sur livrets ...	71,8	78,5	82,8	88,5	97,6	103,1
Dépôts en comptes courants ²	3,5	3,7	3,0	3,4	4,1	4,7
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds						
de réserve	6,7	7,3	7,9	8,7	9,4	10,6

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des Chèques Postaux.

² Comprennent les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	7,5	7,7	7,3	7,1	6,4	7,2
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	10,1	11,0	11,6	12,5	13,9	13,3
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9
Obligations de sociétés belges	1,3	1,2	1,1	1,0	0,9	0,8
Prêts hypothécaires	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitations sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	20,5	21,5	21,5	22,0	22,5	22,5
PASSIF						
Fonds des Rentes ¹	13,5	13,8	13,1 ¹	13,4	13,6	13,7
Réserves mathématiques ²	7,4	8,2	8,8	9,4	10,1	10,8
Total ...	20,9	22,0	21,9	22,8	23,7	24,5

* La C.G.E.R. publie séparément :

a) *Depuis 1957* :

- 1) Un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vertu de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres. Toutefois, depuis 1960, les rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 ne figurent plus aux bilans des Caisses de Retraite mais bien aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie.
- 2) Un bilan se rapportant à la « gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des employés ». Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
- 3) Un bilan se rapportant aux retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 12 juillet 1957 » conçue également selon le principe de la capitalisation. En vertu de la loi du 3 avril 1962, cette gestion est reprise par la Caisse Nationale des Pensions pour Employés. Le transfert des fonds correspondant a été effectué en 1963 conformément à la situation de clôture au 31 décembre 1962.
- 4) Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants. Toutefois, depuis 1960, ce bilan se rapporte également à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 28 mars 1960 sur la pension des travailleurs indépendants.

b) *Depuis 1953* : Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de pension des employés (versements supplémentaires).

c) *Depuis 1960* : En plus, un bilan concernant les retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 22 février 1960 » et, ultérieurement, par la loi du 3 avril 1962, conçues selon le principe de capitalisation.

1 Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des Rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

2 Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie ¹

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	1,9	2,2	3,0	2,9	2,8	3,1
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	1,1	1,3	2,0	2,6	3,4	3,8
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	4,0	4,5	6,0	6,5	7,1	7,7
PASSIF						
Réserves mathématiques et provisions ¹	2,9	3,2	4,6 ¹	4,9	5,3	5,7
Fonds de réserve	1,2	1,4	1,5	1,8	2,0	2,0

¹ Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ».

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et bons de caisse	Total des dépôts, obligations et bons de caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961	23,1	6,4	5,2	34,7	2,1	20,3	0,6	23,0	6,9	0,2	0,1	0,4	0,4	6,4	14,4	37,4
1962 2 ^e trimest.	24,8	7,0	5,7	37,5	2,2	21,9	0,5	24,6	7,6	0,3	0,1	0,4	0,4	7,2	16,0	40,6
3 ^e trimest.	25,7	7,2	5,9	38,8	2,4	22,7	0,5	25,6	8,1	0,3	0,1	0,5	0,5	7,3	16,8	42,4
4 ^e trimest.	27,4	7,4	6,3	41,1	2,3	23,9	0,7	26,9	8,7	0,3	0,1	0,5	0,5	7,4	17,5	44,4
1963 1 ^{er} trimest.	28,3	8,0	6,3	42,6	2,9	24,3	0,6	27,8	9,4	0,4	...	0,5	0,6	7,9	18,8	46,6
2 ^e trimest.	29,0	8,7	6,3	44,0	3,0	24,9	0,5	28,4	9,8	0,4	...	0,5	0,6	8,3	19,6	48,0
3 ^e trimest.	29,9	9,3	6,2	45,4	3,2	25,7	0,4	29,3	10,2	0,5	...	0,5	0,5	8,6	20,3	49,6
4 ^e trimest.	31,4	9,9	6,1	47,4	3,6	26,4	0,5	30,5	10,4	0,5	...	0,5	0,5	8,7	20,6	51,1
1964 1 ^{er} trimest.	32,0	10,3	6,2	48,5	4,0	27,2	0,4	31,6	10,8	0,5	...	0,5	0,5	8,8	21,1	52,7
Nouvelle série 1																
1 ^{er} trimest.	32,0	10,3	9,9	52,2	4,0	31,2	0,4	35,6	10,8	0,5	...	0,5	0,5	8,8	21,1	56,7
2 ^e trimest.	32,6	10,7	10,0	53,3	4,4	32,5	0,4	37,3	11,2	0,5	...	0,5	0,5	8,7	21,4	58,7
3 ^e trimest.	33,5	11,1	10,1	54,7	4,6	33,7	0,4	38,7	11,3	0,5	...	0,5	0,5	8,8	21,6	60,3

1 L'écart que l'on constate pour le 1^{er} trimestre 1964 entre les deux séries résulte de la prise en considération dans la nouvelle série de sociétés récemment agréées.

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1959	1960	1961	1962	1963	1964
ACTIF						
Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 ^o garantis par l'Etat	8,6	9,8	10,5	10,9	11,7	12,0
2 ^o garantis par banques et sociétés financières ...	5,5	6,2	6,7	7,2	8,0	9,9
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o 1	7,8	10,5	13,1	15,7	19,6	24,1
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 ^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)	2,0	1,8	1,7	1,6	1,5	1,3
Crédits commerciaux à moyen terme	0,8	0,8	1,3	1,0	1,5	1,4
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,8	0,9	1,1	1,3	1,3	1,5
Crédits gérés pour compte de l'Etat 2	2,5	2,7	2,7	2,8	2,7	2,9
PASSIF						
Obligations	24,9	30,1	35,9	37,5	39,4	40,9
Bons de caisse	5,7	6,3	6,9	7,3	8,4	8,8
Etat belge :						
Fonds d'Aide Marshall	1,9	1,8	1,7	1,7	1,4	1,4
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes	0,8	1,1	1,2	1,2	1,3	1,6

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'Aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(millions de francs)

Source : *Crédit Communal de Belgique.*

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal											Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engage- ments de crédits du Crédit Communal de Belgique (11)	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes (14)	
	Solde disponible au début de la période (1)	Versements		Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces (4)	Total (2) + (3) + (4) = (5)	Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période (1) + (5) - (8) = (6)	(10)			(11)	créditeurs (12)		débiteurs (13)
		Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs	Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs			Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat (3)	Pour rembour- sements d'emprunts (6)	Pour paiement de dépenses extra- ordinaires (7)								
1955	1.701	4.315		2.261	6.576	363	5.794	6.157	2.120	26.192	1.563	1.700	388	14.061		
1956	2.120	3.562		2.330	5.892	343	5.759	6.102	1.910	28.531	1.699	1.411	701	15.934		
1957	1.910	2.603		2.389	4.992	547	4.984	5.531	1.371	29.631	835	1.588	810	16.609		
1958	1.371	3.594		2.196	5.790	547	4.803	5.350	1.811	32.802	2.133	1.587	638	19.044		
1959	1.811	5.640		2.819	8.459	624	7.147	7.771	2.499	36.777	2.463	1.262	1.129	19.016		
1960	2.499	5.410	290	2.306	8.006	604	7.311	7.915	2.590	41.756	4.398	1.267	1.424	20.451		
1961	2.590	6.182	1.262	1.858	9.302	1.011	7.427	8.438	3.454	46.849	5.231	1.504	1.519	21.917		
1962	3.453	6.526	1.365	1.320	9.211	363	8.421	8.784	3.880	52.178	7.337	1.356	2.288	24.877		
1963	3.880	7.481	1.517	1.351	10.349	241	9.572	9.813	4.416	58.516	6.827	1.589	3.214	26.300		
1964	4.416	8.768	2.138	1.397	12.303	269	12.100	12.369	4.350	66.677	4.992	1.752	2.725	31.794		
1962 Décembre	3.849	551	118	146	815	31	753	784	3.880	52.178	7.337	1.333	3.086	2.247		
1963 Janvier	3.880	479	155	56	690	13	784	797	3.773	52.158	7.352	1.059	4.235	3.781		
Février	3.773	675	214	140	1.029	15	607	622	4.180	53.033	6.848	1.273	3.778	1.944		
Mars	4.180	820	154	78	1.052	15	758	773	4.459	53.984	7.632	1.419	3.797	1.992		
Avril	4.459	599	69	110	778	26	415	441	4.796	54.035	7.582	1.496	3.282	2.401		
Mai	4.796	566	28	82	676	20	757	777	4.695	54.611	7.930	1.689	2.824	1.743		
Juin	4.695	562	59	65	686	17	788	805	4.576	55.174	8.156	1.644	3.081	1.574		
Juillet	4.576	724	125	173	1.022	27	880	907	4.691	55.672	7.892	1.557	3.512	3.470		
Août	4.691	432	130	103	665	13	794	807	4.549	56.216	7.999	1.692	3.299	1.121		
Septembre	4.549	692	112	110	914	16	922	938	4.525	57.066	7.736	1.726	3.002	1.842		
Octobre	4.525	689	148	192	1.029	38	1.053	1.091	4.463	57.385	7.323	1.628	2.892	2.589		
Novembre	4.463	516	160	67	743	17	750	767	4.439	58.061	6.962	1.922	2.459	1.583		
Décembre	4.439	727	163	175	1.065	24	1.064	1.088	4.416	58.516	6.827	1.959	2.409	2.260		
1964 Janvier	4.416	891	174	114	1.179	11	870	893	4.714	58.883	6.724	1.489	2.817	4.967		
Février	4.714	651	219	96	966	19	759	778	4.902	59.731	6.813	1.945	2.339	2.512		
Mars	4.902	538	159	148	845	26	1.047	1.073	4.674	60.404	6.616	1.657	2.386	2.214		
Avril	4.674	664	151	80	895	25	760	785	4.784	60.599	7.305	1.614	2.504	2.469		
Mai	4.784	578	130	97	805	19	955	974	4.615	61.294	7.603	2.187	1.999	1.687		
Juin	4.615	673	258	121	1.052	23	1.089	1.112	4.555	61.177	7.719	1.878	2.355	2.138		
Juillet	4.555	1.047	141	163	1.351	27	1.144	1.171	4.735	62.977	7.139	1.278	3.234	3.853		
Août	4.735	692	147	140	979	29	1.076	1.105	4.609	63.784	6.366	1.880	2.446	1.711		
Septembre	4.609	953	205	84	1.242	22	1.267	1.289	4.562	64.920	6.260	1.931	2.584	2.053		
Octobre	4.562	700	248	101	1.049	25	957	982	4.629	65.257	5.916	1.714	3.155	3.404		
Novembre	4.629	599	124	94	817	20	955	975	4.471	65.945	5.540	1.730	3.231	1.858		
Décembre	4.471	782	182	159	1.123	23	1.221	1.244	4.350	66.677	4.992	1.716	3.655	2.928		

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	1,7	2,3	2,6	3,1	3,5	1,1	1,2	1,4	1,6	1,7
Prêts hypothécaires	7,8	9,0	10,5	11,4	12,1	2,0	2,3	2,7	3,2	3,6
Prêts sur police	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	3,5	4,8	5,3	5,7	5,9	3,1	3,2	3,4	3,6	3,7
Valeurs étrangères	0,8	1,3	1,9	1,5	1,9	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Titres garantis par le Congo	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	3,1	4,2	4,2	4,6	5,0	0,4	0,7	0,7	0,8	0,8
Titres des autres organismes										
parastataux	1,2	1,4	1,4	1,6	1,6	1,0	0,9	1,0	1,1	1,1
Titres des provinces et com-										
munes	1,7	1,4	1,7	1,8	1,9	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Obligations de sociétés belges	7,2	7,2	7,4	8,1	9,0	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,7	2,1	2,2	2,3	2,9	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7
Total des valeurs mobilières ...	19,6	22,5	24,2	25,7	28,3	6,5	6,7	7,2	7,7	7,9

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	31,0	35,3	38,7	41,7	45,3	9,8	10,7	11,6	12,6	13,6

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

XIV - 10. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1961	2,78
1962	3,03
1963	3,33
1964	3,93
1963 2 ^e trimestre .	2,99
3 ^e trimestre .	3,48
4 ^e trimestre .	3,80
1964 1 ^{er} trimestre .	3,68
2 ^e trimestre .	4,06
3 ^e trimestre .	3,94
4 ^e trimestre .	4,03

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ¼ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux; c) Ministère des Finances : inscriptions hypothécaires — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Economie belge en 1963*. — *Rapport annuel de la S.N.C.I., de l'O.C.P.E. et du Crédit Communal de Belgique*.

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1955		1956		1957		1958		1959		1960		1961		1962		1963	
1. Epargne-dépôts ¹ :																		
Caisse d'épargne	5,1		6,0		5,5		9,5		10,1		6,6		9,3		14,2		12,0	
Banques	2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1		4,0		10,5		5,9		9,4	
Institutions parastatales de crédit ...	0,5		0,6		-0,2		1,4		0,9		0,7		1,3		1,4		1,9	
Total ...		7,8		5,9		6,4		15,5		16,1		11,3		21,1		21,5		23,3
2. Epargne-réserves ¹ :																		
Organismes de pensions	3,8		3,6		5,1		5,0		3,2		3,5		3,0		2,5		4,3	
Organismes d'assurance contre les accidents de travail	1,1		1,2		1,0		1,1		0,9		0,7		1,2		1,4		1,0	
Caisses de vacances annuelles	0,3		0,1		0,5		-0,1		-0,1		0,1		0,1		0,2		0,1	
Organismes d'assurance sur la vie .	3,6		3,5		3,4		3,8		5,3		5,2		4,9		4,7		5,4	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,2		0,2		0,2		0,2		0,2		0,1		0,2		0,2		0,4	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,3		0,3		0,4		0,3		0,4		0,5		0,8		1,1		0,8	
Total ...		9,3		8,9		10,6		10,3		9,9		10,1		10,2		10,1		12,0
3. Epargne hypothécaire et immobilière :																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	2,5		1,9		1,7		2,0		1,8		1,1		1,8		3,9		1,4	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	6,3		6,9		7,0		7,2		8,5		9,2		10,0		12,5		13,4	
Constructions d'habitations (capitaux investis par les particuliers)	7,9		7,5		8,9		9,1		10,3		11,4		12,5		13,8		13,4	
Total ...		16,7		16,3		17,6		18,3		20,6		21,7		24,3		30,2		28,2
4. Emissions de capitaux :																		
Nouveaux placements du public	8,0		5,7		14,1		16,2		13,4		17,0		15,5		17,1		9,6	
Total (1 à 4) ...		41,8		36,8		48,7		60,3		60,0		60,1		71,1		78,9		73,1
Doubles emplois ² ...	0,1		-0,8		0,3		-2,6		0,6		0,1		-0,2		-0,3		-0,7	
Total net (1 à 4) ...		41,9		36,0		49,0		57,7		60,6		60,2		70,9		78,6		72,4
5. Epargne interne des entreprises :																		
Amortissements	25,4		28,5		30,9		29,8		30,7		35,0		35,1		34,3		36,0	
Epargne nette	9,6		10,0		9,2		5,2		5,2		7,7		8,9		6,0		8,3	
Total ...		35,0		38,5		40,1		35,0		35,9		42,7		44,0		40,3		44,3
Total général (1 à 5) ...		76,9		74,5		89,1		92,7		96,5		102,9		114,9		118,9		116,7

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

Références bibliographiques : Comptes rendus des opérations et de la situation de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹	
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes		
		Emissions brutes	Amortissements ³	Emissions nettes (3) = (1) - (2)							(5) = (3) + (4)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)			
1. Etat (dette directe uniquement)	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8	
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3	
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8	
	1961	13,4	7,4	6,0	—	6,0	...	1,0	- 1,0	5,0	
	1962	26,0	12,5	13,5	—	13,5	6,2	1,8	4,4	17,9	
1963	18,6	13,5	5,1	—	5,1	0,7	2,9	- 2,2	2,9		
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6	
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7	
	1960	0,9	1,3	- 0,4	...	- 0,4	2,7	0,4	2,3	1,9	
	1961	3,6	1,5	2,1	...	2,1	1,9	0,8	1,1	3,2	
	1962	3,4	1,5	1,9	—	1,9	r 3,9	0,7	r 3,2	r 5,1	
1963	3,0	1,4	1,6	...	1,6	3,4	1,0	2,4	4,0		
3. Organismes paraétatiques de crédit	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2	
	1959	2,0	0,1	1,9	3,5	5,4	2,3	0,6	1,7	7,1	
	1960	2,4	0,2	2,2	3,8	6,0	2,0	0,4	1,6	7,6	
	1961	5,4	2,2	3,2	4,4	7,6	1,8	0,6	1,2	8,8	
	1962	...	2,7	- 2,7	6,9	4,2	2,9	1,1	1,8	6,0	
1963	0,4	0,1	0,3	4,1	4,4	2,8	1,2	1,6	6,0		
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6	
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2	
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2	
	1961	0,8	1,6	- 0,8	4,7	3,9	3,9	
	1962	2,8	2,3	0,5	5,9	6,4	6,4	
1963	2,9	2,5	0,4	2,6	3,0	3,0		
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3	
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	1,3	0,2	1,1	4,2	
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3	
	1961	4,3	2,9	1,4	...	1,4	0,5	0,2	0,3	1,7	
	1962	4,0	3,3	0,7	0,3	1,0	0,5	0,4	0,1	1,1	
1963	2,7	1,0	1,7	—	1,7	0,2	0,4	- 0,2	1,5		
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9	
	1959	31,9	10,9	21,0	7,6	28,6	6,9	3,0	3,9	32,5	
	1960	35,9	20,7	15,2	8,8	24,0	7,5	2,3	5,2	29,2	
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6	
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	r 13,5	4,0	r 9,5	r 36,5	
1963	27,6	18,5	9,1	6,7	15,8	7,1	5,5	1,6	17,4		
6. Congo et Rwanda-Burundi	1958	4,0	0,4	3,6	...	3,6	3,6	
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6	
	1960	...	1,6	- 1,6	...	- 1,6	- 1,6	
	1961	
	1962	
1963		
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Rwanda-Burundi	1958	27,9	13,9	14,0	10,2	24,2	5,8	3,5	2,3	26,5	
	1959	31,9	11,5	20,4	7,6	28,0	6,9	3,0	3,9	31,9	
	1960	35,9	22,2	13,7	8,8	22,5	7,5	2,3	5,2	27,7	
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6	
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	r 13,5	4,0	r 9,5	r 36,5	
1963	27,6	18,5	9,1	6,7	15,8	7,1	5,5	1,6	17,4		
7. Rectifications à apporter pour :	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—	
	a) obtenir l'évolution de l'encours des titres accessibles à tout placeur d'une part et des titres non accessibles à tout placeur d'autre part — corrections : conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables ⁶	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—	
	1961	1,4	—	1,4	—	1,4	- 1,4	—	- 1,4	—	
	b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — corrections : différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁷	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—
1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—		
1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—		
1961	- 0,4	—	- 0,4	—	- 0,4	—	—	—	—		
1962	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—		
1963	- 0,3	—	- 0,3	—	- 0,3	—	—	—	—		

¹ Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9; en 1960 : - 3,9; en 1961 : 2,7; en 1962 : 2,8; en 1963 : 3,8.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et la Société Nationale des Distributions d'Eau.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

⁵ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁶ Dans le courant de l'année 1961, la dernière tranche de titres de l'E.A.M. a été libérée.

⁷ La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *
Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis 1 (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1962	Mars	1	Ville de Liège 1962-1982	5,25-5,50-5,75 ³	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,75
	Mars	29	R.T.T. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,54
	Mai	2	S.N.C.B. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	99,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.550	5,48
	Mai	28	Ville de Bruxelles 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	99,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,43
	Juin	14	Etat belge 1962-1982, 2 ^e série	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	8.100	5,26
	Août	27	Ville d'Anvers 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,37
	Septembre	24	Fonds des Routes	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,20
	Novembre	12	Etat belge 1962-1982, 3 ^e série	4,75-5,00-5,25 ⁵	98,50	à 10, 15 ou 20 ans	10.480	5,06
1963	Mars	4	Etat belge 1963-1983, 1 ^{re} série	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.900	5,09 ⁶
	Avril	18	R.T.T. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.350	5,55 ⁶
	Mai	16	S.N.C.B. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.300	5,55 ⁶
	Mai	30	C.N.C.P. 1963-1968-1973	5,20 — 5,50 ⁷	100,00	à 5 ou 10 ans	350	5,49 ⁶
	Juin	20	Etat belge 1963-1983, 2 ^e série	5,50 — 5,75 ⁹	99,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.250	5,72 ⁶
	Septembre	3	Ville de Liège 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80 ¹⁰	99,00	à 10 ou 20 ans	1.000	5,90 ⁶
	Septembre	3	Ville de Gand 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80 ¹⁰	99,00	à 10 ou 20 ans	600	5,90 ⁶
	Octobre	8	Etat belge 1963-1983, 3 ^e série	5,50-5,75 ⁹	98,50	à 10, 15 ou 20 ans	3.232	5,80 ⁶
	Octobre	8	Etat belge 1963-1983	6,00	100,00	à 20 ans	4.270	6,00 ⁶
	Novembre	18	Fonds des Routes 1963-1983	6,00	99,00	à 20 ans	2.500	6,12 ⁶
	Décembre	11	Ville de Brux. 1963-1973-1983	5,30-5,50-5,60-5,80 ¹¹	98,00	à 10 ou 20 ans	516	6,14 ⁶
	Décembre	11	Ville d'Anvers 1963-1973-1983	5,30-5,50-5,60-5,80 ¹¹	98,00	à 10 ou 20 ans	781	6,14 ⁶
1964	Février	17	Etat belge 1964-1969-1974	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	12.000	6,44 ⁶
	Avril	13	Fonds des Routes 1964-69-74	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	5.000	6,44 ⁶
	Mai	25	Etat belge 1964-1975	6,25 — 6,50 ¹³	100,00	à 5 ans 6 m. ou 11 ans 3 m.	7.085	6,41 ⁶
	Septembre	2	S.N.C.B. 1964-1969-1974	6,25 — 6,50 ¹²	99,50	à 5 ou 10 ans	1.500	6,58 ⁶
	Octobre	12	Etat belge 1964-1969-1974	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	11.000	6,44 ⁶
	Novembre	3	Crédit Communal, à lots	3,00	100,00	à 20 ans	1.500	6,40 ⁶
1965	Janvier	18	Etat belge 1965-1970-1976	6,25 — 6,50 ¹⁴	99,50	à 5 ans 6 m. ou 11 ans 6 m.	9.815	6,48 ⁶
	Février	15	S.N.C.B. 1965-1971-1977	6,25 — 6,50 ¹⁵	99,50	à 6 ou 12 ans	2.000	6,50 ⁶
	Mars	8	S.N.C.I. 1965-1971-1978	6,25 — 6,50 ¹⁶	99,75	à 6 ou 13 ans	2.500	6,45 ⁶

- 1 Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent (XVI 1, colonne (1) parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement aux sinistrés par la C.A.D.G.
2 Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années, 5,25 % pendant les 5 années suivantes et 5,50 % pendant les 10 dernières années.
3 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.
4 Intérêts : 5 % pendant les 10 premières années, 5,25 % pendant les 10 dernières années.
5 Intérêts : 4,75 % pendant les 10 premières années, 5 % pendant les 5 années suivantes et 5,25 % pendant les 5 dernières années.
6 Rendement sur la base des taux d'intérêt nominaux de l'emprunt.
7 Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 dernières années.
8 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.
9 Intérêts : 5,50 % pendant les 10 premières années, 5,75 % pendant les 10 dernières années.
10 Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,40 % de la 6^e à la 10^e année, 5,60 % de la 11^e à la 15^e année et 5,80 % pendant les 5 dernières années.
11 Intérêts : 5,30 % pendant les 5 premières années, 5,60 % de la 6^e à la 10^e année, 5,90 % de la 11^e à la 15^e année et 5,80 % pendant les 5 dernières années.
12 Intérêts : 6,25 % pendant les 5 premières années, 6,50 % pendant les 5 dernières années.
13 Intérêts : 6,25 % pendant 5 ans 6 mois, ensuite 6,50 % pendant 5 ans 9 mois.
14 Intérêts : 6,25 % pendant 5 ans 6 mois, ensuite 6,50 % pendant 6 ans.
15 Intérêts : 6,25 % pendant les 6 premières années, 6,50 % pendant les 6 dernières années.
16 Intérêts : 6,25 % pendant les 6 premières années, 6,50 % pendant les 7 dernières années.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté 1		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1961	Juillet	12	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00 ²
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32 ²
	Octobre	3	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22	4,92
	Novembre	14	Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S. \$ 30	5,61 ²
	Novembre	28	Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S. \$ 25	5,88
	Décembre	12	Sabena 1961-1981 ³	5,00	100,0	20 ans	FLux. 250	5,06
1962	Mars	27	Etat belge 1962-1977	5,25	98,5	15 ans	U.S. \$ 30	5,55
1963	Mai	10	Etat belge	4,875	100,0	3, 4 et 5 ans	U.S. \$ 20	4,97 ^{2,4}
	Septembre	20	Etat belge	5,00	100,0	35 mois	U.S. \$ 11	5,24 ⁴
1964	Août	31	Etat belge ³	5,25	100,0	35 mois	U.S. \$ 16,5	5,60 ⁴
1965	Janvier	29	Sabena	5-5,125 5,25-5,50	100,0	7 ans 6 mois	U.S. \$ 8	5,17 ²

- 1 La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtés, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.
2 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.
3 Emprunt de conversion.
4 Cet emprunt est exempt de tous impôts et taxes, présents et futurs au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes ou de toutes autorités belges ayant un pouvoir de taxation.
* Emprunts de l'Etat, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale des Distributions d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues), qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*.

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes									Dettes indirectes	Dettes totales ²
	Intérieure					Extérieure					
	Consolidées y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidées 2	à moyen et court terme	totale 2	Total de la dette directe 2		
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960	211,6	18,1	68,6	32,3	330,6	17,4	27,0	44,4	375,0	21,1	396,1
1961	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0
1962	251,6	20,9	60,0	36,1	358,6	19,5	17,6	37,1	395,7	27,5	423,2
1963 Février	249,9	16,8	60,2	34,4	361,3	19,5	19,1	38,6	399,9	27,5	427,4
Mars	254,6	16,7	60,5	35,4	367,2	19,3	21,2	40,5	407,7	27,5	435,2
Avril	253,9	16,3	63,4	36,4	370,0	19,2	21,9	41,1	411,1	27,4	438,5
Mai	253,8	16,2	61,9	35,8	367,7	19,2	24,0	43,2	410,9	27,4	438,3
Juin	254,0	16,2	61,4	36,1	367,7	19,0	24,3	43,3	411,0	27,4	438,4
Juillet	257,7	15,8	56,0	37,8	367,3	18,9	24,6	43,5	410,8	27,2	438,0
Août	257,5	15,7	58,3	34,3	365,8	18,9	24,9	43,8	409,6	27,2	436,8
Septembre	256,7	15,7	58,3	35,2	365,9	18,7	25,1	43,8	409,7	27,1	436,8
Octobre	263,5	13,3	55,9	37,4	370,1	18,6	26,6	45,2	415,3	27,0	442,3
Novembre	262,3	13,7	57,1	35,1	368,2	18,6	27,4	46,0	414,2	27,9	442,1
Décembre	261,6	13,7	55,1	39,8	370,2	18,4	28,1	46,5	416,7	29,3	446,0
1964 Janvier	260,2	14,3	56,7	38,9	370,1	18,4	27,9	46,3	416,4	29,2	445,6
Février	270,6	9,0	55,0	36,6	371,2	18,4	29,3	47,7	418,9	29,2	448,1
Mars	270,1	9,8	55,0	38,2	373,1	18,1	29,3	47,4	420,5	29,1	449,6
Avril	269,3	6,0	56,2	39,6	371,1	18,1	29,8	47,9	419,0	34,1	453,1
Mai	269,0	6,0	57,9	38,0	370,9	18,1	30,4	48,5	419,4	34,0	453,4
Juin	275,4	5,8	54,6	39,9	375,7	17,9	30,4	48,3	424,0	33,9	457,9
Juillet	274,6	5,8	48,8	41,6	370,8	17,8	30,2	48,0	418,8	33,8	452,6
Août	274,3	5,8	52,9	38,3	371,3	17,7	30,6	48,3	419,6	33,7	453,3
Septembre	273,9	5,8	54,3	38,1	372,1	17,5	31,4	48,9	421,0	33,5	454,5
Octobre	281,1	5,8	49,7	39,6	376,2	17,4	31,4	48,8	425,0	33,4	458,4
Novembre	279,9	6,3	52,6	38,0	376,8	17,4	31,1	48,5	425,3	33,4	458,7
Décembre	276,9	6,3	51,2	46,2	380,6	17,2	31,0	48,2	428,8	33,3	462,1
1965 Janvier	277,8	6,0	55,5	41,1	380,4	17,2	31,0	48,2	428,6	33,2	461,8
Février	284,5	6,0	57,1	39,1	386,7	17,1	30,9	48,0	434,7	33,2	467,9

1 E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Débiteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963
A. Secteur public belge (fonds publics belges) :															
1. Etat 2	187,7	204,2	216,2	231,8	238,8	45,9	44,9	42,5	66,6 ⁷	64,4 ⁷	233,6	249,1	258,7	298,4 ⁷	303,2 ⁷
2. Organismes publics de crédit non monétaires	74,2	84,5	96,1	106,0	112,6	17,3	18,9	20,2	21,9	23,4	91,5	103,4	116,3	127,9	136,0
3. Paraétatiques d'exploitation	26,8	26,2	25,4	26,5	28,3	5,3	5,5	6,0	6,5	6,4	32,1	31,7	31,4	33,0	34,7
4. Sécurité Sociale	—	—	—	—	—	4,4	5,9	7,1	9,8	11,7	4,4	5,9	7,1	9,8	11,7
5. Secteur public non compris ailleurs	27,0	26,2	25,7	26,2	26,6	9,2	9,9	10,1	10,6	11,1	36,2	36,1	35,8	36,8	37,7
B. Trésor congolais (fonds publics congolais) :	12,2	10,8	10,8	10,8	10,8	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	13,5	12,1	12,1	12,1	12,1
Total ...	327,9	351,9	374,2	401,3	417,1	83,4	86,4	87,2	116,7	118,3	411,3	438,3	461,4	518,0	535,4

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963
A. Secteurs nationaux non financiers :															
1. Entreprises privées et particuliers 3	180,2	194,9	207,0	216,1	219,9	8,7	6,3	5,5	7,7	8,1	188,9	201,2	212,5	223,8	228,0
2. Paraétatiques d'exploitation	2,2	2,5	2,8	3,1	3,5	0,2	0,5	0,5	0,4	0,5	2,4	3,0	3,3	3,5	4,0
3. Secteur public non compris ailleurs 4	1,6	1,8	1,6	1,7	1,9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,7	1,9	1,7	1,8	2,0
4. Sécurité Sociale	2,4	2,5	2,3	1,7	1,5	0,6	1,0	1,0	0,9	1,2	3,0	3,5	3,3	2,6	2,7
B. Etranger : Congo et Rwanda-Burundi 5	4,0	3,4	2,6	2,6	2,8	0,7	0,3	0,3	0,2	0,2	4,7	3,7	2,9	2,8	3,0
C. Intermédiaires financiers :															
1. Organismes monétaires 6	35,4	35,6	41,1	49,9	52,2	36,3	37,7	37,6	59,6 ⁷	58,6 ⁷	71,7	73,3	78,7	109,5 ⁷	110,8 ⁷
2. Fonds des Rentes	4,5	6,6	6,9	7,8	8,4	—	—	—	—	—	4,5	6,6	6,9	7,8	8,4
3. Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	38,8	40,7	41,9	45,4	49,4	13,6	14,8	14,2	14,8	16,6	52,4	55,5	56,1	60,2	66,0
4. Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension	52,3	56,8	59,8	63,1	67,3	23,2	25,7	28,0	30,7	31,6	75,5	82,5	87,8	93,8	98,9
5. Organismes publics de crédit non monétaires	6,5	7,1	8,2	9,9	10,2	—	—	—	2,3	1,4	6,5	7,1	8,2	12,2	11,6
Total ...	327,9	351,9	374,2	401,3	417,1	83,4	86,4	87,2	116,7	118,3	411,3	438,3	461,4	518,0	535,4

1 Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire.

2 Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

3 Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique Etranger « Congo et Rwanda-Burundi ».

4 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

5 Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo belge et du Rwanda-Burundi.

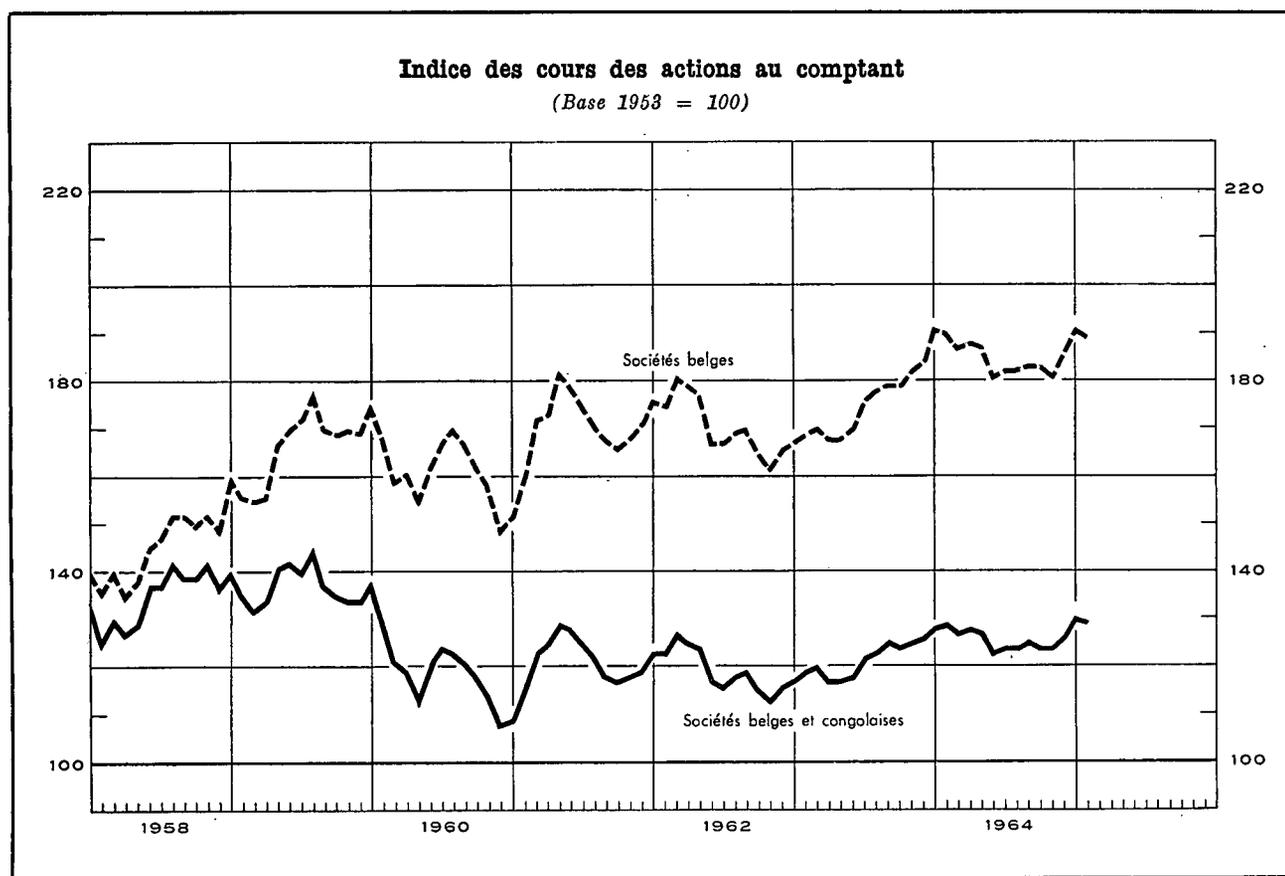
6 A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

7 Y compris l'emprunt spécial de conversion de 1962 soit 19,8 milliards.

Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation* : XXXVI^e année, vol. I, no 8, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV^e année, vol. II, no 2, août 1960 : « Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ». — XXXVIII^e année, vol. I, no 4, avril 1963 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ». — *Statistiques Economiques belges 1950-1960*.

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités moyennes par séances - (millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions				Taux de rendement % 3						
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4 6	Valeurs belges 5						
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges									
(Base 1953 = 100) 2 4												
1955 Moyenne mensuelle	152	157	146	141	3,0	n.d.						
1956 Moyenne mensuelle	113	164	158	139	3,3	n.d.						
1957 Moyenne mensuelle	106	155	158	133	3,6	n.d.						
1958 Moyenne mensuelle	70	135	145	117	3,9	n.d.						
1959 Moyenne mensuelle	105	137	166	129	3,4	2,9						
1960 Moyenne mensuelle	93	121	162	116	4,5	2,8						
1961 Moyenne mensuelle	103	120	169	115	4,5	3,1						
1962 Moyenne mensuelle	82	119	171	113	3,2	3,2						
1963 Moyenne mensuelle	88	121	174	116	2,7	3,0						
1964 Moyenne mensuelle	85	126	185	115	2,6	3,0						
	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965
Janvier	137	111	128	130	191	191	118	120	2,4	2,7	2,7	3,1
Février	118	115	129	129	190	189	115	119	2,5	2,9	2,7	3,2
Mars	83		127	128	187	189	113	120	2,5		2,8	
Avril	82		128		188		117		2,5		2,9	
Mai	85		127		187		115		2,6		3,0	
Juin	72		123		181		110		2,6		3,0	
Juillet	75		124		182		115		2,6		3,0	
Août	68		124		182		112		2,6		3,0	
Septembre	66		125		183		113		2,6		3,1	
Octobre	81		124		183		114		2,6		3,1	
Novembre	127		124		181		118		2,7		3,1	
Décembre	104		126		186		117		2,7		3,1	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois uniquement.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

4 Bourse de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

6 Jusqu'en 1958, moyenne des fins de trimestres.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1955	50	3.265	2.704	644	1,1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	37,6	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305
1961	53	4.742	3.967	1.043	5,5	492	57	8.293	363
1962	54	5.353	4.390	1.318	0,4	549	70	10.700	447
1963	51	6.349	4.402	1.552	0,1	676	60	p11.082	514

Sociétés financières et immobilières ⁵

1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	10.170	467
1961	1.483	28.302	16.075	3.611	190	2.138	140	11.200	531
1962	1.543	33.477	18.567	4.815	539	3.180	164	12.883	602
1963	1.557	34.172	19.038	3.580	230	2.282	135	p13.739	665

Industrie des fabrications métalliques

1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.917	120
1961	1.281	15.989	11.024	3.066	470	1.670	121	1.937	114
1962	1.300	16.480	12.038	3.400	443	1.795	133	1.918	117
1963	1.310	17.850	13.235	3.406	367	2.063	144	p 1.848	118

Métallurgie du fer

1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.623	1.923	25	992	53	4.886	282
1961	97	15.826	13.880	2.242	44	1.277	75	4.763	294
1962	100	15.985	15.576	2.023	523	940	54	5.427	286
1963	95	16.168	15.004	1.335	78	546	36	p 5.764	321

Industrie textile

1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	453	26
1961	982	12.358	10.249	1.260	265	492	76	386	25
1962	988	11.265	9.864	1.121	339	405	83	340	24
1963	975	11.117	10.123	1.114	447	319	67	p 339	21

Notes : voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vis au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

Industrie alimentaire

1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	892	62
1961	713	9.926	5.983	1.335	165	695	70	805	55
1962	722	9.969	6.374	1.470	110	667	67	760	52
1963	725	10.340	7.186	1.556	161	622	59	p 802	49

Industrie chimique

1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.290	76
1961	540	14.239	6.883	1.749	360	927	88	1.110	75
1962	544	15.930	7.064	1.888	209	1.065	87	964	66
1963	558	16.331	8.440	2.038	265	1.132	84	p 856	55

Electricité

1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330
1961	36	18.581	4.260	1.800	2,6	1.608	86	5.703	326
1962	36	20.056	3.320	2.053	0,1	1.690	82	7.188	340
1963	32	20.412	3.630	2.163	—	1.657	85	p 8.602	443

Industrie du charbon

1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	477	50
1961	44	8.109	3.018	124	1.450	93	10	471	30
1962	41	7.679	2.065	146	710	106	13	398	27
1963	39	7.661	1.574	209	244	184	21	p 253	23

Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ^{6 7}

1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.521	1.989
1961	13.926	171.069	108.305	24.169	3.936	12.954	1.258	39.625	2.096
1962	14.142	185.420	114.895	26.823	3.906	14.090	1.343	45.434	2.259
1963	14.234	193.465	121.935	25.205	3.202	13.006	1.256	p49.172	2.510

Notes : voir fin du tableau XVII - 2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1955	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	398	1.883	91
1956	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	1.628	78
1961	336	40.721	18.636	7.192	958	4.397	212	1.096	56
1962	302	38.822	19.383	5.865	644	3.048	172	834	35
1963	313	40.710	27.336	2.863	664	1.196	98	712	30

C. — Total général des sociétés par actions ^{6 7}

1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	39.123	2.067
1961	14.262	211.790	126.941	31.361	4.894	17.351	1.470	40.721	2.152
1962	14.444	224.242	134.278	32.688	4.550	17.138	1.515	46.268	2.294
1963	14.547	234.175	149.271	28.068	3.866	14.202	1.354	49.884	2.540

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais. A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui sont converties en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1959 12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960 12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961 12 mois	13.957	172,8	109,1	24,3	3,9	13,1	2,4
1962 4 premiers mois	5.582	55,9	33,5	8,9	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.506	122,1	71,5	17,7	2,5	9,2	1,8
6 premiers mois	11.500	139,6	84,6	20,8	2,8	10,6	2,2
7 premiers mois	12.189	147,2	91,0	22,1	3,0	11,2	2,6
8 premiers mois	12.408	148,1	91,6	22,2	3,0	11,2	2,9
9 premiers mois	12.786	150,0	92,9	22,5	3,0	11,3	3,2
10 premiers mois	13.369	157,2	96,7	23,6	3,2	11,8	3,6
11 premiers mois	13.760	171,2	107,5	25,1	3,7	12,8	3,9
12 mois	14.174	186,2	115,2	26,9	3,9	14,1	4,3
1963 Janvier	132	2,2	0,8	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	351	3,1	2,6	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	2.225	21,1	12,6	3,2	0,4	2,2	0,6
4 premiers mois	5.525	55,6	32,5	8,1	1,0	4,3	0,8
5 premiers mois	9.355	123,4	75,4	15,9	2,1	8,2	1,1
6 premiers mois	11.383	146,6	91,7	19,7	2,6	10,0	1,3
7 premiers mois	12.058	152,0	96,9	20,3	2,7	10,4	1,6
8 premiers mois	12.374	153,5	97,8	20,6	2,8	10,4	1,7
9 premiers mois	12.829	155,5	99,1	20,9	2,8	10,5	1,8
10 premiers mois	13.414	165,4	105,8	22,1	3,0	10,9	2,1
11 premiers mois	13.825	177,0	113,4	23,5	3,1	11,7	2,3
12 mois	14.258	193,8	122,0	25,2	3,2	13,0	2,6
1964 Janvier	p 116	2,1	1,0	0,3	0,1	0,1	0,2
2 premiers mois	p 283	2,9	1,9	0,9	0,1	0,2	0,4
3 premiers mois	p 1.623	19,1	11,9	3,1	0,3	1,3	0,7
4 premiers mois	p 4.051	54,7	32,2	7,7	1,1	3,5	0,9

Notes : Voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959 12 mois	560	49,5	22,7	8,8	0,5	6,3	0,2
1960 12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961 12 mois	340	41,7	19,2	7,2	1,0	4,4	0,1
1962 4 premiers mois	41	1,3	0,5	0,1
5 premiers mois	87	19,8	11,8	4,4	0,1	2,4	...
6 premiers mois	194	30,0	14,4	5,4	0,2	2,8	...
7 premiers mois	237	33,5	16,2	5,6	0,3	2,9	...
8 premiers mois	240	33,6	16,2	5,6	0,3	2,9	...
9 premiers mois	250	34,3	17,1	5,6	0,5	2,9	...
10 premiers mois	267	34,7	17,2	5,6	0,5	2,9	...
11 premiers mois	285	37,1	18,2	5,8	0,6	3,0	...
12 mois	305	38,9	19,4	5,9	0,6	3,1	0,1
1963 Janvier	3	0,1
2 premiers mois	7	0,1
3 premiers mois	27	1,6	0,6
4 premiers mois	50	2,9	1,0	0,1	0,1
5 premiers mois	96	20,3	15,9	2,1	0,1	0,8	...
6 premiers mois	216	32,0	22,4	2,7	0,3	1,1	...
7 premiers mois	252	35,2	24,2	2,8	0,4	1,1	...
8 premiers mois	255	35,2	24,3	2,8	0,4	1,1	...
9 premiers mois	265	35,6	24,3	2,8	0,4	1,1	...
10 premiers mois	280	36,6	24,8	2,8	0,5	1,1	...
11 premiers mois	298	39,4	26,4	2,8	0,7	1,2	...
12 mois	317	41,5	27,7	2,9	0,7	1,2	...
1964 Janvier	4	0,1	0,1
2 premiers mois	8	0,1	0,1
3 premiers mois	24	0,9	0,4
4 premiers mois	52	2,4	0,9	0,1	0,1

C. — Total général ⁴

1959 12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960 12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961 12 mois	14.297	214,5	128,3	31,5	4,9	17,5	2,5
1962 4 premiers mois	5.623	57,2	34,0	9,0	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.593	141,9	83,3	22,1	2,6	11,6	1,8
6 premiers mois	11.694	169,6	99,0	26,2	3,0	13,4	2,2
7 premiers mois	12.426	180,7	107,2	27,7	3,3	14,1	2,6
8 premiers mois	12.648	181,7	107,8	27,8	3,3	14,1	2,9
9 premiers mois	13.036	184,3	110,0	28,1	3,5	14,2	3,2
10 premiers mois	13.636	191,9	113,9	29,2	3,7	14,7	3,6
11 premiers mois	14.045	208,3	125,8	30,9	4,3	15,8	3,9
12 mois	14.479	225,1	134,6	32,8	4,5	17,2	4,4
1963 Janvier	135	2,3	0,8	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	358	3,2	2,6	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	2.252	22,7	13,2	3,2	0,4	2,2	0,6
4 premiers mois	5.575	58,5	33,5	8,2	1,1	4,3	0,8
5 premiers mois	9.451	143,7	91,3	18,0	2,2	9,0	1,1
6 premiers mois	11.599	178,6	114,1	22,4	2,9	11,1	1,3
7 premiers mois	12.310	187,2	121,1	23,1	3,1	11,5	1,6
8 premiers mois	12.629	188,7	122,1	23,4	3,2	11,5	1,7
9 premiers mois	13.094	191,0	123,4	23,7	3,2	11,6	1,8
10 premiers mois	13.694	202,0	130,6	24,9	3,5	12,0	2,1
11 premiers mois	14.123	216,4	139,8	26,3	3,8	12,9	2,3
12 mois	14.575	235,3	149,7	28,1	3,9	14,2	2,6
1964 Janvier	120	2,2	1,1	0,3	0,1	0,1	0,3
2 premiers mois	291	3,0	2,0	0,9	0,1	0,2	0,4
3 premiers mois	1.647	20,0	12,3	3,1	0,3	1,3	0,7
4 premiers mois	4.103	57,1	33,1	7,8	1,2	3,5	0,9

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I., et la Sabena.

⁵ A partir de 1961 sont reprises graduellement dans les statistiques les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1955	14.192	4.273	1.560	1.206	354	532	886	5.159	8.597
1956	16.557	3.503	1.701	1.363	338	389	727	4.230	6.562
1957	27.682	5.573	3.120	1.448	1.672	833	2.505	8.078	10.687
1958	8.801	4.908	3.144	1.506	1.638	1.288	2.926	7.834	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.530	1.666	814	2.480	6.240	11.317
1960	16.065	6.266	1.367	1.682	— 315	1.009	694	6.960	11.241
1961	19.013	6.014	1.667	1.520	147	844	991	7.005	12.660
1962	19.173	8.249	3.375	1.860	1.515	1.762	3.277	11.526	14.614
1963	14.956	6.244	4.628	1.646	2.982	375	3.357	9.601	11.964

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ³

1955	4.711	2.995	316	91	225	— 7	218	3.213	2.625
1956	8.630	3.146	341	110	231	5	236	3.382	2.637
1957	6.994	1.759	724	171	553	...	553	2.312	1.905
1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	6.443	1.685	80	177	— 97	— 21	— 118	1.567	1.510
1961	209	82	...	85	— 85	— 24	— 109	— 27	— 64
1962	398	204	4	32	— 28	...	— 28	176	167
1963	232	40	...	76	— 76	— 14	— 90	— 50	— 51

Total général

1955	18.903	7.268	1.876	1.297	579	525	1.104	8.372	11.222
1956	25.187	6.649	2.042	1.473	569	394	963	7.612	9.199
1957	34.676	7.332	3.844	1.619	2.225	833	3.058	10.390	12.592
1958	11.083	6.070	3.594	1.630	1.964	1.339	3.303	9.373	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.617	1.794	793	2.587	6.960	11.923
1960	22.508	7.951	1.447	1.859	— 412	988	576	8.527	12.751
1961	19.222	6.096	1.667	1.605	62	820	882	6.978	12.596
1962	19.571	8.453	3.379	1.892	1.487	1.762	3.249	11.702	14.782
1963	15.188	6.284	4.628	1.722	2.906	361	3.267	9.551	11.913

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note ³).

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note ² ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

XVII - 5. — EMISSION DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 3).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁴			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émission nominale	émissions nettes	émissions non continuées brutes	Total	émission nominale	émissions nettes	émissions non continuées brutes	Total
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	
1961 6 premiers mois ...	6.873	1.847	357	2.204	145	6	...	6
9 premiers mois ...	8.945	2.648	472	3.120	145	6	...	6
12 mois	19.013	4.086	1.667	5.753	209	45	...	45
1962 3 premiers mois ...	3.181	1.267	220	1.487	219	30	...	30
6 premiers mois ...	6.691	2.877	1.564	4.441	256	31	...	31
9 premiers mois ...	13.945	5.084	1.590	6.674	395	196	...	196
12 mois	19.173	6.519	3.375	9.894	399	196	...	196
1963 3 premiers mois ...	1.614	693	706	1.399
6 premiers mois ...	5.805	2.829	2.360	5.189	232	40	...	40
9 premiers mois ...	8.721	3.852	2.917	6.769	232	40	...	40
12 mois	14.956	5.244	4.628	9.872	232	40	...	40
1964 3 premiers mois ...	3.608	1.164	183	1.347	1.335
1963 Mai	1.724	843	96	939	200	40	...	40
Juin	940	251	83	334	32
Juillet	800	193	210	403
Août	463	132	95	227
Septembre	1.654	698	252	950
Octobre	1.145	323	120	448
Novembre	2.149	273	212	485
Décembre	3.154	791	711	1.502
1964 Janvier	1.543	239	139	378	15
Février	886	284	1	285
Mars	1.179	502	43	545	1.320
Avril	2.958	1.164	611	1.775
Mai	1.182	411	...	411
Juin	2.752	1.731	812	2.543
Juillet	2.797	1.064	...	1.064
Août	445	174	...	174
Septembre	941	248	...	248
Octobre	2.569	683	10	693
Novembre	2.639	641	...	641
Décembre	2.653	1.325	...	1.325
1965 Janvier	711	213	1.000	1.213
Février	427	176	...	176

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public.

⁴ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. — 3, 6 et 9 premiers mois = addition des chiffres mensuels. Le chiffre des 12 mois comprend des données supplémentaires qui ne peuvent être ventilées mensuellement [pour les colonnes (1), (2), (3) et (7) voir le tableau XVII-4].

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1960 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par				Capitaux empruntés par				Total (9) = (1) + (2) + (8) + (4) ou (5) + (6) + (7) + (8)	Retraits de capitaux (10)
	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1955	2.325	3.314	23	2.807	2.556	253	5.639	43
1956	2.428	...	15	2.780	22	2.313	2.602	286	5.223	185
1957	2.288	3.305	17	2.786	2.514	276	5.593	5
1958	2.078	...	8	1.821	15	968	2.504	420	3.907	577
1959	2.191	159	...	1.165	73	29	2.981	432	3.515	188
1960	2.415	1.107	...	1.561	1.025	10	3.001	1.047	5.093	37
1961	2.487	1.811	...	1.523	1.817	1	3.014	989	5.821	23
1962	1.518	943	10	1.593	1.517	1	1.275	1.271	4.064	307
1963	1.585	202	73	1.568	1.600	122	925	781	3.428	49
1964	1.879	6	2.058	...	1.310	306	2.327	...	3.943	11
1963 2 ^e trimestre	1.608	373	25	1.609	1.822	56	1.000	737	3.615	20
3 ^e trimestre	1.115	169	64	1.493	1.766	19	591	465	2.841	3
4 ^e trimestre	1.855	51	155	1.523	1.384	252	923	1.025	3.584	...
1964 1 ^{er} trimestre	1.810	...	162	1.862	1.426	765	677	966	3.834	45
2 ^e trimestre	1.535	7	22	2.050	1.243	111	1.397	913	3.664	...
3 ^e trimestre	1.968	...	48	2.036	1.450	190	1.248	1.164	4.052	...
4 ^e trimestre	2.139	17	2.053	...	1.117	162	2.930	...	4.209	...
1963 Novembre	1.114	60	304	1.646	1.767	159	334	864	3.124	...
Décembre	2.535	100	177	1.400	1.271	153	1.560	1.278	4.262	...
1964 Janvier	2.033	...	127	2.118	1.288	705	1.264	1.021	4.278	...
Février	1.712	...	196	2.119	1.626	1.084	392	925	4.027	141
Mars	1.669	...	165	1.352	1.380	523	333	950	3.186	...
Avril	1.853	20	12	1.717	980	270	1.622	730	3.602	...
Mai	1.399	...	42	2.779	1.713	53	1.678	776	4.220	...
Juin	1.470	...	17	1.784	1.123	...	941	1.207	3.271	...
Juillet	2.062	...	55	2.139	1.539	...	1.182	1.535	4.256	...
Août	2.174	...	36	2.125	1.465	588	1.235	1.047	4.335	...
Septembre	1.678	...	51	1.849	1.348	...	1.327	903	3.578	...
Octobre	1.825	2.325	1.314	33	1.652	1.151	4.150	...
Novembre	2.126	44	24	2.063	1.072	474	1.303	1.408	4.257	...
Décembre	2.465	9	1.749	...	962	6	3.255	...	4.223	...
1965 Janvier	2.487	166	1.266	...	1.104	63	2.752	...	3.919	406
Février	1.708	458	2.098	...	1.706	...	2.558	...	4.264	74

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	239	158	292	366	243	57	535	423
1961	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1962	39	3	158	475	196	478	354	285	68	763	422
1963	39	2	129	510	226	521	355	302	73	823	428
1964	39	2	148	605	269	607	417	358	82	965	499
1963 2 ^e trimestre	39	3	133	505	206	508	339	308	71	816	410
3 ^e trimestre	39	2	112	508	239	510	351	312	72	822	423
4 ^e trimestre	39	2	132	576	254	578	386	339	77	917	463
1964 1 ^{er} trimestre	39	2	131	574	260	576	391	337	80	913	471
2 ^e trimestre	39	3	137	600	268	603	405	360	80	963	485
3 ^e trimestre	39	2	156	586	265	588	421	352	84	940	505
4 ^e trimestre	39	3	169	658	281	661	450	382	86	1.043	536
1963 Novembre	39	2	103	512	232	514	335	300	69	814	404
Décembre	39	2	160	620	244	622	404	363	82	985	486
1964 Janvier	39	2	157	597	262	599	419	348	83	947	502
Février	39	2	128	535	265	537	393	313	78	850	471
Mars	39	2	109	589	251	591	360	352	79	943	439
Avril	39	3	142	619	287	622	429	371	84	993	513
Mai	39	2	139	537	235	539	374	320	72	859	446
Juin	39	3	130	644	281	647	411	391	86	1.038	497
Juillet	39	3	166	620	293	623	459	368	84	991	543
Août	39	2	156	541	248	543	404	324	81	867	485
Septembre	39	2	146	598	255	600	401	363	85	963	486
Octobre	39	3	175	636	263	639	438	368	85	1.007	523
Novembre	39	3	158	611	265	614	423	361	80	975	503
Décembre	39	2	175	727	313	729	488	418	94	1.147	582
1965 Janvier	39	2	144	610	291	612	435	360	88	972	523

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 ou 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.) — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n^o 3, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXX^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Date des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	certificats de trésorerie		certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 366 jours	autres effets publics	
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		émis à maximum 366 jours 1	certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 180 jours			certificats de trésorerie émis à plus de 180 jours et à maximum 366 jours
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2.25 %		Taux du Certificat + 5/16 % minimum 2.25 %	4,75	
24 décembre .	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25					
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25	.		.	6,25	
		représentatives d'importations d'exportations					.		.	6,25	
10 novembre .	5,—	5,—	4,—	5,50	5,75	6,25					6,25
1961 24 août	4,75	4,75	3,75	5,25	5,50	6,—	.		.	6,—	
							Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 180 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 180 jours et à maximum 366 jours		
28 décembre .	4,50	4,50	3,50	5,—	5,25	5,75	5,75	2,25	4,50	5,25	5,75
1962 18 janvier ...	4,25	4,25	3,25	4,75	5,—	5,50	5,50	2,25	4,25	5,—	5,50
22 mars	4,—	4,—	3,—	4,50	4,75	5,25	5,25	2,25	4,—	4,50	5,25
9 août	3,75	3,75	3,—	4,25	4,50	5,—	5,—	2,25	3,75	4,25	5,—
6 décembre .	3,50	3,50	2,75	4,—	4,50	5,—	5,—	—	3,50	4,—	5,—
1963 18 juillet	4,—	4,—	3,25	4,50	5,—	5,50	5,50	—	4,—	4,50	5,50
31 octobre ...	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	—	4,50	5,25	6,25
1964 4 février ...	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	—	4,75	5,50	6,50
3 juillet	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,00	5,50	6,50
18 décembre .	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,25	5,75	6,50

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 28 février 1965

Cert. de tré. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes 1	
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1961	2,57
1962	2,13
1963	2,28
1964	3,34
1964 Mars	3,77
Avril	3,16
Mai	3,22
Juin	3,56
Juillet	3,95
Août	2,85
Septembre	3,86
Octobre	3,59
Novembre	2,83
Décembre	3,01
1965 Janvier	2,23
Février	2,24

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 2				Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 3		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication 7		
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	4,75	4,25		6 mois	9 mois	12 mois
1960	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4,25	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860
1961	3,50	3,75	4,—	4,25	—	—	1960 5 janv.	4,171	*	4,354
							1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
1962	2,50	2,75	3,—	—	3,30	3,27	1962 4 janv.	4,283	4,364	*
							1963 3 janv.	3,360	3,416	3,450
1963 Déc. ...	3,50	3,80	4,10	—	4,35	4,31	1964 14 janv.	4,750	4,800	4,750
1964 Mars ...	3,75	4,00	4,25	—	4,75	4,72	1964 12 mai	4,95	4,95	5,10
Avril ...	3,80	4,05	4,30	—	4,75	4,75	9 juin	4,95	5,00	*
Mai ...	3,80	4,05	4,30	—	4,75	4,75	14 juil.	5,00	*	5,20
Juin ...	3,80	4,05	4,30	—	4,80	4,77	11 août	5,15	*	*
Juillet ...	4,00	4,25	4,50	—	5,00	5,00	8 sept.	5,15	5,30	5,40
Août ...	4,00	4,25	4,50	—	5,00	5,00	13 oct.	5,15	5,30	5,40
Sept. ...	4,00	4,25	4,50	—	5,00	5,00	10 nov.	5,25	5,40	5,50
Oct. ...	4,00	4,25	4,50	—	5,15	5,12	8 déc.	5,40	5,55	5,65
Nov. ...	4,25	4,50	4,75	—	5,25	5,23	1965 12 janv.	5,40	5,55	5,65
Déc. ...	4,25	4,50	4,75	—	5,20	5,24	9 févr.	5,35	5,50	5,55
1965 Janv. ...	4,20	4,40	4,70	—	5,10	5,16	9 mars	5,25	5,40	5,50
Févr. ...	4,15	4,35	4,65	—	—	—				

1 Les moyennes publiées ci-dessous sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. Jusqu'au 18 novembre 1959, moyennes arithmétique simple des taux uniques journaliers. Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

Nous signalons que l'I.R.G. établit ses moyennes en comptant le nombre total de jours du mois.

2 Cf. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 9233).

3 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques, soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et à 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8030). Par l'A.R. du 20-12-1962, les certificats A ont été convertis en un « Emprunt Spécial de Conversion de 1962 » remboursable en 20 ans et divisé en trois tranches (10.000, 5.000 et 4.928 millions) portant intérêt au taux de 8,50 % l'an à partir du 1-1-1962, 8-12-1966 et 8-12-1971 respectivement. Avant ces dates le taux reste fixé à 1 15/16 % l'an. L'encours des certificats de trésorerie B ne varie pas; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de Trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1962, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

4 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

5 Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires du mois.

6 Taux unique, valable pour tous les certificats adjugés (taux le plus élevé retenu par le Fonds des Rentes).

7 Jusqu'à la fin de 1968, taux moyens pondérés par les montants des certificats adjugés. A partir de janvier 1964, taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus par le Trésor).

* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif I 1 Comptes de dépôt à					Caisse Générale d'Épargne (Dépôts d'épargne des particuliers)	
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 250.000 F	au-delà de 250.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois		
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,00 ³	2,00
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,00	2,00
1960	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,00 ³	2,00 ³
1961	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,00 ³	2,00 ³
1962	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³
1963	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³
1964	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1963 Novembre	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³
1963 Décembre	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³
1964 Janvier	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Février	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Mars	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Avril	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Mai	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Juin	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Juillet	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Août	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Septembre	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Octobre	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Novembre	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1964 Décembre	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴
1965 Janvier	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁵	2,00 ⁵
1965 Février	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁵	2,00 ⁵

¹ Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales appliquent en général un tarif supérieur. — ² De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — ³ Prime de fidélité égale à 10 % des intérêts acquis sur toutes sommes restées en dépôt pendant l'année civile entière. Pour les sommes jusqu'à 250.000 F, pas de majoration en 1959. Pour les dépôts excédant 250.000 F, la prime de fidélité est appliquée depuis le 1-1-1960. — ⁴ Depuis le 1-1-1964, prime de fidélité comprise, taux 3,40 % pour les dépôts jusqu'à 250.000 F et 2,30 % pour les dépôts au-delà de 250.000 F. — ⁵ Depuis le 1-1-1965, prime de fidélité comprise, taux 3,50 % pour les dépôts jusqu'à 350.000 F et 2,40 % pour les dépôts au-delà de 350.000 F.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Emprunts émis avant le 1 ^{er} décembre 1962					Emprunts émis après le 1 ^{er} décembre 1962			
	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)	Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré
		Etat	Paraéta-tiques et villes	Etat	Paraéta-tiques et villes		Etat	Paraéta-tiques et villes	
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,57	—	—	—
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,54	5,59	5,45	—	—	—
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41	—	—	—
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85	—	—	—
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11	—	—	—
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89	—	—	—
1962	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64	—	—	—
1963	4,05	4,54	4,50	4,96	5,02	4,94	—	—	—
1964	4,04	5,04	4,92	5,32	5,21	5,23	5,98	5,95	5,98
1964 Février	4,09	5,36	5,16	5,54	5,38	5,45	6,38	6,34	6,36
1964 Mars	4,07	5,34	5,18	5,51	5,44	5,44	6,47	6,20	6,41
1964 Avril	4,00	5,37	5,25	5,50	5,47	5,45	6,14	6,41	6,19
1964 Mai	4,07	5,49	5,32	5,57	5,50	5,52	6,45	6,48	6,44
1964 Juin	4,07	5,48	5,37	5,60	5,55	5,55	6,45	6,47	6,46
1964 Juillet	4,06	5,44	5,42	5,62	5,53	5,54	6,42	6,52	6,46
1964 Août	4,06	5,42	5,43	5,62	5,55	5,54	6,54	6,52	6,53
1964 Septembre	4,06	5,42	5,43	5,65	5,54	5,55	6,44	6,53	6,47
1964 Octobre	4,06	5,45	5,45	5,68	5,56	5,57	6,45	6,54	6,34
1964 Novembre	4,06	5,51	5,48	5,68	5,62	5,60	6,48	6,57	6,37
1964 Décembre	4,06	5,34	5,43	5,61	5,61	5,53	6,49	6,59	6,52
1965 Janvier	4,06	5,38	5,38	5,62	5,60	5,53	6,43	6,55	6,47
1965 Février	4,06	5,45	5,35	5,60	5,60	5,53	6,46	6,55	6,49
1965 Mars	4,06	5,20	5,31	5,53	5,57	5,43	6,40	6,51	6,43

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

¹ Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, no 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, no 6, juin 1951 : « Le marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXI^e année, vol. II, no 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » ; XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1956		3,50		2,50		3,—		4,50		4,—		2,50		3,75		1,50
1956 Septembre .	6	5,—														
Octobre ...											22	3,75				
Novembre .													22	4,—		
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril					11	4,—										
Mai															15	2,50
Juillet ...											17	4,25	11	5,—		
Août			23	3,50	12	5,—					16	5,—				
Septembre .	19	4,—					19	7,—								
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75							24	4,50				
Mars			7	2,25			20	6,—			25	4,—				
Avril			18	1,75												
Mai							22	5,50					3	4,50		
Juin	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août							14	4,50								
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet ...							25	7,—								
Octobre ...							5	6,50								
Novembre .							2	6,—								
1962 Mars							8	5,50								
Mars							22	5,—								
Avril							26	4,50			25	4,—	6	4,50		
Juin													8	4,—		
1963 Janvier ...							3	4,—			8	3,50	18	3,50		
Juin													14	4,—		
Juillet ...			17	3,50												
Novembre .					14	4,—										
1964 Janvier ...											6	4,—	31	4,50		
Février ...							27	5,—								
Juin											4	4,50				
Juillet ...																
Novembre .							23	7,—					6	5,—		
1965 Janvier ...	22	3,50	24	4,—												

1 Federal Reserve Bank of New York.

Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1964 9 janvier	1965 7 janvier	1964 6 février	1965 4 février
ACTIF								
Encaisse or	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger	9.985	13.355	17.448	20.665	17.476	20.666	17.615	21.033
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	1.314	2.546	2.627	3.370	2.621	3.352	2.597	3.420
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna- tional</i>		2.204	2.263	3.096	2.263	3.096	2.263	3.172
<i>Autres opérations</i>		342	364	274	358	256	334	248
Annuités de Prêt de la B.I.R.D.	—	—	630	589	630	589	630	589
Monnaies divisionnaires	18	8	28	24	22	20	18	35
Comptes courants postaux	553	481	911	920	914	1.198	790	850
Prêts à l'Etat ²	6.500	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat ³	2.358	3.221	3.316	3.546	4.350	4.427	4.247	4.286
Portefeuille d'escompte	18.675	20.608	20.007	18.606	18.961	18.335	17.774	16.261
Effets représentatifs de crédits à court terme :								
<i>Effets escomptés sur la France</i>	5.846	6.310	7.030	6.173	7.351	5.894	6.638	5.484
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céréales</i> ⁴	797	1.223	575	669	568	493	384	547
<i>Obligations cautionnées</i>		2.190		1.296
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme :								
<i>Prêts spéciaux à la construction</i>				6.819		5.274		5.181
<i>Autres crédits à moyen terme</i>	12.031	13.074	12.402	4.945	11.042	4.484	8.752	3.753
Effets négociables achetés en France ⁵	2.878	2.412	3.220	4.546	2.678	3.480	2.973	3.945
Avances à 30 jours sur effets publics ...	187	166	72	32	107	34	17	32
Avances sur titres	74	67	71	88	70	82	73	86
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	553	870	1.656	1.689	527	715	559	923
Divers	834	885	1.468	1.497	1.407	1.299	1.153	1.439
Total ...	48.251	54.391	61.226	65.344	59.535	63.969	58.218	62.671
PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	44.348	50.082	55.781	59.544	55.077	59.266	54.290	58.311
Comptes créditeurs :								
<i>Compte courant du Trésor public</i>	1	1	...	1	1	...	1
<i>Comptes des banques, institutions et personnes étrangères</i>	1.561	200	238	426	281	390	240	249
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises</i> .		1.291	1.789	1.807	955	811	796	788
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	1.029	1.226	1.451	1.435	1.264	1.285	1.189	1.178
Capital de la Banque	150	150	250	250	250	250	250	250
Divers	1.163	1.441	1.716	1.882	1.707	1.966	1.453	1.894
Total ...	48.251	54.391	61.226	65.344	59.535	63.969	58.218	62.671

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 8 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Loi du 15 août 1938, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁵ Décret du 17 juin 1938.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1961 28 February	1962 28 February	1963 28 February	1964 29 February	1964 5 February	1965 10 February	1964 4 March	1965 10 March
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	---------------------	-----------------	------------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	2.237	2.313	2.338	2.438	2.438	2.638	2.488	2.638
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	1
Amount of Fiduciary Issue	2.250	2.325	2.350	2.450	2.450	2.650	2.500	2.650
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.250	2.325	2.350	2.450	2.450	2.650	2.500	2.650

Notes Issued :								
In Circulation	2.212	2.302	2.309	2.430	2.407	2.599	2.444	2.628
In Banking Department	38	23	41	20	43	51	56	22
Total ...	2.250	2.325	2.350	2.450	2.450	2.650	2.500	2.650

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	425	507	266	298	248	193	239	242
Other Securities :								
Discounts and Advances	28	44	54	32	27	110	34	108
Securities	19	20	22	25	24	25	26	27
Notes	38	23	41	20	43	51	56	22
Coin	1	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	511	595	384	376	343	380	356	400

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	3	4	4	4
Public Deposits	18	13	11	10	11	9	11	11
(including Exchequer, Savings Banks Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)								
Special Deposits	155	241	—	—	—	—	—	—
Other Deposits :								
Bankers	251	249	280	276	242	266	255	283
Others Accounts	68	73	74	71	72	86	71	87
Total ...	511	595	384	376	343	380	356	400

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1961 31 December	1962 31 December	1963 31 December	1964 31 December	1964 5 February	1965 10 February	1964 4 March	1965 10 March
ASSETS								
Gold certificate account	15.445	14.430	13.819	13.505	13.819	13.092	13.774	12.986
Redemption fund for F.R. notes	1.170	1.266	1.418	1.570	1.411	1.554	1.407	1.542
Total gold certificates reserves ...	16.615	15.696	15.237	15.075	15.230	14.646	15.181	14.528
Cash	320	288	182	146	310	172	267	152
Discounts and advances	130	38	63	186	423	144	77	437
Acceptances :								
Bought outright	48	52	70	59	64	58	62	55
Held under repurchase agreement	3	58	92	35	3	73	15	60
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	3.193	2.442	4.142	6.044	3.852	6.671	4.011	6.668
Certificates	1.699	13.182	7.066	...	7.066	...	3.265	...
Notes	19.984	10.717	17.729	25.188	17.729	25.188	21.621	25.697
Bonds	3.846	4.137	4.645	5.274	4.645	5.274	4.555	4.846
Total bought outright ...	28.722	30.478	33.582	36.506	33.292	37.133	33.452	37.211
Held under repurchase agreement	159	342	11	538	83	109	...	62
Total U.S. Government securities ...	28.881	30.820	33.593	37.044	33.375	37.242	33.452	37.273
Total loans and securities	29.062	30.968	33.818	37.324	33.865	37.517	33.606	37.825
Cash items in process of collection	6.125	6.518	6.435	7.190	5.400	5.648	5.437	5.348
Bank premises	111	104	104	102	103	102	103	102
Other assets	237	357	400	552	610	564	562	503
Total assets ...	52.470	53.931	56.176	60.389	55.518	58.649	55.156	58.458
LIABILITIES								
Federal Reserve notes	28.802	30.151	32.381	34.659	31.262	33.937	31.309	34.087
Deposits :								
Member bank reserves	17.387	17.454	17.049	18.086	17.479	17.335	16.874	17.250
U.S. Treasurer - general account	465	597	880	820	635	907	947	872
Foreign	279	247	171	229	137	143	136	151
Other	320	424	291	321	206	192	203	194
Total deposits ...	18.451	18.722	18.391	19.456	18.457	18.577	18.160	18.467
Deferred availability cash items	3.825	3.584	3.835	4.584	4.122	4.299	3.990	4.106
Other liabilities and accrued dividends ...	59	73	82	642	80	645	92	605
Total liabilities ...	51.137	52.530	54.689	59.341	53.921	57.458	53.551	57.265
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	445	467	497	524	504	529	508	532
Surplus	888	934	990	524	990	524	990	524
Other capital accounts	103	138	107	137
Total liabilities and capital accounts ...	52.470	53.931	56.176	60.389	55.518	58.649	55.156	58.458
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	126	86	92	122	92	120	97	119
Ratio of gold certificate reserves to F.R. note liability	56,7 %	51,2 %	46,3 %	42,7 %	47,5 %	42,5 %	47,5 %	41,8 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F.R. note liability » includes \$ 685 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK

(miljoenen guldens)

	1960 31 december	1961 31 december	1962 31 december	1968 31 december	1964 6 januari	1965 4 januari	1964 10 februari	1965 8 februari
ACTIVA								
Goud	5.487	5.698	5.698	5.770	5.770	6.080	5.770	6.116
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.107	484	586	1.081	1.087	1.504	937	1.322
Buitenlandse betaalmiddelen
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	40	14	7	15	18	31	22	24
Wissels, promessen schatkistpapier en schuldbrieven in disconto	48
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	249	523	597	729	523	338	405	338
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen)	12	52	72	25	26	14	4	156
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	51	21	13	16	15	13	15	17
Belegging van kapitaal en reserves	174	183	183	178	178	174	179	173
Gebouwen en inventaris	1	1	1	...	1	...	1	...
Diverse rekeningen	12	8	10	11	16	36	14	24
Totaal ...	7.133	7.032	7.167	7.825	7.634	8.190	7.347	8.170

PASSIVA

Bankbiljetten in omloop	4.900	5.279	5.758	6.225	6.082	6.865	5.908	6.554
Bankassignaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	1.603	1.421	1.036	1.261	1.214	987	1.096	1.289
<i>'s Rijks schatkist</i>	934	995	620	1.095	1.039	588	955	971
<i>Banken in Nederland</i>	519	233	233	122	90	321	102	286
<i>Andere ingezetenen</i>	150	143	133	44	35	78	39	32
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	59	77	112	76	72	76	78	68
<i>Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen</i> ...	48	71	106	70	67	70	76	65
<i>Andere niet-ingezetenen</i>	11	6	6	6	5	6	2	3
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	320	14	18	16	16	14	16	14
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	164	168	168	168	168	167	168	167
Diverse rekeningen	67	53	55	59	62	61	61	58
Totaal ...	7.133	7.032	7.167	7.825	7.634	8.190	7.347	8.170

N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	110	69	63	62	62	65	60	64
--	-----	----	----	----	----	----	----	----

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1961 dicembre	1962 dicembre	1963 dicembre	1964 dicembre p	1965 novembre	1964 novembre	1964 gennaio	1965 gennaio p
Oro in cassa	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Cassa ¹	13	12	25	22	20	12	21	16
Portafoglio ²	500	616	942	764	744	716	849	711
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	107	260	337	285	337	238	327	203
Prorogati pagamenti	6	12	42	51	6	—	17	—
Ufficio italiano dei cambi	1.810	2.146	1.770	2.069	1.819	1.950	1.622	2.083
Disponibilita in divisa all'estero	63	63	65	64	63	64	65	63
Titoli emessi o garantiti dallo Stato ⁴ ...	83	244	168	519	115	326	156	398
Immobili
Debitori diversi	123	132	229	179	246	159	303	180
Partite varie	—	—	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	—	—	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	485	485	440	410	440	410	410	380
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	—	—	—	—	—	—	—	—
C/c servizio tesoreria	—	—	506	559	272	552	445	740
Servizi diversi per conto dello Stato	1	—	—	29	—	32	—	55
Spese	45	56	71	63	48	53	2	3
Totale attivo ...	4.236	5.026	5.595	6.013	5.110	5.512	5.217	5.832
Circolazione dei biglietti ⁵	2.779	3.235	3.699	3.914	3.328	3.477	3.329	3.592
Vaglia, assegni e debiti a vista ⁶	39	43	62	57	23	26	21	34
Conti correnti liberi	118	122	87	119	43	41	44	72
Conti correnti vincolati	797	988	1.305	1.459	1.308	1.550	1.392	1.728
Creditori diversi	189	237	352	391	325	356	410	394
C/c servizio tesoreria	263	320	—	—	...	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	—	18	10	—	26	—	10	—
Capitale
Fondo di riserva ordinario	4	4	5	6	5	6	5	6
Fondo di riserva straordinario	2	2	3	3	3	3	3	3
Rendite	45	57	72	63	49	53	3	2
Utile provvisorio del precedente esercizio .	—	—	—	—	—	—	—	1
Totale passivo e patrimonio ...	4.236	5.026	5.595	6.013	5.110	5.512	5.217	5.832
Depositanti di titoli e valori	4.775	4.845	4.273	4.884	4.729	4.697	4.126	5.008
¹ Comprese monete di Stato	6	8	5	2	6	3	5	2
² Compreso finanziamento ammassi e acquisto grano :								
— aziende di credito	246	298	343	363	313	364	338	366
— istituti speciali	235	290	274	279	276	272	271	266
³ Comprese anticipazioni a :								
— aziende di credito	104	256	334	282	334	236	325	200
— privati	3	4	2	2	2	2	2	2
⁴ Compresi BOT per investimento riserve obbligatorie	n.d.	81	7	90	7	94	14	36
⁵ Compresi biglietti presso il Tesoro	2	3	2	2	2	1	2	2
⁶ Compresi vaglia e assegni	21	18	29	21	14	16	14	22

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1961 31 Dezember	1962 31 Dezember	1963 31 Dezember	1964 31 Dezember	1964 7 Februar	1965 5 Februar	1964 6 März	1965 5 März
AKTIVA								
Gold	14.426	14.490	15.138	16.731	15.159	16.736	15.176	16.707
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	11.387	10.929	12.894	10.770	12.591	9.467	13.459	10.052
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	292	329	417	563	342	555	341	522
Kredite an internationale Einrichtungen und Konsolidierungskredite	2.442	2.289	2.122	2.684	2.121	2.683	2.120	2.683
<i>darunter : a) aus der Abwicklung der E.Z.U.</i>	1.038	897	751	615	750	614	750	613
<i>b) an Weltbank</i>	1.342	1.342	1.342	1.343	1.342	1.344	1.342	1.344
<i>c) an I.W.F.</i>	—	—	—	720	—	720	—	720
Deutsche Scheidemünzen	57	45	81	116	126	159	134	156
Postscheckguthaben	281	546	376	377	138	149	134	179
Inlandswechsel	1.146	1.967	1.647	2.413	1.315	3.260	1.594	4.457
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	125	307	65	6	30	70
Lombardforderungen	220	158	208	646	19	21	31	64
Kassenkredite	167	739	1.749	1.212	791	601	425	486
Wertpapiere	1.484	1.369	1.222	1.176	1.189	1.176	1.185	1.176
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	3.432	4.958	3.990	6.081	2.408	6.111	2.957	5.725
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	2.636	2.156	2.294	3.016	2.294	2.894	2.371	2.834
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Währungsparität ...	3.778	3.703	3.595	2.953	3.595	2.953	3.595	2.953
Sonstige Aktiva	307	253	406	463	223	358	231	364
	42.055	43.931	46.264	49.508	42.376	47.129	43.783	48.428

PASSIVA

Banknotenumlauf	22.992	24.147	25.426	27.692	23.657	26.082	24.620	27.329
Einlagen von	16.600	16.795	18.006	18.610	15.916	17.853	16.280	17.940
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck- und Postsparkassenämter) ...</i>	11.615	12.232	13.607	15.143	11.927	14.815	12.511	15.189
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	4.733	4.284	4.126	3.215	3.748	2.791	3.517	2.509
<i>Andere inländischen Einlegern</i>	252	279	273	252	241	247	252	242
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	368	374	270	308	331	310	329	260
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	274	353	234	257	293	279	286	230
<i>Sonstige</i>	94	21	36	51	38	31	43	30
Rückstellungen	867	950	1.076	1.260	1.076	1.260	1.076	1.260
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	588	638	701	776	701	776	701	776
Sonstige Passiva	350	737	495	572	405	558	487	573
	42.055	43.931	46.264	49.508	42.376	47.129	43.783	48.428

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1964 7 février	1965 5 février	1964 7 mars	1965 5 mars
ACTIF								
Encaisse or	11.078	11.543	12.204	11.794	11.040	11.695	11.024	11.695
Devises	842	867	1.083	1.679	929	1.314	857	1.274
Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	—	—	—	431	—	174	—	129
Portefeuille effets sur la Suisse	70	124	142	163	89	92	79	77
<i>Effets de change</i>	70	79	107	138	89	92	79	77
<i>Bons du Trésor de la Confédération suisse</i>	45	35	25
Avances sur nantissement	66	72	97	78	11	10	15	10
Bons du Trésor étrangers en FS	—	207	207	432	207	432	207	432
Titres	43	43	52	65	53	66	55	66
<i>pouvant servir de couverture</i>	17	16	...	1	...	1	...	2
<i>autres</i>	26	27	52	64	53	65	55	64
Correspondants :	65	88	71	92	15	30	18	55
<i>en Suisse</i>	58	78	62	75	5	13	8	20
<i>à l'étranger</i>	7	10	9	17	10	17	10	35
Autres postes de l'actif	30	41	35	29	32	39	33	41
Total ...	12.194	12.985	13.891	14.763	12.376	13.852	12.288	13.779

PASSIF								
Fonds propres	53	54	55	56	55	56	55	56
Billets en circulation	7.656	8.506	9.035	9.722	8.179	8.795	8.291	8.968
Engagements à vue	2.947	2.800	3.188	3.271	2.488	3.083	2.287	2.817
<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	1.996	2.294	2.700	2.908	2.048	2.711	1.957	2.437
<i>Autres engagements à vue</i>	951	506	488	363	440	372	330	380
Comptes de virements de banques tempo- rairement liés	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035
Engagements à terme	293	373	357	433	400	625	400	625
Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	—	—	—	3	—	9	—	23
Autres postes du passif	210	217	221	243	219	249	220	255
Total ...	12.194	12.985	13.891	14.763	12.376	13.852	12.288	13.779

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif

	31 décembre 1963	31 décembre 1964	31 janvier 1964	31 janvier 1965	20 février 1964	28 février 1965
I. Or en lingots et monnayé	1.608	3.206	2.486	3.317	2.489	3.325
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	40	42	46	52	39	39
III. Portefeuille réescomptable	729	598	642	447	639	428
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	96	62	78	63	69	62
V. Dépôts à terme et avances :	1.666	1.752	1.354	2.080	1.422	2.163
a) à 3 mois au maximum	1.427	1.422	1.113	1.746	938	1.649
b) à 3 mois au maximum (or)	3	3	3	3	3	3
c) de 3 à 6 mois	227	229	222	248	469	424
d) de 6 à 9 mois	9	68	9	16	—	18
e) de 9 à 12 mois	—	21	7	58	12	60
f) à plus d'un an	—	9	—	9	—	9
VI. Autres effets et titres :	1.195	1.426	978	1.287	961	1.511
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum	161	281	182	281	186	284
b) de 3 à 6 mois	—	3	—	3	—	—
c) de 6 à 9 mois	69	85	99	97	108	107
d) de 9 à 12 mois	41	26	21	22	16	15
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum	380	744	316	589	337	873
b) de 3 à 6 mois	445	120	265	119	220	40
c) de 6 à 9 mois	14	17	3	17	21	30
d) de 9 à 12 mois	24	25	28	30	9	29
e) à plus d'un an	60	125	64	129	64	133
VII. Actifs divers	1	1	1	1	1	1
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68
<i>Total actif ...</i>	5.398	7.155	5.653	7.315	5.688	7.597

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : ²

1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des postes (échus)	221	221	221	221	221	221
2. Effets de bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76
<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297

¹ Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

² Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1958 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1958, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Passif

	31 décembre 1963	31 décembre 1964	31 janvier 1964	31 janvier 1965	29 février 1964	28 février 1965
I. Capital :						
Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
II. Réserves	25	26	25	26	25	26
1. Fonds de Réserve légale	12	13	12	13	12	13
2. Fonds de réserve générale	13	13	13	13	13	13
III. Dépôts (or) :	2.733	3.757	2.793	4.061	2.822	4.221
1. Banques centrales :						
a) de 9 à 12 mois	21	72	—	58	—	58
b) de 6 à 9 mois	—	—	21	20	21	21
c) de 3 à 6 mois	10	79	11	79	—	69
d) à 3 mois au maximum	764	783	524	783	534	759
e) à vue	1.825	2.518	2.052	2.795	2.078	2.845
2. Autres déposants :						
a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois	—	69	—	69	—	69
d) à 3 mois au maximum	—	69	—	69	—	69
e) à vue	113	167	185	188	189	331
IV. Dépôts (monnaies) :	2.180	2.554	2.379	2.410	2.381	2.514
1. Banques centrales :						
a) à plus d'un an	48	78	47	77	47	72
b) de 9 à 12 mois	—	26	7	53	19	64
c) de 6 à 9 mois	82	81	82	87	70	93
d) de 3 à 6 mois	364	331	415	403	257	246
e) à 3 mois au maximum	1.364	1.666	1.296	1.392	1.456	1.571
f) à vue	19	20	21	27	20	51
2. Autres déposants :						
a) de 9 à 12 mois	—	15	—	15	—	—
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	15
c) de 3 à 6 mois	6	31	19	31	49	34
d) à 3 mois au maximum	275	264	473	305	439	346
e) à vue	22	52	19	20	24	22
V. Effets :	77	415	78	414	78	427
a) de 9 à 12 mois	—	37	—	37	—	—
b) de 6 à 9 mois	—	68	—	15	—	45
c) de 3 à 6 mois	—	98	—	151	—	171
d) à 3 mois au maximum	77	212	78	211	78	211
VI. Divers	54	65	49	66	53	71
VII. Comptes de profits et pertes	8	9	8	9	8	9
VIII. Provisions pour charges éventuelles	196	204	196	204	196	204
<i>Total passif ...</i>	5.398	7.155	5.653	7.315	5.688	7.597

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Dépôts à long terme :	229	229	229	229	229	229
1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités ²	153	153	153	153	153	153
2. Dépôt du Gouvernement allemand	76	76	76	76	76	76
Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297

¹ Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

² La banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élevaient à l'équivalent de francs or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization.
FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.
O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement économiques.
O.N.E.M.	Office National de l'Emploi.
O.N.J.	Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
R.T.B.	Radiotélévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux.
S.N.D.E.	Société Nationale des distributions d'Eau.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.		VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	
1. Population	I - 1	1. Tableau général	VIII - 1
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2	2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2
3. Produit national brut calculé par l'analyse de la production aux prix du marché	I - 3	3. Importations par groupes de produits	VIII - 3
4. Affectation du produit national :		4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a
a) Estimations à prix courants	I - 4a	b) Indices du volume	VIII - 4b
b) Indices des estimations aux prix de 1953	I - 4b	5. Orientation géographique	VIII - 5
II. — Emploi et chômage.		IX. — Balance de paiements de l'U.E.B.L.	
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1	1. Chiffres annuels	IX - 1
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2	2. Chiffres semestriels et annuels (nouvelle série)	IX - 2
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3	3. Chiffres trimestriels	IX - 3
III. — Agriculture et pêche.		X. — Marché des changes.	
1. Production agricole	III - 1	1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	X - 1
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2	2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E.	X - 2
IV. — Industrie.		XI. — Finances Publiques.	
1. a) Indices généraux de la production industrielle ...	IV - 1	1. Situation de Trésorerie	XI - 1
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2	2. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 2
3. Energie	IV - 3	3. Détail des recettes fiscales	XI - 3
4. Métallurgie	IV - 4	4. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 4
5. Construction : données annuelles	IV - 5	XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.	
6. Construction : données mensuelles	IV - 6	1. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1960	XII - 1a
7. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 7	b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1961	XII - 1b
V. — Services.		2. Mouvements des créances et des dettes en 1961	XII - 2
1. Transports :		3. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1960 (totaux sectoriels)	XII - 3a
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a	b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1961 (totaux sectoriels)	XII - 3b
b) Navigation maritime	V - 1b	4. Mouvement des créances et des dettes au 31 décembre 1961 (totaux sectoriels)	XII - 4
c) Navigation intérieure	V - 1c	XIII. — Organismes monétaires.	
2. Tourisme	V - 2	1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1
3. Commerce intérieur :		2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :	
a) Indices des ventes	V - 3a	a) Banque Nationale de Belgique (chiffres trimestriels et mensuels)	XIII - 2a
b) Ventes à tempérament	V - 3b	b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b
VI. — Revenus.		c) Banques de dépôts	XIII - 2c
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1	d) Ensemble des organismes monétaires	XIII - 2d
2. Gain horaires bruts moyens dans l'industrie	VI - 2	3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3
VII. — Prix et indices de prix.		4. Stock monétaire	XIII - 4
1. Prix de gros mondiaux	VII - 1	5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5
2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2	6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951-1958)	XIII - 6
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3	Bilans de la B.N.B. (depuis 1959)	XIII - 6
4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4	Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 6
		7. Comptes de chèques postaux	XIII - 7
		8. Situation globale des banques	XIII - 8
		9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P.	XIII - 9

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.			
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a	XX. — Banques d'Émission étrangères.	
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b	1. Taux d'escompte	XX - 1
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	2. Banque de France	XX - 2
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie	XIV - 5d	3. Bank of England	XX - 3
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6	4. Federal Reserve Banks	XX - 4
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7	5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8	6. Banca d'Italia	XX - 6
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9	7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
10. Inscriptions hypothécaires	XIV - 10	8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
		9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9
XV. — Principales modalités de l'épargne dispo- nible à l'intérieur du pays			
	XV	Principales abréviations utilisées.	
XVI. — Emissions et dettes du secteur public.			
1. Emissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1	Liste des graphiques :	
2. Principales émissions à long et moyen terme du sec- teur public	XVI - 2	I - 4. — P.N.B. calculé par l'analyse des dé- penses	I - 4a et b
3. Dettes de l'Etat	XVI - 3	II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4	IV - 1. — Résultats des enquêtes sur la conjon- cture	IV - 1
		IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.			
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1	IV - 7. — Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. .	IV - 7
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2	VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure pres- tée	VI - 1
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres men- suels cumulés	XVII - 3	VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4	VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5	VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
XVIII. — Marché monétaire.			
1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1	IX - — Balance des paiements de l'U.E.B.L. .	IX
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3	XI - 4. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 4
XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rende- ment.			
1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1	XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2	XIII - 9. — Montants globaux des paiements effec- tués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
3. Taux des certificats de Trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3	XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
		XVII - 1. — Indices des cours des actions au comp- tant	XVII - 1

Prix de l'abonnement annuel	{	Belgique, 250 francs.
	}	Etranger, 300 francs.
Prix du numéro séparé	{	Belgique, 25 francs.
	}	Etranger, 30 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
16 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 6